This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

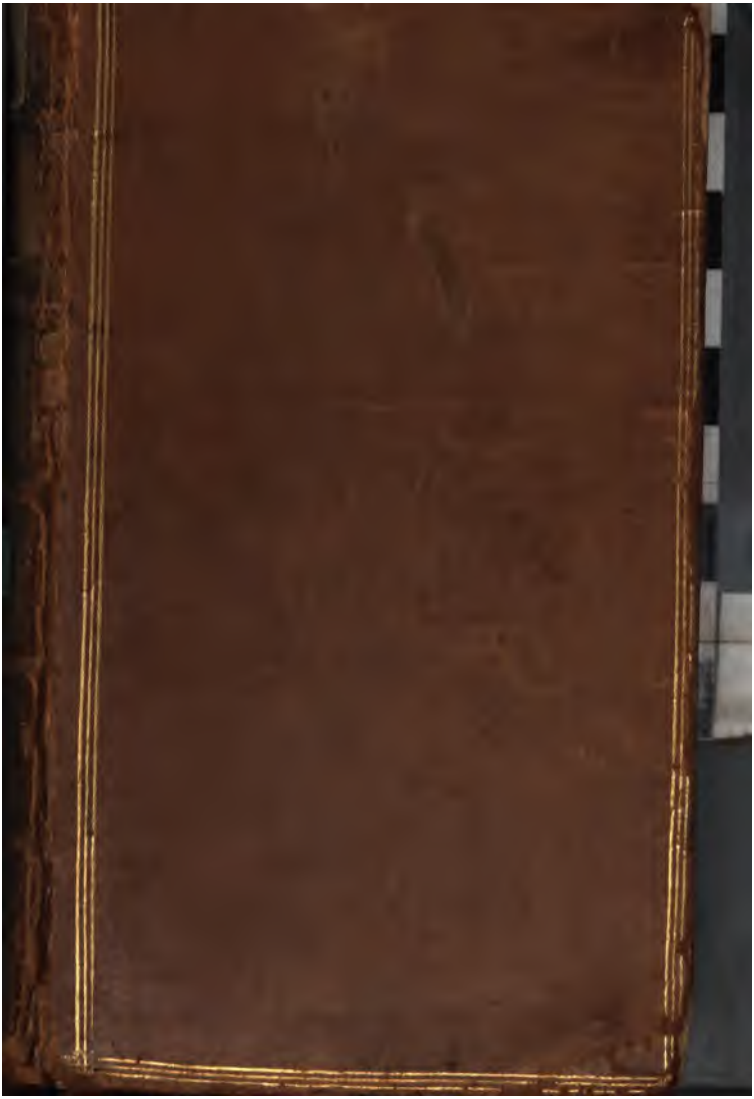

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

QP
20
.J86

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLVIII.

JUILLET.

A PARIS,

Chez G. F. Quillau, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

JOURNAL
DES
SCAVANS,
POUR
L'ANNÉE M. DCC. XLVIII.

LE JOURNAL DES SCAVANS.

JUILLET M. DCC. XLVIII.

VOYAGE EN TURQUIE ET en Perſe, avec une Relation des expéditions de Thomas Kouli-Kan, par M. OTTER, *de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belle-Lettres.* A Paris, chez les freres Guérin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1748. deux volumes *in*-12 le premier de 415 pages, le ſecond de 386 pages.

423869

MONSIEUR Otter partit de Paris au commencement de 1734, pour s'aller embarquer à Marſeille & paſſer de là à Conſtantinople; après avoir fait dans cette derniére Ville un ſéjour de près de trois ans pendant leſquels il ſe mit au fait de la langue, des mœurs, & des affaires du Pays, il partit de Conſtantinople vers la fin de 1736, avec Abdul-Baki-Khan, Ambaſſadeur de Nadir-Chah qui s'en retournoit à Iſpahan. Leur route fut de près de huit mois; M. Otter demeura à Iſpahan environ deux ans, au bout deſquels il partit de cette Ville pour ſe rendre à Baſra, où il arriva le 19 de Juin 1739, & où il paſſa près de quatre ans après leſquels il revint à Conſtantinople, & de là à Paris où il arriva au mois de Fevrier 1744.

Pendant tout le cours de ce voyage M. Otter avoit ſoin chaque jour de marquer ſur ſes Ta-

blettes, les Villes, les Bourgs, les Villages, les Rivières, les Montagnes par où il paſſoit avec leurs diſtances relatives, & il y joignoit ſes obſervations ſur les productions du pays, & ſur les mœurs des habitans; & pendant ſon ſéjour à Iſpahan, à Baſra & dans d'autres grandes Villes, il recueilloit avec ſoin les événemens les plus conſidérables qui ſont arrivés dans ces derniers temps en Perſe, en Turquie, & dans les Indes. On a penſé avec raiſon qu'un pareil Journal pouvoit éclaircir beaucoup la Géographie & l'hiſtoire d'Orient, & on a engagé M. Otter à le donner au public.

Pour rendre ſon ouvrage plus utile, M. Otter a beaucoup étendu ſes deſcriptions géographiques, qui étoient trop conciſes dans ſon Journal; dans cette vûe il a conſulté les meilleurs Géographes Orientaux qui ſe trouvent à la Bibliothéque du Roy, & particuliérement Ibrahin Effendi, Directeur de l'Imprimerie de Conſtan-

tinople, & que M. Otter cite toujours ſous le nom de Géographe Turc, parce qu'il eſt le ſeul de cette Nation qui ait donné un corps de Géographie.

Avec ces ſecours M. Otter, ſoit dans le corps de ſon ouvrage, ſoit dans ſes Notes, ne parle d'aucun Pays dont il ne donne la diviſion en ſes différentes Provinces ou Gouvernemens ; il nomme toutes les Villes & tous les autres lieux les plus conſidérables : il en décrit la ſituation, en fixe la poſition, & ſouvent même en fait l'Hiſtoire abregée ; il dit ce que produit un Pays, quels ſont les mœurs, la religion, la forme du gouvernement, le commerce des habitans, enfin, il n'omet rien de tout ce qui peut intéreſſer la curioſité de ceux qui veulent s'inſtruire ſolidement.

Quant à ce qui regarde tout le géographique, nous conſeillons à nos Lecteurs de prendre la Carte *

* *Elle ſe délite actuellement chez les freres Guérin, rue S. Jacques.*

des voyages de M. Otter, & de la ſuivre le livre à la main, de cette ſorte ils en verront plus, & en concevront plus en un inſtant, que nous ne pourrions leur en dire en beaucoup de diſcours.

Ainſi nous croyons devoir plutôt nous étendre ſur quelques-uns des détails hiſtoriques, dont notre Voyageur a rempli ſon ouvrage; nous choiſiſſons par préférence l'hiſtoire de Nadir-Chah ou Thamas Kouli-Kan, parce qu'elle eſt fort extraordinaire, & que tout ce que nous en avons appris juſqu'ici eſt fort peu exact.

M. Otter après avoir donné une relation fort circonſtanciée & très-ſatisfaiſante, de la révolution arrivée en Perſe ſous Chah Huſein, fait le recit des avantures de Nadir-Chah. Le pere de Nadir Koul * étoit un des principaux d'entre les Afchars, Tribu Turcmanne, & Gouverneur du Fort de Kielat

* *C'eſt ainſi qu'on appella d'abord Nadir-Chah.*

dans le Khoraſan : étant mort, Nadir Koul fut ſous la tutelle de ſon oncle qui prit poſſeſſion en ſon nom de ce Gouvernement, car il étoit héréditaire dans la famille; devenu majeur, il reclama ſes droits, mais inutilement; ſon oncle ne voulut jamais lui faire aucune juſtice; ſe voyant ſans biens, Nadir Koul s'en alla à Mechehed, & ſe mit au ſervice du Beglerbeg, qui gouvernoit alors la province de Khoraſan. Son courage & ſa bonne conduite lui méritérent bientôt les bonnes graces de ce Beglerbeg qui le fit Min Bachi, c'eſt-à-dire, chef de Mille.

Les Euzbegs ayant fait une nouvelle irruption dans le Khoraſan en 1720, Nadir Koul fut envoyé contr'eux, le Beglerbeg lui donna le commandement de toutes ſes troupes, avec promeſſe de le faire nommer par la Cour, ſon Lieutenant s'il réuſſiſſoit dans cette entrepriſe; Nadir remporta une victoire complette ſur les Euzbegs. Le

Beglerbeg en écrivit au Roy, & demanda pour Nadir Koul la place qu'il lui avoit promiſe : un ſervice ſi important méritoit ſans doute cette récompenſe ; mais ſous le régne de Chah Huſein, le mérite ſans de puiſſans amis à la Cour ou de riches préſens, n'élevoit perſonne ; Nadir Koul n'avoit ni l'une ni l'autre de ces reſſources, ainſi la place lui fut refuſée. Il en prit tant de chagrin, qu'il quitta le ſervice & ſe retira dans ſa Tribu, dans l'eſpérance d'engager à la fin ſon oncle à lui rendre juſtice. Mais tout fut inutile, & même bien loin de trouver de l'aſſiſtance dans ſa famille & dans ſa Tribu, on ſe moqua de lui, & on inſulta à ſes malheurs ; outré de ce traitement, il ramaſſa une troupe de bandits, attaqua & détrouſſa les paſſans ; muni d'armes & de chevaux par ce moyen, il ſe vit bientôt en état de courir la Campagne. Les déſordres qu'il commettoit dans la Province, firent porter des plaintes à Chah

Thamas qui ſe trouvant alors dans ces quartiers le fit prendre.

Lorſque Nadir Koul parut devant lui, le Prince lui demanda qui il étoit, d'où il étoit, & pourquoi il s'étoit engagé dans un genre de vie ſi infâme; Nadir Koul répondit: voyant la Perſe ſubjuguée par Mahmoud, l'Etat ſans Roy, & mes biens envahis par mes parens, j'ai été réduit à prendre cette voye pour ſubſiſter. Chah Thamas offenſé de cette réponſe, le condamna ſur le champ à la baſtonnade à mort, mais après quelques momens de réflexion, il trouva la réponſe de Nadir Koul pleine de courage, & il jugea qu'il pouvoit tirer de grands ſervices de cet homme; il donna ordre d'arrêter l'exécution s'il en étoit encore temps.

Lorſque la grace arriva l'exécution étoit fort avancée; on trouva cependant encore quelques ſignes de vie à Nadir Koul, on le porta dans une priſon où on le panſa: après ſa guériſon, il fut préſenté

au Prince, qui oubliant tout le paſſé lui fit de beaux préſens, & voulut qu'il portât dans la ſuite le nom de Thamas Kouli, c'eſt-à-dire, le ſerviteur de Thamas.

Thamas Kouli s'appliqua dès ce moment à faire ſa Cour au Prince, & s'inſinua ſi avant dans ſa faveur qu'il eut bientôt toute ſa confiance; les grands ſervices qu'il lui rendit achevérent de l'élever au plus haut dégré d'autorité & de puiſſance; il vint à bout de chaſſer les Afgans d'Iſpahan, & de rétablir le Prince Thamas ſur le Trône de ſes peres. Mais bientôt abuſant de ſon pouvoir & du beſoin que le Roy avoit de lui, il demanda la permiſſion de faire par tout le Royaume des levées d'argent dont il auroit l'entiére diſpoſition, pour continuer la guerre & diſſiper le reſte des révoltes, menaçant de ſe retirer en cas de refus.

C'étoit proprement vouloir envahir l'autorité Suprême. Auſſi le Roy fut-il offenſé de cette propo-

ſition, mais il diſſimula craignant de perdre un homme ſi utile & d'augmenter le nombre de ſes ennemis ; il lui accorda ſa demande, le nomma Seraskier, & lui fit épouſer ſa tante ſœur de Chah Huſein.

Thamas Kouli-Kan pénétré à l'extérieur de reconnoiſſance pour tant de bienfaits, pourſuivit les Afgans qui s'étoient retirés à Chiras où ils avoient commis mille cruautés. Il les battit en pluſieurs rencontres, il vint à bout de les diſſiper & de les chaſſer entiérement de la Perſe ; étant revenu à Iſpahan le Roy l'éleva à la dignité de premier Miniſtre. Revétu de cette Charge, il s'appliqua à rétablir le bon ordre dans le Royaume, & diſpoſa de toutes les Charges. Il travailla enſuite à ſe mettre en état de reprendre les Provinces dont les Turcs & les Moſcovites s'étoient emparées.

Il marcha d'abord contre les Turcs, il les défit, reprit ſur eux

un grand nombre de Places, & les força à lui demander une tréve qu'il leur accorda, pour avoir le temps de marcher contre les Afgans-Abdalis à qui ſon éloignement avoit paru une occaſion favorable pour ſecouer le joug; pendant qu'il étoit occupé à les réduire, les Turcs recommencérent la guerre. Le Roy marcha contr'eux en perſonne, & après divers événemens, les uns malheureux, les autres favorables, il les défit entiérement: mais dans le temps qu'il étoit le plus en état de profiter de ſes victoires, il fit la paix avec eux. Thamas Kouli-Kan ſentit que le Roy n'avoit fait ce traité que pour ſe débaraſſer de la guerre, & parvenir à recouvrer l'autorité ſouveraine que ce Général avoit envahie, il laiſſa là les Afgans & revint en diligence à Iſpahan, il campa hors de la Ville avec une armée de quarante mille hommes, tous gens qui lui étoient dévoués & qu'il ſçavoit être prêts à ſe ſacrifier pour lui. Il pria le Roy

de venir faire la revûe de l'armée, le Roy ſe rendit au Camp où le Général lui donna un repas ſplendide, & l'enyvra de ſorte qu'il perdit la raiſon, tomba ſur le ſopha & s'endormit; alors il fit entrer les principaux Officiers, leur montra le Roy dans cet état, exagera les déréglemens de ſa vie, & ſon incapacité pour les affaires, & conclud qu'il étoit abſolument néceſſaire de lui ôter le Gouvernement & de s'aſſurer de ſa perſonne. Thamas Kouli-Kan ne trouvant point d'oppoſition, fit ſur le champ enlever le Roy, & l'envoya ſous une bonne eſcorte dans une Forteresſe. Il entra enſuite dans la Ville, ſe rendit au Palais, mit ſur le Trône le fils de Chah Thamas qui étoit au berceau, & le fit proclamer Roy ſous le nom de Chah Abbas. Il ſe fit déclarer lui-même Régent du Royaume, & déclara ſans façon qu'il ſe jugeoit plus digne & plus capable que perſonne de cette place, & que ſi on ne la lui déféroit

pas de bon gré, il ſçauroit bien l'avoir par force.

On a raconté à M. Otter que quand on eut remis ce Roy enfant dans le berceau, il fit trois ou quatre cris par intervalles. Thamas Kouli Kan demanda aux aſſiſtans, s'ils entendoient ce que vouloit le nouveau Roy; quelques-uns d'entr'eux ayant répondu qu'apparemment il demandoit à têter, il leur dit la premiére fois vous êtes tous des ignorans, pour moi qui ai reçu de Dieu le don d'entendre le langage des enfans, j'entends qu'il nous redemande les Provinces que les Turcs ont envahies: oui mon Prince, ajouta-t'il, en touchant la tête de l'enfant, nous irons bientôt tirer raiſon du Sultan Maahmoud, & s'il plait à Dieu nous vous ferons peut-être manger du raiſin de Scutare, & peut-être de Conſtantinople: il dit la ſeconde fois que le Prince redemandoit les Provinces dont les Moſcovites s'étoient emparées, à la troiſiéme fois

qu'il vouloit qu'on reprît Kandehar, la quatriéme fois qu'il demandoit une place pour les Perſans à la Mecque, & chaque fois il promit au Prince d'exécuter ſes ordres; dès-lors on entrevit les vaſtes projets qu'il a exécuté depuis.

D'abord il força les Moſcovites à faire avec lui un traité de paix, par lequel ils lui rendirent toutes les conquêtes qu'ils avoient faites ſur la Perſe; enſuite il déclara la guerre aux Turcs, la pouſſa avec vigueur, & après les avoir battus en pluſieurs rencontres, il les défit entiérement à la journée de Kars. La perte de cette bataille entraîna la réduction de tout ce qui reſtoit encore aux Turcs dans la Perſe.

Thamas Kouli-Kan crut alors que le temps étoit venu d'exécuter ſon grand projet & de monter ſur le Trône; il ſe rendit pour cet effet, en 1736, à Tcheul-Mogan d'où il envoya des Couriers dans toutes les Provinces, avec des ordres aux Principaux Mollas, aux

Gouverneurs, aux Chefs des Tribus & à toutes les perſonnes en charge de ſe rendre auprès de lui pour tenir les Etats.

Tous ceux qui avoient été mandés arrivérent au jour marqué. Il leur fit une Harangue dans laquelle il repréſenta l'état de la Perſe lorſqu'il avoit pris le commandement, les travaux de ſes différentes expéditions, les dangers auxquels il s'étoit expoſé pour tirer le Royaume de l'oppreſſion, en quoi il avoit ſi bien réuſſi, diſoit-il, qu'il ne reſtoit plus pour rétablir la tranquillité par toute la Perſe, & pour la rendre auſſi floriſſante qu'elle l'avoit été ſous les plus grands Rois, que d'accepter la paix que les Turcs offroient, & que de ſe rendre maître de Kandehar. Il ajouta qu'il les avoit convoqués pour leur ſignifier ſa réſolution de ſe démettre du commandement des Armées & de la Régence, qu'il leur laiſſoit la liberté de lui donner un ſucceſſeur, & même de ſe choiſir un Roy s'ils

le jugeoient à propos & qu'il leur donnoit trois jours pour ſe déterminer.

Les Députés n'eurent pas de peine à comprendre que Thamas Kouli-Kan ne les avoit aſſemblés que pour les forcer à lui déférer le titre de Roy dont il avoit uſurpé depuis longtemps toute l'autorité. Ils virent bien qu'il n'y avoit point à délibérer, & que s'ils ne ſe conformoient pas à ſes vûes, ils couroient riſque d'être tous égorgés, ou réduits à mourir de faim. Thamas Kouli-Kan leur faiſoit ces propoſitions à la tête d'une armée de cent mille hommes prêts à exécuter ſes ordres au moindre ſigne.

En congédiant l'Aſſemblée, il chargea des Officiers affidés de conduire chacun dans ſa tente un certain nombre de Députés, de les bien régaler, & de les engager à faire ce qu'il ſouhaitoit d'eux; on leur inſinua qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat d'offrir la Couronne au Régent, & qu'au cas qu'il la refuſât,

comme il y avoit apparence, il falloit du moins le preſſer de ne point quitter le Gouvernement juſqu'à la majorité de Chah Abbas. Comme les Perſans ſont fort attachés à leurs Rois légitimes, la plûpart des Députés prirent le dernier parti. Lorſqu'ils reparurent devant Thamas Kouli-Kan, ils le remerciérent de tous les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & le ſuppliérent de vouloir bien continuer de gouverner la Perſe, en conſervant le glorieux titre de *Veli Nimet* *, qu'il avoit, diſoient-ils, acquis à ſi juſte titre : c'étoit éluder la demande tacite qu'il faiſoit de la Couronne; il refuſa donc leur demande avec une eſpéce d'indignation, & dit qu'il ne vouloit plus ſe mêler de la conduite des affaires. Ses Créatures répandues dans l'Aſſemblée, commencérent alors à élever la voix, il nous faut, diſoient-ils, un Roy & nous

* *Velimet ſignifie bienfaiteur de la Nation ; Thamas Kouli-Kan avoit pris ce ſurnom en ſe faiſant déclarer Régent.*

n'en voulons point d'autre que Véli Nimet ; les Députés croyant déja voir le ſabre levé ſur leurs têtes, furent obligés de tenir le même langage, & par là tous les ſuffrages ſe trouvérent réunis en faveur de Thamas Kouli-Kan ; on le pria très-humblement de vouloir bien accepter la Royauté : après quelques momens de réſiſtance affectée, il déclara qu'il ſe rendoit à leurs inſtances, mais à condition qu'ils prêteroient ſerment de fidélité, tant à lui qu'à ſa poſtérité, & que l'on ſe ſoumettroit à certains points de doctrine conteſtés juſqu'alors.

Cette derniére condition n'étoit pas du goût des Mollas : le premier d'entr'eux prit la parole, & dit qu'il y avoit du danger à vouloir innover dans la Religion. Il alloit le prouver quand le nouveau Roy lui impoſa ſilence en le faiſant étrangler. Les autres comprirent qu'il falloit céder ; ils ſouſcrivirent ſur le champ à tout ce qu'il voulut, & il fut proclamé Roy ſous le

nom de Nadir-Chah. Ceci arriva au mois de Mars 1736. L'on frappa peu de temps après la monnoye à ſon coin, & la priére du vendredi ſe fit en ſon nom par toute la Perſe.

HISTOIRE LITTE'RAIRE de la France, où l'on traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du rétabliſſement des ſciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque ſiécle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établiſſement des Univerſités en France; des principaux Colléges; des Académies des Sciences & Belles-Lettres; des meilleures Bibliothéques anciennes & modernes; des plus célébres Imprimeries, & de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature: avec les Eloges hiſtoriques des Gaulois & des François qui s'y ſont fait quelque réputation; le Catalogue

& la Chronologie de leurs Ecrits; des remarques Hiſtoriques & Critiques ſur les principaux Ouvrages; le dénombrement des différentes Editions : le tout juſtifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de ſaint Maur. Tome VIII. qui comprend le reſte du onziéme ſiécle de l'Egliſe. A Paris, chez Chaubert, & Compagnie, 1747. Vol. *in*-4°. pages 733.

NOs ſçavans Auteurs ont mis à la tête de ce volume, un avertiſſement dans lequel 1°. ils fixent les véritables points de la diſpute Littéraire qui eſt entr'eux & M. D. L. R. D'abord ils nient d'avoir jamais ſoutenu *que depuis la conquéte des Gaules par les Romains, la langue Latine eut tellement anéanti la langue Maternelle des Gaulois & des Francs, que cette derniére ne ſubſiſta plus.*

Il eſt vrai, diſent-ils, qu'ils ont

cité dans leur défenſe, comme leur étant favorable en quelque choſe, Paſquier, Dupleix, & du Cange, qui ont cru que l'uſage du Latin avoit anéanti le Celtique ſeulement, & non la langue des Francs. Mais ils n'ont pas pour cela embraſſé l'opinion de ces Auteurs dans ſa totalité, & ſans reſtriction. La propoſition qu'ils ont toujours ſoutenue eſt celle-ci. *Depuis la conquête des Romains, le Latin a été une Langue vulgaire dans les Gaules, même depuis qu'elles eurent paſſé ſous la domination des Francs, juſqu'à ce que la Langue Romanciére qui s'eſt formée de ſa corruption eut pris ſa place.* Dans nos extraits des volumes précédens, nous avons rapporté les preuves ſur leſquelles nos Auteurs ont fondé cette aſſertion, nous y renvoyons nos Lecteurs en les avertiſſant que nos Sçavans Bénédictins prétendent n'avoir jamais défendu d'autre opinion, & que c'eſt mal-à propos que leur adverſaire les combat ſur d'autres points

qui leur ſont tout-à-fait étrangers. Le ſecond point de cette même diſpute roule ſur l'uſage de la Langue Romance ; les Peres Bénédictins ont avancé qu'on avoit employé cette Langue dans des ouvrages bien antérieurs au douziéme ſiécle ; c'eſt à M. D. L. R. à détruire les preuves que ſes adverſaires ont donné de leur ſentiment, & dont nous avons auſſi rendu compte dans le temps.

2°. Nos Auteurs donnent la notice d'un manuſcrit du B. Alcuin, c'eſt un traité où cet Ecrivain établit, que le S. Eſprit procéde du Pere & du Fils. Ce traité n'a point encore été imprimé, & même avoit été inconnu juſqu'aujourd'hui. C'eſt Dom Catelinot, Bibliothécaire de S. Miel en Lorraine, qui l'a déterré dans la Bibliothéque du Chapitre de Laon. Ce ſçavant Religieux a préparé auſſi une nouvelle édition de toutes les œuvres d'Alcuin qui auroit déja vu le jour, ſi notre ſiécle avoit plus de goût

goût pour les Ecrivains Eccléſiaſtiques.

3°. Le reſte de l'avertiſſement concerne quelques erreurs, dans leſquelles ſont tombés nos Bénedictins dans leur quatriéme volume, pour avoir, diſent-ils, pris trop de confiance aux lumiéres d'autrui. Ils conviennent de leurs mépriſes avec autant de modeſtie que de bonne foi, & ils les corrigent. Pour profiter de ce qu'ils diſent là-deſſus, il eſt néceſſaire d'avoir ſous les yeux leur quatriéme volume, en même temps qu'on lira cet endroit de leur avertiſſement.

Après cet avertiſſement vient le corps de l'ouvrage; nos ſçavans Auteurs y rempliſſent leurs différens objets, toujours avec la même diligence & avec la même exactitude. Ils paroiſſent même prendre de nouvelles forces & ſe perfectionner plutôt que ſe relâcher, à meſure qu'ils avancent dans leur carriére. Ce huitiéme volume comprend l'Hiſtoire de la vie & des

ouvrages de 86 perſonnages, tous illuſtres par leur ſçavoir, eu égard à leur ſiécle, & quelques-uns diſtingués par leur naiſſance & par les grandes places qu'ils ont occupées; tous ces articles ſont remplis de recherches curieuſes & intéreſſantes, on trouve même dans la plûpart, des choſes toutes neuves, & que l'on chercheroit inutilement ailleurs; en un mot nous pouvons aſſurer que ce huitiéme volume mérite tous les éloges que nous avons donnés aux volumes précédens. Quelques articles pris au hazard, que nous allons parcourir, pourront donner une idée de l'ouvrage à ceux qui ne le connoitroient point encore.

Drogon Moine de Berg S. Vinock.

Nos Auteurs font voir clairement que la plûpart des Bibliographes modernes, avoient mal à-propos confondu ce Moine de Berg S. Vinock, avec un Drogon Evêque de Terouane, & un autre Dro-

gon Moine de S. André de Bruges, qui tous trois vivoient à peu près dans le même temps; Drogon avoit été fait Evêque de Terouane en 1024, & Drogon Moine de S. Vinock, ne ſe donne que la qualité de Moine & de Prêtre en 1058, & 1067, & parle même de l'autre Drogon comme occupant le ſiége de Terouane. Pluſieurs raiſons qui ne ſont pas moins fortes font voir que le Drogon, Moine de S. André de Bruges, qui a écrit la vie de Sainte Godoleve étoit différent des deux premiers Drogons.

Le Moine de Berg S. Vinock eſt Auteur de trois écrits qui ont été imprimés. Le premier eſt une relation des miracles de S. Vinock, où l'on remarque que dès le temps de l'Auteur, comme aujourd'hui, la Fête de la Sainte Trinité ſe célébroit en Flandres le premier Dimanche après la Pentecôte; Dom Mabillon en faiſant imprimer cet écrit y a joint une vie de S. Vinock, ſur laquelle nos Auteurs nous don-

nent pluſieurs éclairciſſemens.

Le ſecond ouvrage du Moine de S. Vinock, eſt une Hiſtoire de la Tranſlation de Sainte Lewine Vierge & Martyre, qui ſe fit d'Angleterre à Bergues en l'année 1058; nos Auteurs nous en donnent l'analyſe & en font la critique, ils obſervent que l'Ecrivain y entre dans un grand détail, & parle avec complaiſance de tous les moyens qu'on employa pour enlever ces Reliques; les vols des Reliques étoient alors tout communs, & ſuivant les idées de ce ſiécle n'avoient rien de honteux ni de criminel; c'étoit au contraire des preuves de dévotion.

Le troiſiéme ouvrage de Drogon, eſt une Vie ou Légende de S. Oſwald, Roy d'Angleterre, honoré comme Martyr; elle eſt toute tirée du vénérable Bede, & paroit avoir été compoſée pour ſervir de leçons aux Fêtes de ce S. Roy, dont les Reliques avoient été apportées à Bergues par le même

Moine qui avoit déja enlevé pieuſement celles de Sainte Lewine. Cet ouvrage a été imprimé deux fois, la premiére par les ſoins de Dom Mabillon, la ſeconde par les Bollandiſtes.

On trouve encore de Drogon deux Sermons manuſcrits mais aſſez courts, qui n'ont point été imprimés.

Jean de Garlande Poéte & Grammairien.

Les Anglois ont voulu ſe faire honneur de Jean de Garlande, nos Auteurs le revendiquent à la France: voici leurs raiſons. Dans ce ſiécle les ſurnoms pris des Lieux ou des familles, n'étoient point en uſage en Angleterre, & d'ailleurs on ne connoit en Angleterre aucun lieu ni aucune famille du nom de Garlande, tandis qu'il y a une terre en Brie appellée Garlande, d'où nos Auteurs croyent qu'Anceau, & Etienne de Garlande, l'un Sénéchal, & l'autre Chancelier de

France, ſous Louis le Gros, tiroient leur nom. D'ailleurs, diſent nos Auteurs, avant le régne de Guillaume le Conquérant, il n'y avoit point d'Anglois qui eût une ſi grande étendue & une ſi grande variété de connoiſſances que notre Grammairien, ainſi il y a apparence qu'il paſſa en Angleterre attiré par ce Prince ainſi qu'un grand nombre d'autres gens de Lettres, ce qui aura donné lieu à le faire paſſer pour Anglois, comme il eſt arrivé à pluſieurs autres Sçavans, tels qu'Aimoin de Fleuri, Folcart de S. Bertin, Robert de Tombelquine, Marbode de Rennes, & pluſieurs autres. Au reſte tout ce qui concerne la perſonne de Jean de Garlande nous eſt inconnu, on ſçait ſeulement qu'il a vécu au moins juſqu'en 1081.

Nos Auteurs comptent vingt-cinq ouvrages différens, qui ſont de Jean de Garlande ou qui lui ont été attribués, & dont ils donnent la notice dans autant

d'articles ſéparés. Les principaux ſont.

1°. Un traité des Myſtéres de l'Egliſe, qui commence par ces mots: *Anglia quo tendis tua dum.* Ce traité eſt en vers, & on en trouve pluſieurs manuſcrits. Il eſt dédié aux Evêques de Londres & c'eſt la ſeule preuve que l'on ait, que l'Auteur ait demeuré en Angleterre.

L'Auteur fit lui-même un commentaire à cet ouvrage; on les trouve ſéparément.

2°. Un écrit intitulé *Morale ſcholarium*; nos ſçavans Bénédictins ne doutent pas que ce ne ſoit le même qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Vatican, entre les manuſcrits de la Reine de Suede, ſous le titre de *diſtinction morale*, parce qu'apparemment il eſt en vers & par diſtiques; l'Auteur à la tête de cet exemplaire eſt nommé Jean de Gallande, par le même changement de lettres qui a fait

appeller la rue Garlande, la rue Gallande.

Cet ouvrage, ſuivant nos Auteurs, eſt peut-être encore le même qui eſt intitulé *facetus*, & qui ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothéque de S. Victor à Paris.

Jean l'entreprit pour ſuppléer à ce qui manque aux diſtiques qui portent le nom de Caton, & roulent ſur les devoirs de l'homme envers Dieu, envers ſon Prochain, & envers ſoi-même : voici quatre Vers de la Préface de ce Poëme.

Quod minus exequitur moroſi dogma Catonis,
Supplebo pro poſſe meo monitu rationis.
Aſſint ergo Rudes ſitientes pocula morum
Hinc fontem poterint haurire Leporis odorum.

Cet échantillon fait voir que c'eſt à bon titre que Rabelais s'eſt moqué de cet ouvrage, comme étant de mauvais goût & ſentant la bar-

barie du ſiécle où il a été compoſé. Duchat l'attribue à Reiner Allemand, & en effet dans un manuſcrit de l'Abbaye des Dunes, il porte le nom de cet Allemand.

Ce Poeme a eu un Commentateur & a été imprimé pluſieurs fois; il paroit que nos Auteurs qui en citent pluſieurs éditions, n'ont point connu celle que Duchat a vue, faite à Lyon en 1490, chez Jean Fabri, avec *Théodolet* & *Alanus in Parabolis*, tous trois accompagnés de leurs gloſes, & que Rabelais n'a point ſéparés non plus dans ſa Satyre.

3°. Un Poëme *de contemptu mundi*, qui commence par ces mots *Cortula noſtra*. Selon nos Auteurs, c'eſt mal-à-propos qu'il a été attribué à S. Bernard, qui n'a point fait de Vers depuis ſa retraite du monde. On trouve ici l'analyſe de ce Poëme, on y parle des différentes éditions qu'on en a données, ainſi que des ouvrages d'autres

Auteurs qui portent le même titre *de contemptu mundi*.

4°. Un autre Poëme intitulé *Floretus* parce que le Poéte y a recueilli un grand nombre de paſſages ſur des matiéres de piété. Il eſt diviſé en ſix chapitres ou chants: dans le premier le Poéte expoſe les Dogmes Catholiques; dans le ſecond, il traite de la morale Chretienne; dans le troiſiéme des péchés. Il parle des Sacremens dans le quatriéme; dans le cinquiéme des Vertus; le ſixiéme enfin roule ſur la mort, l'Enfer, le Purgatoire, & le Paradis. Cet écrit repréſente exactement la doctrine de l'Egliſe Catholique Romaine, du onziéme ſiécle, & par là peut étre de quelque uſage aux controverſiſtes. Les Vers ſont dans le même goût que ceux du Facetus, rimés de la même maniére & auſſi barbares. Cependant ce livre a eu une grande vogue; Jean Gerſon l'a commenté, & on l'a imprimé une infinité de

fois. Nos Auteurs en citent deux éditions, où il ſe trouve avec le *Facetus* & le Poëme *de contemptu mundi*.

5°. Les Centuriateurs de Magdebourg attribuent à Jean de Garlande, un écrit intitulé *Cornutus, ſive diſticha*; nos ſçavans Auteurs ſoupçonnent que ces diſtiques ne ſont autre choſe que le Facetus dont nous venons de parler; dans cette ſuppoſition, Jean de Garlande entr'autres ſurnoms qu'il avoit pris, ſe ſeroit auſſi donné celui de Magiſter Cornutus, d'où nos Auteurs ſuivant toujours leurs conjectures, s'imaginent que Jean de Garlande pourroit bien être le Magiſter Cornutus, dont M. Ménage cite une gloſe ou Paraphraſe des Satyres de Perſe; il ſe trouve dans la Bibliothéque de Médicis à Florence, deux exemplaires d'un Commentaire de Juvenal qui porte auſſi le nom de Cornutus, & qui pourroit bien être de notre Jean de Garlande.

6°. Nos ſçavans Bénédictins nous donnent les titres de pluſieurs autres ouvrages attribués dans les manuſcrits à Jean de Garlande, d'autres dont on ne connoit pas même de manuſcrits, mais qui ſe trouvent cités dans les Auteurs. Du premier genre, ſont pluſieurs Dictionnaires, divers traités de Grammaire dont pluſieurs ont été imprimés, un traité de Chymie & un d'Alchymie. Du ſecond genre, ſont divers écrits ſous ces titres *Gemma aurea*, *Ortolanus*, ou plutôt, *Hortolanus*, *Accentarium*, une Satyre qui commence par ces mots *ſcribo novam tandem Satyram*, un ouvrage intitulé *unum omnium*.

7°. Quant au traité du comput ou ſupputation des temps, dont on veut faire honneur à Jean de Garlande, il y a toute apparence qu'ici on l'a confondu avec le ſçavant Garlant, Chanoine Régulier de S. Paul de Bezançon, qui vivoit au commencement du douziéme ſiécle: la reſſemblance des noms au-

ra fait l'équivoque. On eſt aſſez ſurpris de trouver le nom de Godefroy de Bouillon parmi les Ecrivains du onziéme ſiécle ; nos Auteurs n'ont point eu d'autres titres pour l'y placer que les aſſiſes du Royaume de Jeruſalem. Quoique Godefroy de Bouillon n'ait guére d'autre part à cet ouvrage, que de l'avoir fait rédiger, & de l'avoir fait publier, ces aſſiſes ſont un des monumens du onziéme ſiécle qui mérite le plus d'attention, & nous avons obligation à nos ſçavans Auteurs de leurs recherches, & de tout ce qu'ils nous diſent ſur ce ſujet. Au reſte ils remarquent que nous n'avons acune vie particuliére de ce Héros ſi célébre dans nos Hiſtoires, dans nos Romans & dans nos Poëmes ; celle que nous donne ici nos Auteurs eſt un fort bon Cannevas, & pourroit ſervir de guide & fournir beaucoup d'indications à quelqu'un qui voudroit entreprendre un pareil ouvrage, qui ne pourroit manquer d'être fort intéreſſant.

NICOLAI CRAGII ANNALIUM Libri VI. quibus res Danicæ ab exceſſu Regis Friderici I. ac deindè à glorioſiſſimo Rege Chriſtiano III. geſtæ ad annum uſque 1550 enarrantur. His additi Stephani Jo. Stephanii Hiſtoriæ Danicæ libri duo; quibus reliqua laudatiſſimi Regis acta deſcribuntur, cum Præfatione, Indicibus, & aliis quibuſdam acceſſionibus. Hafniæ, apud Viduam Hieronymi Chriſtiani Paulli, 1737. C'EST-A-DIRE: *Les ſix livres des Annales de Nicolas Cragius, qui contiennent ce qui s'eſt paſſé en Dannemarck, ſous le régne de Chriſtian III. depuis la mort de Frideric I. juſqu'à l'année* 1550. *On y a ajouté les deux livres de l'hiſtoire Danoiſe, par* ETIENNE, *fils de* JEAN STEPHANIUS, *pour ſervir de ſupplément aux Annales de Cragius en ce qui regarde les neuf dernières années du Régne de Chriſtian*

III. avec une préface, des tables & autres pieces. A Coppenhague, chez la Veuve de Jérôme Chriſtian Paull. *in-fol.* 1737.

Deuxieme Extrait.

Nous avons rendu compte de la Préface de cet ouvrage dans notre Journal du mois de May. Nous avons dit quel a été le ſort de ces Annales, & ce qui en a ſi longtemps retardé la publication. Nous nous propoſons aujourd'hui de donner un abregé des faits qu'elles contiennent. Quoique les régles que nous nous ſommes preſcrites, ſemblent nous interdire les détails hiſtoriques, cependant l'hiſtoire de Dannemarck en général, & ſurtout celle des temps que cet ouvrage embraſſe, eſt ſi peu connue, que nous avons cru faire plaiſir à nos Lecteurs, en leur préſentant un abbregé de ces Annales.

Cragius commence ſa narration à la fin du Régne de Fridéric I.

qui arriva en l'année 1533. La mort de ce Prince, dit-il, fut ſuivie d'un interrégne ; car quoique les Sénateurs lui euſſent promis d'élire un de ſes fils, ils n'avoient point encore déſigné celui qu'ils vouloient placer ſur le Trône. Pendant l'interrégne le Sénat étoit le dépoſitaire de la ſouveraine puiſſance, ſuivant les loix du Royaume. Chriſtian fils aîné de Fridéric gouvernoit en ſon nom & en qualité de Tuteur de ſes freres, les Duchés de Schleſvig & de Holſtein. Ces deux Provinces qui pendant le régne précédent avoient été régies par le Roy même, étoient des biens héréditaires dont on ne pouvoit pas diſputer le Gouvernement à la famille Royale. Cependant Chriſtian ayant lieu de craindre que l'adminiſtration ſéparée de ces deux Duchés n'excitât la jalouſie des Sénateurs, envoya des Députés à Coppenhague pour prier le Sénat d'avoir égard aux promeſſes qu'il avoit faites au Roy ſon Pere,

& de ne pas différer l'élection. Il fit en même temps remettre les ſceaux du Royaume qu'il avoit rompus en préſence de ſes Députés, pour ôter aux Sénateurs tout ſoupçon de fraude & de mauvais artifice de ſa part.

Les Etats s'étant aſſemblés à Coppenhague, on procéda à l'élection d'un Roy. Il y eut de vifs débats entre les Sénateurs. Les Proteſtans étoient portés pour Chriſtian. Les Catholiques au contraire, & ſurtout les Prélats, ſe déclarérent hautement contre ce Prince; ils craignoient avec raiſon que ce choix ne fût ſuivi de la ruine de la Religion Catholique, & de la perte des grands revenus dont ils jouiſſoient. Chriſtian avoit paſſé ſa jeuneſſe dans les Cours d'Allemagne, où il avoit embraſſé le Luthéraniſme. Les Evêques vouloient, qu'on élût Jean ſecond fils de Fridéric. Ils eſpéroient que ce Prince étant encore tout jeune, pourroit aiſément devenir par leurs ſoins, le

Protecteur de la Religion Catholique. L'Hiſtorien explique ici avec beaucoup de netteté & de force, les motifs, qui faiſoient agir les deux partis. On voit dans les diſcours qu'il leur fait tenir, quel étoit alors l'état des affaires en Dannemarck, par rapport au Gouvernement & à la Religion. Cette expoſition étoit néceſſaire pour l'intelligence de la ſuite de l'hiſtoire, & pour préparer le Lecteur aux grands troubles qui vont s'élever. Elle ſe trouve placée ici avec d'autant plus d'adreſſe, que non ſeulement elle n'interrompt pas le fil de la narration, qu'au contraire, elle y jette de la vivacité & de la force.

Comme les débats entre les Sénateurs n'avoient point de fin, quelques-uns d'entr'eux propoſérent de rompre l'Aſſemblée, & de renvoyer l'élection à l'année ſuivante. Ils alléguoient pour raiſon de ce délai, l'abſence des Députés des Etats de la Norvege, qu'il

n'étoit pas juſte de priver de leurs ſuffrages. Cet avis fut ſuivi, au grand regret des plus ſages Sénateurs, qui prévoyoient les maux infinis dont un plus long interregne alloit accabler le Royaume. Avant que de ſe ſéparer on donna audience aux Envoyés de la Ville de Lubeck, qui demandoient qu'en conſidération des grands ſervices que les Lubéciens avoient rendus au Royaume de Dannemarck, & en vertu d'un traité conclu avec Fridéric, on interdît le paſſage du Sund aux Hollandois, qui s'étoient emparés de tout le Commerce. Cette demande jetta les Sénateurs dans un embarras d'autant plus grand, qu'auſſitôt après la mort de Fridéric, ils avoient envoyé des Ambaſſadeurs à Marie, Gouvernante des Pays-Bas, pour terminer tous les différens des Danois avec les ſujets de cette Princeſſe, & pour faire un traité d'alliance. On répondit aux Envoyés de Lubeck, que la République de Dan-

nemarck étant ſans Roy, ne pouvoit pas ſe prêter à leurs deſirs, & que d'ailleurs on ne croyoit pas qu'il fût juſte de leur accorder aucun ſecours contre la liberté du Commerce.

Wollenweber un des Envoyés de Lubeck, homme remuant & factieux, prit occaſion de ce refus pour engager ſa République à déclarer la guerre aux Danois. Il n'eut pas de peine à l'y déterminer. Les Lubéciens crurent qu'il leur ſeroit aiſé d'envahir un Royaume deſtitué de Chef, & diviſé en pluſieurs factions. Avant que de commencer la guerre, ils propoſérent à Chriſtian de le mettre ſur le Trône, s'il vouloit leur accorder les mêmes avantages & prérogatives qu'ils avoient éxigés du Sénat de Dannemarck. Chriſtian rejetta cette offre avec hauteur, diſant, que s'il devoit régner, il ne vouloit tenir la Couronne que de ſa Nation même, à qui ſeule il appartenoit d'en diſpoſer. Ils firent

la même propoſition à Henry VIII. Roy d'Angleterre. Ce Prince promit toute ſorte de ſecours aux Lubéciens, s'ils l'élevoient ſur le Trône de Dannemarck. Enfin les Lubéciens engagérent les Villes de Roſtock, de Viſmar, & de Sunden qui leur étoient alliées, à entrer dans cette guerre.

S'étant ainſi aſſurés de tous les ſecours poſſibles au-dehors, ils ne manquoient plus que d'un habile Général pour les commander. Ils jettérent les yeux ſur le Comte Chriſtophe de la Maiſon d'Oldenburg. Ce Seigneur accepta le commandement qu'on lui déféroit avec d'autant plus d'empreſſement, qu'étant aſſez mal partagé des biens de la fortune, eu égard à ſa grande naiſſance, il crut non ſeulement avoir trouvé une occaſion d'acquérir de grandes richeſſes, mais qu'il ſe flata de pouvoir monter ſur le Trône de Dannemarck. Pour avoir un prétexte de commencer la guerre, & pour donner

une apparence de juſtice à l'expédition qu'il méditoit, le Comte demanda à Chriſtian l'élargiſſement du Roy Chriſtiern ſon Parent, que la Nation Danoiſe avoit dépoſé & qui étoit alors enfermé dans le Château de Sunderburg, ſous la garde de Chriſtian même. Sur le refus du Duc d'Holſtein, le Comte d'Oldenburg écrivit une lettre au Sénat pour lui faire part de la réſolution qu'il avoit priſe, d'employer toutes ſes forces pour procurer la liberté au Roy Chriſtiern. Il le prioit de ſeconder ſon entrepriſe, promettant que s'il pouvoit parvenir à remettre le Roy captif ſur le Trône, il l'engageroit à pardonner à ſes ennemis, à oublier les injures qu'il avoit reçûes, & à obſerver les loix & les anciennes coutumes du Royaume.

Sans attendre la réponſe du Sénat, le Comte entra dans le Duché de Holſtein à la tête de l'armée de la République de Lubeck, s'empara de pluſieurs poſtes impor-

tans, ravagea la Campagne, & porta la déſolation dans les Villes. Le Duc Chriſtian de ſon côté, ramaſſa à la hâte ce qu'il avoit de troupes réglées pour s'oppoſer à l'invaſion de ſon pays. Le Sénat de Dannemarck lui envoya les Garniſons de Coppenhague & de quelques autres places. Avec ce ſecours, le Duc n'eut pas de peine à réparer ſes pertes & à forcer le Comte Chriſtophe d'abandonner le Duché de Holſtein. Pendant ce temps-là les habitans de Lubeck, avoient préparé leur flotte pour faire une deſcente dans les Iſles de Dannemarck. Le Comte ayant appris qu'il n'y avoit plus de troupes réglées dans la Capitale, ſe hâta d'embarquer ſon armée pour aller la ſurprendre. Mais pendant que les Lubéciens ſongeoient à ſe rendre maîtres de Coppenhague, ils ſe virent eux-mêmes aſſiégés par l'armée du Duc d'Holſtein, qui venoit de recevoir un renfort conſidérable de troupes Saxones.

Cragius entre ici dans de grands détails, & ſur le ſiége de Lubeck, & ſur l'expédition du Comte d'Oldenburg dans la Zélande. Celui-ci, dit-il, n'eut pas plutôt débarqué ſes troupes, qu'il s'empara des villes de Rotſchild & de Kioge, ſans trouver beaucoup de réſiſtance. Enſuite pour affermir les Séelandois dans ſon parti, il convoqua une aſſemblée où le Peuple accourut en foule. Il déclara » qu'il » n'étoit venu en Dannemarck, que » pour délivrer Chriſtiern ſon pa» rent & le rétablir ſur le Trône, » que s'il réuſſiſſoit dans ſon entre» priſe, le Peuple pouvoit ſe pro» mettre de trouver dans ce Prin» ce, un vengeur de la liberté pu» blique, & un zélé protecteur de » la Religion Réformée, que, s'il » y avoit eu de grands troubles » dans l'Etat, pendant le régne de » Chriſtiern, ce n'étoit pas à ce » Prince qu'il falloit les imputer, » mais à la Nobleſſe & à tous ceux » qui avoient quelqu'intérêt de te-

» nir

» nir le peuple dans l'eſclavage & » l'oppreſſion. « Il finit ſa harangue par exhorter l'aſſemblée à profiter de l'occaſion qu'il lui offroit pour recouvrer ſa liberté. Il n'eut pas de peine à perſuader tout ce qu'il voulut à cette multitude. Perſonne ne pénétra ſes deſſeins. Ils jurérent tous d'être fidéles à Chriſtiern & de contribuer de tout leur pouvoir au rétabliſſement de ce Roy.

Après s'être ainſi aſſuré des habitans de la Campagne, le Comte marcha vers Coppenhague. Arrivé aux portes de la Ville, il adreſſa aux Bourgeois les mêmes diſcours qu'il avoit tenus à l'aſſemblée des Payſans, & il les ſomma de lui livrer la Ville. La réponſe des Bourgeois ne fut pas d'abord auſſi favorable qu'il l'avoit eſpéré. Ils dirent qu'ils ne refuſoient point de ſe ſoumettre à *Chriſtiern*, mais qu'ils ne pouvoient pas livrer la Ville, que ce Prince ne fût en liberté. Comme le Comte proteſtoit qu'il ne ſortiroit pas du Royaume,

qu'il n'eût procuré la délivrance du Roy Chriſtiern, les Habitans conſentirent à lui ouvrir les portes à condition cependant, *qu'on donneroit en propriété à la Ville de Coppenhague, tous les Champs & les Villages d'alentour à la diſtance de deux milles, qu'on ne dérogeroit pas aux droits & aux immunités accordés par les Rois, & qu'il ſeroit permis de profeſſer publiquement la Religion Réformée.*

Le Comte accorda tout & fut reçu dans Coppenhague avec de grandes acclamations, mais il ne trouva pas la même facilité à ſe rendre maître de la Citadelle. Jean *Urna*, qui en avoit le commandement, attendit pour ſe rendre qu'on en fît le ſiége. Il ſe défendit vigoureuſement pendant quelques jours; mais ayant été enſuite abandonné par ſes propres ſoldats, dont il s'étoit attiré la haine par trop de ſévérité, il fut obligé de capituler.

Toute la Séelande étoit réduite & avoit prêté ſerment de fidélité

au Roy Chriſtiern, entre les mains du Comte d'Oldenburg, lorſqu'une partie des Sénateurs & de la Nobleſſe, qui s'étoit réfugiée dans le Jutland, ayant appris la défection de Coppenhague ſe crut en droit dans un danger ſi preſſant de procéder à l'élection d'un Roy, ſans attendre une aſſemblée plus nombreuſe. Il fut queſtion d'appeller le Duc Chriſtian pour lui déférer le Royaume, mais après bien des délibérations on fut d'avis, qu'il falloit auparavant s'aſſurer de la fidélité des Habitans de Malmoe, Ville conſidérable de la Scanie. On avoit lieu de craindre que le mauvais exemple de Coppenhague, n'engageât cette Ville à ſe ſouſtraire à l'obéiſſance du Sénat. On envoya donc des Députés pour exhorter les Malmoyens à ne pas ſuivre les inſtigations du Comte. Ceux-ci diſſimulérent en préſence des Envoyés du Sénat le projet perfide qu'ils avoient concerté; ils promirent tout ce qu'on

exigea d'eux, parce que le temps de faire éclater la révolte n'étoit pas encore arrivé. Mais ayant trouvé peu de jours après, l'occaſion de ſe ſaiſir de la perſonne du Commandant de la Citadelle, ils le mirent en priſon & renverſérent les fortifications de la Citadelle. Leur idée en ſecouant le joug étoit d'établir dans leur Ville le Gouvernement Républicain, à l'imitation des Villes Vandaliques avec leſquelles ils avoient conjuré.

La Contagion de la révolte ne ſe borna pas à la Séelande & à la Scanie ; elle gagna les Iſles de Fionie & de Moën. Comme cependant il reſtoit encore quelques places dans la Fionie, qui demeuroient fermement attachées à leur devoir, le Comte entreprit de les réduire par la force. Nous paſſons ſous ſilence le ravage des terres, le pillage des biens appartenant à l'Egliſe & à la Nobleſſe, & tous les autres déſordres qui ſont les ſuites ordinaires de l'anarchie & de la ré-

volte des Peuples. Il n'eſt point d'excès en ce genre, dont le Dannemarck n'ait produit en ce temps-là de triſtes exemples. L'Hiſtorien en a fait une deſcription fort touchante, & il obſerve avec douleur, que l'unique reméde capable de mettre fin à la déſolation publique, étoit impraticable ; c'étoit l'aſſemblée des Etats du Royaume pour l'élection d'un Roy. La flotte de Dannemarck étoit tombée entre les mains du Comte par la priſe de Coppenhague. Les Vaiſſeaux de Lubeck, qui croiſoient ſans ceſſe pour empêcher la communication des Iſles, enlevoient toutes les barques qui tranſportoient les Sénateurs dans le Jutland, Province qu'on avoit déſignée pour la tenue des Etats.

Cependant lorſque le bruit ſe fut répandu que le Comte Chriſtophe avoit envoyé une partie de ſon armée pour conquérir la Fionie, les Sénateurs qui étoient aſſemblés dans le Jutland quoi qu'en petit

nombre, jugérent qu'on ne devoit pas différer plus longtemps l'Election d'un Roy. Un d'entr'eux que l'Auteur des Annales appelle *Magnus Goyœus*, repréſenta » qu'il » ne reſtoit plus que deux Pro- » vinces qui fuſſent fidelles à l'Etat, » que la Fionie étant une fois ſub- » juguée, le Jutland ſe devoit at- » tendre au même ſort, & que la » défection étant une fois devenue » générale, le mal ſeroit ſans remé- » de, & le Royaume ne pourroit » plus ſe relever de ſa ruine; que » dans l'affreuſe ſituation où l'on » étoit réduit, il n'y avoit de ſe- » cours à eſpérer que de la part du » Duc Chriſtian, qui étoit alors » occupé au ſiége de Lubeck, » qu'il falloit le déclarer Roy de » de Dannemarck & l'appeller au » plutôt au ſecours de l'Etat qui » penchoit vers ſa ruine.

La plûpart des Sénateurs fut de cet avis. Les Prélats ſeuls perſiſtoient à s'oppoſer à ce choix. Cependant la Nobleſſe qui étoit im-

patiente de ſçavoir ce que le Sénat avoit réſolu, entra dans le lieu de l'aſſemblée & demanda que le Duc Chriſtian fût élû, diſant qu'elle n'avoit que trop ſenti par ce qui s'étoit paſſé dans la Séelande & la Scanie, de quelle conſéquence il étoit pour le Salut de l'Etat d'avoir dans les circonſtances préſentes, un Roy qui fût en état de commander une armée & de gouverner par lui-même. Les Prélats touchés de ces remontrances, & preſſés par les vives inſtances des Nobles, donnérent enfin leurs ſuffrages à Chriſtian, à condition cependant, que le Sénat obligéroit ce Prince à ratifier les droits & les immunités de l'Egliſe, & à permettre le libre exercice de la Religion Catholique. On envoya une députation à Chriſtian pour lui annoncer le choix du Sénat. Ce Prince ſe tranſporta au lieu de l'aſſemblée des Etats. Il y fut proclamé Roy de Dannemarck. Le Sénat, le Clergé, & la Nobleſſe lui prêtérent ſerment de fidélité.

Mais comme les Sénateurs n'étoient pas encore convenus de la formule ſolemnelle, que les Rois ont coutume de ſigner à leur avénement à la Couronne, & que le preſſant danger où étoit le Royaume, demandoit un prompt ſecours, on différa à un autre temps de régler cette eſpéce de capitulation, & on ſe contenta de la promeſſe que fit Chriſtian de ratifier toutes les immunités & les priviléges accordés à la Nation par les Rois ſes prédéceſſeurs.

Les premiers ſoins du nouveau Roy après ſon élection, furent de demander du ſecours aux Puiſſances voiſines. Il écrivit à Guſtave Vaſa, Roy de Suéde, avec qui il étoit lié par l'affinité la plus étroite; car ces deux Princes avoient épouſé les deux ſœurs qui étoient filles du Comte de Lavenburg. Guſtave lui témoigna la joye que lui avoit cauſée la nouvelle de ſon élection, & il lui promit d'envoyer au plutôt des troupes dans la Scanie, &

de faire tous ſes efforts pour rétablir la paix & la tranquillité dans le Dannemarck.

Chriſtian demanda auſſi à Marie Gouvernante des Pays-Bas, les ſecours de troupes & de vaiſſeaux, qu'elle s'étoit engagée de donner aux Danois par le traité de Gand. Il repréſenta à cette Princeſſe que la République de Lubeck n'avoit porté la guerre dans le Dannemarck, que pour ſe venger de ce que la Nation Danoiſe n'avoit pas voulu interdire aux Hollandois le paſſage du Sund, & leur ôter la liberté du Commerce. Marie, peu ſenſible aux égards de la Nation Danoiſe pour les Hollandois ſes ſujets, trouva divers prétextes pour éluder la foi des traités. Comme la Renommée publioit que la révolte étoit générale dans le Dannemarck, & qu'il y avoit toute apparence que Chriſtiern remonteroit ſur le Trône, elle crut devoir attendre les événemens & la fin de cette guerre.

L'élection d'un Roy qu'on avoit regardée comme l'unique moyen d'arrêter les progrès de la révolte, ne produisit pas tout l'effet qu'on en avoit attendu. Le Comte souleva les Provinces avec le même succès. La Fionie séduite par ses Emissaires, prêta serment de fidélité au Roy Christiern. Svenborg & Ottensée ouvrirent leurs portes aux troupes de Lubeck, & l'exemple de ces deux Villes, entraîna bientôt le reste de l'Isle dans la rebellion. Christian allarmé de cette défection, dépêcha le Général *Jean de Rantzau* avec ce qu'il put trouver de troupes réglées, pour faire rentrer les Fioniens dans le devoir. Ce Général eut à peine débarqué, qu'il rencontra l'armée des Rebelles, qui s'avançoit dans le dessein de le combattre. Il n'eut pas de peine à vaincre une multitude de Payſans, qui n'avoient aucune expérience dans la guerre. Il reprit Svenborg & Ottensée, & toute la Fionie se soumit au Roy

Chriſtian. Mais cette ſoumiſſion n'étoit pas ſincére. Le Peuple toujours porté à la rebellion n'attendoit que le départ de Jean de Rantzau pour ſecouer le joug. En effet ce Général ne fut pas plutôt parti, que le feu de la ſédition ſe ralluma. Le Comte inſtruit des mouvemens de la Fionie y envoya de nouvelles troupes, qui d'intelligence avec les habitans, & à la faveur de la nuit, ſurprirent le Château de Neubourg & d'autres poſtes importans. Les garniſons que Rantzau y avoit laiſſées, furent paſſées au fil de l'épée & la Fionie abandonna de nouveau le parti du Roy avec la même legéreté qu'elle l'avoit embraſſée.

Le Comte ſe voyant maître de trois Provinces conſidérables ſçavoir de la Scanie, de la Séelande, & de la Fionie, ne ſongea plus qu'à faire la conquête du Jutland. L'entrepriſe étoit d'autant plus difficile, que le Jutland eſt la Province du Dannemarck la plus étendue & la

plus peuplée, & que les Sénateurs & la Nobleſſe s'y étoient jettés pour procéder à l'élection de Chriſtian. Les Jutiens paroiſſoient avoir de l'attachement pour leur Roy. Ils étoient du moins contenus dans le devoir & l'obéiſſance par la préſence des Sénateurs.

Mais toutes ces difficultés apparentes ne furent pas capables d'effrayer le Comte d'Oldenburg, ni de le détourner de l'exécution de ſes projets. Cet Auteur des troubles connoiſſoit le génie & les ſentimens actuels de la nation Danoiſe; il ſçavoit avec quelle impatience la populace portoit depuis longtemps le joug des Riches & des Grands du Royaume. Il ne doutoit pas qu'elle ne ſaiſit avec empreſſement l'occaſion de recouvrer ſa liberté & de s'enrichir des dépouilles des Nobles qu'elle regardoit comme autant de Tyrans. Comptant donc moins ſur la force des armes que ſur la diſpoſition du Peuple toujours prêt à ſe révol-

ter, il détacha une petite partie de ſes troupes dont il donna le commandement à un fameux Pirate nommé *Clément*, homme hardi & entreprenant qui avoit affronté mille fois les plus grands dangers dans l'eſpérance de s'enrichir.

Clément ſe préſenta avec ſa troupe devant Allebourg, Ville de la Jutie Septentrionale. Comme il proteſtoit, qu'il étoit venu ſous les auſpices du Roy Chriſtiern, pour délivrer le peuple de la Tyrannie de la Nobleſſe, on lui ouvrit les portes. De là, il paſſa dans la partie de la Jutie, qu'on appelle *Vendſyſſel*. Son arrivée jetta la conſternation dans tout le pays. Les Riches, dont les Greniers & les Granges étoient remplies des fruits de la récolte, craignant l'incendie, ſe déclarérent pour le Roy Chriſtiern. Les pauvres, qui n'avoient rien à perdre, ſe mirent à la ſuite de Clément, dans la vue de piller les maiſons des Nobles. Cet Avanturier choiſit les plus vigoureux &

les plus réſolus d'entre les jeunes gens qui étoient à ſa ſuite ; il en compoſa des compagnies & des bataillons qu'il arma de tout ce qu'il put trouver, pour s'en ſervir dans les endroits & les rencontres où il ſeroit néceſſaire d'employer la force.

Au premier bruit de l'arrivée de Clément, les Nobles s'étoient aſſemblés à *Randers*, pour délibérer ſur les moyens d'arrêter les progrès de la Rebellion. Le réſultat de leurs Conſeils fut de marcher à l'ennemi. Ils avoient quinze cens hommes d'Infanterie, & quinze cens Chevaux, avec leſquels ils eſpéroient de vaincre aiſément une multitude d'hommes mal armés, ſans diſcipline & qui n'avoient aucune connoiſſance de l'Art militaire. Ils s'avancérent donc avec confiance contre les Rebelles qu'ils trouvérent rangés en bataille dans le fond d'une plaine environnée de marais. On étoit alors à la fin de l'Automne. Les pluyes conti-

nuelles avoient tellement détrempé la terre, que la Cavalerie, ſur laquelle les Nobles avoient fondé l'eſpérance de la victoire, devint non ſeulement inutile, mais elle fut même la cauſe de la perte de la bataille. Les chevaux enfonçant dans la boue ne pouvoient plus s'en retirer. Les Cavaliers accablés du poids de leurs Cuiraſſes ſe virent expoſés aux coups ſans pouvoir ſe défendre. Cette fatale journée fut ſuivie de la perte de pluſieurs Bourgs & Châteaux, & la révolution ſeroit même devenue générale dans le Jutland, ſi le Roy Chriſtian qui étoit alors occupé au ſiége de Lubeck, n'eût promptement envoyé de nouvelles troupes pour s'oppoſer aux incurſions des Rebelles.

Cragius fait ici une vive peinture des inquiétudes qui agitoient l'eſprit de ce Prince. Chriſtian, dit-il, voyoit d'un côté ſon Royaume livré en proye à ſes Ennemis. D'un autre côté il ne pouvoit lever

le ſiége de Lubeck pour venir au ſecours du Dannemarck ſans ſe couvrir de honte, & ſans expoſer le Duché de Holſtein à tous les malheurs de la guerre. Pour ſe tirer d'un ſi grand embaras il prit le parti de propoſer la paix aux Aſſiégés. Il eſpéroit qu'ils l'accepteroient d'autant plus volontiers, qu'ils étoient réduits à de fâcheuſes extrémités. Henry Duc de Meklenburg, Philippe Landgrave de Heſſe, les Villes de Hambourg & de Lunebourg offrirent leur médiation. Elle fut acceptée de part & d'autre, & la paix fut conclue aux conditions, *que le Roy retireroit ſes troupes du territoire de Lubeck, & que les Lubéciens ne porteroient plus la guerre dans le Duché de Holſtein. Pour ce qui concernoit le Royaume de Dannemarck, il fut abandonné au ſort des armes & on convint, qu'il ſeroit permis à chaque parti d'employer toutes ſes forces pour le conquérir.*

Après la concluſion de ce traité

de paix, le Roy entra dans le Jutland à la tête de ſon armée qu'il augmenta par des levées conſidérables. Il aſſiégea & prit Allebourg, où Clément s'étoit retiré, n'oſant tenir la Campagne devant un Ennemi ſi redoutable. Ce ſéditieux fut pris & mis en priſon, où on le garda pendant les deux années que durérent les troubles, pour être puni du dernier ſupplice, après que la paix ſeroit rétablie dans le Royaume.

Tout le temps que dura l'expédition de Chriſtian dans le Jutland, le Comte demeura tranquille dans la Fionie, & ne s'occupa qu'à donner des ordres pour empêcher que les troupes du Roy n'abordaſſent dans cette Iſle. Le Roy ſe préparoit de ſon côté à y faire une deſcente, mais comme il ne voyoit qu'avec regret couler le ſang de ſes Sujets, même rebelles, il chercha avant que d'embarquer ſes troupes à terminer la guerre par un accommodement

avec le Comte. Il l'invita à une conférence. Colding fut le lieu qu'on déſigna pour l'entrevue. Le Comte s'y rendit ſur la parole & la ſauve-garde du Roy. Chriſtian lui offrit de grandes ſommes d'argent, à condition qu'il ſortiroit du Royaume, & qu'il livreroit les Provinces qu'il avoit envahies. Le Comte rejetta cette propoſition, & eut l'inſolence de demander qu'on rendît la liberté à Chriſtiern, qu'on donnât à ce Roy captif, la Fionie, la Séelande, la Scanie, & la Norvége pour ſon partage, & que Chriſtian ſe contentât de régner ſur la Jutie. Le Roy trouva ces conditions ſi dures, que quelque deſir qu'il eut de la paix, il aima mieux ſe réſoudre à continuer la guerre, qu'à partager ainſi un Royaume, qui juſqu'alors avoit toujours été réuni ſous la puiſſance d'un ſeul Roy. Il prévit d'ailleurs, que bien loin de procurer la tranquillité aux Danois, ce partage deviendroit au

contraire une ſource de troubles infinis par la défiance que les deux Rois auroient néceſſairement l'un contre l'autre.

Pendant cette négociation, les Suédois, dont Chriſtian avoit imploré le ſecours, entrérent dans la Hallande, prirent les Villes de Varberg, & de Halmſtadt, delà ils paſſérent dans la Scanie. La Cavalerie des Scaniens, qui juſqu'alors avoit été attachée au parti du Comte, reconnut l'injuſtice de ſon procédé, regarda le Comte comme un uſurpateur, ſe ſoumit au nouveau Roy, & ſe joignit à l'armée Suédoiſe. Ces troupes réunies mirent le ſiége devant *Helſingbourg*, place extrémement forte & pourvue d'une bonne garniſon; elles la prirent d'aſſaut, paſſérent la garniſon au fil de l'épée, & battirent un détachement conſidérable des Ennemis qui étoient venus pour la ſecourir. La Scanie étoit preſqu'entiérement conquiſe; il ne reſtoit plus à ré-

duire que les Villes de Landſkrone & de Malmoe ; les Suédois s'avancérent vers ces places dans le deſſein de les aſſiéger, mais ne ſe ſentant pas aſſez forts pour entreprendre deux expéditions ſi importantes, ils demandérent à Chriſtian un renfort de troupes. Enſuite s'étant approchés de Malmoe, ils ravagérent la Campagne, brulérent les Villages d'alentour, & les meules de fourage & de bled, qui étoient aux portes de la Ville. Les Habitans en furent tellement tranſportés de fureur, que pour ſe venger ils mirent le feu aux maiſons des Sénateurs & de tous ceux qui étoient attachés au parti du Roy.

Les prompts ſuccès des armes Suédoiſes, donnoient à Chriſtian les plus flateuſes eſpérances de recouvrer bientôt tout ſon Royaume ; mais il ſentoit en même temps qu'eû égard à la ſituation de Malmoe & de Coppenhague, qui communiquoient l'une avec l'autre

par le détroit du *Sundet*, il ne parviendroit jamais à réduire ces deux places ſans le ſecours d'une flotte, qui en rompît la communication. Le Roy implora vainement en cette occaſion l'aſſiſtance des Puiſſances Maritimes. Les Anglois & les Hollandois ne voulurent lui fournir aucun Vaiſſeau. Guſtave Vaſa, & Albert Roy de Pruſſe, furent les ſeuls qui eurent aſſez de généroſité pour lui envoyer une partie de leur flotte.

Cragius interrompt le récit du ſiége de Malmoe, pour rapporter ce qui s'eſt paſſé dans la tenue des Etats de la Norvége, au ſujet de l'élection de Chriſtian. Il nous ſuffira de dire d'après notre Hiſtorien, qu'elle y fut approuvée d'une voix unanime. Il raconte enſuite les mouvemens que le Comte d'Oldenburg ſe donna pour mettre la Séelande & la Fionie en état de défenſe, & les avantages que les troupes du Roy remportérent dans ces deux Provinces. Le Roy,

dit-il, ayant raſſemblé tous les Vaiſſeaux de tranſport, qui étoient dans les ports de Colding, d'Hatherſlebe & de Flenſbourg, embarqua ſes troupes & aborda pendant la nuit dans la Fionie. Les Ennemis ne s'en furent pas plutôt apperçus, qu'ils raſſemblérent en un corps d'armée, toutes les compagnies de Soldats qui avoient été diſperſées pour la garde des Ports. Les deux armées ſe joignirent entre Middelfart & Ottenſée. Le Combat fut vif, mais la victoire ne tarda pas à ſe déclarer pour le parti du Roy. Les débris de l'armée du Comte ſe retirérent dans la Ville d'*Aſſens*, où ils ne ſe rendirent qu'après avoir ſoutenu un long ſiége.

Le Courage des Lubéciens ne fut point abbatu par tant de mauvais ſuccès; ils réſolurent au contraire d'envoyer de nouvelles troupes dans le Dannemarck; ils équipérent deux diverſes flottes pour porter du ſecours aux Villes qui

leur étoient attachées ; & ſoit que la fidélité du Comte d'Oldenburg leur fût devenue ſuſpecte, ſoit qu'à cauſe des pertes continuelles qu'ils venoient d'eſſuyer, ils le regardaſſent comme un Général malheureux dans toutes ſes entrepriſes, ils ne voulurent point lui confier le commandement de ces nouvelles levées. *On donnera la ſuite dans le prochain Journal.*

LE THEATRE ANGLOIS ; Tome VI^e. in-12 1748. pages 455. Se vend à Paris, chez Jacques *Clouſier*, rue S. Jacques, à l'Ecu de France, 3 liv. broché. On trouve chez le même Libraire les cinq premiers Tomes, dont chacun eſt du même prix.

NOUS avons fait aſſez connoître, par le compte que nous avons rendu des cinq premiers Tomes de cet ouvrage, (dans nos Journaux des mois d'Août, Sep-

tembre, Octobre, & Novembre 1746 & Août 1747) le but que M. de la Place ſon Auteur s'y eſt propoſé, & la maniére dont il a ſçu le remplir juſqu'à preſent, pour n'avoir rien à répéter à cet égard. Il nous ſuffira d'obſerver que l'Auteur n'annonce dans ce ſixiéme volume aucun changement dans ſon projet, & que ce projet n'y paroît pas moins bien exécuté que dans les précédens.

Tout ce que contient le tome ſixiéme dont il s'agit, qui eſt ſans Préface, conſiſte dans la traduction de trois Tragédies, dont aucune n'eſt précédée ni ſuivie d'avis ni de remarques.

M. de la Place y a ſupprimé ſuivant ſon uſage, les indécences & les fins de quelques ſcénes un peu trop allongées, & a mis en Vers, ainſi qu'il l'avoit promis pour ce volume, pluſieurs Scénes où l'on reconnoîtra aiſément l'Auteur de *Veniſe ſauvée*.

La premiére des trois piéces eſt de

de M. *Dryden*, ſous le titre D'AURENGZEB OU LE GRAND MOGOL. La ſeconde eſt intitulée L'EPOUSE EN DEUIL par M. *Congréve*, & la troiſiéme qui eſt de M. *Rowe*, (dont M. de la Place a déja donné dans ſon cinquiéme volume la Tragédie de la belle Pénitente) a pour titre TAMERLAN, ſujet traité en 1675, ſur le Théâtre François, par Pradon. (Voyez le onziéme vol. du nouveau Théâtre François ſur cette piéce de Pradon.)

Il eſt aiſé de voir par ces ſeuls titres que la premiére & la troiſiéme piéces ſont tirées de l'Hiſtoire Moderne.

AURENGZEB étoit Grand Mogol en 1660, & TAMERLAN Empereur des Tartares très-puiſſant ſur la fin du quatorziéme ſiécle. Mais il s'en faut beaucoup que l'Hiſtoire nous dépeigne ces deux Princes comme des Héros accomplis; ainſi que MM. *Dryden* & *Rowe* nous les repréſentent.

AURENGZEB ſuivant l'Hiſtoire,

n'eſt monté ſur le Trône, qu'après avoir empriſonné ſon pere, & ne s'y eſt maintenu qu'en ſacrifiant à ſon ambition démeſurée, un frere aîné à qui l'Empire devoit appartenir. Il paroit à la vérité qu'Aurengzeb s'impoſa par la ſuite une rude pénitence pour ces forfaits; mais ce n'eſt nullement ſous ces traits que M. Dryden nous dépeint ſon avénement à l'Empire, avénement qui fait l'objet de ſa Tragédie.

Pour TAMERLAN on en a parlé fort diverſement; les uns on vanté ſa douceur, d'autres ſe ſont plaints de ſa cruauté. Ce qui paroit de plus aſſuré, c'eſt que ſinguliérement par rapport à *Bajazet I.* dont la défaite eſt le ſujet de la Tragédie de M. Rowe, Tamerlan le traita d'abord avec beaucoup d'égards & de ménagemens, & que ce ne fut que l'orgueil indomptable de Bajazet qui obligea Tamerlan à faire mettre enſuite ce Prince dans une cage de fer, où il s'é-

craſa lui-même la tête comme tout le monde le ſçait. Ainſi M. Rowe ne s'eſt pas tant écarté de l'Hiſtoire, n'en ayant traité que ce point.

A l'égard de la Tragédie de L'EPOUSE EN DEUIL, le ſujet paroît de pure imagination.

Nous ne nous arrêterons pas ſur cette piéce de l'Epouſe en deuil, dont l'intrigue eſt fort chargée, pour être en état de dire quelque choſe, & de rapporter quelques morceaux des deux autres, qui nous ont paru mériter la préférence, tant par l'intérêt qui les ſoutient, que par les ſentimens de vertu, qu'elles font éclater, dans ceux qui en ſont les Héros.

Ce que nous allons obſerver ſur les perſonnages de la Tragédie D'AURENGZEB, ſuffira pour en donner d'abord une idée générale. Voici quels ſont ces perſonnages.

LE GRAND MOGOL, appellé dans la piéce L'EMPEREUR, dont

l'âge avancé a affoibli la puiſſance & donne lieu entre pluſieurs de ſes enfans à des guerres civiles, qui ont la poſſeſſion de l'Empire pour objet. La violente paſſion de ce Monarque pour une Reine captive qui n'aime qu'*Aurengzeb* un des fils de l'Empereur, & eſt l'unique objet de la tendreſſe d'Aurengzeb, fait le principal intérêt de la piéce.

AURENGZEB, qui fidéle à l'Empereur ſon pere, eſt toujours prêt à lui ſacrifier tout, hors celle qui a touché ſon cœur par ſa vertu. Ce Héros de la piéce y ſoutient véritablement partout ſans ſe démentir un caractére de vertu digne d'admiration.

MORAT dernier des fils de l'Empereur. Morat d'abord peu délicat ſur le choix des moyens qui peuvent l'élever à l'Empire, & ne craignant point de verſer le ſang de ſes freres, pour s'y frayer une route plus ſure, meurt dans le cours de la piéce en des ſentimens

ſort différens, & ſans regretter une Couronne dont il eſt convaincu qu'il n'étoit pas digne.

DIVERS SEIGNEURS INDIENS *de différentes factions*, dont le plus conſidérable eſt ARIMANT, Gouverneur d'Agra, où ſont retenues captives l'Amante d'Aurengzeb & la femme de Morat.

NOURMAHAL IMPERATRICE, mere de Morat, & paſſionnée pour Aurengzeb, dont elle ſauve les jours ſans parvenir à s'en faire aimer.

INDAMORA Reine captive, aimée de l'Empereur, de Morat, & d'Aurengzeb, mais n'aimant que Morat & montrant toujours la plus grande vertu.

MELERINDA, femme de Morat, Princeſſe auſſi très-vertueuſe.

Enfin ZAIDE, Eſclave favorite de l'Impératrice & qui n'a que très-peu de part à la piéce.

AURENGZEB eſt ſans contredit le ſeul des enfans de l'Empereur digne du Trône, par la fidélité

qu'il lui conſerve, nonobſtant les durs traitemens qu'il en éprouve, & par le courage ainſi que par l'habileté avec leſquels il parvient à diſſiper toutes les factions qui ſe forment contre ſon pere. Il n'y a que la paſſion de l'Empereur pour Indamora, qui empêche l'Empereur de déclarer ſon choix, en faveur d'Aurengzeb. Mais cette paſſion, quoique l'Empereur en ſente toute la honte, le porte à abandonner l'Empire à Morat, dont l'Empereur ignore l'amour pour Indamora.

A peine Morat ſe voit-il ſur le Trône, que manquant tout à la fois à ce qu'il doit à l'Empereur ſon pere, à l'Impératrice ſa mere, à Mezelinda ſa femme, & à Aurengzeb ſon frere, il ne ſonge qu'à réduire ſon pere & ſa mere à la ſujetion, à ſatisfaire ſes vûes criminelles pour Indamora, & à s'aſſurer le Trône par la mort d'Aurengzeb. Il fait d'abord empriſonner *Aurengzeb*, mais l'Impératrice

& Melezinda, ainſi qu'Indamora, contribuent chacune par des motifs particuliers, à éluder la perte de ce Prince en la faiſant différer.

Enfin un ſoulévement qu'Arimant & un autre Officier excitent dans la Ville contre Morat, & en faveur de l'Empereur, fait périr Morat & rend à l'Empereur ſa Couronne qu'il met alors ſur la tête d'*Aurengzeb*, en lui cédant Indamora. Nourmahal s'empoiſonne, & un des derniers ſpectacles de la piéce, eſt une proceſſion de Prêtres Indiens, ſuivis d'une troupe d'Eſclaves & de Melezinda, qui ſelon l'uſage des femmes fidelles du Pays, va ſe jetter dans les flammes, où elle expire comme victime de l'amour conjugal.

Pour donner à preſent une idée de la maniére dont cette piéce a été traitée par M. Dryden, & traduite par M. de la Place, tant en vers qu'en proſe, nous en choiſiſſons deux ſcénes dont les bornes

de ce Journal nous font regretter de ne pouvoir rapporter qu'une partie.

Nous commençons par la ſcéne huitiéme de l'acte trois ; cette ſcéne eſt entre l'*Empereur*, *Morat*, & *Aurengzeb*, après le couronnement de Morat.

AURENGZEB à *l'Empereur*.

» Je ne viens point Seigneur condam-
» ner votre choix ;
» Je ſçais que mon devoir doit reſpe-
» cter vos loix :
» Mais je dois à ma gloire, encore
» plus à la vôtre,
» Lorſque vous m'abaiſſez pour élever
» un autre,
» De ſoutenir ici, même aux yeux de
» mon Roi,
» Qu'il n'a point de Sujet plus fidéle
» que moi ;
» Que nul ne chérit plus, & ſa gloire,
» & ſa vie ;

» Que j'en offre la preuve à quiconque
» le nie. * *

Le même AURENGZEB *à Morat.*

» Si content de ma gloire,
» Je n'eus qu'elle pour prix de plus
» d'une victoire ;
» Si toujours mes ſuccès ont ſignalé
» ma foi ;
» Morat peut en rougir, mais ce n'eſt
» pas pour moi.
» J'ai vaincu pour mon pere, & loin de
» cette rive
» Ton armée en ces lieux l'obſede &
» le captive.
» Je reviens ſeul ici, ſans projets, ſans
» Soldats :
» L'appareil de la guerre y ſuit par tout
» tes pas.
» Tu t'empare du Trône & je te le
» réſigne.

» Si de le posséder tu veux te rendre
» digne :
» Ainsi que tes refus, j'éprouve ton
» courroux !
» Je laisse à l'Univers à juger entre nous.

MORAT.

» Mon pere te craignoit, tu menaçois
» sa vie ;
» Il daigne m'appeller : son choix me
» justifie.

AURENGZEB.

» Il connoît mieux que toi ce qui me
» fit haïr :
» Je le respecte trop pour te le découvrir.
» Finissons. Si ton cœur veut se mon-
» trer fidéle,
» contre ses Ennemis viens signaler t'on
» zèle.

MORAT.

» Je veux les vaincre seul.

AURENGZEB.

» Ainſi dans ſon tranſport,
» Morat eſt invincible, il diſpoſe du ſort?
» Et l'offre de mon bras lui paroit une
» injure.....
» Je ſens tout ton mépris, cruel! mais
» je l'endure.
» Je ferai plus encore: ſi tu veux m'af-
» firmer,
» Que content de ta gloire & prêt à
» déſarmer,
» Auſſitôt que ton bras aura fini la
» guerre,
» Mon pere aura ſur nous ſon pouvoir
» ordinaire:
» Oſe me le jurer: je t'en crois & mon
» cœur,
» Loin d'en être jaloux, ſouſcrit à ton
» bonheur.

MORAT.

» Quels que ſoient mes projets, c'eſt
» à toi d'y ſouſcrire:

» Je pourrai déſarmer, ſi le Ciel me
» l'inſpire,
» Juſques-là, ſi l'Etat me paroit en
» danger,
» Mieux que le tien, ce bras ſçaura le
» proteger.

L'EMPEREUR *à part.*

» Croirai-je à ce diſcours, que Morat
» ſoit ſincére!
» Et ſans être attendri puis-je entendre
» ſon frere!
» L'un n'agit que pour lui, l'autre fait
» tout pour moi:
» Mon injuſtice même eſt le ſceau de
» ſa foi!....
» Sa vertu me confond!.... la mienne
» eſt ébranlée:
» L'amour ſeul la combat dans mon
» ame troublée.... &c.

La Scéne qui ſe paſſe vers la fin de la piéce entre *Morat* & *Inda-*

mora (Acte 5. Scéne 2.) nous fournira un ſecond exemple de la beauté de la piéce, & l'idée de la Proſe du Traducteur.

INDAMORA *vers le tiers de la Scéne.*

» Te flates tu, Tyran, qu'infi-
» déle à Aurengzeb, mon cœur
» puiſſe jamais ſe réſoudre à enten-
» dre les vœux d'un parricide? Et
» penſes-tu que ces titres affreux
» ſoient effacés par les titres pom-
» peux dont ton orgueil ſe déco-
» re? La crainte peut retenir la
» langue: mais quels décrets ſévé-
» res imagineras-tu contre la pen-
» ſée? Pourras-tu toi-même te ca-
» cher tes remords? Ne ſuffiront-
» ils pas pour te déchirer & pour
» venger le ſang innocent?

MORAT.

» Qu'ont de commun les re-
» mords avec une Couronne? Je
» les étoufferai dans les plaiſirs, ou
» les affaires m'en diſtrairont; & ſi
» ce n'eſt aſſez, la voix tonnante

» de la guerre leur imposera silence.

INDAMORA.

» S'ils sont combattus, s'ils sont » repoussés, ils reviendront à la » charge avec encore plus de vio- » lence. Toujours attachés sur tes » pas, au milieu des grandeurs & » des plaisirs, ces Juges invisibles » de tes crimes répéteront sans cesse » à ton oreille les noms odieux de » *Rebelle*, de *Tyran*, de *Meur-* » *trier* ! Ton pouvoir mal acquis » te suscitera mille soins, mille en- » nuis, mille maux secrets qui ne » sont sentis & connus que par les » Rois fatigués de l'être. Trem- » blant au milieu de ta Cour, in- » quiet dans la solitude, le Trône » sera pour toi le germe de toutes » les douleurs.

– – – – – – – – – –

INDAMORA *vers la fin de la Scéne.*

» Osez être grand Homme ; osez » rejetter une Couronne crimi- » nelle, & vos yeux s'ouvriront. Il

» eſt d'une ame baſſe de prendre » tout ce qui eſt dans ſa diſpoſi- » tion. C'eſt être Souverain que » d'avoir & de ſçavoir donner. La » félicité n'eſt vraiment pure que » dans l'ame de celui qui ſçait » dompter ſes paſſions : elle eſt ſu- » préme pour celui qui ſçait réſi- » ſter aux brillantes promeſſes de » la fortune. Les grandes ames » ſeules connoiſſent ce bonheur, » & c'eſt par là qu'elles s'aſſurent » l'immortalité.

MORAT.

» C'eſt donc envain que j'ai de- » puis ſi long-temps cherché la » gloire ? Je croyois la trouver » parmi les dangers & les peines.... » Mais graces au Ciel vous m'a- » vez fait connoître la vertu.... » Je renonce à tout Empire inju- » ſtement acquis, & je borne tou- » tes mes prétentions à plaire à l'ai- » mable Indamora.

INDAMORA.

» Ah Seigneur, ne ſoyez pas » juſte à demi ! Acquittez vous en- » tiérement & ſongez auſſi à l'aima- » ble Melezinda. Si vous commen- » cez à aimer la vertu, combien » la ſienne ne doit-elle pas vous » être chere ? &c.

On peut obſerver ſurtout par rapport à cette piéce que M. de la Place en a ſupprimé dans diverſes Scénes pluſieurs propos bas, injurieux, licencieux, indécens & même extravagans, que les régles obſervées ſur notre Théâtre nous auroient rendu inſoutenables. C'eſt ce qu'on peut voir ſinguliérement, Acte 2. Scéne 7. Acte 3. Scénes 8. & 9. & Acte 4. Scénes 2. 5. 7. & 10.

Nous nous ſommes aſſez étendus ſur la piéce D'AURENGZEB, pour qu'il nous ſuffiſe de remarquer en un mot tout l'objet de celle de TAMERLAN. Ainſi nous nous contenterons d'obſerver qu'à ſon ſujet

principal, qui eſt la victoire remportée par *Tamerlan* ſur Bajazet I. M. Rowe a joint quelques intérêts de tendreſſe étrangers au Héros de la piéce, & quelques autres épiſodes qui ont rapport à ce Héros.

Cette obſervation préſuppoſée, nous ne pouvons nous refuſer à l'idée que la lecture de cette piéce nous a fait naître d'en offrir à nos Lecteurs deux morceaux, qui nous ont paru propres à la faire connoître & que nous abregerons encore malgré nous.

Le premier morceau eſt de la Scéne qui ſe paſſe entre TAMERLAN & BAJAZET, après la priſe de ce dernier.

TAMERLAN, *Acte* 2. *Scéne* 5. *au commencement.*

» Lorſque de tous côtés ma vue épou-
» vantée,
» Du ſang des Nations voit la terre hu-
» mectée;

» Lorſque tant d'Orphelins & d'Epouſes
» en deuil
» De leur perte à grands cris accuſent
» ton orgueil ;
» Lorſque ta rage enfin, loin d'en être
» aſſouvie,
» De morts & de mourans, couvrant
» toute l'Aſie,
» Voit encore ſans fremir ta noire tra-
» hiſon :
» Ne puis-je, *Bajazet*, t'en demander
» raiſon.

BAJAZET.

» Parle ainſi, *Tamerlan*, à qui te croit
» ſon Maître :
» Bajazet n'en a point, ſon vainqueur,
» tu peux l'être ;
» Mais du deſtin jaloux quelque ſoit la
» rigueur,
» Le Ciel pour t'obéir n'a point formé
» mon cœur.
» Du Trône renverſé, maintenant ton
» Eſclave,

» Le ſort en ta faveur m'a trahi : je le
» brave.
» Régne ſur mes Sujets, porte par tout
» l'effroi,
» Fai trembler l'Univers tu ne peux
» rien ſur moi.

. . . . . .

TAMERLAN *ſur la fin de la Scéne.*

» Mais calme des regrets déſormais ſu-
» perflus :
» Ceſſe de te flater que Tamerlan te
» craigne,
» Vis & garde un courroux que ſon
» ame dédaigne.
» Ou plutôt ſi ton cœur démentant ſa
» fierté,
» Pouvoit enfin gémir de ſa férocité,
» Si tu pouvois ſentir les droits de la
» nature,
» L'éclat de la vertu, la honte du
» parjure;
» Vis pour être un grand Roy, pour ai-
» mer tes Sujets,

» Pour aimer un Rival qui t'invite à la
» paix,
» Je n'abuſerai point des droits de la
» Victoire:
» Ne crains rien pour ton Trône, en-
» cor moins pour ta gloire,
» Reſte ici; ſois y Roy: ſçache enfin
» qu'un grand cœur,
» Même d'un Ennemi, reſpecte le mal-
» heur.

L'abus que *Bajazet*, toujours furieux, fait de cette généroſité de *Tamerlan*, oblige enſuite Tamerlan à en uſer envers lui, ainſi que nous l'avons déja remarqué. Mais c'eſt avant ce juſte châtiment que ſe paſſe entre Tamerlan & un Dervis (Acte 3. Scéne 5.) la Scéne dont nous donnerons encore une petite partie qui ſe reſſent un peu du génie Anglois.

On verra aſſez par ce ſecond morceau que le Dervis, dont il s'agit, n'eſt qu'un Fourbe, un Hipocrite, & un Scélérat, qui abuſe

du prétexte de la Religion, pour porter Tamerlan à rétablir Bajazet dans toute ſa puiſſance, & qui, s'il ne réuſſit pas par la voye d'inſinuation ou de menace, eſt prêt à tout oſer pour parvenir à ſon but.

LE DERVIS *vers le commencement de la Scéne.*

» Ecoute. Quel eſpoir, quels funeſtes
» liens,
» Au mépris de ta loi, t'uniſſent aux
» Chrétiens? *
» Du Prophête contr'eux ignore-tu la
» haine?
» Sans toi pourtant, ingrat, leur perte
» étoit certaine;
» Sans toi, ce Roy qui ſouffre une in-
» digne priſon,
» Bajazet de la terre eût effacé leur nom.
» Que dis-je quand le Ciel.....

TAMERLAN.

.....» Modere tes tranſports;

* *Ce reproche eſt fondé ſur ce que Tamerlan à choiſi pour un de ſes Généraux, un Prince Chrétien.*

» Tes cris ne ſont point faits pour hâ-
» ter mes remords :
» Quoique paré d'un nom que Tamer-
» lan reſpecte,
» A mes regards ta foi n'en eſt pas
» moins ſuſpecte.

- - - - - - -

Le même vers le milieu de la Scène.

» Quelque fut leur pouvoir * crois tu
» que ces vainqueurs
» Avec même ſuccès ſe ſoient ſou-
» mis les cœurs?
» Crois tu que la raiſon, le préjugé,
» l'uſage,
» Rendent l'homme docile au ſein de
» l'eſclavage?
» Que tout ſujet enfin ſoit rebelle à ma
» loi,
» S'il ne penſe ſurtout, comme penſe
» ſon Roy?
» Tu te trompes Dervis : l'injuſte vio-
» lence,

* *D'Alexandre & de Céſar.*

» Pour ſoumettre les cœurs fut toujours
» ſans puiſſance :
» L'indulgente vertu peut ſeule les
» gagner,
» Et c'eſt ſur eux ainſi que je prétens
» régner.

LE DERVIS.

» Pourquoi donc Bajazet, gémiſſant
» ſous ta chaîne,
» Eprouve-t'il ici les effets de ta haine ;
» Quand tous deux Muſulmans & tout
» puiſſans tous deux,
» Vous pourriez vous armer pour la
» cauſe des Cieux ?
» Briſe ces fers honteux, dont tu chan-
» ges ton frere ;
» Ou du Ciel irrité crains la juſte colére !
» Crains que ſon bras vengeur, par des
» coups éclatans,
» Ne puniſſe bientôt....

TAMERLAN.

» Arrête je t'entens....

» Je vois d'où part ton zéle, & quel eſt
» le Prophête,
» Dont ta coupable audace eſt ici l'in-
» terprête.
» Non traître envain la ruſe, envain la
» paſſion,
» Se couvrent du manteau de la Re-
» ligion :
» Quelque ſoit l'*intérêt* qui faſſe agir un
» *Prêtre*,
» C'eſt un piége groſſier pour qui ſçait
» le connoître. *
» Modeſte en ſes diſcours, & ſimple
» dans ſes mœurs,
» La Piété jamais ne connut les fureurs ;
» Et ſa noble candeur, même quand
» on l'offenſe,

* *Quoique l'intérêt dont l'Auteur & le Traducteur ont entendu parler dans ces Vers, ſoit ſans doute tout autre intérêt que celui de la Religion & de la Vertu : cependant il paroît que l'expreſſion eſt trop générale & que M. de la Place auroit du rendre la penſée avec plus de ménagement.*

» Aux

» Aux yeux les plus pervers prouve ſon
» innocence.
» Malheur aux impoſteurs, qui faits
» pour la trahir,
» Se parent de ſon nom pour la faire
» haïr !...
» Fuis ! Je t'ai démaſqué.

LE DERVIS *à part.*

» Dans cet inſtant funeſte
» O Ciel ! ſois favorable à l'eſpoir qui
» me reſte.

Il tire enſuite un poignard, dont il veut frapper Tamerlan, qui après avoir paré le coup & fait trembler ce Scélérat, l'abandonne à ſon remord, s'il eſt aſſez heureux pour le reſſentir, & finit la Scéne par ces deux Vers.

» Va-t'en... Ciel ſe peut-il qu'un mon-
» ſtre déteſtable,
» Noirci de tant d'horreurs, ſoit pour-
» tant mon ſemblable.

*ABREGE' DE LA VIE DES plus fameux Peintres, avec leurs Portraits gravés en taille douce, les indications de leurs principaux ouvrages, quelques réflexions ſur leurs caractéres & la maniére de connoître les deſſeins des grands Maîtres; par M. *** de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier. 2 vol. in-4°.* A Paris, chez Debure l'aîné, Quay des Auguſtins, 1745.

DANS notre Journal du mois de Juin de l'année 1746, nous nous étions bornés à rendre compte de l'Avertiſſement & du Diſcours préliminaire de cet ouvrage; mais ſur ce qu'on nous a repréſenté, que ce ne ſeroit pas faire ſuffiſamment connoître un grand édifice, que de ſe contenter d'en décrire la façade & les dehors, ſans parler des dedans qui ſont ordinairement plus ſerrés; nous avons cru en faveur de ceux qui aiment

la peinture, & tous les Arts qui y ont quelque rapport, devoir entrer dans quelque détail ſur le corps de l'ouvrage même, & donner du moins une idée ſommaire des principaux avantages, qui diſtinguent cet abregé d'avec les autres écrits, qui ont déja paru ſur la même matiére.

L'Auteur y a non ſeulement raſſemblé, tout ce qu'il a pu recueillir de plus curieux, ſur l'hiſtoire des Peintres des différentes Ecoles, ſur les Maîtres dont ils ont été Eleves, ſur ceux qu'ils ont formé eux-mêmes, ſur le caractére qui diſtingue chaque Peintre en particulier, ſur les jugemens qu'on a porté de ſes ouvrages; mais il nous en donne outre cela une deſcription, ſouvent très-détaillée, l'indication des Egliſes, des Palais, & autres édifices publics, où l'on peut voir ces ouvrages, & juſqu'au nom des plus fameux Graveurs qui les ont publiés.

Ajoutons à cela que quelque dif-

ficile, qu'ait paru au fameux de Piles, de donner des régles certaines, pour juger de l'originalité des tableaux & des deſſeins; l'Auteur ſe flate d'avoir établi des principes & des marques ſures pour diſtinguer les différentes Ecoles, & dans chacune de ces Ecoles, les différentes maniéres de chaque Maître. Il a été plus loin. Et c'eſt un travail qui a du beaucoup lui couter, il a fait l'application de ces régles aux ouvrages de chaque Peintre dont il a écrit la vie.

D'ailleurs loin qu'on puiſſe l'accuſer comme tant d'autres, de ſe laiſſer dominer par une prédilection particuliére pour un Maître, il diſpenſe la louange & la critique avec tant de retenue, qu'il n'eſt pas toujours aiſé d'appercevoir de quel côté ſon goût l'entraine, en ſorte que c'eſt avec raiſon qu'il s'annonce pour *l'Echo des bons Auteurs & des meilleurs Critiques.*

Voici pour en donner un exemple, comme notre nouvel Hiſto-

rien s'explique au ſujet du célébre Raphaël, qu'on accuſe d'être foible de couleur. » Il eſt à préſumer » par ces derniers ouvrages, que » partiſan moins zèlé des figures » antiques, il ſe ſeroit plus attaché » à ſuivre le vrai de la Nature, & » qu'il auroit changé ſon goût de » couleur. Tout différent de lui-» même dans certains tableaux, il » s'eſt élevé infiniment dans ſon » dernier temps. En faut-il une plus » forte preuve que ſon tableau de » la Transfiguration qui eſt à Ro-» me, & que l'on regarde comme » ſon chef-d'œuvre. Muni des gra-» ces & des proportions des belles » figures antiques, il n'avoit plus » qu'un pas à faire pour acquérir » un coloris auſſi parfait que celui » du Titien, & un pinceau auſſi » moelleux que celui du Corrége.

En parlant de Pierre de Cortone, un des plus grands Peintres qu'ait produit la Toſcane, s'il remarque que la maniére lourde dont il deſſinoit, le faiſoit nommer tête

d'âne parmi ſes Camarades, notre Académicien ajoute, que *cette tête d'âne dans la ſuite, a fait paroître tels tous ceux qui l'appelloient ainſi.* S'il revient encore à dire » que ſes » figures ſont trop courtes & fort » lourdes, que ſes têtes ſe reſſem- » blent & que ſes drapperies ſont » mal jettées & très-maniérées, il » adoucit auſſitôt cette cenſure en » obſervant que des penſées nobles » & grandes, beaucoup de graces » dans ſes têtes, réparent tous ces » défauts ; que rien n'eſt ſi beau » que la forme & l'arrangement de » ſes grouppes, & les effets du clair- » obſcur répandus dans ſes ou- » vrages.

Tels ſont en général les avantages qui par rapport au fonds, diſtinguent l'ouvrage que nous annonçons de ceux de la même eſpéce, mais on peut dire encore que l'Auteur n'a rien négligé de tout ce qui en pouvoit rendre la lecture auſſi agréable qu'utile. Ayant bien ſenti que la vie des Peintres eſt

communément trop unie, & trop ſédentaire, pour intéreſſer par la grandeur ou par la variété des événemens, & qu'il auroit riſqué d'ennuyer ſes Lecteurs, s'il s'étoit ſimplement borné à ce qui regarde le caractére des Peintres & leurs ouvrages; il a ſemé le ſien de quelques anecdotes curieuſes, de différens traits d'eſprit, de réparties fines & d'autres choſes de cette nature, qui en faiſant mieux connoître les Maîtres dont il parle, ſoutiennent & raniment l'attention.

On peut voir entr'autres ce qu'il rapporte des repas Pittoreſques de Salvator Roſa, d'une invention ſinguliére du Bacici pour ſe faire payer d'un tableau, de la ſingularité du mariage de M. Rigaud, de la force d'imagination qui fit faire à Annibal Carrache le portrait de pluſieurs Voleurs qui l'avoient dévaliſé, d'une vengeance innocente du Tinteret contre l'Arétin, &c.

Il remarque par exemple dans la vie de Pierre de Cortonne, que

le Grand Duc étant venu le voir travailler, ne pouvoit ſe laſſer d'admirer un enfant pleurant, qu'il achevoit de peindre. » Voulez-vous » mon Prince, lui dit ce Peintre, » voir dans le moment avec quelle » facilité les enfans pleurent & » rient. Il ne fit que donner un » coup de pinceau & l'enfant parut » rire. Il remit enſuite la bouche » dans l'état, où elle étoit auparavant, ce qui frappa extrémement » ce Prince.

On ne ſera pas fâché non plus de trouver ici ce qu'il raconte de la maniére dont Auguſtin Carache ſe convertit; » dans le temps qu'Au» guſtin finiſſoit un tableau de dé» votion, lui qui n'avoit preſque » peint que des ſujets libres, Dieu » le toucha, il ſe mit à conſidérer » attentivement la figure de Jeſus, » & celle de la Vierge, ouvrages » de ſon pinceau, de ſorte que » depuis ce temps là, ne voulant » plus prendre de ſujets profanes, » il mena une vie très-Chrétienne.

Une autre attention que l'Auteur a eue & qui eſt échapée à de grands Auteurs, c'eſt de varier extrêmement le commencement de ſes éloges. Il les tire, ou du principal mérite du Peintre qui en eſt l'objet, ou de la Ville qui l'a vû naître, ou du nom qu'il portoit, ou du Maître dont il eſt Eleve, & de vingt autres circonſtances toutes différentes. Il a évité avec le même ſoin de répéter les mêmes tours pour exprimer certaines choſes qui reviennent preſqu'à chaque vie, telle que la maniére de penſer, de deſſiner, de peindre de chaque Maître, & les dégrés par leſquels il eſt arrivé à la perfection de ſon Art.

Du reſte il paroît s'être étudié à ne rapporter que les traits les moins connus de la vie des Peintres. Ceux qui ſont dans la bouche de tout le monde, ou qui ſe trouvent dans tous les livres, il les a négligés. L'Epitaphe de Raphaël, par exemple, la danſe que Steem-

ne autre attention que l'Au-
a eue & qui eſt échapée à de
ds Auteurs, c'eſt de varier ex-
ement le commencement de
loges. Il les tire, ou du prin-
même du Peintre qui en eſt
et, ou de la Ville qui l'a vû
e, ou du nom qu'il portoit,
u Maître dont il eſt Eleve, &
ngr autres circonſtances tou-
ifférentes. Il a évité avec le
e ſoin de répéter les mêmes
pour exprimer certaines cho-
ui reviennent preſqu'à chaque
telle que la maniére de pen-
de deſſiner, de peindre de
e Maître, & les dégrés par
els il eſt arrivé à la perfection
u Art.
a ſuite il paroît

ſkerc ordonna par ſon Teſtament aux nouvelles mariées de faire ſur ſon Tombeau, & pareilles hiſtoriettes vrayes ou fauſſes, ne ſe liſent point dans ſon ouvrage.

Pour en achever le tableau, nous nous arrêterons encore ſur quelques traits curieux répandus dans la vie d'un, ou de deux Peintres les plus diſtingués de chaque Ecole. Charle Maratti ſi juſtement, dit-il, appellé *le dernier des Romains*, ayant été chargé par Clément XI. de retoucher la Loge Chigi, peinte par Raphaël. Le célébre Artiſte, dit notre Auteur, ſe contenta de peindre ſeulement, » le fonds d'outremer à l'eau & » avec du paſtel, ainſi que les têtes & les figures qui en avoient » beſoin, ce qui peut s'enlever avec » une éponge, afin, diſoit-il, qu'une » main plus habile put effacer un » jour, ce qu'il avoit fait, pour » mieux retoucher le grand Raphaël; modeſtie bien rare parmi » les Peintres.

Le jugement qu'il porte de Michel-Ange, mérite encore de trouver ici ſa place. » Quoique ce ſu-
» blime Artiſte ait excellé dans les
» trois arts de la Peinture, de la
» Sculpture & de l'Architecture; il
» ſemble que la Sculpture doive
» l'emporter ſur les deux autres.
» On y trouve la legéreté de la
» main, la belle touche, la corre-
» ction, l'élégance, le ſublime de
» la penſée... ſa peinture eſt fiére
» & terrible. Comme il a cherché
» le difficile & le ſurprenant, elle
» étonne plus qu'elle ne plaît. Ses
» couleurs ſont trop tranchantes
» & tirent ſur la brique. Grand
» Anatomiſte, il affectoit trop de
» charger les muſcles de ſes figu-
» res, & d'en outrer les attitudes.
» S'il n'a pas été le premier Pein-
» tre de l'Univers, il a été du moins
» le premier Artiſte qui ait fait pa-
» roître ce qu'il y avoit de plus
» grand dans cet Art. C'eſt lui qui
» en a ouvert le chemin; Raphaël
» en a ſçu profiter, ſans jamais

» abandonner le naturel, le facile, » & le gracieux.

On verra avec plaiſir dans la vie du Giorquin, qui eſt regardé comme le Chef de l'Ecole Vénitienne, ſi fameuſe par la beauté du coloris, la diſpute qu'il eut avec des Sculpteurs ſur la prééminence de leur Art, ſur celui de la Peinture, & la maniére, ſelon nous, plus ingénieuſe que ſolide, par laquelle il la termina.

Notre Académicien après avoir remarqué que le Tinteret refuſa l'Ordre de S. Michel que Henry III. lui offrit, & que ce refus étoit fondé ſur la facilité avec laquelle ce Prince accordoit cet honneur, ajoute qu'un *Titre ceſſe d'honorer lorſqu'il eſt prodigué à des gens ſans mérite.* Quoiqu'il en ſoit on voit dans cet ouvrage même pluſieurs Peintres célébres, & entr'autres les Eſpagnols qui ſe ſont fait un grand honneur de porter cet Ordre.

En parlant du Corrége, un des plus grands Peintres Lombards,

il nous le donne, comme un de ces hommes » nés ſans Précurſeur, » qui ſont les éléves de leur pro- » pre génie. « Son origine n'eſt point encore conſtatée; les uns & notre Auteur eſt de ce nombre, prétendent que ſa naiſſance étoit très-obſcure, & d'autres au contraire ſoutiennent qu'il deſcendoit d'une famille Noble de la Ville de Corrége. L'élevation de ſes penſées, la connoiſſance qu'il avoit de la Philoſophie, de l'Architecture, & de pluſieurs autres ſciences, pourroient favoriſer ce dernier ſentiment.

Il n'oublie pas que le Corrége eſt fameux pour avoir été le premier qui ait peint des figures en l'air, & qui ait inventé la magie des plafonds. Raphaël n'avoit oſé, dit-il, le tenter en peignant au plafond du petit Farneſe, les noces de Pſyché, où pour éviter les raccourcis, il a ſuppoſé les figures peintes ſur une tapiſſerie, que des clouds attachent au plafond.

En donnant au Corrége les juſtes éloges qu'il mérite, on avoue cependant ici, qu'on le trouve quelquefois capricieux, incorrect. Qu'on remarque même dans ſes ouvrages des airs de tête, ſouvent répétés, & un peu trop de fatigue dans ſon travail, quelque ſoin qu'il eût de le cacher par une fonte de couleurs.

On voit dans la vie du Dominiquin que cet illuſtre Peintre fut en partie redevable des progrès qu'il fit dans ſon Art, à la jalouſie qu'Annibal Carache conçut de la grande réputation que ſe faiſoit le Guide. Les graces & le ſecret de ſon pinceau, dit notre Auteur, charmoient tout le monde; ainſi le Carache n'oublia rien pour lui oppoſer le Dominiquin; dans cette vûe, il l'aida de ſes conſeils, lui procura de l'ouvrage; & en peu de temps les expreſſions naturelles & le coloris du Dominiquin, lui gagnérent les ſuffrages des véritables connoiſſeurs. On lui reproche ce-

pendant » une touche un peu lour-
» de, des drapperies meſquines,
» un pinceau peſant, & un peu de
» ſéchereſſe dans ſes tableaux.

Il faut voir dans l'ouvrage même combien ce Peintre eut lui-même à ſouffrir de la jalouſie de ſes rivaux, ayant été appellé à Naple pour y peindre la coupole de la Chapelle du Tréſor. Les Peintres de cette Ville ne pouvant ſouffrir qu'un Etranger leur fût préféré pour un ouvrage ſi conſidérable, mirent tout en œuvre pour l'en dégoûter : on prétend même que trois fameux Peintres l'avoient abandonné ſucceſſivement, par la crainte du poiſon; mais ſi le Dominiquin n'en périt pas, la crainte du moins qu'on ne lui en donnât, jointe aux dégoûts continuels, qu'il eſſuya pendant tout le temps qu'il travailla à ce grand ouvrage, car quelques-uns ont écrit qu'il étoit mort empoiſonné, lui affoiblirent l'eſprit & cauſérent en peu de temps ſa mort. Dans les derniers temps

de ſa vie, il ne ſe fioit plus à perſonne, pas même à ſa femme : de crainte qu'on n'empoiſonnât ſa nourriture, il l'apprêtoit de ſes propres mains, & changeoit tous les jours de mets.

On ne trouvera que trop de preuves dans ce livre, de la fureur avec laquelle la jalouſie s'empare ſouvent des gens à talens. L'auteur n'oublie pas combien elle perſécuta le Sueur pendant ſa vie, & même ſes ouvrages juſqu'après ſa mort; mais il ne croit pas cependant comme le ſoupçon en a couru, que la jalouſie de ſes Contemporains ait été juſqu'à faire périr par le poiſon, un Peintre qui auroit fait un ſi grand honneur à la France, s'il eût vécu plus longtemps.

Parmi les Napolitains ſous leſquels notre Hiſtorien a compris les Eſpagnols, parce qu'ils ſont en fort petit nombre; le Joſepin tient un rang diſtingué, quoique notre Auteur diſe de lui, qu'il avoit uſurpé ſa réputation. Il parle plus avanta-

geuſement de Ribéra, Peintre de la même Ecole, & plus connu ſous le nom de l'Eſpagnolet. Son génie le portoit vers les ſujets terribles, & qui inſpirent l'horreur. Dans le Profane, il aimoit à peindre les Ixions, les Prométhées, les Tantales. Et dans le Sacré, le martyre de S. Barthélemi, de S. Etienne, de S. Laurent, & » il faut » convenir, ajoute-t'il, que ces » morceaux ſont pleins d'une gran» de vérité, & qu'ils n'ont contr'eux » que la férocité des ſujets... mais » ſelon lui, tout genre ſied à un » habile homme, pourvû qu'il » excelle dans celui qu'il a em» braſſé.

Il eſt temps de paſſer au deuxiéme volume, il renferme les vies des Grands Maîtres Allemands, Hollandois, Flamands & François. Nous croyons qu'il ne paroîtra pas moins intéreſſant que le premier; on ne peut même douter qu'il ne plaiſe infiniment à ceux qui donnent toute leur eſtime aux

Peintres Flamands, ſur leſquels on trouvera ici des détails qu'on changeroit vainement ailleurs.

Albert Dure paroit ici à la tête des Allemands ; Rembrant que l'Auteur place à ſa ſuite n'auroit il pas été mieux avec les Hollandois, étant né près de Leiden ? Quoiqu'il en ſoit, c'eſt principalement dans la vie de ce dernier, que l'Auteur a fait un grand uſage de ſes principes, pour apprendre à reconnoître les traits d'originalité qui caractériſent les deſſeins de ce Maître.

Avant que de paſſer aux Hollandois, il fait en ces termes leur apologie, contre quelques amateurs qui affectent de les mépriſer, à cauſe de la médiocrité de leurs ſujets. » La conduite merveilleuſe, » dit-il, que l'on trouve dans leurs » tableaux, l'imitation parfaite de » la nature, un grand ragoût de » couleur, une touche ſpirituelle » & charmante, tout cela joint en- » ſemble doit aſſurément les faire » regarder d'un œil plus favo-

» rable. Leurs ſujets facétieux ſont » dans la peinture, ce que le co- » mique & le plaiſant ſont dans la » poëſie.

Quelques Critiques prétendent, pour parler avec l'Auteur, que les tableaux de Rubery *ne ſont qu'un fard; mais que nous ſerions heureux, s'écrie-t'il, ſi tous les tableaux que nous voyons, étoient ainſi fardés!*

Nous omettons avec regret pluſieurs traits remarquables de cette nature, pour nous arrêter un inſtant ſur l'Ecole Françoiſe, qui fait comme la ſeconde partie de ce volume. L'Auteur ainſi qu'il l'a pratiqué en parlant des autres Ecoles, nous rappelle en peu de mots l'hiſtoire de l'enfance de la Peinture dans le Royaume, avant que de nous la montrer dans toute ſa force.

Comme le Pouſſin eſt un de ceux qui en a porté le plus loin la gloire, il lui donne les juſtes éloges qu'il mérite, mais en regrettant cependant que ce Peintre ne ſe ſoit pas

plus attaché à la partie du clair obſcur & du coloris. » La nature, » dit-il, un peu plus conſultée, » auroit donné à ſes figures un air » de vérité & de vivacité qu'on n'y » trouve point.

Il combat le préjugé qui porte les Italiens à faire peu de cas de le Sueur, par la ſeule raiſon qu'il n'avoit jamais vû leur Pays, & ſoutient à cette occaſion que les grands génies naiſſent ce qu'ils ſont, & que l'Italie ne fait que les perfectionner. Tout ce qu'il dit de ce fameux Peintre, auſſi bien que de le Brun, de Rigaud, qu'il appelle le Vandick de la France, de Jouvenet, & de nos autres grands Maîtres ſur leſquels il s'eſt conſidérablement étendu, eſt également curieux & inſtructif.

On ſera peut être ſurpris de ne point trouver dans ſon Livre, parmi les Italiens, ni Mario di Fiari, ni Bibiena, dont le premier étoit un excellent Peintre de fleurs, & le ſecond d'Architecture; parmi les

François, de ce qu'il n'a fait aucune mention de Rouſſeau, de Meunier, de le Maire, & ſurtout du dernier qui a peint ſi parfaitement une perſpective à Ruel, que les Oiſeaux croyant pouvoir paſſer à travers une arcade qui y eſt repréſentée, y venoient ſouvent donner de la tête contre le mur : mais il lui ſera facile de remédier dans une nouvelle édition à ces legéres omiſſions, & à quelques autres petites négligences que nous ne remarquons, que pour mieux faire ſentir l'extrême exactitude qui régne dans le reſte de l'ouvrage.

PRINCIPES DU DROIT Naturel, par J. J. BURLAMAQUI, *Conſeiller d'Etat, & ci-devant Profeſſeur en Droit Naturel & Civil, à Genêve. A Genêve, chez Barillot & fils*, & à Paris, chez David le Jeune, rue du Hurepoix, près le Quay des Auguſtins, 1747. *in*-4°. pp. 352.

SECOND EXTRAIT.

APRÈS l'idée que nous avons donnée, dans notre Journal du mois de Mars dernier de l'objet de cet ouvrage, de la maniére dont cet objet avoit été traité avant M. Burlamaqui, & des principaux caractéres qui diſtinguent cet Auteur, de ceux qui l'ont devancé dans la même carriére; il ne nous reſte plus qu'à joindre à cette eſpéce de tableau général de la matiére, l'idée particuliére du traité dont il s'agit. Ainſi ce que nous nous pro-

poſons à préſent, eſt de tracer le détail du plan que l'Auteur a ſuivi, de faire connoître comment il a rempli ce plan, & de marquer même du moins en partie ce qui ſeroit à deſirer dans cette exécution, pour la rendre meilleure.

L'ouvrage eſt diviſé en deux parties, dont chacune eſt remplie par différens Chapitres, ſubdiviſés en pluſieurs paragraphes. Les ſommaires de tous ces paragraphes étant compris, avec autant d'exactitude que de détail, dans une table qui eſt à la tête du Livre, offrent ainſi au Lecteur une eſpéce de précis de tout le traité.

La premiére partie qui contient onze chapitres, & un peu moins de la moitié du Livre eſt intitulée, DES PRINCIPES GÉNÉRAUX *du Droit*. La ſeconde compoſée de quatorze chapitres, a pour titre DES LOIX NATURELLES. Ces intitulés nous ont paru ne point caractériſer aſſez l'objet de chacune de ces parties, & l'Auteur ne ſup-

plée au commencement de ſon traité, par aucune explication à ce défaut. Il ſemble même d'abord aſſez difficile de diſtinguer avec une certaine préciſion, l'objet particulier de chacune de ces parties.

Cependant en réfléchiſſant ſur le détail que l'une & l'autre renferme, il paroît que l'Auteur explique plus particuliérement dans la premiére partie, comment les Loix Naturelles ſont véritablement fondées ſur la nature de l'homme, en conſidérant chaque homme en lui-même, & par les différens rapports qu'il peut avoir avec ſes ſemblables. Quant à la ſeconde partie, elle ſemble ſinguliérement deſtinée à faire voir comment ces loix dérivent de la nature même de l'Etre Suprême, qui a tout créé, de l'autorité de ce Souverain Etre, ſurtout ce qui eſt ſon ouvrage, & de l'uſage qu'il a fait de ce pouvoir pour manifeſter ſa volonté à l'homme, tant par l'*inſtinct* ou le *ſentiment moral*, que par les

les lumiéres de la raiſon. Mais cette diſtinction n'eſt guéres ainſi marquée que dans les premiers chapitres de l'une & de l'autre partie. Quant aux chapitres ſuivans; il ſemble que ce que l'Auteur y expoſe, auroit pû être diſcuté indifféremment dans l'une ou dans l'autre, & c'eſt ſans doute un défaut dans l'ordre général de ce traité.

Pour ce qui concerne le fonds même de l'ouvrage, quelqu'utiles que ſoient de pareils livres, il faut convenir qu'ils ne ſont point exempts d'une ſorte de danger pour quelques Lecteurs. Ces Lecteurs ſont ceux qui ne conſidérent point aſſez que l'abſtraction qu'on fait dans ces traités des vérités révélées, loin de leur ôter aucune de leur force, n'eſt deſtinée par les Auteurs exacts qu'à préparer à cette révélation, & à faire voir l'accord de la vérité connue par la ſimple raiſon, avec celle dont nous ne pouvons être inſtruits que par la révélation. Mais les Auteurs de ces traités pourroient prét

venir un pareil danger, en plaçant ſur ce point quelques réflexions, ſurtout à la tête de leur ouvrage. Or c'eſt à quoi M. Burlamaqui ſemble encore avoir manqué, en ne parlant de la révélation qu'à la concluſion de ſon traité. Il eſt cependant vrai que ce que l'Auteur obſerve alors ſur la révélation, fait aſſez connoître qu'il ne prétend point ſe ſouſtraire aux vérités révélées, & que même, loin de les combattre, il n'a cherché qu'à y préparer ſes Lecteurs. Ainſi en tranſportant au commencement de ſon traité, ce qu'il n'a mis qu'à la fin, il paroit que le danger eſt prévenu.

Ces notions générales préſuppoſées, entrons dans le détail de l'exécution de l'ouvrage, ſelon l'ordre que l'Auteur y a obſervé.

Le deſſein de l'Auteur, ainſi qu'il l'annonce par la premiére phraſe de ſon traité (part. 1. chap. 1.) a été de rechercher quelles ſont les régles que la ſeule raiſon

prescrit aux hommes, pour les conduire ſurement à leur véritable bonheur. Ce que l'Auteur entend par le DROIT DE LA NATURE, n'eſt autre choſe que *le ſyſtême ou l'aſſemblage de ces régles, conſidérées comme autant de Loix que Dieu impoſe aux hommes.* Selon l'Auteur, *cette ſcience renferme les principes les plus importans de la* MORALE, *de la* JURISPRUDENCE, *& de la* POLITIQUE, d'où il conclut qu'il n'y en a point de plus intéreſſante pour l'homme & pour la ſociété.

Ce qu'on entend par le *Droit* en général, & ſurtout par le *Droit Naturel*, étant évidemment relatif à la nature de l'homme; c'eſt de cette nature même de l'homme, que l'Auteur ſe propoſe d'abord de déduire les principes de la ſcience dont il traite.

Pour le faire avec ſuccès, après avoir obſervé que le terme de *Droit* vient dans ſa premiére origine du mot *diriger*, qui ſignifie conduire à un certain but par le che-

min le plus court ; il commence par examiner ſi l'homme eſt ſuſceptible de direction par rapport à ſes actions. Cet examen engage l'Auteur à remonter juſqu'à une eſpéce de décompoſition de la conſtitution de l'homme, & des états qui lui ſont propres.

L'homme, ſelon une des définitions que l'Auteur en donne, eſt un *Etre compoſé d'un corps organiſé & d'une ame raiſonnable.* D'où il réſulte que l'on peut diſtinguer dans l'homme deux ſortes d'actions principales. Les unes qui ne dépendant que du corps, comme celles de reſpirer, croître, &c. ne ſont que des *actions purement phyſiques*; & les autres qui ne dépendant que de l'ame, comme celles de penſer, réfléchir, &c. ou dépendant enſemble de l'ame & du corps, comme celles de parler, marcher, &c. s'appellent des *actions humaines ou volontaires*, & peuvent être l'objet de quelque régle, comme étant produites & dirigées

par les nobles facultés dont le Créateur a enrichi l'ame de l'homme.

En effet l'homme ne peut réfléchir ſur lui-même, ſans découvrir bientôt dans ſon ame trois principales facultés qui ſont *l'entendement*, la *volonté*, & la *liberté*.

L'ENTENDEMENT eſt *cette faculté* principale *de l'ame qui en eſt comme la lumière, & par laquelle elle apperçoit les choſes, & s'en forme des idées pour parvenir à la connoiſſance de la vérité*... CONNOÎTRE LA VÉRITÉ, eſt *appercevoir les choſes telles qu'elles ſont en elles-mêmes*. Surquoi il faut d'abord poſer comme un principe inconteſtable, fondé ſur le ſentiment intérieur & ſur l'expérience, que *l'entendement humain eſt naturellement droit*, c'eſt-à-dire, capable avec le ſecours de l'attention, de diſcerner la vérité de l'erreur; principalement dans ce qui intereſſe les devoirs de l'homme. Cette ATTENTION n'eſt autre choſe que *l'application avec laquelle l'ame continue*

à regarder un objet pour le bien connoître. Lorſque les connoiſſances qu'elle procure ſont certaines, cette *vûe claire & diſtincte des choſes & des rapports qui ſont entr'elles, s'appelle* EVIDENCE. La lumiére que l'évidence procure à l'homme, ne lui manque jamais pour ce qui intéreſſe eſſentiellement ſa perfection & ſa félicité, lorſqu'il fait de bonne foi ce qui eſt en lui pour ſe la procurer. Mais les bornes de l'entendement humain, ne lui permettant pas toujours d'acquérir de pareilles connoiſſances, il ſe trouve ſouvent réduit à ne découvrir ſur pluſieurs objets, que des *lueurs* qui ſelon qu'elles ſont plus ou moins fortes, produiſent différens dégrés de *probabilité* & de *vraiſemblance.*

Il faut encore rapporter à l'entendement les *ſens*, *l'imagination*, & la *mémoire*, en conſidérant l'entendement, ſoit comme ſe ſervant des organes du corps pour connoître les objets corporels, ſoit

comme ayant la faculté de ſe former des images, des objets abſens, & ſe rappeller au beſoin les idées qu'il a eües de toutes ſortes de choſes.

De cette analyſe de l'entendement humain, l'Auteur conclut qu'étant deſtiné à connoître la vérité, c'eſt dans cette connoiſſance que conſiſte ſa perfection.

Les deux principaux obſtacles qui s'oppoſent à cette perfection, ſont l'*Ignorance* qui eſt volontaire ou involontaire: & l'*Erreur* qui eſt ou de Droit, ou de fait: ou vincible, ou invincible: ou eſſentielle, ou accidentelle. L'Auteur dévelope ce détail par diverſes définitions & par pluſieurs exemples.

C'eſt à quoi ſe réduit le premier chapitre de la premiére partie de ſon traité.

Nous avons cru devoir nous étendre davantage ſur ce chapitre, & ſur pluſieurs autres de cette premiére partie, pour donner une idée de la méthode de l'Auteur, de

ſes définitions & de ſon ſtyle. On voit aſſez par ce que nous avons déja rapporté que la juſteſſe, l'ordre, & la netteté, diſtinguent ſurtout ſon ouvrage. Cependant nous ne pouvons diſſimuler que ces perfections y ſont obſcurcies par quelques défauts que nous ne relèverons pas, ſoit parce qu'ils nous ont paru peu dangereux, ſoit parce que nous ne nous propoſons pas d'obſerver tout ce qu'il y auroit à reprocher aux ouvrages que nous annonçons; les bornes de notre Journal ne nous permettant pas les explications, dans leſquelles il nous faudroit entrer, pour rétablir partout une parfaite exactitude.

Pour reprendre à préſent la ſuite de l'ouvrage, l'Auteur après avoir défini dans le ſecond chapitre de la même premiére partie, ce que c'eſt que la *volonté* de l'homme, ce qu'on entend par *bonheur*, *biens*, *inclinations*, & *paſſions*, s'arrête ſurtout à y développer en quoi conſiſte la *liberté*; il fait voir à ce

ſujet quel eſt l'uſage de la liberté par rapport au vrai, même quant aux vérités évidentes, comment elle préſide à nos déterminations, à l'égard des biens & des maux particuliers; enfin comment cette liberté, dont quelques Auteurs ont paru conteſter l'exiſtence eſt prouvée par un ſentiment intérieur & univerſel auquel perſonne ne peut ſe refuſer.

Au ſujet des objections faites contre une vérité ſi bien établie, l'Auteur poſe un principe qui peut être d'un grand uſage dans toutes les ſciences, & qu'on ne doit jamais perdre de vue, ſurtout dans les matiéres qui intéreſſent la Religion. C'eſt que *quand une vérité ſe trouve ſuffiſamment prouvée par des raiſons ſolides, tout ce que l'on peut y oppoſer ne doit point ébranler ni affoiblir notre perſuaſion; tant que ce ſont de ſimples difficultés, qui ne font qu'embaraſſer l'eſprit, ſans détruire les preuves même.* Il diſtingue enſuite les actions volontaires

des actions libres, & les actions néceſſaires de celles qui ne ſont que contraintes. Il fait voir que la *vertu* n'eſt autre choſe que la perfection de la volonté : de même que la *raiſon*, ne conſiſte que dans la perfection de l'entendement. Enfin il induit ſurtout de cette conviction intérieure, que chacun porte au dedans de ſoi, que quelque force qu'on attribue aux inclinations, aux paſſions & aux habitudes, la raiſon peut toujours être la maitreſſe.

Cette analyſe de l'homme donne lieu à l'Auteur d'en conclure dans le troiſiéme chapitre que c'eſt une créature capable de direction & comptable de ſes actions.

Mais non content d'avoir juſtifié cette vérité par un examen ſi profond des *facultés internes* de l'homme, l'Auteur la confirme dans le chapitre quatriéme, en enviſageant la nature humaine dans ſa condition extérieure, c'eſt-à-dire, dans les divers *états* où *l'homme ſe*

trouve par rapport aux Etres qui l'environnent, & dans les différentes relations qui en réſultent.

Selon l'Auteur ces divers états peuvent ſe réduire à deux claſſes générales, la premiére des ETATS PRIMITIFS ET ORIGINAIRES, *c'eſt-à-dire, de ceux où l'homme ſe trouve placé par la main même de Dieu, & indépendamment d'aucun fait humain.* La ſeconde des ETATS ACCESSOIRES ET ADVENTIFS, c'eſt-à-dire, *dans leſquels l'homme ſe trouve placé par ſon propre fait, & en conſéquence des établiſſemens dont il eſt l'Auteur.* Dans le nombre des ETATS PRIMITIFS ET ORIGINAIRES, l'Auteur comprend 1°. l'état de *dépendance* abſolue, dans lequel eſt l'homme *par rapport à Dieu*; 2°. celui de *ſociété* avec les autres hommes, ou celui de *ſolitude*; 3°. ceux de *paix* ou de *guerre*; 4°. celui de *beſoin des biens de la terre* pour la conſervation de ſa vie & pour ſes commodités. Il met au rang des ETATS ACCESSOIRES ET

ADVENTIFS, celui du *mariage*; d'où naiſſent les relations de famille, celui de la *propriété* particuliére quant aux biens de la terre, qui modifie l'égalité du droit originaire, que chacun y avoit; enfin celui de la *Société Civile* & du *Gouvernement* qui a fait céder l'égalité & l'indépendance primitive à la ſubordination, & dont réſultent ainſi que de l'état de la propriété, une infinité d'autres états acceſſoires tels que ceux de Magiſtrature, des Arts, du Commerce, &c.

Approfondiſſant enſuite dans le chapitre cinquiéme, ce que c'eſt qu'une régle, comment l'homme tend néceſſairement à ſon bonheur, & pourquoi il n'y peut parvenir qu'en ſuivant les lumiéres de la raiſon; l'Auteur y conclut que la Raiſon eſt la régle primitive de l'homme. *La Raiſon*, dit l'Auteur dans ce chapitre (Sect. 6. pag. 54.) *comme le terme l'indique, n'eſt qu'un calcul; raiſonner c'eſt calculer, &*

faire ſon compte, en balançant tout pour voir enfin de quel côté eſt l'avantage.

Il va plus loin dans le ſixiéme chapitre, & y interrogeant ce guide fidéle qu'il a forcé l'homme de reconnoître comme capable de le bien diriger dans toutes ſes démarches, il expoſe huit réponſes qu'il en reçoit comme autant de régles ſures de conduite. Voici à quoi ſe réduiſent ces régles dont il faut voir l'explication dans le livre même. 1°. obſerver avec ſoin la nature des biens & des maux & leurs différences, afin de donner à chaque choſe ſon juſte prix; 2°. ne point faire conſiſter le vrai bonheur dans des choſes incompatibles avec la nature, & l'état de l'homme; 3°. comparer le preſent avec l'avenir, pour reconnoître en balançant l'une par l'autre, quel en doit être le réſultat; 4°. ne point rechercher un bien, qui cauſera certainement un mal plus conſidérable; 5°. ſe réſoudre à ſouffrir un

mal, dont il doit certainement revenir un plus grand bien ; 6°. préférer toujours dans les biens ceux qui ſont les plus excellens, & proportionner ſes deſirs ainſi que ſes recherches à la nature & au mérite de chaque bien ; 7°. être convaincu que la ſeule poſſibilité & à plus forte raiſon, la vraiſemblance ſuffit pour déterminer une perſonne raiſonnable à ſe priver de quelques petits biens, & même à ſouffrir quelques maux légers, pour acquérir des biens beaucoup plus grands, ou pour éviter des maux beaucoup plus fâcheux ; 8°. ne rien négliger pour faire prendre à ſon eſprit le goût des vrais biens.

Ces conſeils de la raiſon, ainſi que tous les autres qu'elle nous donne, & qu'on peut regarder comme autant de loix que le Créateur nous impoſe, paroiſſent à l'Auteur la véritable ſource de l'*obligation* en la conſidérant dans ſa premiére origine. Il combat à ce ſujet les définitions que M. Clark & M.

Barbeyrac ont données de l'obligation, en l'enviſageant ſous des points de vue différens. Il finit par expliquer l'eſpéce de contradiction dans laquelle il ſe trouve avec eux ſur ce point en diſtinguant deux ſortes d'obligations, qui loin d'être oppoſées entr'elles s'accordent toujours parfaitement; l'une INTERNE, *uniquement produite par notre propre raiſon conſidérée comme la régle primitive de notre conduite*; l'autre EXTERNE, *qui vient de la volonté de quelqu'être dont on ſe reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choſes, ſous la menace de quelques peines.*

Le chapitre ſeptiéme, qui ſuit, eſt employé à la conſidération du droit conſidéré comme une faculté ou un pouvoir donné à l'homme, de ſe ſervir de ſa liberté & de ſes forces naturelles, d'une maniére approuvée par la raiſon. L'Auteur diſcute à ce ſujet l'obligation qui réſulte de cette eſpéce

de Droit de la part de ceux qui en doivent faciliter l'exercice. Il marque auſſi les diverſes diſtinctions dans leſquelles ce Droit ſe ſubdiviſe, telles que celles des Droits naturels ou acquis, des Droits qu'on peut exiger, de ceux auxquels on peut renoncer, enfin de ceux que nous avons ſur nous-mêmes, ſur nos propres biens, ſur la perſonne des autres hommes, & ſur les biens d'autrui.

Ce que l'Auteur obſerve dans le Chapitre huitiéme ſur la loi en général, ſemble relatif à l'obligation *externe* qu'il a diſtinguée à la fin du chapitre ſixiéme de l'obligation *interne*, en obſervant cependant que les loix parfaites produiſent les deux obligations.

Dans ce chapitre huitiéme l'Auteur déduit le pouvoir de la loi ſur l'homme de l'état de dépendance qu'il a fait voir au chapitre quatriéme être un des états primitifs de l'homme.

De la conſidération de la loi l'Au-

teur paſſe au chapitre 9^e. à celle du Droit de Souveraineté, dont il examine les fondemens. Après avoir obſervé qu'il ne traite que d'une Souveraineté néceſſaire, & qu'il ne peut y en avoir de telles entre des êtres parfaitement égaux ; il ſoutient que cette Souveraineté ne peut être fondée ni ſur la ſeule ſupériorité de forces, ni ſur la ſeule excellence de Nature, ni enfin ſur la ſeule qualité de Créateur, mais ſeulement ſur la réunion de ces trois qualités. C'eſt ce qu'il exprime en définiſſant le droit d'une Souveraineté néceſſaire, celui qui *dérive d'une Puiſſance ſupérieure, accompagnée de ſageſſe & de bonté*, & ce qu'il dévelope en expliquant chacun des termes de cette définition, & en refutant les ſentimens contraires d'Hobbes & de M. Barbeyrac. Il ſemble qu'on peut à cet égard reprocher à l'Auteur une eſpéce d'inexactitude en ce que ſur un des ſentimens qu'il combat, il cite (pag. 95. note (*b*)) Puffen-

dorf, comme ſi cet Auteur étoit de ce ſentiment, au lieu que Puffendorf le réfute dans le paſſage même auquel l'Auteur renvoye. On pourroit encore deſirer dans ce chapitre que l'Auteur y eût expoſé les fondemens de l'autorité des Princes, en obſervant que ce Droit dérive de l'intérêt de la Société & du conſentement des peuples.

Les fondemens du Droit de légiſlation ainſi établis, l'Auteur examine dans le chapitre dixiéme quelle eſt la fin des loix, & de la part du Légiſlateur, & à l'égard de ceux pour leſquels il fait les loix, ce qui diſtingue les loix obligatoires des loix de ſimple permiſſion; comment les loix s'étendent ſur toutes les actions humaines, enfin quelles ſont les conditions internes & externes requiſes pour former une loi, quels ſont ceux que les loix obligent, comment les loix s'aboliſſent & combien il y en a de ſortes.

Ces obſervations ſur les caractéres des loix, ſont ſuivies dans le chapitre onziéme qui termine ſa premiére partie, de diverſes remarques ſur la *moralité* des actions humaines, c'eſt-à-dire, ainſi que l'Auteur définit ce terme de *moralité*, ſur le caractére de conformité ou d'oppoſition qu'ont les actions humaines avec la loi qui en doit être la régle. A ce ſujet l'Auteur après avoir diviſé les actions humaines en actions commandées, défendues ou permiſes, & en actions juſtes ou injuſtes, ſoutient qu'il en faut admettre encore une autre claſſe qui eſt celle des actions indifférentes; mais c'eſt ſur quoi il paroît ne s'être ni aſſez expliqué ni même aſſez entendu lui-même en confondant ces actions avec les actions permiſes.

L'Auteur après avoir ainſi poſé dans ſa premiére Partie les principes généraux du Droit, annonce comme l'objet de la ſeconde l'application de ces principes

au Droit Naturel en particulier. Si cette diviſion générale étoit exactement remplie, il ſuffiroit de tranſpoſer cette annonce à la tête de la premiére partie, pour faire ſentir l'objet propre à chacune. Mais, quoi qu'il en ſoit, c'eſt pour remplir cet objet que l'Auteur employe les quatorze Chapitres de cette ſeconde & derniére Partie, à examiner quelles ſont les loix auxquelles l'homme eſt aſſujetti par ſa nature, quel eſt le Supérieur qui impoſe ces loix, par quels moyens l'homme peut parvenir à les connoître, d'où naît l'obligation de les obſerver, enfin quelles peines l'homme doit craindre s'il mépriſe ces loix & quelles récompenſes il doit au contraire eſpérer s'il eſt fidéle à les ſuivre.

Après le détail dans lequel nous ſommes entrés ſur la maniére dont l'Auteur a rempli ſon projet dans la premiére Partie, il nous ſuffira de parcourir fort ſommairement l'exécution de la ſeconde.

Y a-t-il des loix naturelles ? Telle eſt la premiére queſtion que l'Auteur ſe propoſe & qu'il réſout dans les deux premiers chapitres, en établiſſant (chap. 1.) 1°. Qu'il y a un Dieu. 2°. Que Dieu a par lui-même le pouvoir d'impoſer des loix aux hommes. (ch. 2.) 3°. Que Dieu nous a en effet preſcrit des loix, c'eſt-à-dire, des régles de conduite.

Mais quels ſont les moyens dont Dieu s'eſt ſervi pour nous faire connoître ſes loix ? C'eſt ce que l'Auteur commence à développer dans le troiſiéme chapitre, en y faiſant voir que le diſcernement de ce que dicte la loi naturelle nous eſt communiqué 1°. par l'inſtinct ou ſentiment moral ; 2°. par la raiſon.

Examinant enſuite (dans le quatriéme chapitre) d'où la Raiſon peut déduire les Principes des Loix naturelles, il fait voir que c'eſt de notre propre nature, & des trois états où chaque homme ſe trouve à l'égard de Dieu, envers lui-mê-

me & envers les autres hommes. En effet la Raiſon nous fait connoître que le principe des loix naturelles qui nous ſont impoſées, doit être puiſé par rapport à Dieu dans la Religion, à l'égard de nous, dans un amour éclairé & raiſonnable de nous-mêmes, & enfin quant à nos ſemblables dans un eſprit de ſociabilité envers eux qui n'exclue perſonne de notre amour.

De la diſcuſſion à laquelle l'Auteur s'eſt livré dans le quatriéme chapitre, il conclut dans le cinquiéme que les loix naturelles ont été ſuffiſamment notifiées à tous les hommes, que conſéquemment elles ſont obligatoires pour tous, & qu'elles ne peuvent être ſujettes à aucune diſpenſe.

L'Auteur ayant ainſi conſidéré la loi naturelle comme devant ſervir de régle aux particuliers, va plus loin dans le chapitre ſuivant, & *pour embraſſer le ſyſtême entier de l'homme*, il y explique les régles que la raiſon preſcrit aux nations

entr'elles, c'eſt-à-dire, le *droit des gens.*

Il employe enſuite le chapitre ſeptiéme à examiner s'il y a par rapport aux actions humaines quelque moralité; c'eſt-à-dire, quelque principe de devoir & d'obligation, qui ſoit comme antécédent à la loi naturelle & indépendant de l'idée de Légiſlateur. En concluant pour l'affirmative, l'Auteur ſoutient que l'examen de cette queſtion étoit néceſſaire pour former un ſyſtéme complet de moralité, véritablement fondé ſur la nature de l'homme. Car, ajoute-t-il, *en qualité d'être raiſonnable, l'homme eſt ſoumis à la raiſon; & en qualité de créature de Dieu, il eſt aſſujetti à la volonté de l'Etre Suprême. Et comme ces deux qualités n'ont rien d'oppoſé ou d'incompatible, ces deux régles la* RAISON *&* LA VOLONTÉ DE DIEU *ſe concilient auſſi parfaitement: elles ſont même naturellement liées l'une à l'autre, & ſe fortifient par leur jonction.*

Le chapitre huitiéme comprend pluſieurs réflexions ſur la diſtinction du *juſte*, de *l'honnête* & de l'*utile*, dont il a paru à l'Auteur que pluſieurs n'avoient pas des notions aſſez exactes.

Le neuviéme, le dixiéme & le onziéme contiennent l'application des loix naturelles aux actions humaines. Cette application ſe fait, ainſi que l'obſerve l'Auteur, par deux eſpéces de jugemens, dont l'un ſe borne à nos propres actions & s'appelle *conſcience*; l'autre s'étend ſur les actions d'autrui, & ſe nomme *imputation*. L'Auteur traite dans le neuviéme chapitre de ce qui regarde la conſcience, il en diſtingue les différentes eſpéces, & donne les diverſes régles qui doivent y ſervir. Il conſidére dans le dixiéme ce qui forme le mérite & le démérite des actions humaines, & leur imputation relativement aux loix naturelles: & il fait dans le onziéme l'application de ces principes à différentes eſpéces d'actions,

pour

pour montrer comment elles doivent être imputées.

Enfin après avoir fondé dans les chapitres douziéme & treiziéme l'autorité & la ſanction des loix naturelles, 1°. (chap. 12.) ſur la conſidération des biens & des maux qui ſont la ſuite naturelle & ordinaire de la vertu & du vice. 2°. (ch. 13.) Sur les preuves qu'il rapporte de l'immortalité de l'ame ; il fait voir dans le chapitre quatorziéme & dernier, que les preuves qu'il a données de la Sanction des loix naturelles ſont ſuffiſantes pour fixer notre créance, & pour déterminer notre conduite. La concluſion qu'il y tire de ſon ouvrage eſt, que *tout concourt à établir l'autorité des loix naturelles* ; 1°. *L'approbation que la Raiſon leur donne.* 2°. *Le commandement exprès de Dieu.* 3°. *Les avantages réels que leur obſervation nous procure dans ce monde* ; *& enfin les grandes eſpérances, & les juſtes craintes que l'on doit avoir pour l'avenir, ſelon que l'on aura obſervé*

ou mépriſe ces loix. C'eſt ainſi que Dieu nous attache à la pratique de la vertu par les liens les plus forts & les plus multipliés.

Il eſt (ajoute l'Auteur en finiſſant) *bien ſatisfaiſant pour nous, de voir que les principes que nous avons poſés, ſont préciſément ceux que la Religion Chrétienne prend pour baſe, & ſur leſquels elle éleve tout l'édifice de la Religion & de la Morale. Si d'un côté cette remarque ſert à nous confirmer dans ces principes, en nous aſſurant que nous avons ſaiſi le vrai ſyſtême de la nature; de l'autre, elle doit nous diſpoſer auſſi à eſtimer une révélation, qui confirme pleinement le droit naturel, & qui tourne la Philoſophie morale en doctrine Religieuſe, populaire, fondée en faits, où l'autorité & les promeſſes de Dieu interviennent manifeſtement & de la maniére la plus propre à faire impreſſion ſur tous les hommes. Cet heureux accord de la lumière naturelle & révélée, eſt également honorable à l'une & à l'autre.*

A la vue d'une introduction auſſi parfaite à une ſcience des plus intéreſſantes & dont l'Auteur a embraſſé tout le ſyſtême, il ſeroit ſans doute impoſſible de ſe refuſer au déſir de voir inceſſamment ce ſyſtême rendu public. Si la mort que nous venons d'apprendre de l'illuſtre Auteur d'un ſi beau deſſein, ne nous laiſſe plus la conſolation d'attendre cette publication, de la part de celui qui auroit été le plus capable de la bien faire; du moins elle ne nous prive point de l'eſpoir de la tenir de ceux à qui appartiennent à préſent de ſi précieux manuſcrits.

L'Auteur a lui-même annoncé (dans ſon Avertiſſement) cette publication comme un de ſes anciens projets, qui n'avoit été traverſé que par d'autres occupations & par la foibleſſe de ſa ſanté; ayant fait plus & ayant commencé cette publication par le Traité dont nous venons de rendre compte, il ſemble parlà avoir contracté envers le

Public une eſpéce d'engagement, qui a paſſé à ceux que ſes manuſcrits mettent aujourd'hui en état de le remplir, & le Public eſt trop intéreſſé à l'entier accompliſſement d'un tel engagement, pour ne les pas preſſer de s'en acquitter le plutôt & de la maniére la plus parfaite qu'il ſe pourra.

AVERTISSEMENT AUX Aſtronômes ſur l'Eclipſe Annulaire du ſoleil, que l'on attend le 25 Juillet 1748; avec une explication de deux Cartes Aſtronomiques qui repréſentent la même Eclipſe, deſſinées par M. Georges-Maurice Lowitz, Profeſſeur de Mathématiques à Nuremberg. A Paris, de l'Imprimerie de Ballard, fils, rue Saint Jean de Beauvais.

M. De l'Iſle, Profeſſeur Royal de Mathématiques au Collége de France, & de l'Académie des Sciences de Paris, vient de pu-

blier un Avertiſſement qui eſt adreſſé aux Aſtronômes au ſujet de l'Eclipſe de Soleil qui doit arriver le 25 Juillet 1748 ; il a joint à cet Avertiſſement deux Cartes qui repréſentent les diverſes apparences de cette même Eclipſe.

M. Georges-Maurice Lowitz, Profeſſeur de Mathématiques à Nuremberg, a deſſiné les deux Cartes dont nous venons de parler ; il en a donné l'explication dans un ouvrage particulier qu'il a compoſé en Allemand ; M. de l'Iſle en a fait la traduction, mais par extrait. Nous rendrons compte de l'Avertiſſement & de cette Traduction, ces deux piéces étant unies enſemble & préſentées au Public par l'Auteur. Nous commencerons par donner une idée des deux Cartes.

Les Eclipſes de Soleil ſont regardées avec raiſon par les Aſtronômes comme très-importantes ; elles ne ſont pas viſibles à tous les Habitans de la Terre, & elles ſont accompagnées de circonſtances

dont on peut tirer des conſéquences utiles aux progrès de l'Aſtronomie & de la Géographie. Le Soleil paroît éclipſé lorſque la Lune atteint par ſon ombre une portion plus ou moins grande de la ſurface de la Terre. Une éclipſe de Soleil peut être totale pour un peuple, & être ſeulement partiale pour un autre; cette différence dépend du lieu où l'on ſuppoſe le Spectateur; quoiqu'il puiſſe arriver que l'ombre de la Lune n'atteigne pas la ſurface de la terre, ſi cependant l'axe du cône prolongé va ſe terminer au centre de la Terre, il y aura une Eclipſe ſolaire & annulaire; on la nomme ainſi à cauſe de la lumiére que l'on apperçoit en forme d'anneau autour du diſque de la Lune, dont le diamétre eſt alors beaucoup plus petit que celui du Soleil; la différence de ces deux diamétres eſt la cauſe de cet anneau lumineux.

La premiére feuille ou la premiére des deux Cartes dont nous

avons parlé, repréſente les endroits de la terre qui ſeront privés de lumiére à cauſe de l'ombre que forme le corps de la Lune oppoſé à celui du Soleil : on a marqué ſur cette feuille la grandeur dont ſera cette Eclipſe dans les différens lieux où elle ſera viſible : on a tracé ſur la même projection les cercles de latitude avec les cercles horaires, de ſorte que ſi l'on veut examiner quelques-unes des circonſtances de cette Eclipſe, comme le mouvement de l'immerſion & de l'émerſion, ou quelques autres points eſſentiels, on pourra toujours connoître l'heure qu'il eſt dans chaque pays où ces phénoménes ſeront obſervés. On a joint à cette Carte deux petites figures qui donnent l'explication de l'ombre & de la pénombre de cette Eclipſe. Une autre figure tracée ſur la même Carte, fait connoître quel ſera le pays où l'Eclipſe commencera dans le moment qu'elle finira pour une autre région. La même projection

détermine la route de l'ombre par laquelle on connoîtra le lieu où l'Eclipſe eſt parfaitement annulaire. L'inſtant de l'Eclipſe & toutes les autres circonſtances ont été calculées ſur les nouvelles tables du Soleil & de la Lune de M. Euler, Profeſſeur de Mathématiques à Berlin. On a fait une échelle que l'on a diviſée en parties, qui ſont dénommées *parties du temps*; par le moyen de cette échelle on peut aſſigner pour chaque moment, & pour chaque endroit la véritable ſituation de l'ombre & de la pénombre; on ſçait que ſi l'on connoît le temps pour un lieu quelconque, on détermine tous les inſtans qui appartiennent à chaque endroit par la différence des méridiens, *& vice verſa.*

On voit une figure tracée ſur la même feuille, qui a pour titre *Hemiſphére par rapport à l'entrée du centre de la pénombre*; c'eſt par elle qu'on peut obſerver dans les différens lieux de la terre, toutes les

diverſités qui arrivent à l'ombre & à la pénombre. Une troiſiéme figure repréſente la pénombre au temps de la nouvelle Lune ; on y peut remarquer facilement comment l'Eclipſe augmente dans un pays, & diminue dans un autre, l'on connoît auſſi la quantité de doigts dont le Soleil eſt éclipſé au moment dont il s'agit. La derniére figure montre tous les pays qui ſont éclairés à l'inſtant de *la ſortie du centre de la pénombre*. Voilà ce que contient ou ce que repréſente la premiere Carte ; la ſeconde eſt intitulée *Europa Eclipſata*, elle ſupplée à ce qu'on n'a pu repréſenter dans les trois figures de la Carte précédente : on a deſſiné la courbe qui montre le chemin de la pénombre ; elle eſt diviſée en heures & minutes, le premier point de diviſion ſe prend du Méridien de Berlin : on a encore tracé ſur la même carte pluſieurs courbes qui ſont paralleles à cette route du centre de la pénombre ; il ſeroit

trop long & peut être ennuyeux pour la plûpart de nos Lecteurs d'entrer dans de plus grands détails, on pourra les remarquer en regardant la figure.

Voyons préſentement en quoi conſiſte l'avertiſſement que M. de l'Iſle donne aux Aſtronomes.

Nous avons dit que les Eclipſes de Soleil étoient aſſez fréquentes, mais les Eclipſes totales & ſurtout les annulaires, ſont rares. L'obſervation de toutes les Eclipſes, ſoit partialles, ſoit totalles, donne un moyen facile & certain pour déterminer exactement les longitudes ; les Eclipſes totales dans leſquelles l'obſcurité du Soleil eſt la plus grande qu'il ſoit poſſible, attirent avec raiſon, l'attention des Aſtronomes & des Phyſiciens, parce qu'elles ſont accompagnées de circonſtances & d'apparences remarquables. Un Phénoméne des plus ſinguliers dans les Eclipſes totales du Soleil, eſt cet anneau lumineux (d'un doigt environ de lar-

geur) qui entoure la Lune auſſitôt qu'elle a couvert le diſque du Soleil. Il eſt important d'obſerver avec beaucoup d'exactitude le moment auquel l'anneau acheve de ſe former, & celui auquel il commence à ſe rompre. Il ne faut pas négliger dans le temps de l'obſervation les diverſes apparences qui accompagnent, & qui ſuivent, & qui précédent le temps que dure le moment de l'Eclipſe annulaire.

Comme une Eclipſe telle que celle que l'on attend le 25 de Juillet 1748, eſt rare, & n'eſt viſible que dans une médiocre étendue de la terre ; M. de l'Iſle invite tous les Aſtronômes à faire de bonne heure les préparatifs néceſſaires, pour l'obſervation de cette Eclipſe. M. de l'Iſle eſt perſuadé qu'avec une Lunette de médiocre longueur, & qu'à la ſimple vûe, on peut obſerver le commencement & la fin de cette Eclipſe, avec le temps que la Lune employe à parcourir le diſque du Soleil, depuis l'immer-

ſion, juſqu'à l'émerſion. Si l'on parvient à connoître ces points principaux, & dans différens endroits, on marquera avec une aſſez grande préciſion, la route de la pénombre de la Lune ſur la terre. Il eſt avantageux de ſe ſervir dans toutes ces obſervations de pendules bien réglées, & de rapporter chaque inſtant au temps vrai, parce que comparant la viteſſe de la pénombre avec la différence des temps, on en conclura la différence des longitudes.

M. de l'Iſle rapporte fort au long les apparences qui furent remarquées par MM. Maclaurin, Short, & le Lord Aberdour, dans l'obſervation de l'Eclipſe annulaire de l'année 1737. M de l'Iſle a jugé à propos d'enſeigner le moyen de ſe repréſenter artificiellement une Eclipſe de Soleil, ſoit qu'on la veuille totale, annulaire, ou partiale, afin que les Aſtronômes ſoient plus en état d'obſerver les apparences qui doivent probable-

ment arriver dans l'Eclipſe du 25 de ce mois. L'Auteur rapporte dans un grand détail tout ce qu'on doit remarquer dans ces ſortes d'Eclipſes ; la plûpart de ces phénoménes varient conſidérablement en durée & en grandeur, ſuivant la diverſité des circonſtances dans leſquelles ſe fait l'obſervation. Ce n'eſt pas une choſe difficile que ſe procurer le plaiſir de voir des Eclipſes artificielles : » il ne » faut que préparer un long tuyau » de lunette de 25 ou 30 pieds de » longeur à l'un des bouts duquel » on mettra à la place de l'objectif » une lame de plomb, dans la- » quelle on aura fait un petit trou » avec une aiguille aſſez fine ; l'on » mettra dans ce tuyau à une aſſez » grande diſtance du bout ſuſdit » un corps rond, ſoit une boule » ou un cercle de carton, ou de » plomb ; « on apperçoit qu'un rayon de Soleil paſſant par ce petit trou, formera un cône qui ſera coupé par le cercle opaque, ou

par le corps rond que l'on interpoſera. L'Auteur invite les Aſtronômes à examiner attentivement par des expériences réitérées & différemment variées, tout ce que peut produire l'ouverture d'un trou plus ou moins grand, la diſtance de ce même trou au cercle opaque qui repréſente la Lune. Il n'eſt pas douteux que lorſqu'on aura varié de pluſieurs maniéres les Eclipſes artificielles, on ſera plus en état de remarquer les différences des Eclipſes réelles & des Eclipſes artificielles. Un Obſervateur peut oublier ou manquer de faire attention à bien des circonſtances, du moins il eſt ſur ſes gardes & il ſe précautionne lorſqu'il eſt averti.

Il y a quelque difficulté, ſelon M. de l'Iſle, à diſtinguer les Eclipſes annulaires artificielles, des Eclipſes totales artificielles, mais l'on n'aura pas le même embarras dans les Eclipſes réelles, quoiqu'il ſoit arrivé autrefois quelque mépriſe à ce ſujet; on eſt aujourd'hui

plus à portée de reconnoître ſon erreur ; il ſuffit d'examiner la diſtance où le Soleil & la Lune ſont de leur apogée.

M. de l'Iſle examine ce qui peut produire (dans les Eclipſes annulaires de Soleil) cette augmentation ou diminution du diamétre apparent de la Lune, car les Aſtronomes conviennent que le diamétre apparent de la Lune eſt plus petit dans les Eclipſes de Soleil, quoique l'Aſtre ſoit à la même diſtance de l'apogée : quelques Aſtronômes ont dit que le Soleil étant un corps lumineux paroit dans l'obſcurité beaucoup plus grand qu'il n'eſt en effet, & qu'il diminue l'apparence de la Lune. Grégori a cru que les rayons de lumiére ſe courboient lorſqu'ils étoient prêts de razer le bord de la Lune ; delà il a conclu qu'il devoit y avoir un racourciſſement dans l'ombre de la Lune, & par conſéquent que le diametre apparent du Soleil devoit augmenter. Quelques autres

Phyſiciens ont attribué cette inflexion à l'atmoſphére de la Lune; mais il n'eſt pas décidé qu'elle en ait une: les Newtoniens ſont portés à croire que cette inflexion doit être attribuée à l'attraction.

M. de l'Iſle rapporte qu'il a remarqué depuis plus 30 années, que les diamétres apparens lui paroiſſoient toujours d'autant plus petits qu'il ſe ſervoit de plus longues Lunettes, & cette remarque qui lui a été d'abord particuliére a été confirmée par d'autres obſervateurs.

On a déja dit qu'une obſervation des plus utiles que l'on puiſſe faire, eſt celle de bien déterminer l'inſtant où l'anneau s'eſt fermé & rouvert; il faut y joindre le moyen de recconnoître la largeur de cet anneau, tant au Nord qu'au Sud, & de fixer l'exacte étendue des cornes. Toutes les remarques dont nous venons de parler, ſont utiles aux Aſtronômes, parce qu'ils ſçavent les moyens d'en faire uſage: ceux qui feront quelques obſerva-

tions ſur l'Eclipſe du mois prochain, ſont priés de les communiquer à notre Auteur, il leur en ſera certainement honneur dans l'emploi qu'il ſçait en faire ; on peut les envoyer à ce célébre Profeſſeur, en telle langue qu'ils jugeront à propos, & les adreſſer au Collége Royal à Paris.

HISTOIRE GENERALE des Voyages, depuis le commencement du XV^e. ſiécle. Premiére partie, Tome V^e. Livre XII I^e. & XIV^e. A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Auguſtins, à la Bible d'Or.

LE XIII^e. Livre contient la réduction des Remarques des différens Voyageurs ſur les Royaumes de Loango, de Congo, d'Angola, & de Benguela. Cette partie du recueil eſt d'autant plus intereſſante, que les Contrées qui y ſont décrites comprennent preſque la moitié du continent de l'Afrique, qu'elles ſont habitées par des Peuples innombrables, & que toutes les productions de la terre en ſont remarquables par leur ſingularité. Nos Auteurs étalent toutes ces merveilles ſuivant leur méthode ordinaire. Ils nous inſtruiſent non ſeulement de ce qui regarde l'état préſent de ces Royaumes,

mais ils nous apprennent quelles en ont été les révolutions avant l'arrivée des Portugais. Nous y voyons les établiſſemens des Européens au long de la Côte, le commerce que l'on y fait, & ce qui eſt encore plus intéreſſant, on y voit la Religion Chrétienne reçue non ſeulement parmi le peuple, mais établie dans les Cours, & profeſſée par les Princes qui gouvernent ces vaſtes contrées. Nous avons rendu compte dans notre dernier Journal des diverſes relations de voyages, où l'on a puiſé tout ce qui fait la matiére de cette réduction. Il ne nous reſte qu'à donner une idée du Pays & de ſes Habitans auſſi étendue qu'un extrait peut le permettre.

Le Royaume de Loango, dont nos Auteurs donnent d'abord la deſcription, commence à l'Equateur du côté du Nord. Il a trois cent milles d'étendue en allant au Sud, & de la Côte, il s'étend dans l'intérieur des terres l'eſpace de

deux cent milles. Il faiſoit autrefois partie du Royaume de Congo; mais un Gouverneur du Pays s'étant fait proclamer Roy, enleva cette Province à ſon Souverain, & en fit un Royaume indépendant. La ville Capitale qui s'appelle auſſi Loango, & qui eſt auſſi le lieu de la réſidence du Roy, eſt à trois milles de la mer dans une vaſte plaine. Nos Auteurs l'ont repréſentée dans une planche d'après le plan que Dapper en a tracé dans ſa deſcription de l'Afrique. Ses rues ſont d'une forme irréguliére, les unes larges & droites, d'autres étroites & tortues, mais toutes d'une propreté admirable & plantées de palmiers, de bananiers & de bakoros. Les maiſons étant environnées de ces arbres, en reçoivent autant de fraicheur que d'ornement. Elles ſont ſéparées l'une de l'autre & placées a égales diſtances. Au centre de la Ville eſt la place du grand marché, dont le Palais du Roy forme un côté. Ce Palais

occupe autant d'eſpace, que les Villes ordinaires du Pays. Il eſt environné de pluſieurs édifices ſéparés, qui ſervent de logement aux femmes.

La plus grande partie du Royaume eſt un pays plat, dont l'air eſt moins dangereux, que celui des régions voiſines, & le terrein aſſez fertile. Avec une culture exacte, la terre produit trois moiſſons. Les Habitans n'y employent point d'autre inſtrument qu'une ſorte de truelle, mais plus large & plus creuſe que celles de nos Maçons. On diſtingue à Loango quatre ſortes de bleds, qui produiſent chacune une grande abondance de grain. Les Patates, les Ignames, les Courges, la racine de *Melando*, dont les feuilles s'attachent & montent comme le houblon aux troncs des arbres; le Manioke, dont les Négres font leur pain, le Tabac, les Bananes, le *Mélanga*, qui eſt un fruit rempli de jus, le Cotton, & le Poivre du Bréſil y croiſſent

abondamment. Les Oranges, les Limons, & les Cocos n'y ſont pas fort communs. Mais les noix de *Kola*, les Cannes de ſucre & la Caſſe y viennent ſans aucun ſoin.

Entre les arbres extraordinaires, on vante l'*Enſaka*, le *Metamba*, & l'*Alikondi*, qui ſervent tous trois à faire des étoffes. Le tronc du *Métamba* fournit d'aſſez bon vin, quoique moins fort que le vin de palmier. De ſes branches on fait des ſolives & des lattes pour les maiſons & des bois de lit. Les feuilles ſervent à couvrir les toits, & réſiſtent aux plus fortes pluyes. Mais leur grand uſage eſt pour la fabrique d'une eſpéce d'étoffe, dont tout le monde eſt vêtu dans le Royaume. Cette étoffe y tient auſſi lieu de monnoye courante.

L'*Enſaka* que Cluſius appelle le Figuier Indien, & Linſchotten l'arbre des racines, eſt d'une groſſeur prodigieuſe. Ses branches ſortent en grand nombre, du ſommet d'un tronc fort élevé. On en voit

deſcendre de petits jets de couleur d'or, dont quelques-uns touchant à terre, y prennent racine & forment de nouvelles plantes qui groſſiſſent en peu de temps, & produiſent de leurs branches de nouveaux jets, qui ſe régénérent de même. Quelquefois un ſeul arbre s'étend ainſi l'eſpace de mille pas, & forme par dégrés un petit bois ou trois mille hommes peuvent ſe mettre à l'abri. Les branches ſont ſi ſerrées, qu'elles forment des cavités impénétrables aux rayons du Soleil. Le fruit eſt rouge au dedans & au dehors; il croit entre les feuilles de ces jeunes branches, comme les figues ordinaires, ſous la premiére ſuperficie de l'écorce on trouve une eſpéce de filace, qui étant battue, ſoigneuſement nettoyée, & filée en longueur, ſert à fabriquer des étoffes groſſiéres. Dapper dit que l'Enſaka croit auſſi à Goa & dans les Indes, où les Habitans s'en font des cabinets de verdure, pour ſe rafraichir dans la chaleur.

L'Alikondi eſt communément ſi gros, que douze hommes ne peuvent pas en embraſſer le tronc. Il s'en trouve de creux qui contiennent une prodigieuſe quantité d'eau. L'écorce intérieure de l'Alikondi bien détrempée & bien battue, forme une matiére propre à filer, qui eſt plus fine & plus durable que le Chanvre; & l'écorce du fruit qui reſſemble à la courge, ſert à faire des vaſes & des bouteilles.

La nature n'eſt pas moins variée dans les différentes eſpéces d'Oiſeaux, de Poiſons, & de Quadrupédes. Battel aſſure qu'on trouve dans ce Pays, le fameux animal nommé *Zébra ou Zévèra*, qui a la forme d'une Mule, mais qui cependant a toutes les qualités néceſſaires à la propagation. Sa peau eſt marquetée de taches rondes, qui ſont alternativement blanches, noires & brunes, chacune d'environ trois pouces de largeur. On ne doute point, que s'il étoit appri-

voiſé,

voiſé, il ne pût ſervir aux mêmes uſages que le Cheval. Il eſt doux & robuſte, il produit chaque année. Sa courſe eſt ſi légére & ſi prompte, que les Eſpagnols & les Portugais diſent en proverbe, *leger* comme le Zébra.

Nous ne dirons rien ici des mœurs & uſages, du Gouvernement & de la religion des Négres de Loango, comme ils ſont peu différens de ceux des habitans de Congo, on en jugera par la courte deſcription que nous allons donner de ce Royaume.

La ſituation de Congo eſt entre le ſecond & l'onziéme dégré de latitude du Sud, & entre le trente-deuxiéme, & le quarante-uniéme degré de longitude orientale. Du Nord au Sud, ſa longueur eſt de cinq cens ſoixante milles, & ſa largeur de l'Oueſt à l'Eſt, d'environ quatre cens vingt milles. Anciennement ce Royaume avoit beaucoup plus d'étendue,

mais une grande partie de ſes Provinces en a été ſéparée dans la ſuite des temps, par la révolte des Gouverneurs.

Le pays eſt arroſé par pluſieurs grandes riviéres, mais la plus belle & la plus conſidérable eſt celle de *Zaire*, elle traverſe le Royaume, & elle reçoit pluſieurs autres riviéres, qui donnent beaucoup de facilité aux Habitans pour le commerce intérieur.

La Ville Capitale où le Roy fait ſa réſidence, s'appelle aujourd'hui S. Salvador; elle portoit anciennement le nom de *Banza*, qui ſignifie dans le langage de la Nation, *Cour* ou *demeure Royale*. Elle eſt ſituée à cent cinquante milles de la mer ſur une grande & haute montagne, dont le ſommet offre une plaine d'environ dix milles de tour, bien cultivée & ſi remplie de Villes & de Villages, que dans un ſi petit eſpace elle contient plus de cent mille ames. Les Portugais charmés

d'un ſi beau lieu, lui ont donné le nom d'*Otheiro*, c'eſt-à-dire perſpective, parce qu'outre les agrémens du terrein même, on y a celui de découvrir d'un coup d'œil toutes les plaines dont la montagne eſt environnée. S. Salvador eſt ſitué dans un angle de la montagne. Dom Jean, premier Roy Chrétien, la fit environner d'une forte muraille, & y fit bâtir pluſieurs Egliſes. La Cathédrale, nommée S. Salvador, eſt bâtie de pierres, mais elle n'eſt couverte que de paille.

Il n'y a point de Régions auſſi peuplées que le Royaume de Congo. Carli aſſure hardiment que ſes Habitans ſont innombrables. Les *Moſicongos* (tel eſt le nom qu'ils ſe donnent eux-mêmes) ſont communément noirs, quoiqu'il s'en trouve un grand nombre de couleur olivâtre. La plûpart ont les cheveux noirs & friſés, mais il s'en trouve auſſi qui les ont roux. Leur taille eſt moyenne, & ſi on excepte

la couleur, ils ont beaucoup de reſſemblance avec les Portugais, leurs lévres ne ſont pas groſſes & pendantes comme celles des Nubiens & des autres Négres.

A l'égard du caractére, quoiqu'ils ſoient quelquefois fiers & emportés, ils paroiſſent ordinairement doux & civils pour les Etrangers, traitables dans les affaires, capables de ſe rendre à la raiſon. Dans la converſation ils ne manquent ni de vivacité, ni de jugement. Ils s'expriment avec tant de juſteſſe & d'agrément, que les Européens les plus ſenſés, prennent plaiſir à les entendre. Ils ont tous un penchant pour le vol, mais ce qu'ils ſe procurent par cette voye, ils l'employent auſſitôt à boire avec leurs Compagnons.

Ils n'ont aucune connoiſſance des ſciences, ni aucune inclination à les cultiver. Leurs amuſemens ſont aujourd'hui le chant & la danſe, & quelques jeux de hazard. Ils

jouent de petites coquilles, qui leur ſervent de monnoye. Mais parmi ceux que la pauvreté prive de ce plaiſir, l'uſage commun, lorſque les femmes ſont revenues du travail avec leurs enfans, eſt de ſe retirer dans leurs hutes & d'y allumer du feu autour duquel ils ſont aſſis à terre. Ils mangent dans cette ſituation ce qu'ils ont amaſſé pour leur ſouper, & ils font la converſation juſqu'à ce que le ſommeil les faſſe tomber ſur le dos.

Quoique le Chriſtianiſme ait fait beaucoup de progrès dans le Royaume de Congo, & que les mariages y ſoient célébrés avec les cérémonies de l'Egliſe Romaine, il a toujours été fort difficile de faire perdre aux Habitans le goût du concubinage. Malgré les plaintes & les reproches des Miſſionnaires, ils prennent autant de maitreſſes qu'ils en peuvent entretenir. L'ancien uſage des Négres de Sogno, Province de Congo, étoit de

vivre quelque temps avec leurs femmes avant que de s'engager dans le mariage, pour apprendre à se connoître mutuellement par cette épreuve. La Loi Chrétienne leur paroit contraire au bien de la Société, parce qu'elle ne leur permet pas de s'assurer auparavant de la fécondité d'une femme, ni des autres qualités convenables à l'état conjugal.

La plus grande partie des Habitans observe encore l'ancienne religion du Pays, ils adorent des Idoles placées au centre de leurs Villes, qu'ils appellent Mokissos. Ils ont parmi eux un grand nombre de faux Prophêtes, que les Missionnaires appellent Sorciers. Ils les consultent sur les choses passées & à venir. Ils leur présentent leurs enfans au moment de leur naissance, pour apprendre à quelle fortune ils sont destinés. L'ascendant de ces Sorciers sur les Négres est tel, qu'ils les obligent à s'ab-

ſtenir pendant toute la vie de l'uſage de la chair de certains animaux, ou de tels fruits, ou tels légumes, & ce joug religieux s'appelle *Kejilla*. Rien n'approche de la ſoumiſſion des jeunes Négres pour les ordonnances de leurs Prêtres. Ils mourroient plutôt de faim, que de toucher aux alimens qui leur ſont défendus; & ſi leurs parens ont négligé de les aſſujettir aux Kejilla dans leur enfance; à peine ſont-ils maîtres d'eux-mêmes, qu'ils ſe hâtent de le demander au Prêtre, ou au Sorcier, perſuadés qu'une prompte mort ſeroit le châtiment du moindre délai volontaire.

Nos Auteurs citent ici pluſieurs exemples de preſtiges des *Singhellis* ou Sorciers, tirés de la Relation de Mérolla, zélé Miſſionnaire & ennemi déclaré de leurs fourberies & noires pratiques. Ces traits découvrent également, & la ſuperſtition brutale des Gangas ou Sin-

ghillis, & la ſimplicité du Miſſionnaire. Ils rapportent auſſi d'après Pigafetta, l'Hiſtoire de l'introduction & des progrès de la Religion Chrétienne dans le Royaume de Congo. Nous aurions ſouhaité de donner ici un abregé de cet article, mais il eſt trop étendu pour pouvoir entrer dans cet extrait.

Nous paſſons au livre quatorziéme où les Auteurs de ce recueil décrivent d'après les Voyageurs, les Pays qui bordent la Côte Orientale de l'Afrique, depuis le Cap de Bonne Eſpérance, juſqu'au Cap de Guardafu. Rien n'eſt plus connu que l'établiſſement des Hollandois dans le Cap de Bonne-Eſpérance. La plûpart des Voyageurs qui alloient aux Indes Orientales, en ont fait mention. Mais ce qui n'eſt venu qu'un peu tard à notre connoiſſance, c'eſt une deſcription exacte du Pays, & de la Nation des Hottentots. Les Hollandois établis dans le Cap n'ont pris aucun ſoin

de nous inſtruire des mœurs & uſages de cette Nation. Plus occupés de leur établiſſement & de leur commerce, que des connoiſſances qui appartiennent à la Philoſophie, ils ont négligé de nous faire connoître une Nation voiſine, mépriſable en apparence, mais qui eſt bien remarquable par la ſingularité de ſes mœurs & de ſes uſages.

Il étoit réſervé à Pierre Kolben, Allemand de Nation, de donner une deſcription détaillée de pluſieurs Nations particuliéres de Hottentots. A la vérité Guillaume Then-Rhyne, natif de Daventry, avoit publié dès l'année 1673, une relation du Cap où il étoit parlé des Hottentots. Mais ſon ouvrage n'étant que de ſoixante-ſeize pages *in*-12. ne donnoit qu'une idée bien imparfaite de cette grande Nation. Kolben, comme le remarquent nos Auteurs, n'a épargné aucun ſoin pour l'exécution de ſon ouvrage; on peut dire auſſi qu'il y fait paroî-

tre beaucoup de jugement. Il a pénétré avec la plus grande ſagacité les opinions des Hottentots, il a décrit dans un grand détail leur maniéres & leurs uſages, ſon exactitude s'étend à tout. En un mot, il a mis l'Hiſtoire de ces Peuples dans un nouveau jour, & corrigé ſouvent les erreurs ou les fauſſetés des autres relations. Il publia en 1719 ſon Voyage en langue Allemande, les Anglois & les François l'ont traduit en leurs Langues.

Kolben étoit Secretaire du Baron Van Kroſick, Conſeiller privé de Frédéric, dernier Roy de Pruſſe. Son Maître ayant formé le deſſein d'envoyer à ſes frais, une perſonne intelligente pour réſider quelque temps au Cap, & contribuer par ſes obſervations aux progrès de l'Aſtronomie, fit tomber ſon choix ſur notre Voyageur. Celui-ci réſida huit années conſécutives au Cap, où les Hollandois lui donnérent tous les ſecours, & toutes les faci-

ſités néceſſaires pour réuſſir dans ſes obſervations.

Comme Kolben réduit les Nations des Hottentots au nombre de dix-ſept, nos Auteurs ont ſuivi cette diviſion & rapportent exactement tout ce que le Voyageur dit, touchant leurs ſituations relatives, & ils n'omettent aucune des marques particuliéres qui diſtinguent ces différentes Nations. En parlant de l'idée que les Hottentots ont de leur origine, ils diſent que ces Peuples racontent, que leurs premiers Peres ſont entrés dans leur Pays par une porte ou par une fenêtre, que le nom de l'homme étoit *Noh*, & celui de la femme *Hingnoh*; qu'ils furent envoyés par *Tikquoa*, c'eſt-à-dire, par Dieu même, & qu'ils communiquérent à leurs enfans, l'art de nourrir les beſtiaux, avec quantité d'autres connoiſſances.

Les Hottentots ont en naiſſant une couleur d'Olive luiſante, qui ſe ternit dans la ſuite par l'habitu-

de qu'ils ont de ſe graiſſer, mais qui ne laiſſe pas de s'appercevoir avec quelque ſoin qu'ils la déguiſent. Les hommes ont communément cinq ou ſix pieds de hauteur. Les deux Sexes ſont bien proportionnés dans leurs tailles. Ils reſſemblent aux Négres par la grandeur des yeux, la platitude du nez, & l'épaiſſeur des lévres avec cette différence, qu'on employe l'art pour leur applatir le nez dès l'enfance. Leur chevelure eſt ſemblable à celles des Nègres, c'eſt-à-dire courte & laineuſe. Les femmes ont audeſſus des parties naturelles une excreſcence calleuſe, qui ſert comme de voile pour les couvrir. L'uſage de ſe couper les ongles, n'eſt connu ni de l'un ni de l'autre ſexe. On voit fort peu d'Hottentots boſſus & difformes. Ils ſont tous robuſtes, agiles, & d'une légereté ſurprenante.

A l'égard des qualités de l'eſprit, la pareſſe eſt leur vice favori;

le raiſonnement eſt pour eux un travail, & le travail leur paroit le plus grand de tous les maux. Un autre vice qui leur eſt ordinaire, c'eſt l'ivrognerie. Qu'on leur donne de l'Eau-de-Vie & du Tabac; ils boiront juſqu'à ne pouvoir ſe ſoutenir, ils fumeront juſqu'à ce qu'ils ne puiſſent plus voir, ils hurleront juſqu'à ce qu'ils ayent perdu la voix.

On leur reproche avec raiſon, un uſage, qui bleſſe la nature, & qui ſemble appartenir particuliérement à leur Nation. Après la cérémonie qui conſtitue les Hottentots dans la qualité d'homme, ils peuvent ſans ſcandale, maltraiter & battre leurs meres. C'eſt un honneur pour eux, de ne pas les ménager. Et loin de s'en plaindre, les femmes approuvent elles-mêmes cette inhumanité; ſi on entreprend de faire ſentir aux anciens l'abſurdité d'une ſi odieuſe pratique, ils croyent réſoudre la difficulté en répondant

que c'eſt l'uſage des Hottentots.

Un autre uſage de ces Peuples non moins bizarre, c'eſt d'ôter un teſticule aux garçons vers l'age de neuf ou dix ans. Il eſt défendu aux hommes d'avoir aucun commerce avec les femmes, tandis qu'ils ont deux teſticules. Cette Loi eſt fondée (comme Kolben dit l'avoir appris de quelques vieillards intelligens) ſur l'opinion qu'un Hottentot dans cet état produit conſtamment deux Jumeaux. Ceux qui ſe marieroient ſans une mutilation ſi néceſſaire, ſe verroient expoſés aux railleries du Public, & la femme ſeroit peut-être déchirée par toutes les autres perſonnes de ſon ſexe. Auſſi ne manque-t-elle point de faire garantir l'état de ſon mari avant que de l'épouſer.

La coutume d'immoler leurs enfans, & de laiſſer périr leurs vieillards, doit paroître encore plus barbare, mais elle leur eſt commune avec d'autres Nations de

l'Afrique & de l'Aſie. Ils n'alléguent que l'uſage pour ſe juſtifier de ſes barbaries.

Aux vices des Hottentots on peut joindre la malpropreté dans leur habillement & leur nourriture; au reſte il a paru à Kolben que cette malpropreté étoit moins l'effet de leur gout que de leur pareſſe.

Les vertus qui ſont la partie la plus diſtinguée de leur caractére, ſont la bienveillance, l'amitié, & l'hoſpitalité. Les Hottentots ne reſpirent que la bonté & l'envie de s'obliger mutuellement. Ils en cherchent continuellement l'occaſion. Voyent-ils quelqu'un dans le beſoin, ils ſe retranchent tout pour le ſecourir. Enfin leur intégrité, leur amour pour la juſtice, & leur chaſteté, ſont des vertus que peu de Nations poſſédent au même dégré.

Nous renvoyons au Livre même le Lecteur curieux de ſçavoir tout ce qui regarde les habits, les

alimens, les maiſons, les meubles, la Magiſtrature, le Gouvernement, la Religion, les exercices, & l'art Militaire des Hottentots. Il y trouvera auſſi ce que le Pays produit de plus rare en foſſiles, plantes, animaux terreſtres, Poiſſons & Oiſeaux. Nous avons cru avec d'autant plus de raiſon, pouvoir nous diſpenſer d'entrer ici dans tous ces détails, que nous avons rendu un compte très-étendu de la relation de Kolben, il y a environ dix ans, lorſqu'elle parut traduite pour la premiére fois en notre Langue.

Le reſte du XIV^e. Livre eſt employé à la deſcription du Pays de Natal, du Monomotapa, & du reſte de la Côte Orientale de l'Afrique, juſqu'au Cap de Guardafu, pays peu connus des Européens, à cauſe de la barbarie des Nations qui les habitent. Nos Auteurs ne produiſent d'autres mémoires ſur le Monomotapa, que la relation de l'expédition de Baretto envoyé

par le Roy de Portugal, pour la conquête des mines d'or & d'argent.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LE *Parnaſſe Chrétien :* ouvrage diviſé en deux parties dont l'une va juſqu'à Jeſus-Chriſt, l'autre juſqu'à nous. Chez Lottin, pere & fils, & Buttard, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1748. *in*-12. 2. Vol. L'Auteur de cet ouvrage, y raſſemble toutes les piéces de poëſies, qui lui paroiſſent les plus propres à faire une ſorte de corps de Théologie Poétique, l'ordre qu'il met dans les matiéres & le choix des piéces qu'il employe, contribuent également à élever & à former le cœur & l'eſprit des jeunes gens, pour qui il a principalement entrepris ſon recueil ; les

deux volumes qu'on vient de donner, ſeront encore ſuivis de pluſieurs autres.

Voici encore un Livre nouveau deſtiné pareillement à l'éducation des jeunes gens. Il a pour titre: *Colloquia ſacra, ad linguam ſimul & mores puerorum formandos, lib. IV. in quibus inſigniores tam veteris quam novi Teſtamenti Hiſtoriæ denarrantur.* Apud, Babuty, via Jacobæa, ſub ſigno divi Chryſoſtomi; ex Typographia Joſephi Bullot, 1748. *in*-18. L'Auteur à choiſi le dialogue, comme la méthode la plus propre à fixer l'eſprit des jeunes gens: il a employé les morceaux de l'Ecriture Sainte les plus capables de les intéreſſer, de les inſtruire, & de leur inſpirer du goût pour les Livres Saints; d'ailleurs les entretiens ſont courts, & forment autant de petites piéces entiéres, & ne peuvent leur cauſer aucun ennui, en tenant longtemps leur eſprit ſuſpendu; & l'é-

légance du Latin de ces Dialogues, ne peut que les disposer à profiter des meilleurs Auteurs Classiques, ou les fortifier dans le goût qu'ils y auroient déja pris.

Il paroit par un Programme qu'on vient de publier, que le Sieur Gautier, Graveur du Roy, seul pour les planches Anatomiques, délivre actuellement aux Souscripteurs, *les cinq dernières pièces de la Myologie complette, de grandeur & couleur naturelles.* Ainsi cette partie de l'Anatomie, qui étoit l'objet de la souscription proposée par l'Auteur, comprend en tout vingt planches, avec leurs tables explicatives. Les planches de la tête sont en grand *in-fol.* celles du tronc & des extrémités, sont une fois plus grandes. Il avertit de plus qu'il faut conserver ces planches dans toute leur grandeur, & éviter avec soin de les plier.

Cette partie de l'Anatomie auroit peut-être demandé un plus

grand nombre de planches; mais le ſieur Gautier a eu l'attention de renfermer les extrémités ſupérieures & inférieures dans les cinq derniéres; & par cette précaution qui a été approuvée par M. Duverney, il a ménagé la dépenſe du Public, ſans faire tord à ſon ouvrage, & il s'eſt trouvé en état de réduire le prix des vingt planches à 60 liv. pour les Souſcripteurs, & à 90 liv. pour les autres.

On eſt en état préſentement de juger par ſoi-même, que le Sieur Gautier a ſatisfait à ſes engagemens envers le Public, que ſes planches de Myologie de couleur & grandeur naturelles, dont l'utilité pour tous ceux qui s'appliquent à la connoiſſance du corps humain, eſt ſenſible, repréſentent les objets plus au naturel, qu'il y régne une plus belle proportion dans le détail, & plus de fidélité dans la direction des fibres, que dans les autres ouvrages de ce genre, qu'on a entre-

pris d'exécuter, ſoit en France, ſoit dans les pays Etrangers. Cependant l'Auteur recevra avec reconnoiſſance & avec plaiſir, les avis des Sçavans, ſur les défauts qui ont pu ſe gliſſer dans ſon ouvrage, il ne manquera pas d'en faire uſage dans la ſuite de ſon cours d'Anatomie.

Il propoſe maintenant une nouvelle ſouſcription pour *l'Anatomie de la tête en huit planches.* Il y démontrera le cerveau ſous différentes coupes, la diſtribution des vaiſſeaux qui parcourent toutes les parties de la tête, les organes des ſens, & une partie de la Nevrologie. Le prix de la ſouſcription pour ces huit planches avec les tables explicatives, de la grandeur de celles qu'on débite actuellement pour la Myologie de la tête, ſera de 24 liv. payables, une moitié en ſouſcrivant, l'autre en recevant les trois premiéres planches qui ſeront en état d'être délivrées au mois

de Septembre prochain, & les cinq derniéres au mois de Janvier ſuivant. Ceux qui ne ſouſcriront pas, payeront 36 liv. pour ces huit planches avec les tables. La ſouſcription ſera ouverte juſqu'à la fin du mois d'Août prochain, chez le ſieur Gautier, rue de la Harpe, près la rue Poupée; chez M. Duverney, Démonſtrateur Royal, près le Jardin du Roy, & chez Quillau, Pere, Imprimeur-Libraire, rue Galande. Dès que ces huit planches ſeront achevées, l'Auteur paſſera à l'Anatomie de l'eſtomac, du bas-ventre, &c. nous aurons ſoin d'en informer le Public dans ſon temps.

Ph. Nicolas Lottin & fils, & Butard, Imprimeurs-Libraires rue S. Jacques, à la Vérité, ont imprimé & mis au jour une *Lettre de M. M. D.* à un de ſes amis, étudiant en Medecine, *ſur la lumiére & la chaleur du Soleil*; avec la réponſe de M. Mort.... à la Lettre précédente, à laquelle elle peut ſervir

de ſupplément, & où il eſt encore traité de la formation des Orages 1748. *in*-8°.

Elémens de l'Art Militaire, par M. d'Hericourt, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine & premier Aide-Major au Règiment du Roy, chez Giſſey, Imprimeur-Libraire rue de la Vieille Bouclerie, 1748. *in*-12. Ed. 3.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Juillet 1748.

VOYAGE en Turquie & en Perſe, &c. 1155
Hiſtoire Litteraire de la France, &c. 1173
Nicolai Cragii Annalium libri VI, &c. 1190
Le Théâtre Anglois, &c. 1223
Abregé de la vie des plus fameux Peintres, &c. 1250
Principes du Droit Naturel, &c. 1270
Avertiſſement aux Aſtronômes, &c. 1300
Hiſtoire générale des Voyages, &c. 1314
Nouvelles Littéraires, &c. 1337

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLVIII.

AOUST.

A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

LE JOURNAL DES SCAVANS.

AOUST M. DCC. XLVIII.

TRAITE' DES FEUX D'ARTIFICE pour le Spectacle, nouvelle édition, toute changée & considérablement augmentée. Vol. in-8°. pag. 406. *pl.* 13. A Paris, Quay des Augustins, chez Ch. Ant. Jombert, Libraire du Roy, pour l'Artillerie & le Génie, 1748.

L'Ouvrage dont il s'agit » est » une refonte de celui que pro-

» duiſoient les amuſemens de ma » jeuneſſe ; « c'eſt ainſi que parle l'Auteur. En 1705, M. ** avoit compoſé un petit traité ſur les feux d'Artifice. L'ouvrage étoit devenu rare, & l'Auteur n'y penſoit plus, lorſqu'il a été comme forcé de travailler à une nouvelle édition. Il apprit en 1741, qu'on réimprimoit à ſon inſçu en Hollande, ſon Traité ſur les feux d'Artifices ; l'Auteur prit alors le parti de corriger & de mettre dans un meilleur ordre ce qu'il avoit fait dans un âge fort peu avancé : cependant peu empreſſé de le faire paroître, l'Auteur conſervoit ſon manuſcrit lorſqu'on publia en 1745, un ouvrage ſur la même matiére, intitulé eſſai ſur les feux d'Artifice, par M. *Perrinet Dorval* ; nous en avons parlé dans le temps. Notre Auteur en juge favorablement, & il eſt perſuadé que les amateurs de la ſeule pratique la trouveront très-bien détaillée & circonſtanciée dans cet ouvrage. La lectu-

re de ce nouvel eſſai a engagé notre Auteur à faire des expériences, & il a cherché à traiter la même matiére en Phyſicien, & d'une maniére qui put convenir aux gens de Lettres, comme aux Ouvriers; il a recherché l'origine des feux de joye, & il a ajouté les différentes décorations des Théâtres que l'on a faits pour ces feux. Voici l'ordre que M.** a mis dans cette nouvelle édition, qu'on doit regarder comme un ouvrage entiérement nouveau.

La premiére partie traite de la connoiſſance & de la préparation des matiéres qui entrent dans la compoſition des feux d'artifice; elle nous a paru faite avec beaucoup d'ordre & de clarté. Dans la ſeconde on parle de la maniére de les employer, cette partie eſt fort étendue; c'eſt dans celle-ci que l'Auteur a mis toute la ſcience que doit avoir celui qui veut devenir habile Artificier. Dans la troiſiéme, l'Auteur propoſe des

idées, ou plutôt des plans ſur la compoſition des Théâtres & des décorations pour les feux d'artifices & de réjouiſſances ; enfin on montre quels doivent être les arrangemens & la diſtribution des piéces ſur les Théâtres pour les faire jouer à propos. On retrouve ici les différentes décorations que l'on a vues, lorſqu'on a fait des divertiſſemens & des fêtes publiques, comme le mariage de Madame Premiére de France, & pluſieurs autres que M.** a ramaſſées avec ſoin.

Nous n'entrerons point dans les détails de chaque partie ; il nous a paru après les avoir lûs avec attention, qu'on ne pouvoit faire l'extrait des matiéres qui y ſont traitées, & qu'elles demandoient à être rapportées dans leur entier ; ce ſont différentes maniéres de pratiquer les feux d'artifice, que les perſonnes curieuſes feront mieux de lire dans l'ouvrage même. On peut être aſſuré, que tout y eſt traité avec beaucoup d'éten-

due & d'une maniére ſçavante ; ſi le ſujet demande quelque explication phyſique, l'Auteur ne manque pas de la rapporter. On y a répandu beaucoup d'érudition au ſujet de pluſieurs queſtions, qui regardent l'ancienneté des feux de joye.

Voici l'abregé d'un diſcours qui eſt à la tête de cet ouvrage, & qui regarde l'origine des feux de joye. Le premier exemple de feu de joye qu'on trouve, ſelon notre Auteur, dans les anciennes hiſtoires, eſt celui où Mardonius ayant pris Athénes pour la ſeconde fois, fit allumer des feux depuis cette Ville juſqu'à *Sardis*. On trouve dans l'Hiſtoire Romaine pluſieurs faits qui nous font connoître que l'on faiſoit des feux de joye à la publication de quelque événement conſidérable. Après la conquête de la Macédoine, Paul-Emile fit inviter les Princes de toute la Gréce à une fête qu'il donna, & après avoir régalé ſplendidement les Prin-

ces & les Grands, il mit le feu à un bucher dreſſé avec art ; on lit dans beaucoup d'Auteurs de l'antiquité que l'on avoit coutume de célébrer les fêtes en allumant de grands feux. L'Auteur prétend que la coutume de faire des feux à la fête de la S. Jean eſt très-ancienne ; il en trouve l'origine chez les Payens qui embraſſérent le Chriſtianiſme ; ils étoient dans l'uſage de faire des feux, & ils l'ont conſervé dans la nouvelle Religion qu'ils ont pratiquée.

Les illuminations ne ſont pas moins anciennes que celle des feux de joye. Notre Auteur en découvre l'origine chez les Egyptiens : les Grecs, & les Romains leur ont ſuccédé ; on célébroit les fêtes de Bacchus par des illuminations. On voit qu'une matiére qui paroit peu intéreſſante au premier coup d'œil, l'eſt devenue entre les mains de notre Auteur, qui eſt connu depuis long-temps par pluſieurs autres excellens ouvrages.

HISTOIRE DES SARASINS, contenant leurs premiéres Conquêtes, & ce qu'ils ont fait de plus conſidérable ſous les onze premiers Califes, ou ſucceſſeurs de Mahomet, traduit de l'Anglois de Simon OCKLEY, *Profeſſeur en Langue Arabe dans l'Univerſité de Cambrige.* A Paris, chez Nyon fils, Quay des Auguſtins, près le Pont S. Michel, à l'Occaſion; 1748. deux volumes *in*-12. Le premier de 505 pages outre deux Préfaces, & une vie de Mahomet de 103 pages.

MONSIEUR Ockley nous dit dans ſa Préface, que les Arabes Mahométans ſe ſont rendus ſi illuſtres, par les armes & par les ſciences, que leur Hiſtoire mérite autant & même davantage, d'être connue, que celle d'aucune autre Nation qui ait fleuri depuis la décadence de l'Empire Romain; non ſeulement ils ont eu d'auſſi grands

Hommes, & ont exécuté d'auſſi grandes choſes qu'aucun autre Peuple, mais encore ils ſont les premiers auteurs de la ruine du Chriſtianiſme en Orient. Ainſi il ne peut être indifférent pour nous, de ſçavoir de quelle ſorte ils ſe ſont élevés à un ſi haut dégré de puiſſance.

Cependant leur Hiſtoire a été peu connue juſqu'aujourd'hui. Les Grecs de qui nous tenons preſque tout ce que nous en ſçavons, n'en ayant pas été bien inſtruits, n'ont pu en écrire que d'une maniére très-imparfaite.

C'eſt donc aux Auteurs Arabes, ſeuls au fait de ce qui regarde leur Nation, qu'il faut avoir recours. Ceux de nos Sçavans qui ont cultivé la langue Arabe, ne ſe ſont occupés juſqu'ici qu'à préparer les voyes à leurs Succeſſeurs, en publiant les livres abſolument néceſſaires pour l'étude de cette Langue. D'ailleurs on a conçu en Europe des idées peu avantageuſes des

Ecrivains Arabes, enſorte qu'on les a négligés. M. Ockley s'attache à montrer combien ce préjugé eſt injuſte; il fait voir que les Arabes n'ont point été ſi barbares qu'on ſe l'imagine communément, & qu'ils ont cultivé pendant pluſieurs ſiécles, les Belles-Lettres, & les Sciences avec un grand ſuccès.

Il fallut d'abord qu'ils établiſſent ſolidement leur Religion & leur Empire, mais lorſque leur puiſſance fut montée au point de paroître inébranlable, ils commencérent bientôt à ſe livrer aux ſciences; ils y furent ſurtout excités par le Caliſe Almamon, vingt-ſeptiéme Succeſſeur de Mahomet, qui monta ſur le Trône, l'an de l'Ere Chrétienne 813. Ce Prince n'épargna rien pour faire fleurir les Lettres dans toute l'étendue de ſa domination, & tandis que les Chrétiens croupiſſoient dans l'ignorance, & en Orient & en Occident, les Muſulmans de tous les Pays avoient

des Académies où toutes ſortes de ſciences étoient cultivées.

M. Ockley convient cependant que leurs Hiſtoriens n'ont pas toutes les qualités que l'on pourroit leur demander; il avoue qu'ils ſont infiniment inférieurs aux premiers Hiſtoriens Grecs, qu'il y a beaucoup de négligence dans leurs récits, qu'ils les ont remplis de bagatelles, & que leur ſtyle eſt plein d'affectation. Malgré tout cela il y auroit beaucoup de profit à les étudier; l'Empire des Muſulmans, ſoit par ſon étendue, ſoit par ſa durée, ne le céde en rien à l'Empire Romain, & l'on trouvera dans leurs faſtes des exemples de vertus auſſi éclatantes, & d'actions auſſi brillantes, que dans l'Hiſtoire des peuples les plus renommés. C'eſt ce qui a fait deſirer à M. Ockley que nous euſſions une Hiſtoire complette des Califes, ou Succeſſeurs de Mahomet, & ce qui l'a engagé à nous donner comme pour eſſai

l'Hiſtoire des onze premiers de ces Califes ; il a tiré une partie de ſes matériaux d'Eutychius & des Auteurs Arabes imprimés, ſçavoir Elmacin, & Abulfarage : mais celui qui lui a le plus fourni pour ſon premier volume, eſt un Ecrivain Arabe nommé *Alvakedi*, dont il a trouvé un manuſcrit dans la Bibliothéque Boldéyenne.

Quoique M. Ockley ne puiſſe pas fixer au juſte le temps où vivoit Alvakedi, il eſt ſûr qu'il n'a écrit que plus de deux cens ans après les faits qu'il raconte, d'où il conclut qu'il ne doit pas avoir, toutes choſes égales d'ailleurs, plus d'autorité qu'un Auteur qui auroit écrit ſix cens ans après, parce qu'ils auront été obligés tous deux de s'en rapporter à d'autres. Cependant un Ecrivain qui écrit des choſes qui ne ſont arrivées que deux cens ans avant lui, peut profiter de certaines traditions qui ſe perdent dans un plus long eſpace. Alvakedi, lui-même, rapportant certains faits,

cite les différentes perſonnes par la bouche deſquelles ces faits étoient venus juſqu'à lui ; il n'a point eu en vûe d'écrire la vie d'aucun Calife en particulier, mais ſeulement la conquête de la Syrie par les Arabes ; il avoit auſſi écrit une Hiſtoire de la conquête de l'Egypte par les Arabes, mais cette Hiſtoire n'eſt point encore tombée entre les mains de M. Ockley, & elle n'eſt point dans la Bibliothéque du Roy.

M. Ockley a publié ſon ouvrage en Anglois, & M. Jault, Profeſſeur en Syriaque, au Collége Royal de France, l'a traduit en François ; mais ſans trop s'aſſervir à ſon original. Lorſqu'il l'a trouvé trop obſcur, il l'a éclairci à la faveur du texte Arabe d'Alvakedi qui lui a été communiqué de la Bibliothéque du Roy. Il a auſſi rejetté quantité de détails qu'il a jugé trop puérils, & dans leſquels M. Ockley étoit entré. Ce dernier a joint quelques notes à ſon Hiſtoire. Le Traducteur y en a ajouté beaucoup d'autres,

qui lui ont paru néceſſaires pour éclaircir certains points de Géographie ou d'Hiſtoire, & certaines coutumes des Orientaux, ſans la connoiſſance deſquelles un Lecteur ſe trouve ſouvent arrêté.

Comme on ne ſçauroit bien entendre l'Hiſtoire des Saraſins, ſans avoir quelque connoiſſance de la vie de Mahomet, & que M. Ockley s'eſt contenté de renvoyer à celle qu'a compoſé Prideaux. M. Jault a mis à la tête de ſa traduction, un abregé de la vie de ce faux Prophête qu'il a tirée des meilleurs Ecrivains.

Il a auſſi ajouté une table Chronologique après la Préface de chaque volume, par le moyen de laquelle on verra dans quel mois & dans quel jour de chaque mois de notre année, commence chacune des années de l'Hégire, qui ſont citées dans cette Hiſtoire. Cette table étoit néceſſaire parce que les années de l'Ere Arabe ſont Lunaires, & par conſéquent ont onze

jours de moins que les années de l'Ere Chrétienne qui ſont ſolaires.

Ce n'eſt point ſans regret que nous ne dirons rien de l'abregé de la vie de Mahomet, compoſée par M. Jault ; elle nous a paru plus inſtructive, plus curieuſe, & mieux faite que toutes celles que nous avons en François, ſans en excepter celle de Prideaux ; mais comme la plupart de nos Lecteurs auront ſans doute lu cette derniére, elle leur ſuffira pour entendre ce que nous allons dire.

Mahomet mourut le Lundi 6 Juin, l'an onze de l'Hégire & de l'Ere Chrétienne 632 ; il n'avoit point laiſſé de fils, il n'avoit pas non plus déſigné de Succeſſeur, il étoit extrêmement important de lui en donner un au plutôt, car la puiſſance de ſes Sectateurs étoit encore mal affermie, la plûpart même n'étoient pas fort attachés à ſa doctrine qu'ils avoient embraſſée, plutôt par force que par conviction.

C'eſt pourquoi le jour même de la mort de Mahomet, les Muſulmans s'aſſemblérent pour choiſir celui qui devoit lui ſuccéder; il y eut dans cette aſſemblée de grandes conteſtations, & ſi Omar & Aboubécre n'euſſent travaillé de bonne heure à les appaiſer, ſuivant toute apparence elles auroient ruiné, ou du moins mis en grand danger la nouvelle Religion & le nouvel état. Les Mecquois prétendoient avoir ſeuls le droit d'élire le Calife; les Médinois avoient la même prétention, on en vint juſqu'à tirer les poignards; enfin on propoſa d'élire deux Califes dont chaque parti auroit le ſien; mais Aboubécre ne voulut point conſentir à ce partage de l'autorité, il nomma deux ſujets, ſçavoir Omar, & Abou-Obeid, & dit que celui qu'agréroient les deux partis, ſeroit ſeul Calife; ils ne purent s'accorder ſur le choix, enfin Omar ennuyé de toutes ces diſputes prit le parti de ſacrifier ſes prétentions

au Califat, il prit la main d'Aboubécre & lui promit foi & obéiſſance. Tout le reſte de l'aſſemblée ſuivit ſon exemple, & de cette maniére Aboubécre du conſentement des deux partis, fut enfin déclaré Succeſſeur du Prophéte avec autorité Souveraine, ſoit pour le Spirituel, ſoit pour le Temporel.

Ali étoit couſin Germain de Mahomet, le premier qui eût embraſſé ſa nouvelle Doctrine, & de plus ſon gendre, tous ces avantages lui donnoient de grandes prétentions au Califat, il ne ſe trouva pas à l'élection d'Aboubécre, & il en apprit la nouvelle avec chagrin. Ali avoit beaucoup de partiſans, qui croyant fermement qu'on lui avoit fait une injuſtice criante, ne reconnurent jamais pour légitimes Califes Aboubécre & ſes deux premiers ſucceſſeurs Omar & Othman, c'eſt ce qui cauſa dès lors parmi les Muſulmans un ſchiſme qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les Perſans ſont pour Ali, les Turcs pour le parti

contraire, & quoique ces deux Nations s'accordent ſur les autres points de leur Religion, elles ſe traitent mutuellement ſur celui-ci d'hérétiques abominables.

Cependant Aboubécre ne négligea rien pour étouffer les ſemences de diviſion, il fit même ſemblant de vouloir ſe demettre de ſa dignité, on le força à la conſerver. Ali, lui-même, fut obligé de le reconnoître. Aboubécre réduiſit d'abord par les armes, les Arabes qui avoient embraſſé la doctrine de Mahomet, & qui voulurent en ſecouer le joug; il ſe débaraſſa auſſi de quelques impoſteurs, qui, à l'exemple de Mahomet, s'étoient donnés pour Prophêtes & s'étoient faits des diſciples.

Enfin ayant ſoumis l'Arabie entiére, il conçut le deſſein de faire des conquêtes, au dehors; il ſuivoit en cela les intentions de Mahomet, qui avoit recommandé à ſes Sectateurs de faire la guerre indiſtinctement à tous les peuples

juſqu'à ce qu'ils ſe rendiſſent Muſulmans ou Tributaires. Les Mahométans appellent *guerres ſaintes*, celles qu'ils entreprennent par ce motif. Il réſolut d'abord d'attaquer la Syrie, pays fertile & délicieux qui étant voiſin de l'Arabie étoit fort à la bienſéance du Calife. Voici la Lettre qu'il écrivit aux Arabes à ce ſujet.

» Au nom de Dieu très-Miſéri-
» cordieux, * Abdallah Athik Ebn
» Abi Kohafal, à tous les véritables Croyans, Salut & Proſpérité; & que la Miſéricorde & la
» Bénédiction de Dieu ſoit ſur vous.
» Je loue le Dieu Très-Haut, &
» je prie pour ſon Prophête Mahomet. Cette Lettre eſt pour vous
» faire ſçavoir que j'ai deſſein d'envoyer en Syrie les véritables
» Croyans, afin d'enlever ce Pays
» des mains des Infidéles, & je
» veux auſſi que vous ſçachiez qu'en
» combattant pour la Religion,
» vous obéiſſez à Dieu.

* C'étoient les noms d'Aboubecre.

Le Calife eut bientôt raſſemblé une puiſſante armée qui entra en Syrie, & qui en fit la conquête en fort peu de temps ; il faut lire dans le Livre même tous les événemens de cette guerre, & ſurtout le ſiége de Damas qui fut accompagné de circonſtances tout-à-fait ſinguliéres, & dont quelques unes même ont pour nous l'air d'avantures tout-à-fait Romaneſques. Telle eſt entr'autres l'Hiſtoire de Caulah, ſœur de Devar un des chefs des Arabes : mais ce qui étonnera davantage tous ceux qui y feront réflexion, c'eſt de voir avec quelle rapidité s'accrut cette puiſſance des Muſulmans ſi foible d'abord.

Les cauſes d'une ſi prompte & ſi grande proſpérité, furent 1°. l'état déplorable où ſe trouvoit alors l'Empire, quoique Héraclius fût un Prince d'un courage & d'une prudence admirable, l'Empire ſe trouva ſous ce Prince ſi affoibli, & les Grecs ſi lâches & ſi corrompus, que les Saraſins n'auroient pu choi-

ſir un temps plus favorable pour exécuter leurs grands deſſeins : auſſi ſemble-t'il que Dieu ſuſcita & conduiſit lui-même cette Nation pour châtier les Chrétiens. 2°. Ces premiers Mahométans étoient emportés par un ſi grand zéle de Religion, que rien ne pouvoit leur réſiſter ; ils comptoient pour rien toutes les douceurs de la vie, ils mépriſoient la mort ou plutôt ils la ſouhaitoient, ne doutant pas que mourant en combattant pour leur Secte, ils ne fuſſent reçus à l'inſtant dans leur Paradis. Nous liſons que dans un combat qui ſe donna près d'Emeſſe, un Arabe ainſi fanatique s'écrioit, *il me ſemble déja voir ces belles filles aux yeux noirs qui me regardent ; qu'elles ſont charmantes ! S'il en paroiſſoit ſeulement une ſur la terre, tous les hommes mourroient d'amour pour elles, j'en vois une qui tient à la main un mouchoir de ſoye verte, & une coupe de pierres précieuſes. Elle me fait ſigne de la tête & m'appelle en diſant : venez ici, je vous aime.*

3°. On ne ſçauroit s'empêcher d'admirer les grandes qualités des premiers Califes. En même temps qu'ils étoient les chefs de la Religion, ils en étoient les plus exacts obſervateurs; on ne ſçauroit porter plus loin qu'ils le firent, la modeſtie, la frugalité, le déſintéreſſement, &c.

Aboubécre mourut le jour même de la priſe de Damas, l'an 634 de l'Ere Chrétienne; par ſon Teſtament il déſigna Omar pour ſon ſucceſſeur: voici la priére qu'il fit à ce ſujet à Dieu, quelque temps avant de mourir. *O Dieu! vous voyez que je n'ai d'autre vûe en cela que le bien des Peuples; car je crains qu'il n'y ait après moi de la diviſion parmi les Muſulmans: c'eſt pourquoi j'ai établi pour les gouverner le plus honnête homme d'entr'eux. Ils ſont vos ſerviteurs; faites qu'ils demeurent toujours bien unis, qu'ils réuſſiſſent dans leurs entrepriſes, & qu'Omar ſoit un bon Prince. Répandez dans les Pays*

étrangers la Doctrine du Prophête de Miſericorde, & faites que ſes Sectateurs ſoient gens de bien.

Elmacin dit qu'Aboubécre fut le premier qui raſſembla les chapitres diſperſés de l'Alcoran, & les réunit en un volume ; car du temps de Mahomet ils étoient ſeulement dans des feuilles ſéparées & volantes ; Aboubécre craignant qu'il ne s'en perdît quelque choſe, ramaſſa tout ce qu'il en put trouver d'écrit, & ce que chacun des Muſulmans put en réciter de mémoire, & il en forma un volume qu'il nomma en Arabe *Almoshaf*, c'eſt-à-dire, le Livre par excellence, & il le confia à Hafsah ſa fille, femme de Mahomet.

Aboubécre étoit grand & maigre, avoit le viſage rubicond & la barbe claire, il avoit coutume de la teindre ſuivant la mode des Orientaux ; il ne gardoit jamais d'argent, tous les Vendredis au ſoir il diſtribuoit tout ce qui lui en reſtoit, ſa chaſteté, ſa tempérance,

&

& ſon détachement des choſes de cette vie étoient éxemplaires, tout ce qu'il avoit à ſa mort ne ſe monta qu'à cinq piéces d'or.

Un Auteur Arabe nommé Le *Niſſabouri*, a ramaſſé dans un petit volume les Sentences mémorables de Mahomet & de ſes Succeſſeurs, & quelques-unes des Rois de Perſe. Entre celles qu'il rapporte d'Aboubécre, M. Ockley a remarqué les ſuivantes.

Les bonnes actions ſont une ſauvegarde contre les coups de l'adverſité.

La mort eſt la plus petite choſe du monde, quand elle eſt arrivée; & la plus fâcheuſe de toutes avant qu'elle arrive.

Ce Calife mourut âgé de ſoixante-trois ans, après avoir régné deux ans Lunaires, trois mois & neuf jours.

Omar fut reconnu ſans conteſtation pour Succeſſeur d'Aboubécre; il fut le premier qui porta le titre d'*Emiral Moumenin*, c'eſt-à-dire,

Empereur ou Commandant des fidéles. Il commença ſon régne par déclarer la guerre aux Perſans, & fit entrer une armée dans l'Irak, dont ils étoient alors les maîtres. Le Calife en fit la conquête, il s'empara même dans la ſuite de toute la Perſe ; il pouſſa auſſi la guerre en Syrie, & eut la ſatisfaction de la voir entiérement ſoumiſe : il prit Jéruſalem & conquit l'Egypte, & une partie de l'Afrique ; à l'égard de la conquête de la Syrie, M. Ockley a preſque toujours ſuivi l'Auteur Arabe Alvakedi, qui en a écrit l'Hiſtoire la plus ample & la plus exacte qu'il connoiſſe & qu'il ait pu trouver. Auſſi cette partie de l'hiſtoire des Califes eſt-elle plus détaillée que les autres, & renferme des faits très-curieux & très-intéreſſans. Quant à ce qui s'eſt paſſé ſous le reſte du Califat d'Omar, & ſous le Califat entier d'Othman ſon Succeſſeur, M. Ockley n'ayant point eu la commodité de conſulter beaucoup de manuſ-

crits Arabes, il s'eſt contenté de ſuivre les Auteurs qui ont déja été publiés, ſçavoir Eutychius Patriarche d'Alexandrie, Elmacin & Abulfarage.

Le Calife Omar fut tué dans la Moſquée en récitant la priére du matin, le meurtrier qui étoit un Eſclave Perſan lui donna trois coups de poignard dans le ventre. Omar vécut encore trois jours après ſa bleſſure, il mourut l'an ſix cens quarante-quatre de Jeſus-Chriſt, après avoir régné dix ans, ſix mois, & huit jours, il étoit âgé de ſoixante-trois ans. Mahomet, Aboubécre, & Aïſchah, femme de Mahomet moururent auſſi à cet âge.

Le Calife Omar étoit de grande taille; il avoit le teint brun & la tête chauve; les Auteurs Arabes louent extraordinairement ſa façon de gouverner. Son détachement des choſes du monde, ſa piété ſuivant ſa Secte, & la gravité de ſa conduite lui attiroient plus de reſpects que n'en attira à ſes Succeſ-

ſeurs leur éclat & leur magnificence. Sa nourriture ordinaire étoit du pain d'orge qu'il aſſaiſonnoit d'un peu de ſel, & ſouvent même par mortification il mangeoit ſon pain ſans ſel. Sa boiſſon étoit de l'eau, il fit neuf fois le pellerinage de la Mecque, & on vante ſurtout ſa grande exactitude à rendre la juſtice.

Omar ne voulut point déſigner ſon Succeſſeur, mais il nomma ſix Commiſſaires qui devoient élire un Calife après lui. Ces Commiſſaires nommérent Othman. Othman étoit fort religieux & d'un bon caractére, mais il étoit peu propre au Gouvernement; il fit beaucoup de choſes très-imprudentes qui le rendirent odieux à ſes ſujets, & tout ſon régne ſe paſſa dans le trouble, la confuſion & la révolte. Il fut enfin aſſaſſiné dans ſa maiſon, l'an de Jeſus-Chriſt ſix cens cinquante-cinq. Il étoit âgé de quatre-vingt-deux ans, & en avoit régné près de douze.

Ce premier volume de l'hiſtoire des Saraſins, ne contient que les vies des trois premiers Califes, Aboubécres, Omar, & Othman.

LE COME'DIEN, OUVRAGE diviſé en deux parties, par M. RÉMOND DE SAINTE ALBINE. A Paris, chez *Deſaint*, & *Saillant*, rue S. Jean de Beauvais; & *Vincent fils*, rue S. Severin, 1747. *in*-8°. pp. 312. y compris la Préface & la Table des Chapitres.

QUAND on conſidére l'ancienneté, l'univerſalité, & la vivacité du goût de notre Nation pour les Spectacles: & le point de perfection auquel la compoſition & la repréſentation des piéces de Théâtres y ont été portées: il paroit d'abord étonnant que M. *Rémond de Sainte Albine*, ait le premier entrepris un ouvrage ſur les qualités & les talens que le Théâtre exige de la part des Acteurs & des Actrices

qui y repréſentent. L'étonnement ſemble même redoubler, ſi dans cette poſition on jette les yeux ſur ce nombre immenſe d'Auteurs & d'ouvrages, qui ont paru juſqu'à préſent, ſur une infinité de différens ſujets, dont pluſieurs ne ſont pas plus utiles & qui intéreſſent bien moins le goût François que le Théâtre. Mais la ſurpriſe diminue, quand une vue plus réfléchie fait connoître la difficulté de réduire à la méthode d'un traité, la théorie d'un art, qui paroit être bien plus du reſſort du cœur & du ſentiment, que de celui de l'eſprit & du raiſonnement.

La diverſité infinie qui ſe trouve dans le goût & dans les lumiéres des Spectateurs, & même des Acteurs, ne pouvant permettre d'accord ſur les principes de cet art que dans les points les plus généraux, produit néceſſairement dans le détail preſqu'autant d'avis particuliers qu'il y a de juges. Cependant comme tous les principes

de chaque art peuvent être puisés dans la nature & dans la raison ; l'Auteur de l'ouvrage que nous annonçons, a cru qu'il lui suffisoit d'être *sensible & raisonnable*, pour avoir droit de *hazarder ses conjectures* sur l'art qui en est l'objet.

Il a même pensé qu'un Spectateur étant plus impartial qu'un Acteur, sur les principes de cet art, devoit être par cette raison en état de les mieux développer. Plus jaloux de l'avantage d'être utile, par une suite de réflexions faciles à saisir, que de la gloire d'être applaudi par un système ingénieux, dans lequel plusieurs Artistes n'auroient pas apperçu tout ce qu'il y auroit voulu dire ; il a cru devoir préférer le profit des Lecteurs qui chercheront à s'instruire, à l'amusement de ceux qui liront son ouvrage dans d'autres vûes.

Son intention a été, en attendant qu'il paroisse sur l'art du Comédien, un traité tel qu'on auroit droit de le désirer, d'aider les personnes qui veu-

lent embraſſer cette profeſſion, à connoître ſi elles ſont propres au Théâtre, & à découvrir quelques-uns des moyens, par leſquels elles peuvent eſpérer de s'y faire applaudir.

L'objet a paru d'autant plus important à l'Auteur, qu'au lieu que les autres arts, tels que ceux de la Peinture & de la Muſique, ſe bornent à la ſatisfaction d'une ſeule de nos facultés, *les preſtiges du Théâtre* vont plus loin, *& ſubjuguent* en même temps *les yeux, les oreilles, l'eſprit & le cœur.*

Telles ſont les principales réflexions qui réſultent de la préface & de l'introduction que renferme ce traité.

Quoi qu'il ſemble ne concerner que les perſonnes qui ont embraſſé la profeſſion de Comédiens, ou qui veulent s'y livrer, il eſt facile de concevoir qu'il peut être de quelque utilité à pluſieurs autres, ſoit en général à toutes celles qui ont quelque perſonnage feint à remplir, à toutes celles qui parlent

ou qui repréſentent en public, ſoit en particulier à celles qui s'exercent aux repréſentations privées des piéces de Théâtre de toute eſpéce, & même à celles qui aſpirent à l'art de bien lire divers genres d'ouvrages, car cet art exige pour la ſatisfaction de l'Auditeur, ſurtout dans les productions où le cœur a le plus de part, que le Lecteur ſoit animé du ſentiment qui les a dictées.

La diviſion de l'ouvrage en deux parties, naît fort naturellement des deux principes généraux qui terminent l'introduction. *Il faut* (y dit l'Auteur) *que la nature ébauche le Comédien; il faut que l'art achéve de le former.* C'eſt ce qui lui donne lieu d'examiner dans ſa premiére partie, les principaux avantages que les Comédiens doivent tenir de la nature, & dans la ſeconde les ſecours qu'ils doivent emprunter de l'art.

Cette diviſion ſemble même répondre au double objet que l'Au-

teur s'eſt propoſé ; le premier de ces objets a été de détourner de la profeſſion de Comédiens, & de la repréſentation de certains rôles, ceux qui ne ſe ſentiront pas les talens naturels néceſſaires pour y réuſſir : & le ſecond d'exciter ceux qui ont reçu de la nature cette eſpéce de dons, à les perfectionner par ceux que l'art doit y ajouter.

C'eſt par une ſuite des mêmes vûes, que des deux livres qui compoſent la premiére partie, le premier eſt particuliérement deſtiné à l'explication des qualités néceſſaires à toutes ſortes d'Acteurs, & le ſecond eſt borné à la diſcuſſion de celles qui ſont ſurtout requiſes dans certains genres, & dans certains rôles ſupérieurs.

Les trois principales qualités que M. Rémond exige dans tout Acteur tragique ou comique, ſont l'*eſprit*, le *ſentiment*, & le *feu*, & forment les trois objets des trois premiers chapitres du premier Livre de la

première partie de ſon traité. Les preuves que l'Auteur apporte pour établir la néceſſité de ces trois qualités, ſont puiſées dans la nature même des fonctions du Comédien. Il y joint l'explication de ce qu'il entend par chacune de ces qualités, & pour détruire plus efficacement les préjugés contraires, il s'attache à démêler ce qui a pu les produire.

Ainſi dans le premier chapitre, l'Auteur juſtifie d'abord, par l'étendue des différentes fonctions du Comédien, que ces fonctions ne peuvent être remplies ſans *eſprit*, & qu'elles ſeront d'autant mieux exécutées que le Comédien joindra plus d'*eſprit* aux autres qualités requiſes. Examinant enſuite pourquoi le préjugé commun, rend à cet égard moins de juſtice au bon Acteur tragique, qu'au bon Acteur comique; il définit ce qu'il croit qu'on doit entendre par *eſprit* pour en avoir une idée ſaine. Ce qu'il dit à cet égard des bons

Acteurs tragiques, peut ſans contredit convenir à tous ceux qui ayant excellé dans un art, où les ſuccès ſont inſéparables des lumiéres & des talens, n'ont pu cependant être exempts de la part de pluſieurs faux connoiſſeurs de leurs temps, du ſoupçon de manquer d'eſprit.

Les perſonnes auxquelles on a fait ce reproche, avoient ſans doute (dit l'Auteur) peu *de cet eſprit, qui dans certaines ſociétés procure le plus de réputation, & qui en mérite le moins; de cet eſprit deſtiné pour la montre plutôt que pour l'uſage, de cet eſprit, qui nous fourniſſant une vaine parure, & ne nous ſervant de rien dans nos beſoins, nous fait briller dans les choſes inutiles, & ne nous eſt d'aucun ſecours dans celles où il eſt le plus important de reuſſir.* En récompenſe, *la nature doua les perſonnes, dont il eſt queſtion, d'une autre eſpéce d'eſprit, qui s'annonce avec moins de faſte, mais qui nous conduit plus ſurement. Elles ont eu*

aſſez de lumiéres, pour connoître l
myſtéres de leur art : elles ont ſçu ti
rer de cette connoiſſance tous les avan
tages qu'elles en pouvoient tirer, &
par conſéquent elles ont eu beaucoup
d'eſprit.

L'Auteur approfondiſſant pourquoi on a plutôt reproché le défaut d'eſprit à d'excellens Acteurs tragiques, qu'à des Acteurs comiques auſſi parfaits; attribue cette différence à deux cauſes, la premiére eſt que l'eſprit *ne ſe montrant pour l'ordinaire dans la Tragédie, chez l'Acteur, ainſi que chez l'Auteur*, que ſous *la forme de ſentiment*, y eſt plus difficilement reconnue ſous cette eſpéce de maſque; la deuxiéme eſt que *ſouvent ceux même qui peuvent* démêler l'eſprit de l'Auteur, *ſous ce maſque, ne s'en donnent pas la peine.* Quant on va à la Tragédie (dit M. Rémond) *c'eſt moins pour faire uſage de ſon eſprit que de ſon cœur.....* *au contraire à la Comédie l'eſprit eſt plus libre, & plus en état de diſtin-*

guer, des effets produits par l'art de l'Auteur, ceux qui ſont dûs à la ſeule habileté de l'art du Comédien.

M. Rémond après avoir défini dans le ſecond chapitre ce qu'il entend par ſentiment dans un Acteur, s'attache à y prouver contre le préjugé commun, que ſi ce don de la nature, c'eſt-à-dire, ainſi qu'il le définit, *cette facilité naturelle de faire ſuccéder dans* ſon *ame les diverſes paſſions, dont l'homme eſt ſuſceptible*, eſt néceſſaire dans la Tragédie; elle ne l'eſt pas moins & qu'elle ſemble même encore plus indiſpenſable dans la Comédie: la preuve qu'il en donne eſt que la Comédie a dans ſon domaine toutes les paſſions, au lieu que la Tragédie paroît ne s'étendre que ſur quelques unes, qui ſont les paſſions violentes & triſtes.

Il obſerve à peu près la même méthode dans le troiſiéme Chapitre où après avoir annoncé qu'il entend par *feu*, dans une perſonne de Théâtre, non *la véhémence de*

la déclamation, mais *la célérité & la vivacité, avec leſquelles toutes les parties qui conſtituent l'Acteur, concourent à donner un air de vérité à ſon action ;* il ſoutient qu'aucun Acteur ne peut, ni bien jouer ſans ce feu, ni en trop avoir.

Doit-on exiger avec la même rigueur de tout Comédien une figure diſtinguée ? C'eſt ce qui fait l'objet du quatriéme & dernier chapitre, & ſur quoi l'Auteur ſoutient la négative, en obſervant les diſtinctions que doivent faire faire la diverſité des perſonnages, & évitant de confondre la difformité avec le défaut d'agrément.

Ces quatres chapitres ſont ſuivis de deux réflexions par leſquelles ce premier livre eſt terminé. La premiére a pour objet de faire voir que *l'eſprit*, le *ſentiment*, & le *feu* ne ſont pas moins néceſſaires dans les rôles ſubordonnés, que dans les premiers rôles. La ſeconde concerne l'âge auquel les perſonnes de Théâtre doivent le quitter.

L'Auteur les y exhorte à ceſſer de ſe préſenter aux yeux du public, dès qu'elles ne peuvent plus lui plaire : à renoncer avant ce temps à certains rôles, tels que ceux qui exigent de la jeuneſſe, dès que ces rôles ne leur conviennent plus : à ne pas ſe flater ſur aucun de ces points, & à ne pas imiter l'exemple du célébre *Baron*, qui malgré tout ſon mérite, n'a pu faire approuver, ſur la fin de ſa vie, ſon goût pour les rôles de jeunes Princes.

Mais outre ces régles & ces obſervations générales, qui conviennent à toute ſorte d'Acteurs, il en eſt de particuliéres pour ceux qui jouent certains rôles, & ſurtout les rôles dominans. Il eſt ſans doute des dons naturels *intérieurs* & *extérieurs*, par leſquels les principaux Acteurs doivent être ſupérieurs aux autres ; ces deux ſortes de dons forment l'objet de deux ſections dans leſquelles l'Auteur a diviſé le ſecond livre de la premiére partie de ſon traité.

Ainſi, ſelon l'Auteur, quant aux dons *intérieurs*, tout Acteur dont l'emploi eſt de nous faire rire, n'y peut réuſſir s'il n'eſt pourvu d'un fonds de gayeté & d'un enjoument indépendant de ſon opulence, & de l'abondance de la recette. Mais c'eſt plutôt dans le jeu de l'Acteur, que ſur ſon viſage, que les Spectateurs ſe plaiſent pour l'ordinaire à voir cet enjoument & cette gayeté. Ainſi pour repréſenter un Héros, il faut dans l'Acteur, une élévation d'ame proportionnée au caractére du Héros. Ainſi tous les perſonnages, deſtinés à nous attendrir & à nous faire répandre des larmes, ont plus beſoin que les autres, de la partie du *ſentiment* déſigné ſous le nom d'*entrailles*. Ainſi les rôles d'Amans ne peuvent devenir intéreſſans, que lorſque les Acteurs qui en ſont chargés, ſont ſuſceptibles de cette paſſion, & la reſſentent même véritablement lors de leur repréſentation, du moins juſqu'à un certain

dégré. C'eſt ce qui fait l'objet des quatre premiers chapitres de la premiére ſection: & ce qui fait conclure à l'Auteur dans le cinquiéme, par lequel il la termine, que les rôles de tendreſſe ne conviennent plus à perſonnes qui ont paſſé l'âge d'aimer.

Ainſi de même par rapport aux dons *extérieurs*, la légéreté & la fléxibilité dans la voix qui conviennent au genre comique, ne s'accordent pas avec la majeſté & le pathétique, qu'exige le genre tragique: & telle voix qui ſuffit dans des rôles ſubordonnés, n'eſt pas ſuffiſante pour d'autres plus importans. Ainſi la figure des Héros doit être auſſi impoſante dans la Tragédie, que celle des Amans doit avoir de charmes dans la Comédie. Ainſi tout Acteur, de même que toute Actrice, doit s'abſtenir d'un perſonnage, dont l'âge n'auroit point un rapport vrai ou apparent avec le ſien, quoi qu'il y ait à ce ſujet pluſieurs différences à fai

les deux ſexes. Telle eſt la matiére des trois premiers chapitres de la ſection ſeconde du même livre ſecond, à laquelle l'Auteur a joint dans un quatriéme & dernier chapitre, quelques obſervations particuliéres aux rôles de ſoubrettes & de valets.

A tous ces dons naturels, l'Acteur qui aſpire à ſe perfectionner dans ſon état, doit joindre encore (ſelon M. Rémond) tous les ſecours que l'art peut lui fournir; & c'eſt ce qui, comme nous l'avons déja obſervé, forme dans ſon traité la ſeconde & derniére partie; cette partie eſt diviſée en dix-neuf chapitres.

La perfection la plus déſirée dans la repréſentation, eſt ſans doute ce qu'on appelle au Théâtre *vérité*, c'eſt-à-dire le concours des apparences, qui peuvent le plus contribuer à faire illuſion aux Spectateurs, en leur faiſant prendre du moins pendant le temps de la repréſentation & juſqu'à un certain de-

gré, les fictions dramatiques pour des avantures réelles. Ce caractére de vérité eſt donc celui auquel les Acteurs doivent le plus s'attacher, mais dans les apparences qui ſe réuniſſent pour le former, les unes ſont en quelque ſorte perſonnelles au Comédien, & dépendent de ſon jeu, ou du moins de certaines modifications qui ſe trouvent dans ſa perſonne : les autres lui ſont étrangéres, telles que celles de la décoration du Théâtre, ou du moins ne lui ſont qu'extérieures, n'étant dûes qu'au traveſtiſſement qu'il emprunte.

C'eſt principalement ſur celles de la premiére eſpéce, comme les plus importantes à l'illuſion, que roulent les obſervations contenues dans cette ſeconde partie.

Le jeu d'une perſonne de Théâtre n'eſt vrai qu'autant qu'on y apperçoit tout ce qui convient à l'âge, à la condition, au caractére & à la ſituation du perſonnage, & c'eſt ce que l'Auteur n'expoſe

qu'en général dans le premier chapitre.

Mais cette vérité dans l'expreſſion dépend de la vérité de l'action & de celle de la récitation ; & c'eſt ce que l'Auteur dévelope plus particuliérement dans les chapitres ſuivans.

Avoir l'action vraye, c'eſt la rendre exactement conforme à ce que feroit ou devroit faire le perſonnage, dans chacune des circonſtances où l'Auteur de la piéce le fait ſucceſſivement paſſer. Ces circonſtances varient à l'infini ; les unes ſont ſimples, les autres ſont compoſées & obligent l'Acteur à ſatisfaire en même temps à des intérêts différens, & même à des intérêts oppoſés. M. Rémond après avoir rapporté à ce ſujet divers exemples dans le ſecond chapitre, s'attache à expliquer dans le troiſiéme comment cette vérité de l'action dépend de la vérité du jeu des traits, c'eſt-à-dire, de la phyſionomie, & de celle de l'attitude, du maintien & du geſte.

Les chapitres 4, 5, 6, & 7. qui ſuivent, ont pour objet la vérité dans la récitation. On voit dans le quatriéme, différentes remarques ſur la variété infinie qui doit être obſervée dans les tons de voix, même pour l'expreſſion des ſentimens qui paroiſſent le plus ſe reſſembler, ſelon la diverſité des poſitions, de la condition, de l'âge, & des autres qualités des perſonnages. La récitation particuliére au genre comique : les caractéres de la déclamation qui doit avoir lieu dans la Tragédie : enfin les divers obſtacles qui peuvent nuire à la vérité de la récitation, tels que la monotonie, les tons faux, les tons trop forts ou trop doux, ou affectés, forment les ſujets particuliers des chapitres 5, 6, & 7.

L'Auteur après avoir fait voir dans le chapitre huitiéme, avec quelle perfection les Acteurs doivent ſçavoir leurs rôles, & une partie des autres rôles des piéces qu'ils

représentent, pour jouer avec une entiére vérité, fait dans le neuviéme quelques digreſſions ſur certains articles étrangers au Théâtre, mais ſans leſquels la repréſentation ne peut être parfaitement vraye. Tels ſont la décoration du Théâtre dont l'auteur voudroit exclure tout Spectateur, & les habillemens & ajuſtemens des Acteurs & Actrices. Il remplit le dixiéme chapitre par quelques obſervations générales, encore rélatives à la vérité de l'action & à celle de la récitation, concernant ſurtout la maniére dont l'Acteur doit concourir avec l'Auteur, pour cacher avec ſoin au Spectateur le terme auquel la piéce doit le conduire, ſans cependant lui donner le change à cet égard, mais le préparant adroitement à ce qui doit ſuivre.

Il examine enſuite dans le chapitre onziéme, en quoi conſiſte le naturel qui eſt ſi eſſentiel au jeu des Acteurs, & combien ce naturel eſt diſtingué du jeu négligé, &

d'une imitation exacte de la nature commune. Il employe les chapitres 12, 13, 14, & 15, à obſerver les fineſſes de l'art de l'Acteur priſes en général ; celles qui ſont particuliéres à la Comédie ; celles qui conviennent à la Tragédie ; & les régles à obſerver dans l'uſage des fineſſes. Enfin après avoir diſerté dans le chapitre ſeiziéme ſur les jeux de Théâtre, c'eſt-à-dire, ſur cette eſpéce particuliére de fineſſe qui eſt diſtinguée des autres, en ce qu'elle n'eſt que pour les yeux, au lieu que les autres n'ont beſoin que d'être écoutées ; après avoir obſervé dans les chapitres 17 & 18, la variété & les graces que les Acteurs doivent joindre à la vérité, au naturel, & à la fineſſe de leur jeu, pour que ce jeu ſoit parfait, l'Auteur conclut, dans le dix-neuviéme & dernier chapitre de cette derniére partie de ſon traité, que plus l'art du Comédien eſt difficile, plus il exige d'indulgence de la part du Spectateur, ſurtout

ſurtout pour les jeunes Acteurs qui joignent *aux avantages naturels que leur profeſſion exige, l'émulation néceſſaire pour y réuſſir.*

Ce que nous avons rapporté de cet ouvrage, & les divers morceaux que nous en avons inſérés dans cet extrait, annoncent ſans doute aſſez que l'Auteur à ſçu y réunir l'ordre d'une belle méthode, & la pureté de l'expreſſion à la juſteſſe des penſées & à la délicateſſe du ſentiment. La lecture du Livre, en confirmant ce jugement, fera connoître de plus que les Libraires n'ont rien négligé pour la perfection du caractére & l'exactitude de l'impreſſion.

Il ſeroit ſans doute à deſirer que ces divers avantages ſe trouvaſſent réunis dans une infinité de matiéres des plus utiles, & dont les traités ſemblent en être également dépourvus, pendant qu'ils ſont tous les jours prodigués aux choſes les plus frivoles. Du moins devroit-on permettre aux véritables partiſans du

bien public, de ſouhaiter que le Théâtre, dont les ſuccès occupent & intéreſſent tant un grand nombre d'eſprits, auſſi capables que diſtingués, fut auſſi utile à la correction des mœurs que propre à l'amuſement, ſi une trop longue expérience ne laiſſoit pas de pareils vœux preſque ſans aucun eſpoir de les voir remplis.

RELATION DU MEMOIRE qui a été lu à l'Aſſemblée publique de l'Académie des Sciences, le 15 Novembre 1747, ſur le ſyſtême du monde dans les principes de la gravitation univerſelle, par M. CLAIRAUT.

LA queſtion qui regarde la gravitation univerſelle, eſt ſi intéreſſante par elle-même, & influe tellement, ſelon les Newtoniens, dans tous les mouvemens céleſtes que l'on deſire d'être inſtruit de tout ce qui peut diminuer ou augmenter la confiance qu'on

doit donner à la loi qui dérive de l'attraction. M. Clairaut qui a tourné ſes vûes du côté de la Phyſique Newtonienne, & qui a employé avec tant de ſuccès les connoiſſances profondes qu'il a en Géométrie au fameux ouvrage de Newton, *Principia Mathématica*, &c. vient de nous faire part de ſes recherches & de ſes découvertes ſur une matiére ſi importante; en attendant qu'on puiſſe jouir du mémoire dans ſon entier, nous allons donner une idée du travail de cet Auteur qui ne dément point la haute réputation qu'il s'eſt acquiſe dans les calculs les plus épineux, & les plus abſtraits.

S'il eſt juſte, dit M. Clairaut dans le mémoire dont il s'agit, de reconnoître ce qu'on doit à Newton, on ne ſçauroit s'empêcher d'avouer que la maniére dont il a expoſé ſes découvertes, a du retarder conſidérablement l'utilité qu'on en pouvoit retirer. Il eſt vrai qu'il n'y a qu'un petit nombre de Géomé-

tres qui ayent lu Newton, & parmi ce petit nombre, la plus ſaine partie a aſſez de modeſtie pour convenir que Newton eſt pour eux inintelligible dans pluſieurs endroits.

La cauſe de cette difficulté eſt celle que rapporte M. Clairaut; Newton a employé trop peu de paroles a expliquer ſes principes. Il ſe livre au contraire avec une eſpéce de plaiſir aux détails & aux vérités de Calculs, dont les Lecteurs un peu avancés pourroient ſe paſſer, ou s'en rapporter à un ſi habile Calculateur: de là deux défauts eſſentiels, comme le remarque notre Auteur; beaucoup de Lecteurs rebutés par le grand nombre des difficultés, ont abandonné l'ouvrage & ont attaqué l'attraction du côté de la Métaphyſique, tandis que Newton l'a priſe comme une hypothéſe, & ne l'a point adoptée comme une propriété de la matiére.

D'autres Lecteurs s'étant apperçus que pluſieurs Phénoménes, ca-

droient avec quelques calculs qu'ils avoient vérifiés, ont tout reçu ſans aucune réſerve; ils ont même été plus loin que leur Maître dans leurs ſuppoſitions; tout phénoméne leur a paru expliqué dès qu'il pouvoit être lié à l'attraction par quelque eſpéce de calcul.

Tous les Lecteurs, ſoit les partiſans de Deſcartes, ſoit les Sectateurs de Newton, ſont au fait des régles de Képler, & de l'uſage que les Phyſiciens en font pour expliquer les mouvemens des corps Céleſtes. M. Clairaut les a rappellés en peu de mots dans ſon mémoire & a montré l'uſage que l'on avoit coutume d'en faire. Newton a parlé d'après les deux régles de cet illuſtre Aſtronome, comme d'un principe qui ſe trouve vérifié par les obſervations. Enfin c'eſt de ces deux régles que le ſçavant Géométre Anglois a détruit le rapport dans lequel agit cette force, à laquelle il a donné le nom d'attraction, & qu'il a regardé comme

répandue dans tout l'Univers.

Auſſitôt que l'on ſuppoſe une force attractive dans chaque partie de la matiére, on entrevoit une infinité de Phénoménes qui doivent en réſulter : il s'enſuit par exemple de la mutualité de l'attraction, que ſi la Terre attire la Lune, celle-ci doit auſſi l'attirer à ſon tour ; cependant on pourroit croire que le mouvement de la Lune, en tournant autour d'un point mobile, doit ſuivre d'autres loix que celles qu'un Satellite ſuivroit s'il faiſoit ſa révolution autour d'un point fixe ; mais le calcul montre que c'eſt toujours la même loi qui s'obſerve : il eſt vrai que ce même calcul montre que ſi l'on ſuppoſoit un plus grand nombre de corps d'une maſſe ſenſible, & que celui du centre fût mobile, leurs mouvemens ne ſuivroient plus exactement les loix de Kepler, ces corps décriroient des courbes irréguliéres ; on ne rentre dans la loi générale qu'en ſuppoſant ces corps d'une très-petite

masse. Tous ces Théorêmes ne peuvent se découvrir que par le calcul, ils ne s'apperçoivent qu'en suivant l'analyse pas à pas, & avec beaucoup d'exactitude. C'est par les mêmes principes que l'on trouve que le Soleil & les planétes principales avec leurs Satellites, ont les masses & les positions nécessaires pour faire leurs révolutions dans l'ordre que nous remarquons.

M. Newton n'a pas négligé les irrégularités des Satellites; il s'est attaché à déduire avec soin les dérangemens que la Lune doit éprouver par la force attractive du Soleil qui agit sur elle, en même temps qu'elle agit sur la Terre. Les variations que la Lune éprouve en allant de sa conjonction à son opposition avec le Soleil, paroissent très-conformes à ce qui doit résulter de cette Théorie. Les changemens de grandeur & d'excentricité qui arrivent à l'orbite de la Lune; le mouvement total de cette orbite, en vertu duquel son apogée fait

ſa révolution en neuf ans, la révolution des nœuds en dix-huit ans; enfin toutes les irrégularités de ce Satellite, ſont le ſujet de pluſieurs propoſitions du troiſiéme livre *des principes Mathématiques*, &c. Il ſuffit de jetter les yeux ſur les réſultats pour être frappé de leur conformité avec les obſervations, c'eſt ainſi que s'eſt exprimé M. Clairaut. Il eſt vrai, continue notre ſçavant Auteur, qu'on ſe contente communément de ces réſultats, mais quelque degré de confiance qu'on doive avoir pour un ſi grand homme que Newton, les Géométres ne doivent point s'en tenir à de ſimples probabilités.

M. Clairaut a donc examiné la théorie de M. Newton pendant longtemps, ſans en tirer la conviction qu'il attendoit; excité à meſure qu'il en étoit plus étonné, il s'eſt mis à chercher directement la détermination des mouvemens céleſtes d'après la ſeule ſuppoſition de l'attraction mutuelle. Il falloit

pour y parvenir réſoudre un problême dont tous les Géométres ſentoient la néceſſité, mais qu'un petit nombre étoit en état de réſoudre : le voici, *trois corps étant donnés avec leurs poſitions, leurs maſſes & leurs viteſſes, trouver les courbes qu'ils doivent décrire par leur attraction, ſuppoſée proportionnelle aux maſſes, & en raiſon inverſe du quarré de la diſtance.* M. Clairaut a tiré de la ſolution de ce problême, non ſeulement tout ce qui étoit néceſſaire pour entendre toutes les propoſitions du troiſiéme livre *des principes de Newton*, qui traitent de cette matiére ; mais il a été en état de juger de la réalité de tout le ſyſtême. On ne peut rapporter ici les calculs ſur leſquels M. Clairaut appuye ſa théorie, nous montrerons ſeulement la route que cet Académicien a ſuivie.

De toutes les inégalités qui affectent le mouvement de la Lune, celle qui a paru à M. Clairaut la plus eſſentielle à examiner, & celle

que M. Newton a traitée avec le plus d'obſcurité, c'eſt le mouvement de l'apogée dont la révolution ſe fait en moins de 9 ans. Si la théorie de M. Newton ne donne point ce temps, ou qu'elle en donne un autre aſſez éloigné pour que les différences ne puiſſent être rejettées ſur les erreurs inévitables des obſervations, on ſera obligé de l'abandonner. M. Clairaut s'eſt donc appliqué principalement à la détermination de l'apogée, en le déduiſant du problême général qu'il s'étoit propoſé : après avoir mis à ce calcul toute l'exactitude qu'il demandoit, notre Auteur a trouvé que la période de l'apogée telle qu'elle ſuivroit de l'attraction, réciproquement proportionnelle au quarré des diſtances, ſeroit d'environ dix-huit ans au lieu de neuf qu'elle eſt réellement.

Un réſultat ſi contraire aux principes de M. Newton, étoit capable de faire abandoner tout ſyſtê-

me dans lequel on ſuppoſoit l'attraction ; mais l'accord qu'elle a, dit M. Clairaut, avec tous les autres phénoménes l'embarraſſoit. Il a donc cherché le moyen de concilier les raiſons qui ſemblent tout à la fois contraires & favorables à l'attraction ; ce qui a paru à M. Clairaut le dénouement de cette difficulté, c'eſt que l'attraction a lieu dans la nature, & qu'elle ſuit une autre loi que celle qui a été établie par M. Newton. On peut propoſer contre cette nouvelle idée une objection qui ſemble détruire la découverte de l'Auteur. Si la Lune, dira-t'on, exige une autre loi d'attraction que le quarré des diſtances, afin de concilier tous les phénoménes de ce Satellite, les planétes principales ne demandent-elles pas que l'on conſerve cette même loi en vertu des régles de Képler, confirmées par les obſervations. Il eſt aiſé, dit M. Clairaut, de répondre à cette objection en faiſant remar-

quer qu'il y a une infinité de loix à donner à l'attraction qui dans les petites distances, différeront très-sensiblement de la loi du quarré, & qui s'en écarteront peu à de grandes, de sorte qu'on ne pourra s'en appercevoir par les observations.

M. Clairaut ne prétend pas dans son mémoire, établir une loi d'attraction qui ne puisse souffrir aucune correction; il est persuadé au contraire que plus les observations se perfectionneront, mieux on connoîtra la véritable loi qu'il faut admettre pour expliquer les phénoménes. M. Clairaut avertit que quelques changemens que l'on fasse à la loi qu'il donne à l'attraction, ils ne seront point aussi considérables que ceux que l'on est obligé d'apporter à la régle trop générale que M. Newton a établie : c'est la Géometrie, dit notre Auteur, qui l'a conduit, & qui lui a fait reconnoître en quoi M. Newton s'étoit trompé. M. Clairaut nous promet de rectifier les tables du mouve-

ment de la Lune; ſa découverte le met en état d'y apporter toute la juſteſſe dont on a beſoin, le travail en eſt pénible, mais il ſuffit qu'il ſoit utile & glorieux pour que notre Auteur l'entreprenne, & le conduiſe à ſa perfection.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane dédié à Noſſeigneurs du Clergé, continuée par le P. Guillaume-François BERTHIER, *de la Compagnie de* JESUS. *Tome 16 depuis l'an 1415 juſqu'à l'an 1450. in-4°. pp. 458, y compris un diſcours ſur la Pucelle d'Orléans, & la Table des matiéres.* A Paris, chez François Montalant, Jean-Baptiſte Coignard, Hyppolite-Louis Guérin, & Jacques Rollin fils, 1747.

LE P. Berthier continue dans le quarante-ſixiéme Livre de l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, qui eſt le premier de ce ſeiziéme to-

eſt celle qui regarde les fauſſes & ſcandaleuſes propoſitions que Jean Petit avoit avancées, pour ſoutenir le Tyrannicide, dans la vue de juſtifier l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, avoué par le Duc de Bourgogne.

On y verra que malgré toutes les inſtances de Gerſon qui agiſſoit au nom du Roy de France, & celles des Envoyés de l'Empereur Sigiſmond, le crédit du Duc de Bourgogne fit que la pernicieuſe doctrine de ce Théologien, trouva des défenſeurs dans le Concile de Conſtance, enſorte qu'on n'y condamna que le premier des neuf articles attribués à Jean Petit, ſur le Tyrannicide. Cet article qui étoit comme le fondement de tous les autres, portoit „ que tout Tyran peut & „ doit être mis à mort par ſon Vaſ„ ſal ou par ſon Sujet, de quelque „ maniére que la choſe ſe faſſe, „ ſoit par flaterie, ſoit par embu„ ches, nonobſtant tout ſerment „ & confédération quelconque, „ & ſans attendre l'ordre du Su„ *périeur.*

Mais le P. Berthier obſerve, que ſi les Commiſſaires nommés par le Concile pour examiner ces neuf articles, caſſérent la Sentence de l'Evêque de Paris qui les condamnoit, le Duc de Bourgogne qui eſpéroit que tous les Peres du Concile ratifieroient le jugement des Commiſſaires, ne put du moins jamais obtenir qu'on y en fît le rapport en plein Concile. » La Provi-» dence, dit-il, ne permit pas que » les choſes fuſſent portées ſi loin, » & le Concile en corps ne fut ja-» mais ſaiſi de l'affaire, au point » d'être obligé de prononcer ſur » les neuf articles.

Cependant le Duc de Bourgogne profitant de la foibleſſe où la maladie avoit réduit Charles VI. ſe rendit maître de la Cour & de Paris, où ſes partiſans exercérent les plus cruelles violences contre ceux qu'ils appelloient Armagnacs, & il ſe ſervit de l'autorité ou plutôt du nom du Roy, pour faire caſſer toutes les Sentences portées dire-

ctement contre le Tyrannicide, & indirectement contre ſa conduite & ſa réputation ; » en quoi ce Prince, ajoute notre Hiſtorien, s'abuſoit manifeſtement de croire » effacer par la voye de l'autorité, » l'infamie du plaidoyer de Jean » Petit, & l'horreur de l'aſſaſſinat » commis en la perſonne du Duc » d'Orléans : ceux qui ont la » puiſſance en main peuvent bien » faire révoquer des procédures » dreſſées contr'eux, ils peuvent » forcer des Juges timides à prononcer en leur faveur, mais les » jugemens publics ſubſiſtent toujours, & ni les Contemporains, » ni la poſtérité ne ſe trompent jamais ſur la condamnation que » méritent des crimes réels & manifeſtes.

L'Auteur ne s'étend pas moins ſur tout ce qui fut fait dans le Concile de Conſtance, pour éteindre le Schiſme, pour procurer la réformation de l'Egliſe, ſoit dans ſon Chef, ſoit dans ſes membres,

enfin pour faire reconnoître en qualité de Pape légitime, le Cardinal Othon Colonne qui y fut ſolemnellement élu, & prit le nom de Martin V. Quoique la France ſe fût ſéparée de l'obédience de l'Antipape Benoît, qui ne régnoit plus que dans le Château de Paniſcole, elle balança néanmoins quelque temps avant que de reconnoître le nouveau Pape, quelqu'unanime & quelque canonique qu'eut été ſon élection.

Nous renvoyons à l'ouvrage même, & ſurtout à une note de l'Auteur, ceux qui deſireront de ſçavoir ce qu'on peut penſer de l'approbation que Martin V. donna aux actes du Concile, approbation dont le ſens a été pris différemment par les Théologiens, & ſur lequel il s'eſt élevé bien des diſputes. On ne diſſimule pas ici que le refus que le Pape fit depuis ſon exaltation, de faire condamner le livre de Jean de Falkenberg qui renouvelloit la droctrine de Jean Petit

ſur le Tyrannicide, laiſſa dans un grand nombre d'eſprits, on ne ſçait quel levain d'indiſpoſition contre le Pape & ce Concile. Il ne faut donc pas être ſurpris que Gerſon dans un Dialogue qu'il publia enſuite, ſe ſoit répandu en plaintes améres ſur la conduite de bien des particuliers, qu'il y accuſe d'avoir empêché la condamnation autentique de toutes les mauvaiſes doctrines.

Le quarante-ſixiéme livre finit à la mort de Charles VI. dont l'Auteur fait ainſi le portrait, » ce Prin-» ce qui n'étoit plus depuis long-» temps qu'un triſte ſpectacle pour » ſa famille & pour ſes ſujets, étoit » ſeulement âgé de 54 ans lorſqu'il » mourut. Toujours attaqué d'un » mal qui l'obligeoit de s'en rap-» porter à d'autres pour le gouver-» nement, il eut toutes les inclina-» tions d'un bon Roy, & jamais la » France ne fut plus malheureu-» ſe que ſous ſon régne. Sa piété, » ſa douceur, ſa charité pour

» les pauvres, l'innocence de ſes » mœurs ne furent point équivo- » ques; & malgré ſes infirmités, » il en donna des preuves dans » tout le cours de ſa vie : les ver- » tus Royales ne parurent en lui » que dans les premiéres années » de ſa jeuneſſe, mais ſes eſſais pu- » rent le rendre comparable à nos » plus grands Rois, & ne firent » qu'augmenter les regrets de ſon » peuple. Comme il n'étoit point » coupable des maux qu'on ſouf- » froit durant les abſences de ſon » eſprit, on l'aima toujours, on » pleura ſa mort, &c.

On trouvera dans le quarante-ſeptiéme livre, les différens événemens qui produiſirent enfin l'extinction totale du Schiſme, dont l'Egliſe étoit affligée depuis plus de 50 ans ; mais Martin V. que l'Auteur nous repréſente comme un Pontife digne de tenir ſa place parmi les grands Papes, ne jouit pas longtemps du plaiſir de voir ſon autorité généralement recon-

nue par tous les Chrétiens ; il mourut après avoir indiqué conformément aux engagemens qu'il en avoit pris dans le Concile de Conſtance un nouveau Concile à Bâle ; ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt qu'Eugéne IV. fut nommé ſon Succeſſeur le trois Mars de l'année 1431, qui étoit préciſément le jour que ſon prédéceſſeur avoit marqué pour l'ouverture du Concile de Bâle.

D'un côté l'héréſie des Huſſites, qui fut un des principaux objets de la tenue de ce Concile, étant entiérement étrangére à la France, & de l'autre le Roy Charles VII. ni le gros de la Nation, n'ayant jamais voulu ſe méler de la longue querelle des Peres de Bâle avec le Pape Eugéne IV. ſi ce n'eſt pour l'appaiſer, & pour rétablir l'union entre ces deux Puiſſances, il ſembleroit, comme le P. Berthier l'obſerve, que l'hiſtoire de ce Concile ne devroit entrer en aucune façon dans celle de l'Egliſe Gallicane.

Cependant, ajoute-t'il, l'idée qu'on a parmi nous de ce Concile, l'uſage qu'on y a fait de pluſieurs de ſes décrets, l'appui que la France donna juſqu'à un certain point, à ſes démarches, l'oppoſition même qu'elle témoigna pour les derniers éclats contre Eugéne IV. demandoient de lui des détails très-circonſtanciés, toutes les fois que les Prélats ou les Docteurs François ont eû grande part aux opérations de ce Concile, ou quand ces opérations ont quelque rapport à la France. Mais à l'exception de ces occaſions, il omet entiérement ce qui regarde différentes diſputes & certains points de diſcipline qui ne regardoient en aucune façon nos Egliſes, ou il n'en parle qu'en paſſant & qu'autant que cela a été néceſſaire pour lier entr'eux les faits qu'il n'a pu ſe diſpenſer de rapporter.

Ce fut alors qu'on vit s'élever Concile contre Concile, celui de Bâle contre celui de Ferrare trans-

féré enſuite à Florence. Le premier après avoir pouſſé ſes procédures juſqu'à dépoſer le Pape Eugéne IV. fit élire à ſa place Amédée de Savoye, qui prit le nom de Félix V. mais malgré cette prétendue dépoſition, Eugéne IV. ſoutenu du plus grand nombre des Cardinaux, des Evêques, ou plutôt de toute l'Egliſe, réduiſit enfin le très-petit nombre de Prélats aſſemblés à Bâle, à ſe ſoumettre à ſon autorité & à celle du Concile de Florence.

On ſent combien dans une pareille occaſion, il eſt difficile de démêler la vérité, parce que, comme le remarque l'Auteur, la diverſité des intérêts a fait altérer bien des actes qui concernent les faits dont il eſt obligé de parler; auſſi paroit-il avoir pris toutes les précautions poſſibles pour découvrir le vrai, ou du moins pour mettre ſes Lecteurs à portée de le trouver eux-mêmes. C'eſt ce qu'il ſera aiſé ſurtout d'appercevoir dans la maniére

niére dont il répond, aux deux célébres queſtions qu'on a formées ſur le Concile de Florence; la premiére, ſi cette aſſemblée repréſentoit véritablement l'Egliſe univerſelle, quand les Grecs furent partis, & en particulier quand on y publia le fameux décret pour l'union des Arméniens; la ſeconde ſur laquelle, comme ſur la premiére, on a auſſi beaucoup diſputé en France, regarde le fond même, l'état & l'eſſence du Concile de Ferrare & de Florence pris dans ſon tout, c'eſt-à-dire, durant l'aſſemblée des Grecs & des Latins; elle conſiſte à ſçavoir ſi ce Concile peut être appellé véritablement & proprement Œcuménique. Notre Hiſtorien ſur ces deux points ſe déclare nettement pour l'affirmative.

Au reſte ce qui concerne toutes ces matiéres, eſt coupé ſelon l'ordre des temps par pluſieurs autres affaires & par divers événemens qui jettent ſur tout l'ouvrage une

variété très-agréable, & qui délaſſent l'attention d'un Lecteur peu accoutumé à ſuivre de longues & épineuſes diſcuſſions. Telles ſont en particulier celles qu'on y lira ſur tout ce qui fut agité à Conſtance, à Bâle, à Ferrare, à Florence, & en France par rapport à l'autorité du Pape, aux annates, aux graces expectatives, à l'indult & ſurtout à la Pragmatique-Sanction publiée en 1438, dans la célébre aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Bourges.

Les principaux événemens dont il s'agit, & qui tous influérent plus ou moins ſur les Egliſes de France, furent la mort de Henry VI. Roy d'Angleterre, le Sacre de ſon fils en qualité de Roy de France, l'autorité que le Duc de Bedfort Régent pendant la minorité de ce Prince exerça dans le Royaume, la retraite de Charles VII. à Bourges pendant ce temps de trouble; les meſures qu'il prit pour rentrer dans ſes droits, l'Hiſtoire com-

plette de la Pucelle d'Orléans, & l'inſtitution de l'Ordre de la Toiſon d'Or, » Ordre, dit notre Au» teur, que le Duc de Bourgogne » fonda avec des intentions de pié» té, & qui eſt rentré depuis près » d'un demi ſiécle ſous le gouver» nement de la Maiſon Royale de » France en la perſonne de Phi» lippe V. Roy d'Eſpagne & des » Indes; c'étoit, ajoute-t'il, un de » ces grands héritages, tranſmis » autrefois de la branche de Bour» gogne, dans la Maiſon d'Au» triche par la Princeſſe Marie, » Epouſe de Maximilien premier, » & Ayeule de Charles V.

Mais loin de pouvoir donner ici quelque idée de tous ces événemens, quelque curieux qu'ils ſoient par eux-mêmes, ou par la maniére avec laquelle notre judicieux Hiſtorien les a traités, nous ſommes obligés d'avertir, qu'à peine en avons nous indiqué une partie; de ce nombre ſont, par exemple, différens Conciles Provinciaux & Dio-

cèſains, qui furent tenus en France, & dont les Canons ſont d'autant plus inſtructifs, qu'ils nous apprennent quelles étoient les mœurs, les abus, le Caractére particulier de l'eſprit de religion & de piété qui régnoit dans ces temps-là.

On voit, pour en donner un exemple, dans un Concile provincial tenu à Rouen l'an 1445, par les peines qu'on y décerne contre ceux qui compoſeroient ou garderoient des livres de magie, qui auroient recours à la ſorcellerie, aux divinations, aux enchantemens, & aux taliſmans, que rien n'étoit plus commun en France, comme l'Auteur le remarque, que le goût pour la pratique des ſortiléges & des maléfices. » Ceux qui en faiſoient pro-
» feſſion cherchoient, dit-il, dans
» les puiſſances des ténébres, des
» reſſources pour ſe venger de leurs
» ennemis, bien entendu que les
» moyens humains les plus crimi-
» nels étoient employés à la même
» fin. C'eſt encore pour ces raiſons,

» qu'on punit aujourd'hui ceux » qui ſe piquent de magie. Car » quelque ſentiment qu'on tienne » à cet égard dans les Tribunaux » de la Juſtice, il eſt toujours vrai » que ces ſortes de gens ſont des » ennemis de la ſociété, des peſtes » publiques qu'on ne peut trop ex- » terminer.

Le même Concile condamna auſſi l'uſage d'appeller certaines images de la Sainte Vierge, *Notre-Dame de Recouvrance*, *Notre-Dame de Pitié*, *de Conſolation*, *de Grace*, &c. ſur quoi l'Auteur obſerve, » que le Concile marque » que cela ſembloit avoir été intro- » duit pour gagner de l'argent, » & que cela autoriſoit des opi- » nions ſuperſtitieuſes; cet uſage, » continue-t'il, a prévalu depuis, » parce que les mêmes raiſons ne » ſubſiſtent plus.

Le quarante-huitiéme Livre qui eſt le dernier de ce volume, finit à l'extinction des reſtes du Schiſme, par l'abdication de l'Antipape

Felix qui ſe ſoumit enfin à l'obédience de Nicolas V. Succeſſeur d'Eugéne IV. & cela principalement par les négociations de la Cour de France, qui y fit paroître un zéle & une intelligence, qui lui méritérent les éloges de toute la Chrétienté.

C'eſt auſſi l'époque de la fin du Concile de Bâle, qui borné à un très-petit nombre de perſonnes, avoit toujours continué à prendre le titre d'Œcuménique. Nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici l'idée ſommaire, que le P. Berthier avec ſon impartialité ordinaire nous donne de ce Concile; » il avoit duré, dit-il, dix-» huit ans depuis ſes premiers com-» mencemens à Bâle; il fut projet-» té par les Conciles de Conſtance » & de Sienne; convoqué par deux » Papes légitimes, Martin V. & » Eugéne IV. révéré durant quel-» que temps comme l'aſſemblée de » l'Egliſe univerſelle; troublé par » ſes démélés avec Eugéne, déran-

» gé totalement par la dépoſition » de ce Pontife, & l'élection d'un » Antipape ; réduit preſqu'à rien » par l'oppoſition qu'il trouva dans » les Cours des Princes, & dans le » plus grand nombre des Egliſes ; » ramené enfin à l'unité par ſon » adhéſion à Nicolas V. ajoutons » que ce Concile eut un grand zéle » pour la réformation de l'Egliſe, » que ſes agitations l'empêchérent » d'exécuter tous ſes bons deſſeins, » & qu'en France on en tira parti » plus qu'ailleurs par l'acceptation » qu'on y fit de la plûpart de ſes » décrets de diſcipline, en les inſé- » rant dans la *Pragmatique-San-* » *ction.*

Un diſcours ſur la Pucelle d'Orléans termine ce volume ; l'Auteur contre l'uſage qu'il a ſuivi juſqu'à préſent dans les 13, 14, & 15e. tomes de cette Hiſtoire de placer ces ſortes de diſſertations à la tête de chaque tome, a cru devoir mettre à la fin de celui-ci le diſcours dont nous parlons, parce

qu'il ſuppoſe pluſieurs traits de l'Hiſtoire de cette Héroïne répandus dans le quarante-ſeptiéme livre, & un entr'autres qu'on lira avec d'autant plus de plaiſir à la page 164, que le P. Berthier aſſure qu'il ne connoit aucun Auteur François qui en ait fait mention.

» Nous vivons, dit-il, au commencement du diſcours dont il » eſt queſtion, dans un ſiécle, où » le merveilleux dès qu'il ſe préſente devient un objet de critique: » cela eſt louable à bien des égards. » On prévient par là, la ſuperſtition, le fanatiſme, effets honteux d'une admiration précipitée. Mais en ceci, comme dans » tout le reſte, il ſoutient avec raiſon que la critique doit être judicieuſe, impartiale, & ſurtout » très-attentive pour découvrir tous » les moyens d'attaque & de défenſe.

C'eſt par ces régles qu'il examine, ſi les entrepriſes & les exploits de la Pucelle d'Orléans, que le

Pyrrhoniſme même le plus aveugle ne peut révoquer en doute, furent l'effet ou d'une inſpiration du Ciel, ou de la magie, ou d'une artificieuſe politique, ou de l'illuſion. Comme M. Rapin de Thoiras dans une diſſertation faite exprès ſur le même ſujet, après deux au trois autres Auteurs, s'eſt déclaré pour l'opinion qui » attribue » les entrepriſes & les exploits de » cette Héroïne, à l'artifice & à la » politique, ſans vouloir toutefois » que cette fille y ait eu beaucoup » de part, & ſoupçonnant de ſon » côté plus d'illuſion que d'induſtrie, le P. Berthier a cru devoir rappeller la cauſe à un nouvel examen, & il le partage en quatre articles, ſelon les quatre divers ſentimens qu'il fait voir qu'on a eû, ou qu'on peut avoir ſur la Pucelle d'Orléans.

Il propoſe donc en détail les témoignages & les raiſonnemens qui peuvent le mieux répondre à chacune de ces queſtions, & laiſſe

au Lecteur à conclure & à décider. Il fait cependant entrevoir pour ne rien dire de plus, que le ſentiment des Contemporains ſur un fait de cette conſéquence, & qui intéreſſe ſi particuliérement la gloire de la France, lui paroit préférable à celui de M. de Thoiras, & de quelques Auteurs François très-modernes, qui ont pris le même parti, apparemment ſur l'autorité & ſur les raiſons de cet Hiſtorien. Nous voudrions que le temps nous permît de nous étendre ſur ce diſcours; nous nous contenterons de dire qu'il nous a paru auſſi curieux par les faits que le P. Berthier y a raſſemblés, que ſolide par les conſéquences qu'il en a tirées. Il y a lieu de croire que ceux qui auront lû les autres volumes qu'il a déja publiés, & en particulier celui que nous venons d'annoncer, attendront avec impatience les 17 & 18e. Tomes qu'il promet de nous donner inceſſamment.

TRAITE' HISTORIQUE ET POLITIQUE DU DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE, *dédié à M. le Chancelier.* A Paris, chez Laurent d'Houry, fils, Libraire, au bas du Pont S. Michel, rue de la Vieille Bouclerie, 1748. *in*-4°. pp. 345 y compris les piéces juſtificatives, dont le Recueil commence à la page 289. & non compris 27 pages, tant pour la Préface que pour la Table des chapitres & pour celle des matiéres.

LE Droit Public d'Allemagne eſt ſans doute l'une des matiéres ſur leſquelles il y a le plus d'ouvrages, tant généraux que particuliers. Les Juriſconſultes, les Politiques, les Hiſtoriens, les Voyageurs, enfin les Auteurs de toute eſpéce s'y ſont exercés. On a déja préſenté au Public une multitude prodigieuſe de tableaux, tant du gouvernement général de cet Em-

pire, que de l'état des diverſes parties qui le compoſent. Ses différentes eſpéces de loix générales & particuliéres, ont été recueillies dans un grand nombre de Codes: & depuis 1683 juſqu'à preſent, nos Journaux offrent un nombre preſqu'infini d'extraits & d'annonces de tous ces ouvrages.

Cependant il paroit que ce Droit n'eſt pas encore aſſez univerſellement connu en France & ſelon que l'obſerve M. le Coq de Villeray, Auteur de l'ouvrage ci-deſſus annoncé, on ne doit point en être étonné, ſi l'on réfléchit ſur les variations que ce Droit a eſſuyé juſqu'à préſent, ſur le peu d'application que nous donnons à l'intelligence des langues étrangéres, & enfin ſur le peu de goût que nous avons pour voyager en pays étranger, en quoi (continue l'Auteur) notre génie différe de celui de preſque toutes les Nations de l'Europe.

Une autre obſervation, qu'on peut ajouter à celle de M. de Vil-

leray, c'eſt que la diverſité des ſentimens des Auteurs de tous ces ouvrages, ne nous a guéres permis juſqu'à préſent de connoître avec une certaine préciſion, les vrais principes de ce Droit ſur pluſieurs points importans : & à cet égard l'Allemagne elle-même n'eſt pas mieux inſtruite que nous. En effet preſque tous ces Auteurs ſont des Allemands attachés chacun par Etat à diverſes Puiſſances, les uns à la perſonne de l'Empereur, d'autres à celle d'un Electeur, ou à celle d'un Prince de l'Empire, ou à quelque Ville Impériale, d'autres enfin à divers Nobles ou à différentes Villes ou Communautés de l'Allemagne. Or chacune de ces différentes puiſſances, chacun de ces membres de l'Empire a un grand nombre de prétentions contre les autres. Ainſi il n'eſt pas étonnant que preſque tous les Auteurs ſe ſoient diviſés ſur ces objets, en favoriſant chacun les prétentions de ceux dont ils avoient eu quelques

motifs d'épouſer les intérêts. La différence des Religions apporte encore ſur pluſieurs points beaucoup de diverſité, ſelon que les Auteurs ont été Catholiques ou Proteſtans, Calviniſtes ou Luthériens, & il paroît que le nombre des Auteurs Catholiques n'eſt pas le plus grand ſur cette matiére.

Enfin preſque tous les recueils & traités qui ont paru juſqu'à préſent ſur cette matiére, ſont des ouvrages Latins & d'un Latin Allemand: or malheureuſement pour les Lettres, le goût pour le Latin, même le plus pur, ſemble devenir tous les jours de plus en plus rare parmi les Lecteurs. Nous ne connoiſſons guéres d'ouvrage François & impartial ſur cette matiére, que celui que nous a donné en 1711 M. l'Abbé de Vayrac, avec une Critique de M. Heiſſ. Après avoir fait différens voyages en Allemagne, M. l'Abbé de Vayrac publia alors ce fruit de ſes voyages, ſous le titre d'Etat de l'Empire, & nous

en avons donné le précis dans le 39e. Journal de cette même année. A l'égard de quelques nouveaux ouvrages François que nous avons eûs récemment, ſur ce ſujet, de M. le Baron de Spon, ils nous paroiſſent trop ſuſpects de partialité ; & quant aux obſervations de quelques-uns de nos Voyageurs, elles nous ſemblent trop ſuperficielles pour nous permettre d'y trouver l'exactitude convenable. Nous connoiſſons encore un livre de M. du May, imprimé à Paris dès 1660. *in*-12. en François, & intitulé Etat de l'Empire. Mais outre que cet ouvrage nous a paru peu approfondi ; ſon ancienneté ne permet pas d'y trouver l'Etat nouveau de l'Allemagne.

C'eſt dans de pareilles circonſtances que M. le Cocq de Villeray, Gentilhomme de Normandie, après avoir fait en Allemagne un ſéjour de pluſieurs années, qui l'a mis à portée d'en connoître le Droit & d'en conſulter les divers

recueils, a entrepris l'ouvrage dont il s'agit. L'Auteur paroît d'autant plus capable de donner ſur cette matiére des idées juſtes qu'il ſemble joindre aux connoiſſances que ſes voyages lui ont procurées, l'impartialité la plus entiére. Car on ne voit point, ni qu'il ſoit attaché par Etat à aucune des Puiſſances de l'Empire, ni qu'il ſe déclare dans ſon ouvrage plus porté pour l'une que pour les autres. De plus l'avantage qu'il a d'être Catholique, ne paroit influer en rien dans ce qu'il dit ſur les Proteſtans.

La briéveté de ce traité fait convenir l'Auteur (dans ſa Préface p. 11) que s'il avoit écrit pour l'Allemagne il n'auroit *pour ainſi dire qu'effleuré un ſujet auſſi vaſte*. Mais n'ayant eu d'autre objet que celui d'être utile à la France ſa patrie, il a cru qu'il lui ſuffiſoit de donner ſur ce Droit une idée méthodique & aſſez ſuffiſamment raiſonnée, *pour qu'elle puiſſe mettre à portée les Amateurs de l'Hiſtoire &*

nos Hiſtoriens même, de lire les faſtes de l'Empire avec plaiſir & avec utilité. La publication de la nouvelle hiſtoire d'Allemagne, par le P. Barre, doit rendre à preſent cet avantage encore plus ſenſible. Quoique M. de Villeray ne diſe rien de cet ouvrage du P. Barre, il eſt certain qu'il l'a connu, & le traité de M. de Villeray paroit pouvoir former une eſpéce d'introduction à cette Hiſtoire.

M. de Villeray déclare (ibid p. 12.) s'être propoſé de raſſembler dans ſon ouvrage toutes les parties du Droit Public d'Allemagne, & de n'y rien avancer que d'après les ſources les plus pures, & les Auteurs les plus exacts qu'il a pu découvrir.

Pour parvenir plus ſurement à ce but, l'Auteur ne s'eſt pas contenté d'avoir donné par lui-même à ſon traité toute la perfection qui dépendoit de lui. Il a conſulté particuliérement le ſçavant Académicien, M. Schæphlin Hiſtoriographe

du Roy, & Profeſſeur en Hiſtoire & Belles-Lettres à Straſbourg, que l'Illuſtre Chef de la Magiſtrature de France, auquel M. de Villeray a dédié ſon ouvrage, lui a indiqué comme le plus capable d'en juger. M. Schæphlin ayant fait ſur cet ouvrage diverſes obſervations, l'Auteur en a profité, & a cru pouvoir avec ces ſecours, & ſous de tels auſpices rendre ſon traité public. *Heureux !* (ajoute modeſtement l'Auteur, ibid. p. 13) *ſi ce traité peut faire naître le deſir à quelque Sçavant, mieux verſé & plus capable que moi, d'approfondir une matiére en elle-même ſi délicate, & qui renferme tant de parties, en y donnant toute l'etendue dont je ſens bien qu'elle eſt ſuſceptible.*

L'ouvrage eſt, comme on le voit aſſez par notre annonce, diviſé en deux parties, dont la premiére contient le traité, & la ſeconde eſt remplie par différentes piéces juſtificatives, auxquelles l'Auteur renvoye ſes Lecteurs dans le corps de *l'ouvrage.*

Il y a ſi longtemps que nous n'avons donné d'extraits ſur les ouvrages de ce genre, que nous croyons devoir nous etendre un peu ſur celui-ci, qui paroit d'ailleurs mériter quelque préférence.

Le Traité qui forme la premiére partie de cet ouvrage eſt diviſé en 42 Chapitres, diſpoſés dans un ordre aſſez naturel. L'Auteur après avoir expoſé d'abord (chap. 1.) fort ſuccinctement le Droit Public des anciens Germains, ſelon ce que nous en apprend Tacite, s'étend enſuite (ibid p. 6.) un peu davantage ſur l'origine du Droit Public Germanique, tel qu'il exiſte à préſent.

L'Auteur explique cette origine en traçant une eſpéce d'hiſtoire abregée de ce Droit, dont il fixe les époques à huit principales, qui pourront ſervir à faire connoître ſous quelles vûes il a enviſagé l'objet de ſon traité. L'Auteur fixe la premiére époque à Charlemagne, en 800 de l'Ere Chrétienne: la ſe-

conde en 918, à Conrad I. ſous qui l'Empire d'héréditaire devint éléctif : la troiſiéme en 963 au Concordat fait entre Othon I. & Léon VIII. & par lequel la Couronne de Rome fut annexée à l'Empire : la quatriéme au traité fait en 1122, entre Henry V. & Calliſte II. & par lequel l'Empereur abandonna au Pape les Inveſtitures par la Croſſe & l'Anneau : la cinquiéme au grand interrégne qui commença en 1250, qui cauſa tant de troubles dans l'Empire, & pendant lequel, ſelon l'Auteur, la ſupériorité des Etats de l'Empire jetta ſes premiéres racines : la cinquiéme à la Bulle d'Or par laquelle Charles IV. confirma en 1378 les droits des Electeurs : la ſixiéme en 1493, à Maximilien I. qui pacifia l'Empire & érigea la Chambre Impériale : la ſeptiéme en 1552 & 1555, à la tranſaction de Paſſau & à la paix de Religion conclue à Auſbourg, du temps de Charles-Quint, entre les Catholiques & ceux de la Confeſſion

d'Auſbourg ; & la huitiéme enfin en 1648, au traité de Weſtphalie, qui a réglé tous les droits des Etats, & qui eſt, ſelon l'Auteur, le ſeul fondement de la conſtitution de l'Empire, auquel on n'a point encore dérogé.

Tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable depuis cette derniére époque, *eſt*, ſelon l'Auteur, *la création d'un neuviéme Electorat, qui fut érigé en* 1692 *par l'Empereur Léopold, en faveur du Duc d'Hanovre, indépendamment de pluſieurs traités de Paix, qui ſont intervenus dans différens temps, mais fondés tous ſur celui de Weſtphalie, tels que celui de Nimegue en* 1679, *celui de Riſwick en* 1697, *celui de Raſtad & de Bade en* 1714, *celui d'Hanovre en* 1724, *ceux de Vienne en* 1725 *&* 1738, *& pluſieurs autres.*

A cette origine hiſtorique, l'Auteur s'eſt propoſé de joindre l'origine Philoſophique du Droit Allemand & cette derniére origine ſemble faire la matiére des chap. 2 &

3 ; mais la maniére dont l'Auteur a diſtingué ces deux origines ne nous a pas paru bien claire. Quoiqu'il en ſoit après avoir diviſé (chap. 2. p. 14.) le Droit Public Allemand, en Droit Ecrit & en Droit non Ecrit, & ſubdiviſé le Droit Ecrit en Droit Commun & en Droit Spécial ; il ſemble réduire tout le Droit Public, Ecrit & Commun, au Droit Féodal des Lombards, compilé ſous Frédéric II. par Hugolin : encore même ne le regarde-t'il que comme une eſpéce de Droit ſpécial & ſubſidiaire, qui n'a lieu qu'au défaut *de Pactes ou de Coutumes Topiques.*

A l'égard du Droit Public, Ecrit & Spécial, c'eſt, dit l'Auteur, *celui qui eſt communément déterminé par les Conſtitutions de l'Empire, tant anciennes que modernes*, dont il rappelle les principales, telles que les Capitulaires de Charlemagne, la Bulle d'Or, & les divers Recès de l'Empire, en remarquant celles qui ne ſont plus d'uſage.

Il obſerve ſur les Recès de l'Empire ; 1°. que ces loix n'étant autre choſe que les Conſtitutions faites par le corps de l'Empire dans les Diétes, méritent plus particuliérement la dénomination de Droit Spécial de l'Empire ; 2°. que leur nom de Recès vient fort naturellement du mot Latin *receſſerunt*, & de ce que ces conſtitutions n'ont force de Loi, qu'après que les Etats, dont étoient compoſés les Diétes où elles ont été arrêtées, ſe ſont retirés.

Quant au Droit Public Allemand non Ecrit, c'eſt-à-dire quant aux uſages reçus dans l'Empire, ſans être conſignés dans aucune Loi, M. de Villeray ſoutient que ce n'eſt point une chimére comme quelques Auteurs ſemblent l'avoir cru ; il en donne, par exemple, l'uſage *qui exige que l'Empereur ſoit né Allemand, & celui qui lui donne le droit de gouverner l'Empire en pleine liberté, pourvu qu'il ait atteint l'âge*

de dix-huit ans accomplis, & renvoye au ſurplus à l'ample traité que le Sçavant Kulpiſius, Profeſſeur de Straſbourg nous a donné de tous ces différens uſages.

L'Auteur ſemble avoir voulu marquer au chapitre 3. (pag. 20.) une autre ſource du Droit Public Allemand, dans ce qu'il y dit des conventions ou traités publics de l'Empire qu'il fait conſiſter ; 1°. dans le Concordat Germanique fait en 1448, entre Frederic III. & Nicolas IV. & autres traités publics, dont le principal eſt celui de Weſtphalie ; 2°. dans toutes les capitulations par leſquelles les Electeurs preſcrivent à chaque nouvel Empereur, les conditions ſous leſquelles ils l'élévent au Trône Impérial, & dont il fixe la premiére (ainſi que le P. Barre, nouvelle hiſtoire d'Allemagne, édition de 1748, tome 3. art. de Conrad I.) à l'élection de Charles-Quint. L'Auteur s'arrête ſurtout dans ce chapitre

pitre à préſenter un précis exact du Concordat de 1448, & du traité de Weſtphalie.

Après avoir expoſé dans les trois premiers chapitres les diverſes ſources du Droit Public Allemand, qu'il en appelle la *cauſe efficiente*, il s'attache dans les ſuivans à faire connoître les perſonnes, les choſes, & les faits ou affaires publiques qui en ſont la matiére & les Diétes, les divers Tribunaux Généraux & particuliers, les Juges par leſquels ce Droit ſe régle, & qui en conſtituent la forme. On voit aſſez par ce que nous venons d'obſerver ſur ces trois premiers chapitres du traité de l'Auteur, qu'ils auroient pu ſe réduire à un ſeul, & que la matiére du troiſiéme chapitre ſurtout, trouvoit naturellement ſa place dans la claſſe du Droit Ecrit d'Allemagne. Mais l'ordre qui régne dans la diſpoſition de chacun des autres chapitres ſuivans & dans ce qui y eſt dit, paroit beaucoup plus exact.

Les perſonnes dont l'Auteur fait un grand nombre de diſtinctions ſont l'objet des chapitres 4, 5, 6 & ſuivans juſqu'au 15^e. inclus.

Les chapitres 4 & 5 (pp. 29 & ſuiv.) concernent particuliérement la perſonne de l'Empereur, ſon élection & ſon couronnement; le 6^e. (p 35) regarde le Roy des Romains & les Vicaires de l'Empire, que l'Auteur diſtingue des Vicaires de l'Empereur & de ceux des Pays détachés de l'Empire.

L'Auteur commence au chap. 7 à expliquer en quoi conſiſte le pouvoir des divers Etats de l'Empire, c'eſt-à-dire, des perſonnes & des corps, qui ont dans les Diétes le droit de ſuffrage, ſoit par tête, ſoit par banc, chacun ſuivant ſa qualité. Après avoir diviſé ces Etats en trois claſſes, ſçavoir celle des Princes Electeurs, celle des autres Princes de l'Empire qui ſont ou Eccléſiaſtiques ou Laïques, & celles des Villes Impériales, il traite d'abord des Electeurs.

Les Princes Eccléſiaſtiques & Laïques, les Comtes & Barons de l'Empire, & leur ſéance dans les Diétes, ſont l'objet des chapitres 8, 9, & 10, pp. 46, 54, & 58. L'Auteur y diſtingue cette ſéance en partie ſupérieure où chacun des Princes a ſa voix, & en partie inférieure, où les différens Abbés & Abbeſſes, Comtes & Barons de l'Empire qui la compoſent, n'opinent que par banc, & n'ont qu'un ſuffrage par chaque banc.

Selon la liſte que l'Auteur donne au chapitre 8, de la partie ſupérieure des Princes Eccléſiaſtiques, cette partie eſt compoſée de 35 perſonnes, tant Archevêques qu'Evêques, ou Abbés & Prévôts. L'Auteur comprend dans cette partie, entr'autres Princes, d'abord l'Archiduc d'Autriche qui y a la premiére place, enſuite le Député du Cercle de Bourgogne que l'Empereur peut y envoyer ſelon le traité d'Utrecht, & qui y occupe la ſeconde place comme repréſentant,

les anciens Ducs de Bourgogne. Il range les autres Princes en quatre classes, dont la premiére est à présent composée du seul Archevêque de Salsbourg, la deuxiéme du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, la troisiéme de 21 Evêques, & la quatriéme de huit Abbés ou Prevôts Allemands qui ont le titre de Princes de l'Empire. Il met au nombre des Evêques celui de Strasbourg qui avoit perdu l'exercice de ce droit en 1680, en passant sous la domination de France, & qui l'a recouvré en 1723 par un résultat de la Diéte de Ratisbonne. Il observe sur l'Evêque de Lubeck que comme Luthérien, il est placé dans un lieu séparé, ainsi que l'Evêque d'Osnabruck, lorsque ce Siége qui est alternativement rempli par un Catholique & par un Luthérien, est occupé par un Luthérien. On peut encore observer que l'Auteur comprend dans la classe des Abbés, ou Prévôts *Princes*, le Grand Prieur de l'Or-

dre de Malthe qui réſide à Heiderſtem dans le Briſgaw, & l'Adminiſtrateur des Abbayes de Mourbach & de Leures ou Luders, quoique ces deux Abbayes ſoient aujourd'hui ſous la domination de France : mais il retranche des Archevêques celui de Beſançon, depuis que l'art. 11 du traité de Nimégue en 1679, a réuni la Franche-Comté à la France.

Quant à la partie inférieure des Eccléſiaſtiques, l'Auteur la partage en trois claſſes compoſées, 1°. de 27 tant Abbés que Prévôts qui n'ont pas le titre de Princes ; 2°. de 2 Commandeurs ou Baillifs Provinciaux, d'Ordres Eccléſiaſtiques & Militaires ; 3°. de 2 Ecolabres & de 11 Abbeſſes, dont quelques-unes ont cependant le titre de Princeſſes & parmi leſquelles celle de Quedelinbourg eſt aujourd'hui ſous la domination Françoiſe. Ces 42 perſonnes ne compoſent que deux bancs, dont l'un s'appelle le banc de Suabe, l'autre le Banc du Rhin

& de Franconie. Conſéquemment, elles n'ont enſemble que deux voix.

A l'égard de la partie ſupérieure des Laïcs, dont traite le chapitre 9, elle eſt compoſée de Ducs, Comtes Palatins, Marquis, Landgraves, & autres qui ne ſont que ſimples Princes ſans titre de charge. L'Auteur en cite environ 30 à 40, ajoutant que ce nombre n'eſt pas aujourd'hui bien fixé.

Entre les obſervations qu'il fait à ce ſujet, on peut remarquer les ſuivantes; 1°. il y a encore en Allemagne quelques maiſons où l'aîné jouit ſeul de la Souveraineté entiére, & alors les Cadets ſont totalement exclus de la prérogative d'être des Etats de l'Empire. Au contraire, dans celles où l'aîné partage avec ſes Cadets, ſoit que le partage ſoit égal ou non, chaque cadet a droit de ſéance aux aſſemblées: mais les cadets ne forment avec leur aîné qu'une ſeule voix. 2°. Il y a auſſi pluſieurs Seigneurs *décorés* du titre de Prince de l'Em-

pire, qui n'ont point pour cela droit de ſéance dans les Diétes de l'Empire. Tels ſont en général tous les Princes d'Italie qui ne poſſédent point de terre en Allemagne. Tels ſont auſſi ceux qui n'ont reçu le titre de Princes de l'Empire que de l'Empereur, l'Empereur ne pouvant conférer le caractére d'Etat de l'Empire à qui que ce ſoit, ſi les Diétes ne concourent avec lui pour aſſurer ce privilége; 3°. enfin la ſéance & le droit de ſuffrage dans les Diétes, étant ce qui caractériſe principalement un Etat de l'Empire, & la Nobleſſe immédiate de l'Allemagne, c'eſt-à-dire, (ainſi que l'Auteur l'explique ailleurs, p. 83) celle qui reléve directement de l'Empereur & de l'Empire, ne jouiſſant point de ces droits; il eſt évident que cette Nobleſſe, quelqu'illuſtre & quelqu'ancienne que ſoit ſon origine, ne peut-être regardée comme Etat de l'Empire, mais ſeulement comme en formant des membres immédiats.

Enfin par rapport à la partie inférieure des Laïcs, qui eſt compoſée des Comtes & Barons de l'Empire & qui eſt l'objet du chap. 10; l'Auteur en donne la liſte ſelon l'ordre des quatre bancs dans leſquels chacun d'eux eſt placé, de maniére que tous ceux d'un même banc ne peuvent jamais former qu'un ſeul ſuffrage : ces quatre bancs ſont ceux de Wétéravie, de Weſtphalie, de Suabe, & de Franconie.

Ce qu'on peut encore obſerver ſur chacun des Princes, Evêques, Abbés, & autres Etats de l'Empire dont l'Auteur traite dans ces trois chapitres, c'eſt qu'il joint à ſes liſtes diverſes remarques, tant ſur les différentes prétentions de pluſieurs d'entr'eux, que ſur les réunions qui ont été faites de leurs voix à pluſieurs maiſons qui poſſédent les Seigneuries, auxquelles le caractére d'Etat de l'Empire eſt attaché.

Ce que l'Auteur dit enſuite au chapitre 11 (p. 61) ſur la ſéance

des Villes Impériales dans les Diétes, y eſt précédé de l'origine qui diſtingue ces Villes déja connues ſous les régnes des anciens Rois de France, ou ſous la race de Charlemagne, ou baties par les ordres de quelqu'Empereur dans l'étendue du Domaine de l'Empire, d'avec les Villes plus nouvelles & édifiées ſous la protection de ſimples Ducs, Princes, Evêques ou Comtes. Toutes les Villes Impériales dont ce chapitre contient la liſte, y ſont réduites à 40 & partagées en deux bancs. Celui du Rhin qui eſt le premier comprend 13 Villes, & celui de Suabe les 35 autres. L'Auteur joint encore à ces liſtes quelques courtes remarques ſur les prérogatives ou particularités de pluſieurs de ces Villes, telles, Aix-la Chapelle, Nuremberg, Rothweil, & Donawert.

Le Chapitre 12 & ſuiv. (p. 65) contient quelques autres obſervations ſur les Cercles qui forment chacun des deux bancs de ces Vil-

les, ſur ce qui a fait retrancher du nombre de ces Villes celles des Cercles d'Autriche, de la Haute Saxe, de Bourgogne, ainſi que celle de Straſbourg & les dix autres Villes Impériales de l'Alſace; enfin ſur ce que c'eſt que la *Ré & Corrélation*, dont jouiſſent les Electeurs & les Princes de l'Empire, mais qui n'eſt point en uſage pour les Villes Impériales. La *Ré & Corrélation*, comme le terme l'indique aſſez, ne conſiſte que dans un acte particulier, par lequel les Electeurs & les Princes ſe communiquent reſpectivement, les uns aux autres, les réſultats de leurs avis, pour ſe concilier plus facilement entr'eux.

Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage même, ſur la maniére fort nette & fort ſuccincte dont l'Auteur y explique au chap. 13 (p. 67) l'origine de la Ligue Anſéatique, celle de la Ligue du Rhin & celle de la Ligue de Suabe. Nous obſerverons ſeulement que l'Auteur y place l'origine de

la premiére ligue à l'époque du douziéme ſiécle, celle de la ligue du Rhin en 1247, celle de la ligue de Suabe en 1488, & que ces trois ligues, dont l'avantage du commerce a été la principale cauſe, ſont à preſent & même déja depuis longtemps, preſqu'entiérement anéanties. Au ſurplus l'Auteur renvoye à *Verdenhague* & *Hayemayer*, comme à deux Auteurs fort profonds ſur ce qui concerne la premiére ligue, ceux qui ſeront curieux d'en connoître l'ancien & floriſſant Etat.

Le Chapitre 14 (p. 71) concerne, 1°. les ſujets immédiats qui ſont Etats de l'Empire à la tête deſquels l'Auteur place les Electeurs quoique Souverains; 2°. les ſujets médiats de l'Empire; 3°. les *Landſaſſes* eſpéce de ſujets particuliers à certaines parties de l'Allemagne, telles que la Saxe, la Baviére, &c. ſelon l'Auteur qui s'étend aſſez ſur ces diverſes ſortes de ſujets, & ſinguliérement ſur les

Landſaſſes ; ces ſujets de la troiſiéme claſſe tiennent un juſte milieu entre les Etats immédiats, qui ne dépendent que de l'Empereur & de l'Empire & les ſujets ordinaires, qui ſont ſubordonnés à un Seigneur Territorial. Ils jouiſſent de divers priviléges que n'ont pas ces ſujets ordinaires. Ils différent peu des Nobles Médiats, & leur caractére de *Landſaſſiat*, eſt tellement indélébile que la dignité même de Prince de l'Empire, avec ſéance & voix délibérative dans les Diétes, ne pourroit le faire perdre.

Les Nobles immédiats qui ne ſont pas Etats de l'Empire, les Chapitres, Colléges, Monaſtéres, Familles, Villages, & particuliers libres d'Allemagne qui jouiſſent d'*Immédiateté* de l'Empire, forment l'objet des chap. 15 & 16, qui ſont les deux derniers concernant les perſonnes (pp. 83 & 88) & ſur leſquels nous renvoyerons encore à l'ouvrage même, en obſervant que l'Auteur paroit dans

ces chapitres, & dans tout le ſurplus de ſon traité, très attentif à ne rien omettre de principal.

Le détail dans lequel nous ſommes entrés ſur cette premiére partie de ſon traité, comme la plus propre à peindre l'état actuel de l'Empire, pourroit même ſuffire pour donner l'idée du tout. Cependant pour le faire mieux connoître, nous tracerons encore le tableau de l'exécution de ce qui ſuit. Mais pour ne point trop excéder nos bornes ordinaires, nous n'en obſerverons que l'ordonnance générale & quelques principaux traits.

Toutes les choſes corporelles de l'Empire, tant mobiliaires qu'immobiliaires, forment l'objet du chap. 17. On conçoit aſſez que les choſes mobiliaires ne conſiſtant que dans les joyaux, ou ſimboles & ornemens impériaux, tiennent peu de place dans ce chapitre. Mais l'Auteur s'y étend beaucoup ſur les choſes immobiliaires qu'il diviſe en

générales & particuliéres. Les choſes immobiliaires générales, ſont les divers territoires Germanique, Romain, Italique, ou Lombard & d'Arles, dont la réunion forme ſelon la prétention de l'Empereur, le territoire de l'Empire. Les immeubles particuliers de l'Empire, ſont toutes les terres que l'Empereur & toutes les autres perſonnes de l'Empire y poſſédent, dont l'Auteur fait une longue énumération, ſelon les divers titres & qualités de ces Terres, qu'il diſtingue en Allodiales & Féodales.

Quant aux choſes incorporelles de l'Empire qui ne ſont autre choſe que les droits des Empereurs; ceux des Etats de l'Empire & ceux des membres de l'Empire qui ne ſont point Etats, elles fourniſſent la matiére des 17 chapitres ſuivans juſqu'au 34 inclus.

Les droits réſervés à l'Empereur ſeul ſont l'objet des chap. 18 & 19 (pp. 99 & 103,) & y donnent lieu à grand nombre de claſſes, &

de diſtinctions. Les droits qui ſont communs entre l'Empereur & les Electeurs ſont diviſés en deux claſſes principales, ſelon que l'unanimité des ſuffrages des Electeurs y eſt requiſe, ou ſelon que la pluralité des voix ſuffit pour les exercer; & occupent les chap. 20 & 21 (pp. 112 & 114.) Le chap. 22 (p. 125) concerne les droits communs entre l'Empereur & tous les Etats, tout le corps de l'Empire. Les prétentions de l'Empereur ſur les Pays détachés & acceſſoires de l'Empire, ſon Domaine comme Empereur, & ſon droit d'inveſtiture ſéculiére, tant pour les Seigneuries Eccléſiaſtiques que pour les terres des Laïques, forment la matiére des chap. 23 & 24 (pp. 131 & 136) & les droits communs à tous les Etats de l'Empire celle du chap. 25 (p. 149.) A l'égard des droits particuliers des Etats, l'Auteur les diſtingue en droits temporels Eccléſiaſtiques dont il traite au chap. 26 (p. 152) & en droits

profanes attachés à la ſupériorité territoriale dans les parties intérieures & extérieures des Etats, qui ſont diſcutés dans les chap. 27 & 28 (pp. 160 & 165.)

Nous aurions ſouhaité plus d'exactitude & plus de clarté, ſinguliérement dans ce que l'Auteur dit au chap. 26 ſur les mariages Morganétiques, c'eſt-à-dire, diſproportionnés. Ces mariages ſont beaucoup plus communs en Allemagne qu'en France, & y ont des effets fort différens des autres. Ce qui en eſt dit, au titre 39 du Livre 2. des fiefs dans le corps du Droit, paroit plus net que ce qu'en expoſe l'Auteur qui auroit pu faire un uſage utile de cette citation omiſe dans ſon ouvrage.

Les trois chapitres ſuivans (29, 30 & 31) pp. 171, 179 & 183) ſont employés à l'expoſition des Droits des Electeurs, & ces Droits y ſont diſtingués en trois eſpéces, ſelon qu'ils ſont ou communs à tous les Electeurs, ou particuliers à chacun des Electeurs

Eccléſiaſtiques, & à chacun des Electeurs Séculiers; l'énumération de ces Droits eſt ſuivie au chapitre 32 (p 194) de celle des droits des Archiducs d'Autriche, & de celle des droits des Princes Eccléſiaſtiques & Laïques de l'Empire. Les droits des Villes Impériales & ceux de la Nobleſſe immédiate, ſont le ſujet du chap. 33 (p. 197.)

Enfin l'expoſition des obligations ou droits reſpectifs de l'Empereur, de l'Empire, des différens Etats de l'Empire & de ſes autres membres, achévent au chap. 34 (p. 204) le tableau de la partie des choſes, & pour rendre le tableau plus exact, l'Auteur a inſéré dans ce chapitre une traduction de la matricule de l'Empire la plus moderne, & qui eſt actuellement ſuivie. L'Auteur (pag. 208,) date cette matricule de 1521, & obſerve qu'elle a été réglée & confirmée par les Recès de 1566, §. 138, & de 1576, §. 99. Cependant à la pag. 224, l'Auteur par-

lant de la même matricule, l'y datte de 1654. Cette contradiction qui forme à ce que nous croyons une erreur à la page 224, vient apparemment de quelque faute d'impreſſion qu'on ne doit point oublier dans le prochain errata. Au ſurplus cette matricule n'eſt, comme on le ſçait, autre choſe qu'un Catalogue de tous les Etats contribuables de l'Empire, diviſés ſelon l'ordre de ſes dix Cercles ou Provinces, avec le calcul de ce que chacun d'eux doit fournir de Cavaliers, de Fantaſſins & de florins à la Chambre Impériale. On ſçait auſſi que les Cavaliers & Fantaſſins ne ſe fourniſſent plus depuis longtemps en nature, & qu'ils s'évaluent en argent. L'Auteur ſuit l'ancienne évaluation que nous croyons avoir été faite du temps de Charles-Quint, & qui eſt de 12 florins pour chaque Cavalier, & de 4 florins pour chaque Fantaſſin. Cependant il nous paroit que depuis ce *temps* l'évaluation doit avoir beau-

coup augmenté, & que dès la fin du dernier ſiécle elle étoit à 12 florins par Fantaſſin, & à 60 par Cavalier : c'eſt du moins ce que nous avoit dit dès 1696, un ouvrage dont nous avons donné le précis dans le trente-quatriéme Journal de cette année.

Pour achever ce qui nous reſte à parcourir de l'ouvrage dont il s'agit, l'Auteur après y avoir ainſi expliqué les perſonnes & les choſes qui en ſont l'objet, traite dans les chap. 35, 36, & 37 (pp. 229, 240 & 251,) des diverſes ſortes de Diétes générales, repréſentatives & particuliéres (chap. 35) des affaires qui doivent être réglées dans les Diétes générales, & de la maniére dont elles y ſont traitées (chap. 36) des préparatifs préliminaires de ces Diétes & de l'ordre des ſéances de tous les Etats qui ont le droit d'y aſſiſter ce que l'Auteur explique par un tableau où cet ordre eſt repréſenté (chap. 37.) Les différens Juges ou Tri-

bunaux ordinaires de l'Empire, & ſinguliérement ceux de la Chambre Impériale & du Conſeil Aulique, & les affaires dont ils connoiſſent ſont expliqués avec aſſez d'étendue au chap. 38, (p. 254.) Le chap. 39 (pag. 268) traite fort ſuccinctement des Juges extraordinaires & le chap. 40 (p. 270) de l'éxécution, tant des Recès des Diètes générales que des jugemens, & des Tribunaux Souverains. Enfin l'ouvrage eſt terminé dans les deux derniers chapitres par l'explication de l'origine & des droits des *Avocaties* ou *Avouries* d'Allemagne (chap. 41. p. 272) & par une idée générale de l'état actuel de l'Empire, de ſes forces & de ſon gouvernement (chap. 42. p. 276.)

Entre les piéces juſtificatives qui ſont à la fin de l'ouvrage & qui ſont preſque toutes en Latin, les principales ſont diverſes capitulations & divers traités cités par l'Auteur dans ſon ouvrage & puiſés dans

différens corps diplomatiques d'Allemagne qui ne ſont pas communs en France. L'Auteur ne rapporte que par extrait ceux de ces Actes qui ſont ou plus communs & plus connus, ou plus étendus, tels que la Bulle d'Or, les traités de Weſtphalie, &c. mais il en rapporte en entier par les raiſons contraires quelques autres, tels que le Concordat de Léon VIII. avec Othon I. Acte que l'Auteur croit ne ſe trouver que dans le Spicilegium Germanicum de Lunig, qui eſt un recueil de 24 volumes *in-folio*, ſans le ſupplément, & qui eſt fort rare en France.

En général cet ouvrage paroit exact, méthodique, concis & fort propre à donner au Public des idées aſſez juſtes de l'Allemagne, pour faire lire avec utilité & avec agrément l'hiſtoire d'Allemagne, ainſi que l'Auteur annonce ſe l'être propoſé. Quoique M. de Villeray paroiſſe beaucoup plus occupé du fonds des choſes, & du ſoin de re-

marquer avec préciſion ce qu'il y a de plus important, que de la correction du ſtyle, il eſt preſque partout aſſez clair.

Ce que nous aurions fort déſiré pour la perfection d'un tel ouvrage, ſeroit qu'il y eut joint une eſpéce de diſſertation, ou de Catalogue raiſonné des divers recueils & traités ſi multipliés, qui ont paru ſur cette matiére depuis environ un ſiécle, ou du moins que l'Auteur eût marqué dans ſa Préface, pour faire mieux juger de ſon travail & de ſon exactitude, les Recueils & les Auteurs qu'il a conſultés, ce qu'il n'a marqué qu'en quelques chapitres particuliers. C'eſt ce qu'il pourra réparer au premier voyage qu'il ſe propoſe de faire en Allemagne, où il trouvera aiſément les livres néceſſaires pour ce travail & ce dont nous pourrons profiter à une nouvelle édition de ſon ouvrage, ou même par une ſimple addition à l'ouvrage.

M. de Villeray pourra être aidé dans un pareil travail, par l'ouvrage de M. Hoffman, intitulé Bibliotheca juris publici, que nous avons annoncé dans les nouvelles Littéraires du Journal du mois d'Août 1734, peut-être encore plus par les tables Latines du Droit Public de l'Empire de M. Linck, dont nous avons donné l'extrait au mois de Novembre 1730, ou par la Bibliothéque du Droit Allemand, qui se trouve en tête de l'Etat de l'Empire d'Allemagne, par Chrétien Henry Kreb, dont la quatriéme édition de Francfort & de Léypsick, *in*-4°. est de 1738. Un Avocat du Parlement de Paris, a pris la peine de traduire de l'Allemand en François cet ouvrage de M. Kreb, qui contient des jugemens sur les Principaux Auteurs. Il seroit à souhaiter que cette traduction qui pourroit former un bon *in*-12, fût rendue publique.

Mais en attendant pour suppléer à ces deux espéces de défauts, nous

avons cru que nous ferions plaiſir à pluſieurs perſonnes plus curieuſes que le commun des Lecteurs, d'approfondir cette matiére, de joindre à cet extrait, quoique déja fort étendu, une eſpéce de précis des divers corps de loix & traités auxquels M. de Villeray renvoye dans le cours de ſon ouvrage ſur différens ſujets, & même de marquer les diverſes parties de notre Journal, dans leſquelles ſont annoncés preſque tous les recueils & traités qui ont paru ſur le Droit Allemand, en y joignant le nouveau traité que M. Maſcou vient d'en publier en Latin, & dont la ſeconde & derniére édition eſt de 1738.

Quant aux Recueils que M. de Villeray paroît par ſon ouvrage avoir plus particuliérement conſultés, ils ſe réduiſent à deux qui ſont le Spicilegium Germanicum de Lunig & les Conſtitutions Impériales de Goldaſt, auxquels l'Auteur a joint diverſes capitulations récentes des derniers Empereurs, & ſinguliérement

guliérement celle de l'Empereur François I. aujourd'hui régnant, que vient de nous donner M. Moſer. Les traités généraux & particuliers auxquels il renvoye, & dont il critique quelques endroits, ſont en beaucoup plus grand nombre. Tels ſont ſurtout l'état de l'Empire par Puffendorf, la notice de l'Empire par Boecler, le traité du Droit Public de Schweder, quelques diſſertations de Textor ſur le même Droit, le Faſciculus rerum expetendarum & fugiendarum, le traité des uſages de l'Empire par Kulpiſius, différens traités du P. Dupuy & de Muratori, le traité de Suprematu de M. Leibnitz, celui des Diétes de l'Empire de Hayemayer, le traité du Royaume de Bohême par Goldaſt, diverſes diſſertations ou traités particuliers de Conringius, Limnæus, Hornius, Link, Les-Cher, Spangenberg, Burchard, Brunneman, Knipschild, Fetls, Cocceius, Thomaſius,

Beſoldus, Gaſterius, Berghem, & Sluterius.

Au ſurplus à l'égard des Lecteurs qui ſouhaiteront de connoître les différens ouvrages annoncés ſur cette matiére dans notre Journal, où nous les avons preſque tous fait connoître par des extraits fort concis; la table ſuivante, dreſſée ſur l'édition *in*-4°. pourra être de quelqu'uſage ſur cette matiére, en attendant la table générale de notre Journal, que nous ſerions bien empreſſés de voir finie, du moins pour quelque partie.

Ans.	*Journaux.*	*Pages.*
1683—	3°.	34-35.
1687—	14°.	217-224.
	& 23°.	364-366.
1696—	34°.	397-400.
1702—	15°.	227-231.
	23°.	368-371.
	& 24°.	385-390.

Ans.	*Journaux.*	*Pages.*
1703	21e.	325-332.
1704	22e.	280&281.
	24e.	306-307.
	& 31e.	398. édit. de 1738.
1705	5e.	73-75.
	& 8e.	125-128
1706	4e.	58-63
	13e.	202-208.
	21e.	334-335.
	& 40e.	635-640.
1708.	Supplém. du dernier Juillet.	
1709	4e.	64
	7e.	105-108.
	28e.	442-445.
	41e.	653 655.
	& 45-	717-718.
1710	28e.	444-445.
1711	23e.	362 366.
	27e.	419-423.
	35e.	553-556.
	36e.	573-576.
	37e.	588-592.

Ans.	*Journaux.*	*Pages.*
	39^e.	621-624.
	40^e.	636-639.
	& 41^e.	646-650.
1712	— 12^e.	191-192.
1720	— 23^e.	367-368.
1721	— 17^e.	257-262.
	19^e.	300-303.
	21^e.	329-335.
	22^e.	345-350.
	& 27^e.	429-431.

Ans.	*Mois de*	
1729	May	Nouvel. Littéraires.
	Juillet	434-436. Extraits.
1730	Nov.	682-685. Extraits.
1731	Octob.	Nouvel. Littéraires.
1732	Mars	Nouvel. Littéraires.
1734	Août	Nouvel. Littéraires, 3 ouvrages.

Ans. Mois de	
1735 Février	Nouvel. Littéraires. 4 Ouvrages.
1736 Août	Nouvel. Littéraires
1738 Déc.	Nouvel. Littéraires.
1739 Avril	Nouvel. Littéraires.
1740 Janv.	Nouvel. Littéraires.
Avril	Nouvel. Littéraires.
& Août	Nouvel. Littéraires.
1741 Fevrier	Nouvel. Littéraires. 2 ouvrages.
Avril	Nouvel. Littéraires.
& Juin	Nouvel. Littéraires. 2 ouvrages.
& 1743 Mars	Nouvel. Littéraires.
& Juillet	Nouvel. Littéraires.

ESSAI SUR LA MARINE des Anciens, & particuliérement ſur leurs Vaiſſeaux de Guerre, par M. DESLANDES, *volume in-12, 297 pages.* A Paris, chez David l'aîné, Libraire, rue S. Jacques, à la Plume d'Or; & Ganeau, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis, 1748.

» TOUT ce qui regarde la ma-
» rine, le commerce, & la
» navigation des Anciens, a droit
» d'intéreſſer le Public curieux de
» ſçavoir de quelle maniére ont
» pris naiſſance des établiſſemens ſi
» utiles au genre humain. « Rien de plus vrai, rien de plus ſenſé que cette réflexion qui appartient à l'Auteur: M. Deſlandes nous apprend qu'il a pris la plume à diverſes repriſes pour compoſer cet ouvrage, *commencé depuis long-temps, ſouvent interrompu, enfin groſſi de quelques piéces curieuſes,*

ou du moins qui lui ont paru telles.

Ce volume renferme pluſieurs mémoires, mais la diſſertation à laquelle l'Auteur a travaillé avec plus de ſoin (de ſon propre aveu) eſt celle qui traite de la maniére dont les vaiſſeaux de guerre des Anciens étoient conſtruits; c'eſt ce morceau que M. Deſlandes appelle le *morceau capital*; auſſi notre Extrait ne roulera principalement que ſur cette partie. L'Auteur cherche à nous tracer l'idée qu'on doit ſe former des vaiſſeaux que les Anciens nommoient *Birêmes*, *Trirêmes*, *Quadrirêmes*, *Quiquérêmes*, &c.

Pluſieurs Auteurs très-célébres ont agité cette queſtion, & elle paroiſſoit épuiſée ſans avoir été réſolue par le grand nombre de difficultés que chaque adverſaire ſe propoſoit mutuellement; mais certaines matiéres prennent un air de nouveauté, lorſqu'elles ſont maniées par les gens du métier; l'on verra quelles ſont les idées de notre

Auteur à ce ſujet, & s'il a enchéri ſur ceux qui ont traité la même queſtion avant lui. Il faut convenir que la choſe eſt difficile par elle-même, parce que notre marine telle qu'elle eſt aujourd'hui, n'a qu'un rapport très-éloigné avec celle des anciens; il ne reſte point de monumens de l'antiquité aſſez diſtincts qui puiſſe nous inſtruire d'une maniére évidente de la conſtruction des Galéres & des Vaiſſeaux que les Anciens équipoient ſoit pour combattre, ſoit pour tenir la mer.

M. Deſlandes commence par pluſieurs réflexions qui initient le Lecteur dans le ſyſtême qu'il établira; elles nous ménent à croire qu'il y a beaucoup de fabuleux dans les narrations que les Hiſtoriens nous ont faites, lorſqu'ils ont parlé de ces flottes nombreuſes qui étoient conſtruites en ſi peu de temps: M. Deſlandes eſt donc perſuadé qu'il faut beaucoup rabattre de cette idée trop avantageuſe, *& très-peu* vraiſemblable.

L'état de la queſtion ſe réduit à ſçavoir quelle forme avoient les Galéres des Anciens ; on peut réduire, ſelon l'Auteur, les différens ſentimens à trois ſyſtêmes principaux. Le premier conſiſte à élever les rangs des rames les unes au-deſſus des autres, & à en former différens étages. Dans le ſecond ſyſtême, les Galéres reçoivent leur dénomination du nombre des Rameurs, répartis ſur chaque rame ; ainſi une *Birême* avoit deux Rameurs ſur chaque rame de chaque côté, une *Trirême* trois, ainſi de ſuite. Le troiſiéme ſyſtême admet trois ponts ou trois planchers différens : on imagine ſur chaque plancher un certain nombre de rames poſées, les plus longues en arriére où étoit le plancher le plus élevé, & les plus courtes en avant où étoit le plancher le plus bas ; de plus il faut concevoir que le nombre des rames répondoit à celui des rangs que l'on vouloit établir, ainſi une *Birême* avoit ſix rames de chaque côté,

deux par chaque pont, une *Triréme* en avoit neuf, trois par plancher. Voilà les trois ſyſtêmes qui offrent dans le détail des difficultés inſurmontables ; premiérement la ſuppoſition des étages les uns au-deſſus des autres, ne peut s'admettre lorſqu'il s'agit de 20, 30, 40, 50, étages ; il faut donc la rejetter. Dans le ſecond cas on voit qu'il faudroit une prodigieuſe largeur à une Galére de quinze ou vingt rangs de rames de chaque côté, ce qui donneroit 30 ou 40 Rameurs des deux côtés de la Galére. Le troiſiéme ſyſtême ne peut ſe ſoutenir par la longueur prodigieuſe qu'il faudroit donner à la Galére ; en effet, une Galére de 30 rangs de rames devoit avoir 60 Rameurs de chaque côté, une de 20 rangs en auroit 90, ainſi de ſuite en augmentant le nombre des Rameurs, ſelon le nombre des trois ponts ou des trois planchers. Ce qu'il y a de ſingulier, & ce qui arrive cependant aſſez communément, c'eſt

que tous les Auteurs qui ont eu ces différens avis, ont appuyé leurs ſentimens ſur les mêmes paſſages; on doit au moins juger de là que ces paſſages peuvent s'interpréter différemment.

Parmi le grand nombre des Hiſtoriens qui parlent des *Birêmes*, *Trirêmes*, &c. aucun ne s'exprime aſſez clairement pour nous faire entendre de quoi il s'agit préciſément: on ne voit rien dans les médailles & dans les bas reliefs qui reſtent de l'antiquité, qui puiſſe nous éclaircir parfaitement de la conſtruction exacte de ces anciennes Galéres; on eſt donc réduit à conjecturer, & celui qui conjecturera le mieux ſera le plus habile; nous verrons inceſſamment ſi M. Deſlandes a mieux rencontré que ceux qui l'ont précédé: il nous le fait eſpérer.

Avant que de rapporter les conjectures de notre Auteur, nous ne devons pas oublier de dire qu'il regarde comme une chymére la prétendue Galére de Ptolomée Philo-

pator, il y en a quelques autres encore que M. Deslandes range dans la même classe, ce qui servira de réponse aux objections que l'on auroit pu faire à l'Auteur. On accorde seulement que si cette Galére, ou celle d'Hiéron ont jamais existé, ce n'a pu être qu'un bâtiment sur pilotis, auquel on aura donné la forme d'une Galére; les autres étoient peut-être de ces masses prodigieuses d'architecture travaillées en forme de Vaisseau & retenues par des cables ou chaines de fer, attachées à des Quays, soit pour donner des fêtes & quelques spectacles publics. On en voit aussi à Constantinople lorsqu'on veut amuser le Peuple; il y a à Venise un bâtiment destiné à une simple cérémonie, c'est le Vaisseau que le Doge monte tous les ans le jour de l'Ascension lorsqu'il va épouser la mer. Voilà le seul usage auquel ce superbe édifice est destiné.

Pour parvenir à connoître la maniére dont les Vaisseaux de guerre

des Anciens étoient conſtruits, & pour mettre le Lecteur plus en état de juger, il faut rapporter d'après l'Auteur l'Hiſtoire abregée de la marine des Anciens. Ils avoient ainſi que nous des Vaiſſeaux de guerre & des Vaiſſeaux de charge; on employoit quelquefois ces derniers à renforcer les deux aîles d'une armée navale qui ſe mettoit en bataille. Les Vaiſſeaux dont on ſe ſervoit dans l'Océan, étoient différens de ceux qui navigeoient ſur la Méditerranée. La conſtruction de ces derniers bâtimens étoit faite avec des Pins & des Sapins; on avoit ſoin de rendre plus forts de bois, ou plus ſolides, ceux qui voguoient ſur l'Océan, parce qu'ils éprouvoient une plus grande réſiſtance. Les Conſtructeurs s'attachoient principalement à donner à leurs Vaiſſeaux, toute la légéreté poſſible. Les Vaiſſeaux des Romains avoient des façons, ou étoient taillés par deſſous; pluſieurs avoient un double gouvernail, un

d'avant, un d'arriére pour revirer de bord avec plus de facilité.

Il paroît que l'on mettoit peu de lets dans les Galéres que montoient les Romains, du moins ces bâtimens n'en avoient pas grand beſoin parce que l'on ne s'en ſervoit que dans des mers tranquilles : au contraire les Vaiſſeaux des Gaulois étoient à fonds plats, & fort maſſifs, ayant la pouppe & la proue fort haute ce qui les obligeoit de ſe charger d'une aſſez grande quantité de lets. Les cordages de ces Navires étoient d'écorce d'arbre, on n'y mettoit qu'un ſeul mât qui étoit extrêmement élevé, & qui portoit deux vergues aſſez longues ; les voiles étoient de lin dans les Vaiſſeaux qui navigeoient ſur la Méditerranée & l'on n'employoit que des peaux molles & paſſées avec ſoin pour les navires qui voguoient ſur l'Océan. Ces voiles étoient peintes en différentes couleurs ; les Anciens ſçavoient mettre en uſage ces diverſes couleurs

pour ſe rallier ou donner quelques ordres, nous en uſons aujourd'hui de la méme maniére dans notre marine; ils employoient les pompes pour vuider les eaux, & la ſonde pour connoître la profondeur de la mer & des endroits propres à jetter l'ancre.

M. Deſlandes rapporte d'après Athénée, que les Anciens donnoient à leurs Galéres une largeur qui étoit la ſeptiéme partie environ de la longueur, & environ le quart aux Vaiſſeaux de charge, ce qui s'accorde aſſez bien avec les régles que l'on pratique dans nos Ports: en effet nos plus grandes Galéres ont 172 pieds de longs & 21 de large, l'on prend le tiers de cette largeur pour le creux; on voit par là que le rapport de la longueur à la largeur eſt d'un huitiéme environ. Les plus grands Vaiſſeaux qui navigent ſur l'Océan ne paſſent point 178 pieds depuis l'étrave juſqu'à l'Etambot; ils ont en largeur à peu près le

quart de la longueur, ce qui donne dans cette hypothéſe, 44 pieds environ. L'Auteur eſt perſuadé que les Anciens n'ont jamais excédé ces dimenſions dans la conſtruction de leurs vaiſſeaux, il fortifie ſon raiſonnement de preuves qui paroiſſent aſſez fortes; 1°. les Anciens mettoient trop peu de temps à conſtruire leurs Navires; 2°. ſi les Galéres des Anciens avoient été plus longues & plus larges, elles n'auroient pu naviger aiſément, & tenir la mer pour peu qu'il ſe fût élevé un gros temps; de plus les Anciens ne s'éloignoient pas extrêmement des Côtes, eh! comment auroient-ils fait lorſqu'il auroit fallu s'en approcher?

Après que l'Auteur a donné une idée aſſez étendue des proportions que l'on obſervoit dans les Vaiſſeaux & dans les Galéres des Anciens; il examine la poſition & la force des rames, dont l'uſage a précédé vraiſemblablement celui des voiles. On ne ſçait pas bien quelles pro-

portions avoient les rames que les Anciens mettoient à leurs Galéres, mais celles de nos plus grandes Galéres, ne paſſent pas 36 ou 40 pieds de long, elles ſont d'une ſeule piéce de bois, & leur longueur eſt environ le double de la largeur de la Galére. La diſtance d'une rame à l'autre eſt déterminée à 3 pieds, afin que les Rameurs puiſſent étendre leurs bras librement, & ne ſe point embarraſſer.

L'Auteur a expoſé briévement ce qu'on pratique aujourd'hui dans nos Galéres, afin d'expliquer exactement la mécanique des rames, & d'examiner avec plus de ſoin quelle longueur devroient avoir des rames qui ſeroient diſpoſées ſuivant différens étages. Les idées claires ſont toujours celles qui ſont ramenées au calcul, or en ne ſuppoſant qu'une hauteur de cinq pieds entre chaque étage, l'Auteur trouve que les rames du troiſiéme étage devroient avoir plus de 100 pieds, ce qui eſt viſiblement impoſſible; d'où

il conclut, ou que les Hiſtoriens nous ont trompé parce qu'ils ont été eux-mêmes mal inſtruits (ce qui n'arrive que trop ſouvent) ou que ces Vaiſſeaux qui contenoient un ſi grand nombre de Rameurs, n'ont été conſtruits que pour l'oſtentation, & une vaine parade, & ſans prétendre en retirer d'autre utilité.

A ces différentes raiſons, on peut ajouter celles qui ſont tirées de l'équilibre qui doit ſubſiſter dans tous les inſtans, ſoit que le Vaiſſeau navige, ſoit qu'il reſte tranquille. Si l'on enviſage la queſtion préſente par les Loix de l'hydroſtatique, on voit clairement que les Vaiſſeaux des Anciens n'auroient pu tenir la mer ſuivant les rapports que les Auteurs nous ont donné au ſujet de leur conſtruction ; cependant l'Auteur ſe fait diverſes objections afin de répondre aux différens ſyſtêmes que les Auteurs ont imaginé; les marins trouveront les réponſes aſſez ſatisfaiſantes, mais peut-être

certains Littérateurs refuſeront-ils de s'y rendre, parce qu'ils ſont trop prévenus pour des paſſages qu'ils auront commenté, & ils n'oſeront accuſer les Hiſtoriens de fauſſeté ou d'ignorance; on ne peut cependant citer aucun paſſage où il ſoit parlé des bâtimens de mer qui ne ſoit obſcur; on ne lit rien d'uniforme dans les diſcours ou narrations des Hiſtoriens, & ſans remonter ſi loin, on a mis au rang des découvertes modernes des choſes dont nous connoiſſons tout le faux, & qui réduites à leur juſte valeur, n'ont rien moins que le merveilleux qu'on a voulu leur donner.

Si l'on objectoit que l'on peut avoir perdu le ſecret que les Anciens avoient de bâtir des *Birêmes*, des *Trirêmes*, &c. voici la réponſe de l'Auteur. » Il y a des Arts qui » dépendent de certains principes » fixes & invariables, qui fondés ſur la Géométrie & ſur les » méchaniques, tirent toute leur

» force de la Phyſique & d'une » Chymie épurée, ces Arts loin » de ſe perdre & de s'anéantir, ne » ſont que croître & augmenter » dans les ſiécles inventifs & éclai- » rés tel que celui où nous ſom- » mes : « mais il y a d'autres Arts ou d'autres ſecrets qui dépendent de quelque induſtrie ou de quelques drogues, dont le temps nous a ravi la compoſition : j'avoue dit l'Auteur, que ces ſortes de ſecrets peuvent ſe perdre, & qu'il s'en eſt effectivement perdu, mais pour des Arts qui ſont fondés ſur des principes qu'on appelle principes Géométriques, il n'y en a aucun qui ſoit perdu, ni qui puiſſe ſe perdre, à plus forte raiſon que doit-on penſer lorſqu'on voit que les faits que l'on nous cite ſont contraires à ces mêmes principes qui ſont invariables.

L'argument que l'on tire des bas reliefs qui ſont ſculptés ſur la colonne trajanne ne paroît à l'Auteur d'aucune force à cauſe de la confu-

ſion que les gens du métier trouvent dans ce qu'on y regarde, comme repréſentant des *Birêmes* & des *Trirêmes*, &c. Il faut porter le même jugement de quelques médailles ſur leſquelles on prétend remarquer pluſieurs rangs de rames ; les différences eſſentielles ne peuvent guéres être marquées dans le champ étroit d'une médaille. Quelqu'un pourroit-il juger de la conſtruction de nos Vaiſſeaux, de leurs différentes grandeurs, de leur rang, & de leur ordre, par les revers que nous voyons ſur nos jettons, & ſur quelques autres monumens où l'on a tâché de les diſtinguer ; on peut aſſurer que le diſcours de ceux qui parleroient d'après de ſemblables gravures, ſeroit inintelligible à tous les Marins.

Après avoir tâché de détruire les différens ſyſtêmes, qu'on avoit établi ſur les divers rangs des Galéres, & après avoir fait l'hiſtoire de la marine des Anciens, l'Auteur vient à expliquer ſon ſentiment ſur cette

queſtion; il s'attache principalement à nous donner l'idée d'une *Trirême*, qui étoit le Vaiſſeau le plus en uſage pour les combats. La conſtruction d'une *Trirême* telle que M. Deſlandes l'imagine, peut faire concevoir les différens ordres ou rangs de rames, ſans avoir recours à des Galéres d'une conſtruction différente. Notre Auteur prétend que le premier rang d'une *Trirême* s'étendoit depuis la proue juſqu'au mât. Le ſecond rang alloit depuis le mât juſqu'au château d'arriére. Le troiſiéme comprenoit le château d'arriére & toute la pouppe; ces trois ponts formoient une *Trirême* parfaite. Les trois étages étoient élevés en amphithéâtre l'un au-deſſus de l'autre, & on ne laiſſoit aucune communication entr'eux un jour de combat, afin d'empêcher que le déſaſtre qui arrivoit dans un des rangs n'effrayât ceux qui étoient placés dans un autre; les Rameurs de chaque étage qui étoient mêlés aux Soldats, qu'on nommoit *Claſ-*

ſiarii, avoient leur emploi particulier dans le combat. Les *Thalamites* qui étoient à la proue ne ſongeoient qu'à déſemparer la Galére ennemie, & qu'à la mettre hors d'état de naviger : ils ſe ſervoient pour cet effet des pointes acerées, des crocs de fer ou d'airain dont cette proue étoit garnie. Les *Zigites* travailloient ſans ceſſe à la manœuvre qui dépendoit du jeu des rames. Les *Thranites* qui occupoient l'étage le plus haut combattoient de près, contre ceux qui étoient dans les Galéres ennemies ; ils jettoient des dards, des pierres, des fléches ardentes, &c. Les Pilotes étoient poſtés ſur l'étage le plus élevé : il paroit encore qu'il y avoit dix bancs par étage, ce qui faiſoit 30 rames ou Rameurs de chaque côté, nombre qui ſe rapporte à l'uſage dans lequel on eſt aujourd'hui. M. Deſlandes penſe que les *Tartanes* approchent aſſez de la figure des Galéres anciennes, quant à ce qui regarde les façons de l'avant & de l'arriére.

Si l'on n'admettoit que des *Trirêmes*, il y auroit peu de paſſages chez les Auteurs Anciens qu'on ne pût expliquer, mais la difficulté roule ſur les *Quadrirêmes*, *Quinquerêmes*, *Décemrêmes*, &c. Nous avons déja dit que l'Auteur penſoit que les Hiſtoriens ont exagéré, ſinon, il faut croire que les Anciens s'aviſoient quelquefois de placer des eſpéces de châteaux & de tours ſur ces Galéres, ce qui produiſoit ce qu'on a appellé des *Quadrirêmes*, ou *Quinquerêmes*. On peut dans le ſyſtême de notre Auteur admettre pluſieurs rangs de rames, & imaginer dans chaque étage des eſpéces de gradins qui pouvoient faire une nouvelle dénomination, comme 10, 12 rangs de rames; mais il ne faut rien changer au nombre ni à la ſituation des étages, c'eſt tout ce que demande notre Auteur dans le ſyſtême de la *Trirême* qu'il établit. Il n'y a qu'une objection à faire à M. Deſlandes, ſelon ſa maniére de penſer; de

tous

tous les Hiſtoriens qui ſont en grand nombre & qui ont parlé des Galéres, aucun n'eſt intelligible, aucun n'a entendu la matiére, aucun n'eſt croyable. Quelle hardieſſe dans la déciſion ! Quelle préſomption dans ce ſentiment ! Quel phironiſme pour l'explication des faits.

Nous mettrons à la ſuite de cet extrait, deux ou trois remarques au ſujet de quelques digreſſions qui ſont comme des épiſodes, dont l'ouvrage de M. Deſlandes eſt orné: nous n'avons point voulu interrompre le fil du ſyſtême que l'Auteur a entrepris d'expliquer à ſes Lecteurs, mais il ne ſeroit pas juſte de les priver de certaines idées auxquelles notre Auteur paroît fort attaché. On lit à la tête de cet eſſai une Lettre adreſſée à un ami, dans laquelle on veut lui faire comprendre ce que l'on entend par le port d'un vaiſſeau, & en quoi conſiſte la méthode de le jauger. M. Deſlandes s'exprime ainſi: » Il y a quelques années

» qu'on fit ſur cela beaucoup de
» recherches, & qu'on conſulta
» des Mathématiciens de réputa-
» tion, qui accoutumés aux cal-
» culs algébriques & aux *ſuppoſi-*
» *tions arbitraires*, fournirent des
» *méthodes allongées* ſous le nom
» de formules générales, dont la
» marine ne s'eſt jamais ſervi; ils
» en furent *pourtant loués & juſte-*
» *ment récompenſés.* « Voici le fait auquel notre Auteur fait alluſion, car on peut aſſurer que l'on n'aſſignera point de Royaume autre que la France, où l'on ait donné des ordres ſi précis pour rechercher la meilleure maniére de jauger un Vaiſſeau.

L'Académie des Sciences fut chargée en 1720 par ordre de S. A. R. M. le Régent, & ſur la demande de M. le Comte de Toulouſe, Amiral de France, de déterminer une méthode pour le jaugeage des Navires, ou d'examiner entre celles qui étoient con-*nues*, quelle étoit la plus ſure &

la plus utile pour la pratique. L'Académie nomma MM. Varignon & de Mairan, pour examiner les divers mémoires qui furent proposés. M. Varignon donna une très-belle & très-ſçavante méthode, celle de M. de Mairan fut cependant préférée à cauſe de l'extrême facilité que l'on a de la mettre en pratique, & qu'elle ne ſuppoſe dans ſa Théorie que des principes qui ſont à la portée de la plûpart des Jaugeurs. L'Académie a adopté (ce qui arrive rarement) la méthode qui avoit été rectifiée par M. de Mairan, & dont le fond appartient à M. Hocquart, aujourd'hui Intendant de marine du Canada.

Nous ignorons ſi la marine ne *s'eſt jamais ſervi* de cette méthode, mais ce que nous ſçavons, c'eſt qu'elle devroit s'en ſervir, ſi l'on veut éviter les erreurs dans leſquelles on tombe tous les jours en ſuivant une routine aveugle, & qui n'eſt appuyée ſur aucuns principes démontrés; c'eſt donc avec

raiſon que les Géométres qui ont travaillé à donner une méthode ſure & exacte, ont *mérité d'être loués*, & ils n'en ont retiré d'autre récompenſe, que l'honneur d'avoir trouvé la méthode.

L'idée ſuccincte que notre Auteur donne de la jauge d'un Vaiſſeau, eſt une legére eſquiſſe de cette méthode, dont M. Deſlandes nous apprend qu'on ne s'eſt jamais ſervi. C'eſt à cette occaſion qu'on pourroit appliquer ce que M. Deſlandes rapporte à ſon ſujet dans une de ſes remarques, où il fait entendre qu'il a indiqué un ſecret qu'on n'a point voulu mettre en uſage. *Ce ſont en France deux choſes différentes*, dit-il, *que de propoſer, & d'exécuter.*

Une ſeconde réflexion de notre Auteur regarde quelques excuſes que M. Deſlandes fait au Public ſur ce qu'il ne donne point un traité ſur la conſtruction des Vaiſſeaux, c'eſt parce qu'il doute que *de longtemps* il ſe préſente un Au-

teur aſſez hardi pour eſſayer de compoſer un ouvrage ſur cette matiére; on pourroit même, ſelon l'Auteur, le taxer de téméraire ; la raiſon qu'il nous en apporte, c'eſt que cette matiére n'eſt *pas encore aſſez dévelopée*, ni peut-être *ſuſceptible d'une trop longue ſpéculation*; après un tel jugement nous devons regarder M. Bouguer qui nous a donné un ouvrage ſi profond & ſi excellent comme un homme bien hardi & preſque téméraire ; mais comment comprendre qu'une matiére ſoit ſi difficile, ſi épineuſe, ſi elle ne demande qu'une médiocre ſpéculation, ou d'une courte durée : par la même raiſon ſans doute, l'Auteur fait peu de cas du Livre du Pere Hoſtes, ſur la conſtruction du Navire : il eſt vrai qu'il y a des fautes dans cet ouvrage, mais on a une grande obligation à ce ſçavant Jéſuite qui a oſé hazarder de défricher une matiére que M. Deſlandes ne veut pas encore entreprendre, depuis que nous

avons rectifié & augmenté nos connoiſſances ſur le même ſujet. Cependant notre Auteur nous détaille quelques principes ſur la conſtruction qui ſont vrais, mais ils ſont fort généraux, & ce n'eſt que l'application, comme le penſe M. Deſlandes, qui demande beaucoup de ſagacité & de ſcience.

On lit dans un article où notre Auteur fait mention de quelques Officiers de marine qui ſe ſont diſtingués, & qui ont écrit ſur le métier qu'ils ont pratiqué : » M. » du Gué Trouin *d'une naiſſance obſcure*, parvint au grade de Lieu» tenant Général des armées Na» vales, & de Commandeur de » l'Ordre militaire de S. Louis. » Perſonne n'avoit plus de génie » pour la marine, ni plus de fer» meté dans l'exécution d'une en» treprise *ſouvent téméraire & conçue au hazard*. « Ce portrait eſt-il bien honorable à un Officier d'un mérite auſſi diſtingué que M. du Gué. M. Deſlandes Commiſſaire

de marine auroit-il dit au brave du Gué Trouin de ſon vivant, qu'il étoit parvenu *d'une naiſſance obſcure* au grade de Lieutenant Général. Tout le monde ſçait que la naiſſance de M. du Gué n'avoit rien que de très-honnête; né d'une famille de Négocians dont les Ancêtres armoient, tantôt pour le commerce, tantôt pour le ſervice du Roy, il a ſçu en illuſtrer l'origine & par ſon mérite obtenir des lettres de Nobleſſe tout-à-fait diſtinguées.

Il nous paroit auſſi que les entrepriſes *ſouvent téméraires & conçues au hazard* ne cadrent guéres bien avec l'homme d'un profond génie. Le portrait qu'a fait M. Deſlandes de M. du Gué, ne nous ſemble pas plus juſte que le jugement qu'il lui a plu de porter de Cromwel, lorſqu'il a ſurnommé de *judicieux*, un Fourbe, un Scélérat, un Sujet qui a oſé attenter à la vie de ſon Maître.

Après avoir fait ces réflexions

dont nous aurions deſiré nous exempter, nous ajouterons quelques remarques d'un autre genre, elles ne regardent que la Géométrie & le Phyſico-mathématique, dont notre Auteur paroit faire grand cas par la maniére élégante dont il a ſçu en parſemer ſon ouvrage.

Nous ſommes embarraſſés de ſçavoir ce que M. Deſlandes a voulu exprimer lorſqu'il a dit (pag. 43) *qu'un ſolide terminé par des ſurfaces courbes a plus de capacité qu'un ſolide de même étendue terminé par des ſurfaces courbes.* S'il y a quelques fautes d'impreſſion dans cet endroit, il faudra du moins faire beaucoup de changemens pour parvenir à établir un Théorême qui ſoit vrai & qui ſoit intelligible.

On lit aux pages 107 & 108, où il s'agit de l'équilibre qu'il doit y avoir entre la partie ſupérieure du Navire & l'inférieure. *Tout Bâtiment de mer peut être regardé comme un levier dont le point de ſuſpen-*

ſion eſt la coupe horizontale qui ſépare la partie ſubmergée de celle qui eſt élevée. Notre Auteur ſuppoſe évidemment, & toute la ſuite le prouve, que le centre commun de gravité eſt toujours dans la flottaiſon, ce qui eſt bien éloigné du vrai ; nous pourrions le démontrer en peu de mots, mais il eſt plus court de renvoyer M. Deſlandes aux traités d'Hydroſtatique.

Parmi pluſieurs fautes que nous ne releverons point, il s'en trouve une dont nous aurons ſoin d'avertir le Lecteur. *Lorſqu'un corps flotte* (dit-on) *la partie qui eſt élevée au-deſſus de l'eau, eſt à celle qui y eſt enfoncée, comme le poids de la premiére eſt aux poids de la ſeconde.* Cette propoſition eſt contre les premiers principes, & il faut plus l'imputer à quelque mépriſe ou à quelque inattention, qu'au défaut de connoiſſance ; notre Auteur nous a fait voir l'étendue de ſes lumiéres dans divers ouvrages auxquels le Public a fait un accueil favorable.

Il nous reſte à parler de quelques traités que nous avons annoncés au commencement de notre extrait, nous les réſerverons avec quelques remarques pour un autre Journal.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RUSSIE.

DE S. PETERSBOURG.

L'ACADÉMIE de Péterſbourg nous a prié d'inſérer dans notre Journal, le plan & les réglemens de ſon établiſſement, & de celui de l'Univerſité de la même Ville.

» Le Haut Sénat vient de publier le réglement de l'Académie, » dont il a été fait mention dans » l'Oukaſe Impériale, donnée à » Czarsko-Selo le 24 Juin, le- » quel contient ſans la préface & » l'état, 64 articles, dont voici l'ex- » trait.

» L'Académie ſera ſous la dire- » ction immédiate de *Sa Majeſté*

» *Impériale*. Le Préſident ne dépen-
» dra que de ſes ordres, & c'eſt lui
» qui les donnera, au nom de *Sa*
» *Majeſté Impériale*, à ceux qui
» appartiendront à l'Académie.

» L'Académie ſera partagée en
» deux parties : en l'Académie des
» Sciences, & en celle des Arts.

» L'Académie des Sciences ſera
» diviſée en l'Académie des Scien-
» ces proprement dite, & l'Uni-
» verſité.

» Les perſonnes qui appartien-
» dront à la derniére ſeront appel-
» lées Profeſſeurs & Régens, & leurs
» éléves, Etudians & Ecoliers. C'eſt
» là où l'on inſtruira la jeuneſſe
» dans les ſciences ; celles qui for-
» meront l'Académie, ſeront appel-
» lées Académiciens, & leurs Eléves,
» Aſſociés ou Adjoints. Les Aca-
» démiciens ſeront rangés en qua-
» tre Claſſes.

» La premiére ſera pour les Aſtro-
» nomes & les Géographes.

» La ſeconde pour les Phyſiciens,
» qui auront pour objet la Botani-

» que, l'Hiſtoire Naturelle, l'Ana-
» tomie & la Chymie.

» La troiſiéme pour ceux qui
» s'appliquent à la Phyſique expé-
» rimentale & aux Mathématiques
» mixtes.

» La quatriéme pour les Géo-
» métres.

» A ces Académiciens ſera joint
» un Secretaire perpétuel.

» Ils feront tous enſemble dix,
» & avec leurs Adjoints, vingt. Nul
» Académicien ne ſera reçû, s'il ne
» s'eſt diſtingué par quelque pro-
» duction ſçavante dans la Répu-
» blique des Lettres, ni aucun Ad-
» joint, s'il n'a donné des preuves
» de ſa capacité & de ſa bonne
» conduite.

» Pour rendre cette Société plus
» utile, *Sa Majeſté Impériale* a
» ajouté aux membres ordinaires
» dix autres membres honoraires
» penſionnaires qui ſeront attachés
» aux différentes Claſſes. Ils réſi-
» deront dans les principaux Etats
» de l'Europe, & feront les fonc-

» tions d'Académiciens ordinaires.
» Outre ces dix membres hono-
» raires, il dépendra du Préſident
» de recevoir en cette qualité les
» Sçavans qui ſe ſont rendus célé-
» bres dans quelque ſcience que ce
» ſoit, de même que les perſonnes
» de diſtinction, tant de ce pays-
» ci que des Pays étrangers.

Les devoirs de l'Académie des Sciences.

» Le Préſident ordonnera ce
» qu'il y aura à faire, diſtribuera
» les travaux entre les Académi-
» ciens, les protégera, repréſente-
» ra leurs beſoins à *Sa Majeſté*
» *Impériale*, & ſera attentif à ce
» que chacun s'applique avec aſſi-
» duité à ſa ſcience. Ayant plein
» pouvoir d'engager ou de congé-
» dier, de récompenſer par des
» gratifications, ou par l'augmen-
» tation des appointemens, ou de
» ranger à leur devoir ceux qui
» pourroient y manquer, en dimi-
» nuant leurs appointemens, ou en

» les congédiant ; il prendra bien
» garde qu'il ne ſe commette point
» d'abus.

» 1°. Chaque Académicien ſera
» obligé de donner par écrit au
» Préſident à la premiére confé-
» rence de l'année, à quoi il veut
» s'appliquer pendant le cours de
» l'année ; & après l'écoulement de
» quatre mois, il lui fera rapport
» des progrès de ſes travaux, ainſi
» que de ceux de ſon Adjoint.

» 2°. Pour ne pas trop embraſ-
» ſer, il bornera ſon application
» aux objets qui ont du rapport
» à la ſcience, à laquelle il s'eſt
» adonné particuliérement.

» 3°. S'il s'étoit fait ailleurs quel-
» que nouvelle expérience, l'Aca-
» démicien à la ſcience de laquelle
» cette expérience a du rapport,
» en informera l'Académie, & tâ-
» chera de la faire pareillement
» devant la compagnie.

» 4°. Lorſqu'on aura envoyé
» d'ailleurs à l'Académie quelque
» ouvrage ou autre choſe qui ait

» du rapport aux ſciences, pour
» l'examiner, les Académiciens ſe-
» ront tenus de l'examiner avec
» ſoin, & d'en donner au Préſident
» leur ſentiment par écrit.

» 5°. Chaque Académicien com-
» poſera des ouvrages dans ſa ſcien-
» ce, qui tendent à la gloire & à
» l'avantage de la Ruſſie ; on les
» traduira en Ruſſe, & on les im-
» primera avec l'approbation du
» Préſident, après avoir été lûs dans
» les Aſſemblées par les Auteurs
» mêmes, ou par ceux que le Pré-
» ſident aura commis à cet examen.

» 6°. Il ſera tenu de lire les nou-
» veaux ouvrages, qui paroîtront
» dans ſa ſcience (leſquels lui ſe-
» ront fournis de la Bibliothéque
» ou du magazin des Livres) & de
» faire là-deſſus des remarques
» qu'il communiquera à la Compa-
» gnie : au cas que quelques-unes
» de ces remarques méritaſſent l'at-
» tention du public, le Préſident
» ordonnera de les traduire en Ruſ-
» ſe, & les fera imprimer.

» 7°. Les Académiciens s'aſſem-
» bleront trois fois la ſemaine,
» pour conférer ſur des matiéres
» ſcientifiques, & pour lire les diſ-
» ſertations qui doivent entrer dans
» les commentaires. Si l'Académi-
» cien ne peut finir ſa diſſertation
» dans une ſéance, il en continue-
» ra la lecture dans les ſuivantes
» ſans interruption.

» Toutes les piéces ſeront écri-
» tes, ou en Latin, ou en Ruſſe,
» & avant qu'on les liſe à l'Aſſem-
» blée, elles ſeront préſentées au
» Préſident qui ordonnera au Se-
» cretaire ce qu'il en devra faire.
» Car ſans l'approbation du Préſi-
» dent, on ne doit rien entrepren-
» dre à l'Académie. Toutes les ex-
» périences faites par quelque Aca-
» démicien chez lui, doivent être
» réitérées à l'Académie. Enfin c'eſt-
» là où tout ce qui regarde les
» ſciences, ſera propoſé.

» Lorſqu'il s'agira de prendre
» quelque réſolution, cela ſe fera à
» la pluralité des voix, & la réſo-

» lution ſera ſignée par le Préſi-
» dent, ou dans ſon abſence, par
» le plus ancien Membre. Le Se-
» cretaire de la conférence tiendra
» un journal en Latin, ou en Ruſ-
» ſe, de tout ce qui s'y paſſe, &
» un régiſtre des piéces, des lettres,
» des oukaſes, & des rapports. Il
» ne doit rendre ni recevoir aucun
» papier appartenant à l'Académie,
» ſans en donner ou ſans en pren-
» dre une quittance.

» Chacun propoſera ſes doutes
» dans les Aſſemblées, avec politeſ-
» ſe, ſans aigreur, & ſans partiali-
» té. Si le contraire arrivoit dans
» l'abſence du Préſident, le Secre-
» taire leur impoſera ſilence, & lui
» en fera rapport.

» Les piéces approuvées aux Aſ-
» ſemblées par le Préſident ſeront
» inſérées dans les commentaires,
» & il n'y en aura point d'autres.
» On en imprimera chaque année
» un tome, & le Secretaire en fera
» un extrait raiſonné, pour être
» imprimé en Ruſſe, afin que la

» nation Ruſſienne ſoit informée
» des travaux des Académiciens &
» en puiſſe profiter.

» Perſonne n'entrera dans les Aſ-
» ſemblées particuliéres ſans la per-
» miſſion du Préſident. Mais il ſera
» libre à chacun d'aſſiſter aux Aſ-
» ſemblées publiques, où toutes
» les perſonnes de diſtinction &
» les amateurs des ſciences ſeront
» invités. On en tiendra trois cha-
» que année, ſçavoir au mois de
» Janvier, en mémoire du Fon-
» dateur PIERRE I. au mois de
» May en mémoire de l'Impéra-
» trice CATHERINE ALEXEWNA,
» & au mois de Septembre jour
» du Prophête Zacharie & d'ELI-
» SABETH, dont *Sa Majeſté Impé-*
» *riale*, glorieuſement régnante,
» porte le nom.

» 8°. Au commencement de cha-
» que année, l'Académie propoſe-
» ra un problême, que le Préſident
» fera annoncer par le Secretaire
» en promettant un prix à celui,
» qui réuſſira à le réſoudre, de la

» même maniére que cela ſe fait » dans les autres Académies.

» 9°. Les Adjoints travailleront » ſous la direction des Académi- » ciens, ils leur ſerviront d'inter- » prétes, & leur ſuccéderont avec » le temps, s'ils ſe ſont perfection- » nés dans les ſciences, & quand » il y aura quelque place pour » eux.

» L'Univerſité ſera diviſée en l'U- » niverſité proprement dite, & le » Gymnaſe. Dans celle-là il y aura :

» 1°. Un Recteur & un Hiſto- » riographe.

» 2°. Un Profeſſeur en Eloquen- » ce & en Poëſie.

» 3°. — en Logique, Métaphi- » ſique & Morale.

» 4°. — en Droit Civil & Na- » turel.

» 5°. — des Mathématiques & » de Phyſique.

» 6°. — pour les Antiquités & » l'hiſtoire Littéraire.

» On y enſeignera les Humani- » tés, la Philoſophie, toutes les

» parties des Mathématiques & la
» Phyſique, ou en Latin, ou en
» Ruſſe.

» La méthode & les heures ſe-
» ront déterminées dans les ſtatuts
» que le Préſident fera pour l'Uni-
» verſité. On y entretiendra 30
» Etudians aux dépens de l'Aca-
» démie.

» On les tirera d'abord des Eco-
» les de l'Empire, & à l'avenir des
» claſſes du Gymnaſe. Lorſqu'ils ſe
» ſeront diſtingués dans les ſcien-
» ces, ils ſeront avancés ou à l'A-
» cadémie, ou employés dans l'U-
» niverſité. Au cas qu'il n'y ait point
» de place, on les recommandera
» pour être placés ailleurs dans les
» départemens civils, ſelon leur ca-
» pacité & leur penchant.

» Outre ces 30 Etudians, il ſera
» permis à tout autre de quelque
» condition qu'il ſoit, Gentilhom-
» me, ou Bourgeois, de fréquen-
» ter les leçons des Profeſſeurs,
» pourvû qu'il ait les qualités requi-
» ſes, ſans rien payer ni à l'Acadé-

» mie, ni aux Profeſſeurs, & ſans » être obligé de ſervir l'Académie. » Les Gentilshommes devant ſeulement avoir un certificat du » Comptoir du Blaſon, & le Bourgeois devant être exempt de la » taille.

» Quand ces derniers auront fait » des progrès dans leurs études, » ils auront les mêmes avantages » en quittant l'Univerſité que ceux » qui ſortent du corps des Cadets, » & ils ſeront recommandés pour » être employés dans les emplois » Civils.

» Les Cadets qui ſouhaitent de » profiter des leçons qui ne ſe donnent pas au Corps, auront la » permiſſion de fréquenter celles » de l'Univerſité.

» Au Gymnaſe il aura le Recteur, un Con-Recteur, & ſix » Régens. On y enſeignera le Latin, le Grec, l'Allemand, le Fran» çois & l'Italien, les Elémens des » Mathématiques & de la Phyſique, les principes de l'Hiſtoire,

» de la Géographie, de la Généa-
» logie, du Blaſon & le Deſſein.

» L'Académie entretiendra à ſes
» dépens 20 Ecoliers: & c'eſt d'eux
» qu'on fera les Etudians penſion-
» naires dont on a fait mention,
» quand ils en auront été trouvés
» capables à l'examen. Ceux qui
» n'auront point de capacité, ni
» de goût pour les ſciences, ſeront
» employés dans l'Académie des
» Arts, & on leur fera apprendre
» une profeſſion ou métier, ſelon
» leur penchant.

» Ceux qui fréquenteront le
» Gymnaſe à leur dépens, pour-
» ront ſe retirer quand bon leur
» ſemblera, ou ſe faire avancer
» dans l'Univerſité proprement di-
» te, quand on les aura trouvés en
» état de pouvoir profiter des le-
» çons des Profeſſeurs.

» Tous les quatre mois, il ſe
» tiendra par ordre du Préſident,
» un examen dans l'Univerſité.

» Et puiſqu'il eſt de la derniére
» conſéquence que la jeuneſſe ſoit

» bien instruite dans la Religion » Orthodoxe Gréque, *Sa Majesté* » *Impériale* veut que l'Académie » entretienne à ses dépens un Re- » ligieux, pour catéchiser tous les » samedis les Etudians & les Eco- » liers, dans un auditoire propre » à cet effet.

» L'Académie des Arts sera par- » tagée en trois départemens. Le » premier sera pour les Artistes, » & comprendra les Architectes, » les Peintres, les Sculpteurs, les » Graveurs de toute espéce, les » Médailleurs & les Lapidaires.

» Le second sera pour les Arti- » sans, lequel comprendra les Mé- » chaniciens & les faiseurs de tou- » te sorte d'instrumens Mathéma- » tiques & Physiques, les gens de » métier, comme Tourneurs, Hor- » logers, Serruriers, Ménuisiers, » & autres.

» Le troisiéme sera pour les Im- » primeurs, les Fondeurs de Let- » tres, les Relieurs, & les Com- » mis qui les vendront.

» Ce ſeront Maîtres, ou Sou-
» Maîtres, Garçons ou Apprentifs,
» & ils ſeront tous payés du fond
» deſtiné pour l'Académie & des
» revenus de la Librairie. Quicon-
» que voudra apprendre d'eux quel-
» que art ou métier, il en aura la
» permiſſion ſans être obligé à autre
» choſe qu'à payer ſa nourriture. Il
» pourra quitter l'Académie quand
» il voudra. Auſſi travaillera-t'on
» dans tous les trois départemens
» pour le public à un prix raiſon-
» nable.

» *Sa Majeſté Impériale* ſçachant
» parfaitement bien que les Aca-
» démiciens, ceux de l'Univerſité
» & ceux de l'Académie des Arts,
» ne peuvent ſe paſſer du ſecours
» des livres, de choſes naturelles
» & artificielles, d'inſtrumens & de
» machines, &c. il lui a plu d'at-
» tacher à l'Académie ſa Bibliothé-
» que & ſa chambre des Raretés,
» dont le Préſident ſera le chef,
» comme de tous les autres dépar-
» temens de l'Académie ; ſçavoir

» de

» de l'Obſervatoire, du Bureau de
» Géographie & d'Hiſtoire, du
» Théâtre Phyſique & d'Anatomie,
» leſquels ſont pourvûs & entrete-
» nus aux dépens de l'Académie.

» A cauſe de l'étendue & des dif-
» férentes occupations de ce Corps,
» *Sa Majeſté Impériale* a trouvé à
» propos de donner au Préſident
» un Conſeil de deux Membres ha-
» biles, & d'établir une Chancel-
» lerie ſelon l'uſage & la maniére
» du Pays, d'où le Préſident don-
» nera tous les ordres convenables
» pour diriger ce Corps; & c'eſt
» delà qu'on entretiendra la correſ-
» pondance uſitée dans ce pays
» avec les Colléges & les Chan-
» celleries, &c.

» Quand donc les Colléges de
» cet Empire auront beſoin de quel-
» que choſe qui regarde les Scien-
» ces ou les Arts, & qui ſe trouve
» à l'Académie, ils pourront s'a-
» dreſſer à la Chancellerie, qui or-
» donnera ce qu'il y aura à faire;

» de même ſi quelque Académicien,
» Profeſſeur, Artiſte ou Artiſan, a
» beſoin de quelque choſe qui con-
» cerne ſa ſcience, ſa profeſſion &
» même ſes affaires particuliéres,
» il s'adreſſera à la Chancellerie de
» l'Académie & non aux Colléges,
» laquelle aura ſoin de lui procurer
» ce qui lui ſera utile & néceſſaire.

» Quoiqu'on ait eu toute l'atten-
» tion imaginable pour mettre l'A-
» cadémie ſur un pied fixe par ce
» Réglement, cependant ſi cer-
» taines circonſtances exigeoient
» qu'on y fit quelques changemens,
» le Préſident ſera autoriſé de les
» faire ſuivant qu'il le jugera à pro-
» pos. Il doit ſeulement prendre
» garde que ces changemens ne
» cauſent pas des augmentations,
» par leſquelles la ſomme de 53298
» Roub. accordée à l'Académie,
» ſoit excédée.

Réflexions par où l'on fait voir que ce Réglement eſt fondé ſur le projet de PIERRE I. *& ſur l'expérience.*

I.

» Le but de ce Grand Prince en » fondant l'Académie des Sciences, » étoit de faire fleurir les Sciences » dans ſes Etats, & de les faire en- » ſeigner à la jeuneſſe; & c'eſt la » raiſon pourquoi il avoit ordon- » né, que ceux qui s'appliqueroient » aux Sciences, euſſent en même » temps à inſtruire la jeuneſſe. Mais » l'expérience a fait voir que cette » méthode n'étoit pas la plus pro- » pre pour atteindre ce but; & cela » pour deux raiſons. La premiére » étoit parce que les fainéans y » trouvoient une belle échapatoire » pour colorer leur pareſſe. Car » ſous prétexte d'être occupés à » donner des leçons dans l'Univer- » ſité, tantôt ils négligeoient leurs » travaux Académiques, tantôt

» prétextant ceux-ci, ils ne rem-
» pliſſoient pas leurs fonctions dans
» les Auditoires; de ſorte que les
» commentaires reſtoient ſans pié-
» ces & la jeuneſſe ſans inſtruction.

» La ſeconde raiſon étoit, que
» les Sciences & les Belles-Lettres
» étant mêlées enſemble, ceux de
» différentes claſſes étoient preſque
» toujours aux mains. Les Criti-
» ques, par ignorance ou par ja-
» louſie, qui n'eſt que trop ordi-
» naire parmi les Sçavans, ne pré-
» toient pas aſſez d'attention aux
» Mathématiciens ou aux Phyſi-
» ciens, quand ils liſoient quelques
» piéces, & ceux-ci faiſoient en
» revanche la même choſe, quand
» le tour venoit aux autres; en ſor-
» te que quand on commençoit à
» raiſonner ou à voter ſur quelque
» piéce, la plûpart ne vouloit ou
» ne pouvoit, faute d'entendre la
» matiére, ou faute d'attention,
» donner un ſentiment juſte: &
» au lieu de prendre quelque réſo-

» lution là-deſſus, les aſſemblées » finiſſoient ſouvent par des diſpu- » tes aigres & peu ménagées. Pour » éviter ce ſcandale & ces déſordres » ſi contraires au deſſein qu'on s'é- » toit propoſé par cet établiſſe- » ment, *Sa Majeſté Impériale* a » trouvé bon de partager le corps » de l'Académie en deux parties, » en retranchant la claſſe des Bel- » les-Lettres de celle des Sciences, » & d'en faire l'Univerſité, en y » ajoutant ſeulement un Profeſſeur » de Phyſique & des Mathémati- » ques.

II.

» Il eſt notoire que PIERRE I. » avoit l'intention d'établir une » Académie des Arts après avoir » fondé celle des Sciences, en lui » aſſignant un fond particulier; & » que ſa mort & celle de l'*Impéra-* » *trice* CATHERINE en ont empê- » ché l'exécution. Mais *Sa Majeſté* » *Impériale* glorieuſement régnan-

» te, en ayant remarqué l'utilité &
» la néceſſité, a jugé à propos de
» la mettre ſur un meilleur pied,
» en lui aſſignant un fond à part
» pour ſon entretien, afin de fai-
» re ceſſer les plaintes de ceux qui
» ſont à l'Académie des Sciences,
» des revenus de laquelle on a en-
» tretenu juſqu'ici ceux de l'Acadé-
» mie des Arts.

III.

» Dès le commencement de la
» fondation de l'Académie le Pré-
» ſident en étoit le Chef, & ne
» recevoit ſes ordres que de *Sa*
» *Majeſté Impériale* même. Mais
» par des événemens imprévus,
» l'Académie a eu le malheur de
» ſouffrir pluſieurs changemens fâ-
» cheux. Ainſi *Sa Majeſté* a bien
» voulu reprendre ſon Académie
» ſous ſa protection immédiate,
» en ne faiſant dépendre le Préſi-
» dent que de ſes ordres, & en
» confirmant la Chancellerie, en

» la mettant ſur un pied ſûr &
» ferme, afin de conſerver le bon
» ordre.

IV.

» Puiſqu'il eſt bien démontré par
» l'expérience que les ſciences ne
» ſouffrent pas peu, quand ceux
» qui doivent y travailler, ſe mê-
» lent d'autre choſe, *Sa Majeſté*
» *Impériale* a bien voulu leur dé-
» fendre de ne plus ſe mêler ni de
» la direction des affaires de l'Aca-
» démie, ni de s'adreſſer directe-
» ment aux Colléges, ſoit par rap-
» port aux ſciences ſoit par rapport
» à leurs propres affaires, mais de
» s'adreſſer à la Chancellerie, qui
» les ſecondera en tout ce qui pour-
» ra leur convenir.

V.

» Dans le projet de PIERRE I. il
» a été ordonné d'ajouter à chaque
» claſſe un Interpréte, pour tradui-
» re les productions littéraires des

» Profeſſeurs. Mais on a remarqué » dans la ſuite que cela ne produi- » ſoit pas un bon effet, les Inter- » prétes n'entendant pas aſſez les » ouvrages qu'ils devoient traduire. » Ainſi on a cru y mieux réuſſir en » ordonnant aux Adjoints de tra- » duire en Ruſſe les piéces de leurs » Académiciens, & les livres qui » ont du rapport aux Sciences aux- » quelles ils s'appliquent, en re- » tranchant les Interprétes.

» Voici ce qu'il eſt bon de re- » marquer ſur ce qui eſt nouveau, » redreſſé, ou mieux détaillé dans » ce Réglement. Chacun qui ſe » donnera la peine de le confron- » ter ſans partialité avec le projet » de PIERRE I. verra combien on » a perfectionné par là cet établiſ- » ſement, & combien plus d'avan- » tage les ſciences en général & la » jeuneſſe en particulier, en pour- » ront tirer avec le temps.

FRANCE.

De Toulouse.

L'Académie des Jeux Floraux propoſe pour le prix d'éloquence qu'elle doit diſtribuer dans ſon Aſſemblée publique du 3 May 1749. ce ſujet ſuivant : *les richeſſes ſont-elles un écueil plus dangereux pour la vertu, que la pauvreté?*

De Lyon.

Méthode ou Conduite Chrétienne pour paſſer ſaintement la vie, contenant des inſtructions & des priéres pour chaque jour, chaque ſemaine, chaque mois, & chaque année, à l'uſage des Miſſions, en faveur principalement des peuples de la campagne : par un Prêtre Miſſionnaire du Diocèſe de Vienne. Chez Viret, Pere & Fils, Libraires, rue Merciére, 1748. *in*-12.

De Chartres.

François le Tellier, Imprimeur-Libraire de cette Ville, délivre aux Souſcripteurs le premier volume de l'ouvrage intitulé : *Pandectæ juſtinianeæ, in novum ordinem digeſtæ: cum legibus Codicis, & Novellis, quæ jus Pandectarum confirmant, explicant aut abrogant. Præfixus eſt index Titulorum, & Diviſionum omnium, quo totius operis ſpecimen quoddam, & quaſi materiarum appendix exhibetur : ſubjecta quoque eſt tabula, quâ nominatim leges omnes cum ſuis paragraphis & verſiculis ordini Digeſtorum reſtituuntur.* Tom. I. continens prolegomena ſeu præfationem, & viginti duos priores libros. Pariſiis, apud Saugrain, Patrem, & Jo. Deſaint & Carolum Saillant. Carnuti, apud Franciſcum le Tellier, Typographum-Bibliopolam, 1748. *in fol.* Nous avons annoncé dans le Journal du mois de Novembre 1744,

le projet & le plan de cet important ouvrage ; les Lecteurs pourront y avoir recours, pour y prendre une idée ſommaire du travail de l'Auteur, en attendant qu'on rende compte encore avec plus d'étendue de ce même ouvrage & de la maniére dont l'Auteur a commencé à l'exécuter.

De Paris.

Le Catalogue de la Bibliothéque de feu M. Burette, que nous annonçâmes dans les nouvelles Littéraires du mois de May dernier, vient de paroître en trois volumes *in*-12. dont le chiffre continué de l'un à l'autre volume, marque plus de 1100. pages pour les trois, y compris un avis au Lecteur, & un nouveau mémoire ſur la vie & les ouvrages du Défunt.

Le premier volume de ce Catalogue comprend les Livres *in-fol.* & *in*-4°. Les *in-fol.* forment plus de 1000 articles, & les *in*-4°. plus

de 3000. Les *in*-8°. les *in*-12. & *in*-16. qui rempliſſent le ſecond & le troiſiéme volumes, vont à plus de 6000. Il y a en tout 10191. N^os^. dont la plûpart étant compoſés de pluſieurs volumes, donnent au moins le nombre de quinze mille auquel nous les avions portés par ſimple conjecture dans l'éloge de ce ſçavant Académicien, qu'on trouvera dans le Journal du Mois de Février de cette année.

Le Sieur Gabriel Martin, que tout le monde connoît pour le Libraire de Paris le plus exercé dans l'arrangement & la vente des Livres, eſt l'Editeur de ce Catalogue, mais il avertit dans une eſpéce de Préface qu'il a miſe à la tête, qu'il n'a pû le diſpoſer ſuivant ſa méthode ordinaire, & que par reſpect pour la volonté de M. Burette, il s'eſt aſſujetti au ſyſtême qu'il s'étoit lui-même formé à cet égard.

En effet, au lieu de la Théologie, de la Juriſprudence, de la

Philoſophie & de la Médecine, ces grandes Facultés que l'on a coutume de placer comme par honneur, à la tête des Catalogues, on trouve dans celui-ci les Belles-Lettres, c'eſt-à dire, les Grammairiens, les Orateurs, les Poëtes, & les Critiques; les Sciences & les Arts viennent enſuite, & les Livres de Théologie précédés des ouvrages de Métaphyſique, font la cloture de cette ſeconde claſſe. La troiſiéme eſt toute remplie par l'hiſtoire Ancienne & Moderne, avec ſes Prolégoménes & ſes Appendices.

Il eſt difficile de parcourir ce Catalogue, ſans être également frappé du nombre, du choix, de la condition, & même de la rareté de la plûpart des Livres qui le compoſent; & pour en donner un échantillon tiré de la ſeule claſſe des *in-fol.* on y remarque d'abord le recueil des anciens Grammairiens Grecs de l'édition d'Alde de 1495 & 1496; celui des Rhéteurs

Grecs de 1508 ; des Dictionnaires de toutes les Langues mortes ou vivantes, Orientales & Etrangéres, entr'autres celui de Meninski qui eſt en cinq volumes ; les Poétes Grecs, & le Platon de Serranus de l'édition d'Henry Etienne ; le fameux ouvrage de Jerôme Vecchietti *de anno primitivo* ; le Ptolémée de Bertius ; l'Eſchyle, le Sophocle & le Pindare d'Angleterre ; l'Atlantique de Rudbeck en 4 volumes ; tous les ouvrages de Petrus Victorius ; des Bibles en toutes ſortes de Langues ; une ſuite nombreuſe d'Hiſtoriens Anciens & Modernes, d'Italie ſurtout, d'Eſpagne, & de France ; une belle collection de livres d'Antiquités ; un recueil immenſe de ceux de Médecine & d'Hiſtoire Naturelle, parmi leſquels ſont les traités les plus rares & les plus ſinguliers.

Si nous ſortions de cette claſſe des *in-fol.* nous parlerions des Elzevirs, des *Variorum* ; & des

Dauphins dont la ſuite eſt remarquable : mais ce que nous avons rapporté ſuffit pour faire juger du mérite de la Bibliothéque entiére, dont le Catalogue eſt terminé par une table alphabétique des Auteurs, qui eſt très-exacte.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1744, avec les mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirés des Régiſtres de cette Académie. De l'Imprimerie Royale, 1748. *in*-4°.

Ce volume, ainſi que les précédens, & les autres ouvrages qui ſortent des preſſes de l'Imprimerie Royale, ſe trouvent chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, au Griffon.

On trouve depuis peu en cette Ville, un recueil conſidérable de Lettres, touchant les affaires générales de l'Europe, & particuliérement de la France, au commencement du régne de Louis XIV. Ce

recueil a pour titre : *Négociations à la Cour de Rome, & en différentes Cours d'Italie, de Meſſire Henry Arnauld, Abbé de S. Nicolas, depuis Evêque d'Angers, ſous le Pontificat du Pape Innocent X. pendant les années* 1645, 46, 47, & 1648. *dans leſquelles on voit la ſituation des affaires de l'Europe ; & pluſieurs Lettres de Louis XIV. de la Reine Régente, du Cardinal Mazarin, & des autres Miniſtres*, 1748. *in*-12. 5 vol.

Les XV. & XVI. tomes de l'*Hiſtoire Romaine, depuis la fondation de Rome*, paroiſſent chez la Veuve Eſtienne, & fils, Libraires, rue S. Jacques ; Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1748. *in*-12. On a mis à la fin du XVI. Tom. qui eſt le dernier de cette Hiſtoire, une table générale des matiéres très-détaillée. On y a joint les faſtes conſulaires depuis la fondation de Rome juſqu'à la bataille d'Actium, afin de procurer aux Le-

teurs le moyen d'avoir toujours présente la date ou l'année où sont arrivés les faits qu'ils lisent.

Le quart d'heure des honnêtes gens. Chez Clousier, Libraire, rue S. Jacques, à l'Ecu de France, 1748. *in*-8°. Cet ouvrage est un recueil de piéces de Vers, Odes, Fables, Complimens, & autres Poésies, qui doivent leur naissance à des occasions imprévûes, & qui méritent d'être lûes. On a mis à la tête une Dédicace en Vers blancs.

Le même Libraire a encore publié un recueil de *Fables nouvelles, mises en Vers*, par M.... 1748. *in*-8°.

Huart & Moreau, Libraires de la Reine, & de M. le Dauphin, débitent le *Traité de la Céphalatomie, ou description Anatomique des parties que la tête renferme*, ouvrage enrichi de figures en taille-douce, dessinées & gravées d'après nature, par J. B... Chirurgien-Juré d'Avignon ; imprimé à Avignon,

chez François Girard, Imprimeur-Libraire, place S. Didier, 1748. *in*-4°.

Mémoires ſur différens ſujets de Mathématiques, par M. Diderot. Chez Durand, rue S. Jacques, & Piſſot, Quay des Auguſtins, 1748. *in*-8°.

Atlas portatif, univerſel & militaire, compoſé d'après les meilleures Cartes, tant gravées que manuſcrites des plus célébres Géographes & Ingénieurs. Par M. Robert Géographe ordinaire du Roy. A Paris, chez l'Auteur, Quay de l'Horloge, & chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, & Piſſot, fils, Quay des Auguſtins, 1748. *in*-8°. Cet Atlas contient cent trente-ſix Cartes avec une table qui en marque l'ordre.

Grammaire Géographique, ou analyſe exacte & courte du corps entier de la Géographie moderne, contenant ſous une méthode ſinguliére & moderne, 1°. un examen gé-

néral du globe, précédé d'un examen des vrais fondemens de la Géographie, réduits en définitions, problêmes & Théorêmes; 2°. un examen particulier du globe, dans lequel on indique les noms, la ſituation, l'étendue, la diſpoſition, les ſous-diviſions, les Capitales, les Villes principales, les Archevêchés, les Evêchés, les Univerſités, la nature de l'air & du Sol, les marchandiſes, & denrées, le commerce, les choſes rares, les mœurs, le caractére de la langue & des habitans, la Religion, le Gouvernement, & les Armes des principales Contrées répandues ſur la ſurface de la terre, d'après les Auteurs les plus eſtimés. Ouvrage traduit de l'Anglois de M. Pat. Gordon ſur la ſeiziéme édition, revû, corrigé, & augmenté par M.... chez Durand & Piſſot, 1748. *in*-8°. On trouve à la fin une table alphabétique des noms des principales Villes de l'Europe, avec leurs longi-

tude & latitude, prises d'après les Cartes, tant générales que particuliéres de l'Atlas portatif, universel & militaire. Pour l'usage de cette table l'Editeur avertit que l'on doit chercher les noms de Ville & de Pays par leur prononciation la plus ordinaire : par exemple, Saint Malo, par S. & non par M. Le Mans, par L. & non par M.

Il paroît depuis peu en cette Ville un Programme d'une demi-feuille d'impression *in*-8°. portant Avis au Public, qu'on a omis dans l'Histoire de Malte qui a été donnée en 1726 & 1737 une *partie considérable des actions héroïques des Chevaliers de l'Ordre* ; que cette omission a excité le zêle du nouvel Auteur à former sur cet Ordre le dessein d'un ouvrage dont voici le plan en abregé. 1°. On verra l'institution & le progrès, les établissemens & les changemens de l'Ordre, avec ses Statuts & ses priviléges ; 2°. la forme de son gouver-

nement ſur l'Iſle & les habitans de Malte ; 3°. la ſucceſſion hiſtorique & chronologique des Grands Maîtres, l'ancienneté de leurs Maiſons, les diverſes ſortes d'illuſtrations de leurs ancêtres & de leurs Co-deſcendans, & leurs ſervices tant à l'égard de l'Ordre de Malte, qu'à l'égard des Etats où ces Grands-Maîtres ont pris naiſſance : on rapportera avec le même ſoin ce qui regarde l'Hiſtoire des Chevaliers; 4°. la deſcription de l'Iſle de Rhodes & celle de l'Iſle de Malte ; 5°. les Plans de cette derniére Iſle & de ſes fortifications, avec ſes quatre vûes en perſpective ; 6°. les Plans des Batailles de l'Ordre. Tous ces deſſeins formeront un grand nombre de Planches qui ſeront gravées par les meilleurs Maîtres. Ceux qui jugeront à propos de fournir des Mémoires ſur quelques-unes des différentes parties qui font l'objet de cet ouvrage, ou quelques documens particuliers

touchant l'Ordre, ou les familles qui lui ont donné des Chevaliers, voudront bien les adreſſer à M. le Commandeur de la Motte, rue des Petits-Champs, vis-à-vis l'Hôtel de S. Pouanges, à Paris. L'ouvrage ſera imprimé *in-fol.* avec les Planches, ou *in-8°.* ſans Planches.

C. J. B. Bauche fils, Libraire, Quay des Auguſtins, & L. d'Houry, rue de la vieille Bouclerie, viennent de mettre en vente les *Lettres du Baron de Buſbec, Ambaſſadeur.... traduites du Latin en François, avec des Notes hiſtoriques & géographiques*, par M. l'Abbé de Foi, Chanoine de l'Egliſe de Meaux, 1748. *in-12.* 3 vol.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal d'Août 1748.

TRAITE' des Feux d'Artifice, &c. 1347
Hiſtoire des Saraſins, &c. 1353
Le Comédien, &c. 1373
Relation du Mémoire, &c. 1394
Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, &c. 1405
Traité Hiſtorique & Politique du Droit Public, &c. 1427
Eſſai ſur la Marine des Anciens, &c. 1470
Nouvelles Littéraires, &c. 1498

Fin de la Table.

Errata pour le Journal des vans du mois de Juillet 1 à corriger dans celui d'. in-12.

Page 1250. *ligne* 25. ſerrés, *liſez*
1255. *lig.* 25. Tinteret, *liſe* toret.
1256. *lig.* 26. prendre, *liſe* dre.
1257. *lig.* 15. telle, *liſez* te
1260. *lig.* 4. Giorquin, *liſe* gion.
Ibid. lig. 14. Tinteret, *liſe* toret.
Ibid. lig. 25. les Eſpagnols l'Eſpagnolet.
1262. *lig.* 17. le ſecret, *l* ſuave.
1266. *lig.* 2. changeroit, *liſ* cheroit.
Ibid. lig. 4. Dure, *liſez* Du
1267. *lig.* 7. Rubery, *liſe* bens.
1268. *lig.* 24. Eiari, *liſez* Fi

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLVIII.

SEPTEMBRE.

A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS.

SEPT. M. DCC. XLVIII.

LEÇONS ELEMENTAIRES d'Aſtronomie Géométrique & Phyſique. Vol. in-8°. pag. 348. *&* 9. *Planches.* A Paris, chez les Freres Guérin, rue S. Jacques.

IL n'y a point de partie dans les Mathématiques, où la Trigonométrie ſphérique ſoit d'un plus grand uſage que dans l'Aſtronomie ; M. l'Abbé de la Caille déſirant faire imprimer des Elé-

mens d'Aſtronomie, a jugé à propos de faire précéder ces leçons Aſtronomiques d'un traité de Trigonométrie Sphérique, au lieu de renvoyer à ceux qui en ont parlé d'une maniére particuliére; il eſt fort commode de trouver dans un même volume tout ce qui eſt néceſſaire, pour étudier parfaitement la ſcience que l'on veut apprendre. La Trigonométrie Sphérique comprend, ainſi que la rectiligne, trois propoſitions avec quelques Théorêmes, qui peuvent être regardés comme autant de lemmes dont on fait pluſieurs applications. L'article de la Trigonométrie eſt traité ici d'une maniére très-courte, mais nette & préciſe; c'eſt en général le goût de l'Auteur & qui régne dans tout l'ouvrage. Ceux qui ſont au fait de la Trigonométrie Sphérique, ſçavent que les analogies ſont difficiles à retenir à cauſe de la longueur des quantités qui les expriment; M. l'Abbé de la Caille *a voulu* remédier à cet inconvé-

nient, en donnant des formules ou des tables qui comprennent les ſolutions de tous les cas poſſibles, qui peuvent ſe préſenter dans les triangles, ſoit rectangles, ſoit obliquangles.

Après cette introduction, l'Auteur vient aux élémens d'Aſtronomie. La diviſion générale de l'ouvrage eſt en ſix ſections, avec pluſieurs ſubdiviſions, chapitres & articles. La premiére ſection regarde l'Aſtronomie ſolaire. L'objet qu'on ſe propoſe dans l'Aſtronomie, c'eſt d'établir par obſervation & par raiſonnemens les mouvemens que ſuivent les Aſtres, avec les régles qu'il faut connoître pour aſſigner dans un temps donné, ſoit paſſé ou avenir, quelle eſt la poſition d'un Aſtre pour quelqu'un qui eſt ſuppoſé l'obſerver, & être placé dans un lieu déterminé de ce vaſte Univers.

M. l'Abbé de la Caille ne veut pas ſeulement former un Aſtronome, c'eſt-à-dire, un obſerva-

teur qui ne ſçait que ramaſſer les faits ; il deſire lui montrer comment il faut s'y prendre pour déterminer la nature des orbites des planétes, calculer leurs viteſſes, & leurs différens dégrés d'accélération. Il y a pluſieurs inégalités à obſerver dans le cours d'une planéte, les unes tiennent au Phyſique & les autres à l'Optique, c'eſt-à-dire, qu'il y en a de réelles, & d'autres qui ſont apparentes ou qui viennent de la poſition du ſpectateur; de là naiſſent des inégalités dans les angles, dans les diſtances, & dans les viteſſes. Notre Auteur inſtruit ſon Lecteur de toutes les différentes ſituations où ſe trouvent les planétes.

Depuis que l'Aſtronome a embraſſé ce qu'il y a de réel dans les apparences qu'il obſerve & qu'il veut remonter aux cauſes, il eſt obligé d'être plus Géométre qu'autrefois : Newton a traité le plus grand nombre des queſtions qui tiennent au ſyſtême général de l'U-

nivers, & il y a fait entrer une Géométrie fort élevée ; les Aſtronomes ont donc été contrains d'avoir recours aux calculs les plus difficiles. M. l'Abbé de la Caille, Aſtronome & Géométre, examine tous les mouvemens d'une planéte, & il en fait découvrir toutes les inégalités. Il eſt certain que ſi nous étions au centre des mouvemens céleſtes, nous éviterions beaucoup de calculs qui ſont indiſpenſables à celui qui habite une planéte comme la terre ; il s'enſuit de cette ſituation où l'on ſuppoſe l'obſervateur, que l'on tombe dans des illuſions optiques : on s'apperçoit tout d'un coup de la néceſſité & de l'obligation où l'on eſt de les connoître, afin de déterminer la poſition vraye & réelle.

Pour arriver à ce but, l'Auteur a mis dans un ordre très-naturel diverſes propoſitions dont on a beſoin, pour parvenir aux reductions dont nous venons de parler, tout y eſt mis ſous une forme nou-

velle. Si l'on eſt obligé de recourir à quelques propoſitions d'optique, ou s'il eſt néceſſaire de rappeller quelques Théorêmes de Géométrie & de mécanique, on les trouve ici qui précédent la régle d'Aſtronomie que l'on veut expliquer. Toutes ces vérités ne ſont donc pas étrangéres à l'objet principal de l'ouvrage, au contraire elles en facilitent tellement l'intelligence que ces élémens ſont pleins de clarté quoique fort concis & très-ſerrés. L'Auteur a évité avec ſoin un défaut qui n'eſt aujourd'hui que trop commun dans pluſieurs traités de Géométrie, ou Phyſicomathématiques; on y voit régner beaucoup d'obſcurité parce que la ſuite des Théorêmes & des opérations, eſt preſque toujours interrompue ou n'eſt jamais annoncée; enfin on ignore les vérités dont l'on eſt parti, & l'on ſupprime ſouvent celles que l'on devroit employer pour la démonſtration. Au contraire on voit chez M. l'Abbé de la Caille toutes

ces propoſitions formées comme un corps complet de Théorêmes qu'on peut appliquer à l'Aſtronomie ; il ſuffit de recommander aux Lecteurs de les lire avec beaucoup d'attention, à cauſe de la grande briéveté dans laquelle ils ſont expoſés ; le plus petit corollaire a un uſage immenſe ; M. l'Abbé de la Caille a le talent de démontrer clairement beaucoup de choſes en fort peu de mots.

Lorſqu'il s'agit de trouver les viteſſes angulaires vrayes d'une planéte dans ſon orbite, à tel inſtant que l'on veut, notre Auteur fait connoître par des exemples la méthode & l'uſage de *l'interpolation*. Les Géométres ſçavent que cette méthode n'eſt qu'une approximation ; par le moyen de certains intervalles pris d'eſpace en eſpace, on conclud les intermédiaires : on ſuppoſe que les inégalités ſuivent conſtamment une certaine loi, & qui n'approche de l'exactitude qu'autant que ces eſ-

paces ſont plus ſerrés & moins irréguliérement inégaux. Par cette méthode, notre Auteur montre comment on trouve le temps & le moment, où une planéte arrive à ſon périhélie & à ſon aphélie, ou à tel autre point donné. On doit regarder ces points comme principaux pour rechercher enſuite quelle eſt l'eſpéce de courbe que la planéte décrit. Un des principaux moyens eſt d'examiner les différentes viteſſes de la planéte, dans la plus grande & dans la moindre diſtance, comme dans les moyennes ; on conclud aiſément de ces rapports que la courbe ne peut être une ellipſe, & il eſt encore néceſſaire que la planéte étant, tantôt aphélie & tantôt périhélie, que le Soleil autour duquel elle tourne, ſoit placé à un des foyers de cette ellipſe ; on parvient à connoître ſes axes, & par conſéquent tous les points intermédiaires de la courbe. On peut même conſtruire des tables & les comparer aux ob-

ſervations ; ce qui ſert de vérification. Nous ne devons pas manquer de dire que toutes ces recherches ſont précédées de tous les principes de la Géométrie & de la mécanique dont elles ont beſoin pour être entendues par ceux qui les liſent.

Un article fort important dans cette ſection, eſt celui où l'on recherche la maniére de diſtribuer les inégalités des planétes dans les différentes parties de leurs orbites; on eſt conduit par ce problême à trouver l'anomalie vraye. Si l'on imagine deux corps partis enſemble d'un même point, & que l'un décrive un cercle dans le temps que l'autre parcourt une ellipſe qui ſera décrite ſur le même diamétre; ces deux corps en parcourant ces différentes portions de courbes, l'une circulaire, l'autre elliptique, ne paroîtront point répondre aux mêmes points à celui qui les obſerveroit d'un point excentrique; la planéte qui parcourera le cercle

décrira des arcs égaux en temps égaux : mais la planéte qui parcourera l'ellipſe, aura des viteſſes inégales en temps égaux. Delà vient une inégalité entre le mouvement de ces deux planétes que nous venons d'imaginer, c'eſt ce qu'on appelle l'anomalie vraye & l'anomalie moyenne, l'une différe de l'autre & d'une certaine quantité, qu'on appelle l'équation au centre. Il arrive que dans certains points de l'orbite, l'anomalie vraye eſt plus grande que la moyenne, & dans d'autres elle eſt moindre, ce qui fait que cette équation au centre, ou la différence de ces deux mouvemens inégaux eſt tantôt additive, & tantôt ſouſtractive. C'eſt un des élémens dans le calcul Aſtronomique des plus importans, que de déterminer avec exactitude l'équation au centre.

Pluſieurs problêmes tiennent à cette queſtion, comme de trouver la diſtance de la planéte lorſqu'on connoit l'anomalie vraye ; on peut

auſſi aſſigner l'équation au centre par la connoiſſance que l'on a des deux axes de l'ellipſe, enfin on peut trouver de combien eſt l'excentricité; M. l'Abbé de la Caille a traité ces différentes queſtions avec beaucoup de netteté. L'Auteur a ajouté toutes les analogies qu'il faut faire, pour réduire l'anomalie moyenne en anomalie vraye.

L'article douze conſiſte en recherches Géométriques; on y examine quelle eſt la loi ſuivant laquelle la force centrale agit ſur les planétes lorſqu'elles décrivent leurs orbites. L'obſervation apprend que le mouvement des planétes n'eſt pas uniforme, il s'enſuit que la force qui les anime eſt variable; il eſt curieux de connoître par quelle loi les corps céleſtes accélérent, & retardent leur mouvement; cette connoiſſance devient encore utile pour comparer entr'elles les viteſſes & les diſtances des planétes. M. l'Abbé de la Caille a démontré dans ce même article pluſieurs Théorêmes,

qui ſont connoître que cette force agit en raiſon renverſée des quarrés des diſtances, au foyer de la courbe que la planéte décrit.

On rapporte dans le chapitre troiſiéme les phénoménes généraux des mouvemens des Cométes, avec l'hypotéſe phyſique qui peut ſervir à expliquer les diverſes apparences de ces corps, dont la nature & la route ne nous eſt pas encore parfaitement connue. Nous rapporterons d'après notre Auteur quelques-unes des apparences qu'on remarque dans la direction que ſuivent les Cométes.

La route des Cométes n'eſt point déterminée, & l'on ne connoit point préciſément la région du Ciel qu'elles habitent ; on en a remarqué dont le mouvement étoit direct comme les autres planétes, & l'on en a vu de rétrograde ; quelques-unes ont paru aller de la partie boréale du Ciel, vers la partie auſtrale, & les autres aller en ſens contraire, ſouvent on a obſervé que leurs dif-

férentes routes ſe croiſoient. Aucune Cométe n'eſt viſible pendant une révolution entiére : les unes décrivent depuis leur apparition, juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent un arc céleſte de 80 ou de 100 dégrés ; d'autres ont été vûes après avoir parcouru juſqu'à 250 & 300 dégrés : la quantité de dégrés n'eſt donc pas déterminée. Les Cométes paroiſſent décrire une portion d'orbite d'autant plus grande qu'elles vont plus vite, & réciproquement.

Les Cométes accélérent leur mouvement de plus en plus depuis leur apparition, juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues à la moitié de l'arc qu'elles doivent parcourir ; enſuite leur viteſſe ſe rallentit de plus en plus, & le diamétre de la Cométe diminue, de maniére cependant qu'à diſtance égale du point milieu de l'orbite, les viteſſes & les diamétres d'une même Cométe ſont égaux. Les Cométes paroiſſent toujours ſe mouvoir dans un grand

cercle de la ſphére céleſte. En général le mouvement des Cométes eſt parfaitement analogue avec celui des planétes du premier ordre, il n'en différe qu'en deux points, 1°. en ce que la direction des mouvemens des Cométes eſt indifféremment vers une région quelconque du Ciel, au lieu que les planétes vont toujours dans le même ſens, & paſſent dans les mêmes conſtellations; 2°. on ne voit jamais une Cométe faire une révolution entiére.

De ces divers phénoménes, on doit conclure que les Cométes n'ont point dans le Ciel un Zodiaque comme les planétes, que leur orbite n'eſt pas une ligne droite, du moins à l'égard de celles qui décrivent un arc de plus de 180 dégres, ni une courbe dont la convexité ſoit tournée du côté du Soleil. Il eſt au contraire vraiſemblable que leur orbite eſt une courbe concave vers le Soleil, & dont les branches ſont fort étendues en

ſe réuniſſant à une diſtance du Soleil preſque infinie : il ſuit encore que les Cométes paſſent à différentes diſtances du Soleil, & celles qui paſſent le plus près de cet Aſtre, ſont celles qui paroiſſent aller le plus vite, & décrire un plus grand arc., & réciproquement. On ne peut guéres douter que leur orbite ne ſoit une courbe réguliére, & que la force qui anime les Cométes ne ſoit une loi conſtante ; on ſçait encore que chaque orbite eſt dans un plan particulier & n'en ſort pas. Enfin il y a beaucoup d'apparence que les Cométes ſuivent dans leurs mouvemens des loix analogues à celles des planétes, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont retenues dans leurs orbites par la combinaiſon d'une impulſion uniforme & d'une force centrale, accélératrice & tendante au Soleil, & variable ſelon le rapport des diſtances au Soleil. On peut juger de ce que nous venons de rapporter, par la régularité des dégrés d'accélération

& de diminution de viteſſe, par la concavité de la courbe tournée vers le Soleil, on peut le déduire avec plus de certitude par le rapport des diamétres apparens des viteſſes & des diſtances.

Il eſt naturel de ſuppoſer que les Cométes ſe meuvent chacune dans une ellipſe très-excentrique dont le plan paſſe par le Soleil qui eſt placé à un des foyers de cette ellipſe, & qu'elles accélérent ou retardent leur viteſſe, par les mêmes loix que les planétes. Comme les calculs aſtronomiques pour les ellipſes qui ſont fort excentriques, ſont très-longs, & très-compliqués, & que les Cométes ne paroiſſent que pendant une très-petite partie du temps de leur révolution, & qu'une ellipſe fort allongée approche fort de la courbure d'une parabole, on peut prendre ſans erreur ſenſible, l'arc elliptique de l'orbite viſible d'une Cométe pour une portion de parabole.

En conſéquence de l'hypothéſe

que les orbites des Cométes ſont des ellipſes ſemblables à celles des planétes, on ſeroit préſentement en état de prédire les retours d'une Cométe avec les diverſes circonſtances de ces futures apparitions, ſi les Aſtronomes des ſiécles précédens avoient fait des obſervations exactes des Cométes qui ont paru de leur temps; mais comme ils étoient prévenus que c'étoient des corps compoſés de matiére inflammable qui ſe conſumoit peu à peu, ils ont cru qu'il étoit inutile d'en obſerver le cours: pluſieurs d'entr'eux, tel qu'Ariſtote, ſe ſont contentés de rapporter que l'on avoit vu telle année, une Cométe dans telle conſtellation; il n'y a pas encore deux cens ans que l'on obſerve les Cométes avec quelque ſoin, & depuis ce temps-là, on n'a déterminé les apparences que d'environ trente Cométes. Il ne faut donc pas s'étonner de ce qu'on ne peut encore prédire leur retour, & le temps de leur révolution périodique: il

eſt hors de doute que les retours d'une Cométe ſont très-longs, parce que leur viteſſe dans leur aphélie doit être extrêmement petite. Suppoſons, par exemple, que la diſtance au Soleil d'une Cométe aphélie, eſt cent fois plus grande que ſa diſtance périhélie, il s'enſuivra que ſa viteſſe dans ſon aphélie ſera dix mille fois plus petite que dans ſon périhélie, puiſque les viteſſes ſont en raiſon renverſées des quarrés des diſtances, par conſéquent ſi la Cométe décrit dans le périhélie un dégré chaque jour, elle doit être 10000 jours ou 27 ans à parcourir un dégré dans ſon aphélie.

M. de la Caille termine la premiére ſection par la recherche des loix des corps mus dans une parabole en vertu d'une impulſion uniforme & d'une force tendante au foyer; il examine ſi les mouvemens que l'on a obſervés dans les Cométes y ſont conformes. Il établit divers Théorêmes, & entr'autres que la force centrale qui eſt dirigée au

foyer d'une parabole & qui retient le corps dans cette courbe, eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance de ce corps au foyer. De ce Théorême général il déduit pluſieurs propriétés ſur les viteſſes du corps qui parcourt la courbe. L'Auteur fait enſuite une application de cette théorie au mouvement des Cométes ; il apprend à trouver quelle eſt l'eſpéce de la courbe que décrit la Cométe avec toutes les dimentions : il conclut de divers exemples qu'il rapporte, que les orbites des Cométes ſont ſenſiblement des paraboles dont le Soleil occupe le foyer, & qu'elles les parcourent en ſuivant les mêmes loix que les planétes.

M. de la Caille aſſigne ici pluſieurs moyens pour diſtinguer les diverſes orbites des Cométes, & pour reconnoître ſi ce ſont les mêmes Cométes qui les parcourent. On s'aſſure par exemple qu'une Cométe eſt la même lorſque le lieu du périhélie eſt le même dans le Ciel, lorſque

la viteſſe au périhélie eſt la même ; lorſqu'elle ſuit la même route parmi les étoiles, lorſqu'enfin le diamétre de la Cométe eſt le même dans les mêmes points de la trajectoire.

Il faut penſer que le nombre des Cométes & leur ſituation dans le Ciel pendant leurs cours, ne peut être déterminé que par une longue ſuite d'obſervations ; il eſt néceſſaire de comparer entr'elles les différentes dimenſions des diverſes orbites qu'on aura obſervées, c'eſt l'ouvrage d'un grand nombre de ſiécles.

Notre Auteur donne la méthode de diſtribuer les inégalités des Cométes, dans les différens points de leurs orbes paraboliques. M. l'Abbé de la Caille donne la ſolution de ce problême par la voye analytique ; l'équation qui réſulte de ce problême eſt du troiſiéme dégré. Les Aſtronomes & les Géométres ſeront également ſatisfaits de la maniére dont M. l'Abbé de la Caille a traité cette matiére difficile, pour un homme moins habile que no-

tre Auteur. Nous donnerons l'extrait des ſections ſuivantes, dans les autres Journaux.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE ou Hiſtoire de la Littérature Françoiſe, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François, depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoiſſance des Belles-Lettres, de l'Hiſtoire, des Sciences, & des Arts, &c. *par M. l'Abbé* GOUJET, *Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, XI. & XII^e. Vol. in-12. le premier 472. pp. le ſecond 478.* A Paris, rue S. Jacques, chez Pierre J. Mariette, & Hyppolite-Louis Guérin, 1747.

LEs deux nouveaux volumes de cette ſçavante & curieuſe Bibliothéque, nous offrent la continuation de l'hiſtoire des Poétes François, que M. l'Abbé Goujet a commencée dans les deux volu-

mes précédens, & dont nous avons rendu compte dans nos Journaux du mois de Novembre & Décembre 1745.

Il entreprend dans ces deux derniers tomes, de nous faire connoître tous les Poétes qui ont vécu depuis le régne de Louis XII. à l'exception de Jean Marot, qui a fleuri ſous ce Prince & juſque ſous le régne de Henry III. Comme il a puiſé avec autant de recherches que d'exactitude dans leurs propres écrits, ou dans ceux des Auteurs contemporains qui ont eu occaſion de parler de ces Poétes, on ne doit pas être ſurpris, qu'il nous en faſſe connoître un grand nombre, dont la Croix du Maine & du Verdier, deux de nos Anciens Bibliothécaires François, n'ont point abſolument parlé, ou dont ils n'ont du moins ſouvent parlé qu'avec peu de fidélité & d'exactitude.

Trop équitable & trop judicieux, pour vouloir s'en impoſer

à

à lui-même ou aux autres, ſur le mérite de ces anciens Auteurs, il avertit que parmi près de cent Poétes, dont il fait mention dans ces deux volumes, ſi on en excepte les deux Marot, Jean & Clément, Mellin de S. Gelais, Joachim du Bellay, dont la réputation a pour ainſi dire forcé les temps, & peut-être cinq ou ſix autres dont on eſtime encore quelques piéces ou quelques lambeaux, les noms de tous les autres ſont enſévelis dans les ténébres.

» On a oublié juſqu'à Ronſard, » lui qui a formé tant de diſciples, » & fait tant de mauvais imitateurs. » Cet Ecrivain ſi fameux autrefois, » dont toute la vie fut un triom- » phe ; qui fut aimé de ſon Roy, » chéri de la Cour, admiré de tous » les Sçavans, comblé des éloges » les plus pompeux ; dont l'Orai- » ſon Funébre fut prononcée par » le célébre du Perron, à ce ſervice » magnifique, où l'affluence du » peuple empêcha des Cardinaux

» & des Princes de trouver place ;
» ce Poëte qui ne ſe faiſoit aucune
» peine de s'entendre nommer, &
» de ſe dire lui-même le Prince des
» Poétes & le plus cher favori des
» Muſes, n'eſt plus lu depuis long-
» temps, ni preſque nommé qu'a-
» vec mépris ; le temps a diſſipé ſes
» honneurs plutôt que ſa cen-
» dre.....

Cet ouvrage apprendra aux Poétes, combien peu ils doivent compter ſur le témoignage de leurs Contemporains pour s'aſſurer du jugement que la poſtérité portera de leurs écrits ; en eſt-il aucun qui puiſſe & qui doive ſe flater d'arriver à cette immortalité qui eſt l'objet de ſes travaux, lorſqu'il fera réfléxion, que de tant de Poétes, à qui le célébre M. De Thou, de concert avec les meilleurs juges de ſon temps, a prodigué les plus grandes louanges, preſque tous ont vû s'éteindre même pendant leur vie, le foible éclat dont ils avoient *brillé*.

Auſſi bien éloigné du préjugé ordinaire qui porte la plûpart des Sçavans à louer au dépens du bon goût & de la vérité, preſque tous les Auteurs ſur leſquels ils travaillent, M. l'Abbé Goujet ne fait aucune difficulté d'avouer, qu'il ne falloit pas moins qu'un engagement pareil à celui qu'il a contracté, pour lui faire ſoutenir une lecture auſſi inutile & auſſi déſagréable que celle de ces Poétes.

» On ne peut, dit-il, que s'ennuyer avec ces froids & inſipides » Verſificateurs, car la plûpart, ſelon lui, ſont indignes du nom de » Poétes, qui ſemblent s'être fait » un mérite du galimatias le plus » ridicule, des métaphores les plus » outrées, des hyperboles les plus » faſtueuſes, des allégories les plus » biſarres, des expreſſions les » moins convenables aux ſujets » qu'ils vouloient traiter; il ajoûte » même que ceux dont la réputation ſe ſoutient encore, ne ſont » nullement exempts des taches

» qui terniſſent leurs Confreres, » ſoit par rapport aux défauts de » langage & de verſification, ſoit » par rapport aux régles des mœurs » & de la bienſéance.

Cependant quoique notre judicieux Bibliothécaire, dans les différens morceaux qu'il rapporte de ces Poëtes, ait évité tout ce qui pourroit cauſer de l'ennui à un Lecteur délicat, il prie cependant ceux qui ont raiſon de n'aimer en Poëſie, que ce qu'on peut appeller le vrai beau, de faire attention, qu'il ne leur parle que d'Ecrivains, où ce vrai beau ne ſe rencontre que rarement ; qu'il n'eſt qu'Hiſtorien, & qu'en cette qualité il ne peut créer les choſes, ni les faits : mais s'il tire de l'oubli quantité de noms qui y étoient enſévelis, on verra par tout qu'il ne les apprétie que ce qu'ils valent, & que le goût & l'impartialité préſident à tous les jugemens qu'il en porte.

Diſons plus, l'attention continuelle qu'il a eûe de rappeller en

peu de mots les grands principes de l'art & des mœurs, toutes les fois qu'il s'eſt cru obligé de prononcer ſur ce qui lui a paru louable ou répréhenſible dans chacun des Auteurs dont il fait mention, rend cette Bibliothéque très-propre à former l'eſprit & le cœur des jeunes perſonnes. Un autre avantage qu'y trouveront encore ceux qui aiment la Poëſie, les Arts, & même toutes les Sciences, c'eſt qu'ils y verront les progrès de l'eſprit humain, les dégrés par leſquels il eſt obligé de paſſer avant que d'arriver à la perfection, & les moyens même d'y parvenir.

D'ailleurs tous les amateurs de l'hiſtoire Littéraire, ſe plaignoient de ce que nous n'avions point celle de la Poëſie Françoiſe, qui n'en eſt pas ſans doute la partie la moins utile ni la moins curieuſe ; auſſi M. l'Abbé Goujet déclare-t'il, que c'eſt moins par ſon goût que par les ſollicitations de pluſieurs perſonnes qui tiennent un rang diſtingué

dans les Lettres, qu'il s'eſt donné la peine de lire tant d'écrits oubliés, & dont il ne peut conſeiller la lecture, lors même, qu'il paroit le plus attentif à en rappeller le ſouvenir.

Mais ne ſeroit-ce pas avoir trop d'égards pour le chagrin, la fauſſe délicateſſe, ou les vûes bornées de quelques Cenſeurs, que de faire pour ainſi dire l'apologie d'un ouvrage, qui au jugement de toutes les perſonnes qui voyent également le fonds & la ſuperficie des choſes, manquoit à la Littérature Françoiſe, & dont l'exécution & le ſuccès font un honneur égal à l'Auteur.

On trouve à la ſuite de la Préface un petit nombre d'additions & de corrections, pour les Tomes X. & XI. outre qu'elles méritent fort d'être lûes, elles ſerviront encore à faire voir toute la confiance que le Public doit à un Auteur, qui s'examine lui-même avec tant de ſcrupule, & qui ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la perfection de ſon ouvrage.

Une des plus conſidérables de ces additions, regarde un ouvrage, intitulé *Apologie des anciens Poëtes Provenceaux*, dont M. l'Abbé Goujet avoit parlé à la page 102. du Tome VII. en faiſant mention de quelques écrits qui concernent plus particuliérement la Poëſie Provençale, & les anciens Troubadours; mais comme il avoit en même temps avoué qu'il ne connoiſſoit que le titre de cet ouvrage, M. l'Abbé Saas lui en envoya une analyſe, dont M. l'Abbé Goujet fit uſage dans les additions inſérées au neuviéme volume, & donna d'après M. Saas, cette apologie à M. Buffi, quoi qu'elle ait pour Auteur Pierre Galaup de Chateuil; notre ſçavant Bibliothécaire nous apprend qu'il s'eſt d'autant plus aiſément conſolé de cette légére mépriſe, qu'elle lui a valu d'utiles éclairciſſemens, que M. Chaix, célébre Avocat à Aix, lui a envoyés; les amateurs de l'hiſtoire Littérai-

re verrons ici avec plaiſir ces éclairciſſemens.

La Bibliothéque des Ducs de Bourgogne qui s'eſt conſervée en partie dans la Cour de Bruxelles, & qui a été ſauvée de l'incendie du Palais arrivé le 4 Février 1731, lui a fourni auſſi la matiére de pluſieurs additions; il y en a une entr'autres pour l'article de Pierre Michaud; elle roule principalement ſur un Poéme de ce même Michaud qui eſt encore en manuſcrit & qui a pour titre: *Complainte de Très-Haute & Vertueuſe Dame, Madame Yſabelle de Bourbon, Comteſſe de Charrolois.* Ce Poëme dont M. l'Abbé Goujet nous donne une courte analyſe, & dont il rapporte quelques vers, finit par cette ſtrophe qui ne roule, dit-il, que ſur des jeux de mots, ſelon le mauvais gout de ce temps-là; voici cette ſtrophe dont on penſera ſans doute comme lui.

Or elle eſt du ſiécle très-paſſée;

Tous vous vivans par ce pas paſſerez:
Aviſez-vous car dure eſt la paſſée,
Pour ce que point n'y a de repaſſée
Ni ne ſçavez comme trépaſſerez;
Et toutes fois quand en ce pas ſerez,
Heureux ſerez d'avoir avis ſi bon,
Comme l'avoit Ylabeau de Bourbon.

Monſieur l'Abbé Goujet nous apprend qu'il eſt redevable de cette addition ſur le Poéte Michaud, & de pluſieurs autres, dont il nous fait part, à M. Dourfils de Bruxelles, qui ſe diſpoſe à donner une nouvelle édition d'un Poëme de Pierre de Neſſon, intitulé *la danſe aux Aveugles*, & de quelques autres Poéſies qu'il a tirées des manuſcrits qui ſont partie de la Bibliothéque dont nous venons de parler.

Mais il eſt temps, ainſi que nous avons fait à l'égard des tomes précédens, de donner une idée ſommaire de celui ci, la matiére ne pouvant pas comporter un extrait

ſuivi. Les Poétes dont il y eſt queſtion, ſont au nombre de 47, le pere du célébre Clément Marot paroit à leur tête; il ſe nommoit Jean & naquit à Mathieu, Village près de Caën, l'an 1463. Sa bonne fortune & ſon mérite l'ayant placé par des circonſtances qu'on peut voir dans l'Auteur, auprès d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII. il ſe qualifia de Poéte de la Très-Magnanime Reine de France, Anne de Bretagne. Cette Princeſſe l'ayant donné depuis au Roy, il le ſuivit dans ſes deux expéditions de Gênes & de Veniſe, dont il donna la relation en vers; il vécut juſques ſous le régne de François I. & on le trouve dans les états de la Maiſon de ce Prince qui ſont à la Chambre des Comptes, employés aux années 1522 & 1523, en qualité de Valet de Garderobe.

M. l'Abbé Goujet ſuivant ſa méthode ordinaire, nous donne d'abord une courte, mais exacte analyſe des deux voyages de Genes &

de Veniſe ; il en cite enſuite les morceaux les plus curieux, & après nous avoir fait connoître en détail les autres Poëſies de Jean Marot, il en porte le jugement ſuivant. » Quand on les a lûes, dit-il, il » eſt aiſé de voir que ce Poéte avoit » plus de jugement que d'étude, » plus d'étude que d'imagination, » & de ce beau feu qui fait les Poé» tes ; plus cependant de cette heu» reuſe chaleur que de Nobleſſe & » d'agrément, & plus de ces der» niéres qualités que de Nobleſſe » & de correction dans ſa maniére » de verſifier.

Les deux voyages de Gênes & de Veniſe, ſont, ajoute-t'il, à mon avis & ſelon le ſentiment des meilleurs Critiques, ce que ce Poéte a fait de plus beau, » outre l'e» xactitude hiſtorique, on y voit » de l'invention & de l'ordre : les » deſcriptions y ſont juſtes & na» turelles. Le Poéte Hiſtorien peint » bien, & ſçait choiſir ce qu'il doit » peindre ; on doit auſſi lui tenir

» compte du ſoin qu'il a eu d'évi-
» ter les pointes & les jeux de mots,
» défaut ordinaire des Poétes de
» ce temps-là.... Il s'exprime ſou-
» vent avec beaucoup de force;
» mais ſouvent auſſi, il ſe néglige
» trop, & le tour de ſa phraſe en
» devient obſcur Aſſez ſouvent,
» l on y trouve des Vers où l'arran-
» gement des mots détruit abſolu-
» ment la céſure, les exemples de
» ce défaut ſont fréquens. Trop
» ſouvent auſſi il ſe contente, à l'é-
» gard de la rime que les trois
» dernières lettres de deux mots ſe
» reſſemblent, quoique le ſon ſoit
» tres différent; ainſi il fait rimer
» Hercule avec Achiles, *g nr* avec
» *guerre*; les *Hiatus* abondent dans
» ſes Vers, il n'eſt pas rare non
» plus d'y trouver des hémiſtiches
» qui enjambent, d'autres qui fi-
» niſſent par un *e* féminin; en un
» mot il a en ce genre preſque
» tous les défauts de nos anciens
» Poëtes.

C'eſt autant pour faire connoî-

tre le caractére de la Poëſie de ce ſiécle & du ſuivant, que nous avons cru devoir copier ici tout ce morceau, que pour apprendre à nos Lecteurs le jugement que notre judicieux Bibliothécaire porte de Jean Marot.

Ce qui regarde l'Hiſtoire & les ouvrages du célébre Clément Marot ſon fils, eſt traité dans l'article ſuivant avec toute l'exactitude que le ſujet demandoit. Quoique ce Poéte eut entrepris ſa traduction des Pſeaumes en Vers, à la ſollicitation & avec le ſecours du fameux Vatable & de Mellin de S. Gelais: » Marot, dit M. l'Abbé Goujet, » le Profane Marot, ne connoiſ- » ſoit guéres ſes forces, lorſqu'il » voulut s'eſſayer ſur un ſujet ſi ſu- » blime; ſon eſprit aiſé, naturel, » pouvoit badiner agréablement, » railler finement, ajouter à ſon » ſtyle naïf des agrémens inimita- » bles; mais cette naïveté devient » plate, cet enjouement paroit fa- » de quand on l'applique ſur un

» fond auſſi riche, auſſi relevé,
» auſſi magnifique que les Pſeau-
» mes.... « Cependant quoique les perſonnes ſenſées s'apperçurent qu'il avoit chanté ſur le même ton, les Pſeaumes de David & *les merveilles d'Alix*, ils eurent une vogue étonnante dès qu'ils parurent. François I. & toutes les perſonnes de la Cour en firent leurs délices, & les chantérent ſur les Vaudevilles qui couroient de leur temps, ce qui rendoit ſouvent, dit notre Auteur, ces Cantiques fort ridicules par les airs burleſques que l'on y appliquoit. Cependant quoique François I. eût d'abord pris cet ouvrage ſous ſa protection, il céda enfin aux repréſentations de la Faculté de Théologie de Paris qui le condamna, & en défendit la vente.

Boileau dans ſon art Poétique avance que Marot

A des refrains réglés aſſervit le Rondeau;

mais M. l'Abbé Goujet fait voir que Boileau s'eſt trompé, & qu'on en

faiſoit avant Marot, d'auſſi beaux & d'auſſi réguliers que les ſiens; notre Auteur ſoutient encore, que c'eſt ſans fondement, que quelques-uns l'ont regardé comme l'inventeur du Sonnet. Il croit après pluſieurs Ecrivains du temps, que ce petit Poéme fut apporté d'Italie en France, auſſi bien que le Madrigal par S. Gelais. Si Marot contribua à la perfection du premier, on ne voit pas par ſes Poëſies, qu'il ait ſeulement connu le nom du ſecond. Mais un genre de Poéſie dont la France paroit redevable à Marot, eſt ſelon M. l'Abbé Goujet l'éclogue.

En faiſant mention des différentes éditions qu'on à faites des ouvrages de Clément Marot, M. l'Abbé Goujet n'oublie pas celle qui a paru à la Haye en 1731, ſous le nom du Chevalier Gordon de Percel. Quoi qu'il y relève pluſieurs défauts d'exactitude, il rend à cette édition les juſtes éloges qu'elle mérite à certains égards; mais il ne

diſſimule pas ce qu'elle a de juſtement repréhenſible en pluſieurs autres. Il témoigne ſurtout & avec grande raiſon ſa ſurpriſe de ce que dans l'eſpéce de préface, que le prétendu Chevalier a mis à la tête de ſon édition, » les trois Interlo-» cuteurs, qu'il y introduit ne ſe » trouvent d'accord, que lorſqu'ils » rapportent quelques anecdotes » plus que galantes, quelques traits » de ſatyre contre la morale la mieux » établie, & qu'ils ſont tous trois » de même ſentiment, pour ap-» prouver ce que l'honneteté des » mœurs condamnera toujours.

François Sagon qui vient après Marot, compoſa contre lui des Epitres Antimarotiques; il étoit né à Rouen, & prenoit la qualité de Curé de Beaumont; on le ſurnommoit l'indigent de ſapience, titre, qu'il ſe donna lui même & qu'il méritoit du moins, pour avoir attaqué un adverſaire ſi redoutable avec des armes ſi inégales & avec les invectives les plus atroces; quoi-

que la diſpute qu'il eut contre Marot n'ait pas tourné à ſon avantage, elle l'a cependant beaucoup plus fait connoître que les Poëſies qu'il a faites ſur d'autres ſujets.

On ne voit point que Michel Marot, fils de Clément, & dont M. l'Abbé Goujet parle enſuite, ait pris aucune part à la querelle que ſon pere eut à ſoutenir avec Sagon, & pluſieurs autres Poétes ſubalternes qui eurent la préſomption de ſe croire ſes rivaux. Ce fils preſqu'inconnu d'un pere très illuſtre, & dont il paroit par une de ſes piéces, que la fortune n'étoit pas fort heureuſe, prit pour ſa deviſe ces mots, *triſte & penſif*. Ses Poëſies ne ſont pas en grand nombre, & prouvent bien que le talent des Vers ne ſe tranſmet pas avec le ſang; c'eſt avec d'autant plus de raiſon que M. l'Abbé Goujet dit que Michel Marot a été preſqu'inconnu, qu'on ignore quelle étoit ſa mere, où il naquit, ce qu'il a fait pendant ſa vie, en quel temps,

à quel âge, & en quel lieu il eſt mort.

Parmi les écrits de François Collet, ſur lequel notre Auteur n'a pu auſſi découvrir que très-peu de choſes, & dont il n'eſtime guéres davantage les poëſies ; on trouve quelques Epigrammes, qui ſelon lui, méritent à peine d'être lues, ſi on en excepte une ſeule qu'il rapporte, & qui fut faite à l'occaſion de la repréſentation de l'Enfer, peinte dans le Cloître des Cordeliers de Troye. On ne ſera pas faché de la retrouver ici.

Aux Cordeliers un Peintre d'excellence
Peignoit l'Enfer, à le voir bien horrible,
Dedans lequel il meiſt en évidence,
Papes, Rois, Ducs, ſouffrans peine terrible ;
De tous Etats il y meiſt le poſſible.
Quelqu'un voyant cela lui feiſt demande
Pourquoi c'étoit qu'en cete peine grande,

En ce Palais & horrible manoir
Un Cordelier, un Moine blanc ou noir
N'y étoit painct, lors le Peintre répond,
Il y en a, mais on ne les peut voir
Pour ce qu'ils ſont cachés au plus profond.

Un des Poétes les plus célébres dont il ſoit parlé dans ce volume, eſt Gringore ou Gringoire, car il ſe nomme ainſi dans ſes derniers ouvrages; ceux qui prétendent qu'il étoit Lorrain, ne le diſent que parce qu'il prenoit la qualité de Héraut du Duc de Lorraine; le genre de ſes ouvrages qui ſont preſque tous morceaux, & par conſéquent fort éloignés de cette obſcénité ſans voile que notre Auteur reproche à la plûpart des Poétes de ce temps-là, lui avoit fait prendre ces mots pour deviſe, *tout par raiſon; raiſon par tout; par tout raiſon*; il étoit aſſez bon Poéte pour ſon temps, & ſon ſtyle a plus de netteté que celui de la plûpart des Poétes ſes Contemporains; ſes

ouvrages ſont en d'autant plus grand nombre, qu'il ne fait preſque que s'y répéter.

Jean Bouchet né à Poitiers en 1476, contemporain de Gringore a été un des plus féconds Verſificateurs de ſon temps, quoi qu'il ait toujours fait ſon capital de la profeſſion de Procureur qui étoit auſſi celle de ſon pere.

On voit par une de ſes piéces dont nous tranſcrirons ici un morceau d'après notre Auteur, que la Satyre portoit de ſon temps en France le nom de *folie*.

En France elle a de folie le nom
Par ce que ſots des gens de grand renom
Et des petits jouent les grandes folies
Sur eſchaffaut en paroles polies,
Qui eſt permis par les Princes & Roix
A celle fin qu'ils ſçachent les deſroys
De leur Conſeil qu'on ne leur auſe dire,
Deſquels ils ſont avertis par ſatire.
Le Roy Loys douzieſme déſiroit
Qu'on les jouaſt à Paris & diſoit

Que par tel jeu la il ſçavoit maintes fautes
Qu'on lui céloit par ſurpriſe trop caultes.

Bouchet dit la même choſe dans ſes Annales d'Aquitaine, & a ſoin d'avertir qu'il étoit préſent lorſque Louis XII. tint ce langage à M. de la Trimouille. Il ajoute qu'il défendit ſeulement qu'on parlât de la Reine ſa femme, *car je veux*, dit-il, *que l'honneur ſoit gardé aux Dames.*

Du reſte ce Poéte comme preſque tous ceux du même temps, parloit Latin & François ; on y trouve les mots de *collauder*, *depopulée*, de *termes vernacules*, *d'altiloquent*, de *lépide* & ſemblables qui ſuppoſent dans tous ſes Lecteurs la connoiſſance de la langue Latine.

Nous ſommes mortifiés de n'avoir pas le temps de nous arrêter ſur l'article de Marguerite de Navarre, que les Sçavans de ſon temps

appellent la dixiéme Muſe & la quatriéme grace. Elle a mis, dit notre ſçavant Bibliothécaire, de l'eſprit & de l'invention dans la plûpart de ſes Poëſies, mais elle affectoit ſi fort les allégories, qu'elle les a ſemées avec profuſion juſques dans deux farces qui nous reſtent de ſa compoſition.

Ce qui regarde la vie, les écrits de Mellin de S. Gelais, qu'on croit communément fils naturel d'Octavien de S. Gelais, mort Evêque d'Angoulême, termine ce volume; ſes Poëſies conſiſtent en Epitres, Rondeaux, Ballades, Sonnets, Quatrains, Huitains, Epigrammes, Elégies, Chanſons, Epitaphes & autres petites piéces, dans leſquelles on trouve du goût & de la délicateſſe, quoi qu'en ce point il ſoit fort inférieur à Marot: il eût été à ſouhaiter qu'il ne lui eût pas reſſemblé, non ſeulement en ce que pluſieurs de ces piéces ne reſpirent que l'amour, mais encore en ce qu'elles

contiennent même des maximes & des expreſſions très-éloignées de la Sainteté de l'état que l'Auteur avoit embraſſé ; car il étoit Eccléſiaſtique, Aumônier de Henry II. & poſſédoit une Abbaye.

Nous donnerons dans le Journal ſuivant l'extrait du douziéme Tome.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE de la Societé Royale des Sciences, tenue dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier, en préſence des Etats de Languedoc, le 27 Décembre 1746.

SECOND EXTRAIT.

L'OBJET du Memoire de M. Haguenot, Profeſſeur royal dans l'Univerſité de Medecine de Montpellier, eſt des plus importans à la ſanté des Citoyens. Une des loix des douze tables deffendoit d'enterrer, & même de bruler les corps ; dans Rome ce qui étoit pourtant bien moins dangereux,

Cette loi si sage, bien que dictée par des Payens, a eté en vigueur pendant les douze premiers siecles de l'Eglise; mais la vanité & l'interêt, l'ont successivement fait tomber en desuetude. C'est contre cet abus que s'eleve M. Haguenot. On ne sera point etonné de trouver dans son ouvrage le zele d'un bon Citoyen, & les lumieres d'un Medecin celebre; mais on sera peut-être etonné que l'abus subsiste encore malgré ses sages representations.

Il ne pretend pas, dit-il, *sonner le tocsin, & jetter de vaines terreurs dans les esprits; mais, en qualité de bon Citoyen, il ne croit devoir rien dissimuler de ce qui peut causer de justes allarmes.*

Les exemples de personnes etouffées subitement dans les caves des eglises pendant les inhumations ne sont point nouveaux, mais le malheur arrivé à Montpellier le 17 Août 1744, est plus tragique qu'aucun de ceux dont on nous ait transmis

mis la memoire. Trois perſonnes furent ſucceſſivement etouffées, dans une des caves communes de l'egliſe paroiſſiale de Notre-Dame, les deux dernieres y etant deſcendues pour ſecourir la premiere ; & pluſieurs autres, que le zele avoit engagés à tenter de lui rendre le meme ſervice, en ſeroient auſſi devenues les victimes, ſans les precautions qu'elles avoient priſes, & qui ne purent pourtant garantir l'un d'eux d'accidens mortels. On fut enfin obligé de retirer avec des crocs les cadavres des trois perſonnes etouffées ſubitement, dont *les habits etoient d'une puanteur horrible, mouillés, & couverts d'une matiere verte, jaune, & reſſemblante à de la rouille.*

M. Haguenot, chargé par les Magiſtrats de connoître les qualités de la vapeur meurtriere qui avoit produit cette avanture tragique, remarque 1°. que toutes les fois qu'il a fait ouvrir une de ces caves, il s'en eſt elevé une vapeur

puante, plus ou moins forte, ſuivant la temperature de l'air : 2°. que cette vapeur eteint les corps enflammés, ſans y laiſſer le moindre veſtige de feu : 3°. qu'elle tue en une ou deux minutes les animaux les plus vivaces & même les plus robuſtes, tels que les chats : 4°. que la malignité de cette vapeur ſe conſerve longtemps, puiſque ſes effets ont eté les mêmes en ſortant d'une bouteille qui en avoit eté remplie un mois & demi auparavant.

Pour donner plus d'authenticité à ſes experiences, M. Haguenot les fit en preſence de M. de Sauvagere, & de MM. Lamorier & Goulart, tous trois de la Societé Royale, tous trois gens du metier, puiſque le premier eſt Profeſſeur en Medecine à Montpellier, & que les deux autres y exercent la Chirurgie avec diſtinction.

Le fait & la cauſe ſont donc egalement conſtans ; mais comment agit cette cauſe ? C'eſt, comme le prouve evidemment M. Haguenot,

en infectant l'air, & lui ôtant ſon reſſort.

Les animaux periſſent dans un air trop rare, comme dans le recipient de la machine du vuide epuiſé d'air; dans les endroits remplis des vapeurs des liqueurs qui fermentent; dans les lieux echauffés par le feu, ou pleins des exhalaiſons de la tranſpiration animale. Combien doit être moins propre à entretenir la reſpiration l'air chargé des exhalaiſons humides & ſulphureuſes provenant de la putrefaction des corps renfermés dans des ſoûterrains?

C'eſt déja un aſſez grand mal que l'air des caves ſoit neceſſairement mortel pour ceux qui par etat ſont obligés de les frequenter; mais M. Haguenot va plus loin, & prétend que l'infection qui en ſort quand on les ouvre peut cauſer des maladies epidemiques, & même peſtilentielles. *Car des exhalaiſons auſſi corrompues peuvent, & doivent même, exciter dans les digeſtions, &*

dans l'ouvrage de la ſanguification ; un mouvement putrefactif d'où dependent les maladies peſtilentielles ; ce qui arrivera principalement lorſque ces exhalaiſons n'auront pas eté diſſipées par les vents. Auſſi a-t'on obſervé, ajoute notre Auteur, *que des conſtitutions peſtilentielles ont ſouvent eté precedées de grands calmes.*

M. Haguenot s'eleve enſuite contre un abus, qui paroit être une ſuite neceſſaire de celui qu'il attaque, c'eſt de vuider les caves communes pour faire place à de nouveaux corps. Car, outre que c'eſt violer la ſepulture, ce qui a toujours eté regardé comme une profanation, c'eſt repandre dans toute une ville les odeurs infectes, & les corpuſcules peſtiferés dont on ne peut la garantir avec trop de ſoin.

Or les hiſtoires atteſtent les mauvais effets de ces vapeurs corrompues. L'Agenois & les lieux circonvoiſins furent, au rapport d'Ambroiſe Paré, ravagés par une

maladie peſtilentielle cauſée par la vapeur qui s'eleva d'un puits où l'on avoit jetté beaucoup de corps morts. La peſte attaqua l'armée de Pompée, à cauſe des chevaux morts qu'on avoit negligé d'enterrer. La putrefaction de divers animaux & inſectes a produit le même mal ; enfin les exhalaiſons que les tremblemens ſont quelquefois ſortir de la terre, & ſon ſimple remuement quand on la creuſe, ſont ſuivis du même effet. Tout concourt donc à prouver que rien n'eſt plus prejudiciable à la ſocieté, que les inhumations dans les egliſes.

Mais, dira-t'on, il n'y a qu'à bien ſceller les ouvertures des caves, il n'en tranſpirera rien de mal ſain.

Ne faudra-t'il donc pas les ouvrir, & comment pourlors empêchera-t'on les vapeurs, encore plus concentrées, & par conſéquent plus actives, de produire leurs mauvais effets? Les enterreurs n'en ſeront d'ailleurs que plus expoſés. Si

l'on veut pourvoir à leur ſureté, comme il eſt juſte, il faudra que les caves ſoient ouvertes pendant du temps avant qu'ils y deſcendent, & les attentions qu'on aura pour eux, deviendront alors funeſtes aux autres. Encore les enterreurs, malgré cette precaution, & celles qu'ils ſont accoutumés de prendre, en ſeront-ils quelquefois les victimes.

Mais il y a plus: il ne faut pas une grande quantité de cadavres corrompus pour cauſer dans les egliſes une infection dangereuſe, puiſqu'un ſeul enfant mort d'une maladie contagieuſe, & enterré dans un ſoûterrain où aucun corps n'avoit eté depoſé depuis deux ans, l'infecta ſi bien que cinq jours après, ayant eté obligé de l'ouvrir, il s'en exhala une odeur qui epouvanta l'enterreur, & fit fuir les aſſiſtans. Il eſt arrivé à Agde quelque choſe de plus fort; puiſque le corps d'une fille inhumée dans un caveau infecta tellement

l'egliſe qu'on fut obligé de faire le ſervice ailleurs.

Il faudroit tranſcrire en entier le Memoire du docte Profeſſeur, ſi l'on vouloit ne rien omettre d'intereſſant. Nous nous contenterons donc d'indiquer le reſte des matieres qu'il contient.

Il repond à l'objection tirée des exhalaiſons mélées ſans ceſſe à l'air que nous reſpirons, qu'elles ſont moins mal ſaines parce qu'elles ſont toujours agitées; auſſi, dit-il, l'air des campagnes eſt-il plus ſain que celui des villes. Il parle d'un baſſin nommé le *Boulidou*, auprès du village de Perols, qui, ſemblable au puits du même endroit, & aux caves des egliſes, exhale un *mephitis* mortel, quand ces vapeurs ſont concentrées. Or ſi l'on ſe donneroit bien de garde de conſtruire dans un endroit infect un rendez-vous deſtiné à rendre des hommages continuels à la Majeſté de Dieu, que doit on penſer de l'uſage où l'on eſt de l'infecter par des inhu-

mations après qu'il eſt conſtruit?

M. Haguenot termine ſon Mémoire en rappellant les Conſtitutions Imperiales, & les decrets des Conciles qui proſcrivent l'abus contre lequel ſon humanité reclame; & il eſpere du zéle des Magiſtrats, pour la conſervation des citoyens, & de celui des Eccléſiaſtiques pour remettre en vigueur l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, que les deux Puiſſances ſe réuniront pour detruire un abus *ſi indecent, ſi intolerable, & en même temps ſi pernicieux.*

Pendant que l'amour du bien public excitoit à Montpellier le zéle d'un Medecin celebre, celui d'un ſçavant Eccleſiaſtique ſe reveilloit ſur le même ſujet à l'autre extremité du Royaume. Il a produit deux brochures intitulées:

LETTRES *ſur la ſepulture dans les Egliſes, à M. de C....*

OBSERVATIONS *ſur les ſepultures dans les Egliſes, & reflexions ſur les Lettres ecrites a ce ſujet. La premiére*

de 48, & la seconde de 34 pp. toutes deux imprimées à Caën, chez Claude Pyron, seul imprimeur du Roy & de l'Université ; celle-ci en 1745, & celle-là en 1744. Elles sont l'ouvrage de M. Porée, Chanoine honoraire du S Sepulchre de Caën, & frere du celebre Professeur du Collége de Louis le Grand.

Cet ouvrage qui nous a paru digne du nom que porte l'Auteur, est rempli de beaucoup d'erudition, & ecrit avec bien du feu. C'est une espece de dialogue, ou pour mieux dire, c'est une conversation où un ami rend compte à l'autre de plusieurs entretiens dont le sujet est la sépulture dans les eglises.

Il introduit d'abord le Curé d'une paroisse de Caën qui fait des reproches à une Dame *plus vertueuse que dévote, reguliére sans affectation*, de ce qu'on la voyoit rarement assister aux offices publics. Elle lui repond qu'elle ira avec assiduité, quand il cessera d'enterrer dans son eglise ; où en entrant peu

de temps auparavant, des foſſes nouvellement ouvertes exhaloient une odeur empeſtée, & où elle avoit apperçu ſous un banc une portion de cadavre que les Foſſoyeurs y avoient oubliée. Le Curé ſe défend de ſon mieux en objectant l'uſage, & l'utilité qui en revient aux Fabriques. La premiere converſation finit là; mais un Magiſtrat, qui y etoit preſent, la reprend avec l'Auteur dans les Lettres ſuivantes.

On fait voir dans la ſeconde, l'origine des enterremens dans les egliſes. On y mit d'abord les reliques des Martyrs; au neuvieme ſiecle on accorda cet honneur à ceux qui etoient morts en odeur de ſainteté. La devotion aux reliques ayant augmenté, ceux qui en procuroient aux egliſes étoient cenſés leur avoir fait un preſent ineſtimable, & en conſequence on leur accorda une ſepulture auprès de ces precieux depôts. Ceux qui faiſoient la dépenſe des châſſes

obtinrent les mêmes privileges ; enfin il s'etendit aux fondateurs & aux bienfaiteurs, *le Clergé & les Moines faisant entendre aux fideles qu'ils ne pouvoient leur accorder une plus grande récompense que de les placer après leur mort, dans un lieu où reposoient les corps des Saints.*

La conduite des Payens etoit bien differente, malgré le respect qu'ils avoient pour les cendres des morts, respect qui surpassoit beaucoup le nôtre. Il est vrai qu'ils ne regardoient pas les corps comme le temple du S. Esprit ; mais, outre que ce n'est pas sous ce point de vue qu'on les envisage pour les enterrer dans les eglises ; combien de fois ce temple de Dieu ne devint-il pas l'habitation du Démon ! On verra donc au grand jour sortir de nos sanctuaires mêmes une foule de reprouvés, condamnés à la damnation eternelle. Il est vrai que ce n'est pas à nous à juger, mais pourquoi s'exposer à faire cette odieuse confusion ?

L'Auteur fait enſuite voir combien l'uſage d'enterrer dans les egliſes eſt contraire à la ſanté, ſans même qu'il ſoit neceſſaire de remuer les foſſes, attendu la tranſpiration continuelle des vapeurs nuiſibles qui s'en exhalent. L'air porte ces écoulemens dans nos entrailles; les morts entrent dans l'air que nous reſpirons, dans les alimens qui ſont notre nourriture. De là bien des maladies dont on cherche mal à propos la cauſe dans les variations des ſaiſons, &c. La corruption des inſectes, la tranſpiration ſeule des animaux vivans & ſains, produiſent les effets les plus dangereux : il eſt donc evident que l'uſage d'enterrer dans les egliſes eſt un véritable abus. Il n'eſt pas étonnant qu'il ſe trouve dans les Lettres des raiſonnemens que nous avons deja employés d'après M. Haguenot ; mais nous ſommes obligés de les repeter pour donner une juſte idée de ce dernier ouvrage.

Le zéle de l'Auteur ne ſe borne pas à combattre cet abus, il voudroit même, & avec raiſon, qu'on n'enterrât pas dans les villes. L'air qu'on y reſpire eſt déja aſſez mal ſain, ſans augmenter par les ſepultures ſes qualités malfaiſantes Nous vivons habituellement au milieu d'une contagion plus etendue que ne ſont les maladies epidemiques qui affligent les peuples; encore ces fleaux du Ciel n'ont-ils qu'un temps; la contagion qui n'eſt que l'effet de l'air diſparoit, mais on en entretient continuellement une dans tous les pays où l'on enterre; & c'eſt ce qui a fait deffendre autrefois à Rome d'enterrer dans ſon enceinte. Il etoit même deffendu d'y apporter les cendres des morts qui avoient eté brulés, & qui par conſequent ne pouvoient en infecter l'air Il ſeroit encore aiſé d'en faire de même. Quelques chariots funebres, payés par les riches, & qui ſerviroient gratuitement les pauvres, ſeroient ſuffiſans pour cette fonction.

L'Auteur s'objecte ici l'interêt des Fabriques ; mais, outre que cet interêt ne devroit pas l'emporter ſur le reſpect dû aux egliſes, & ſur celui de la ſanté des Citoyens, il ne ſeroit pas difficile de les dédommager, en augmentant par exemple le prix de la ſonnerie. Et d'ailleurs les revenus des Fabriques ſont ſi mal diſpenſés que cet objet doit être d'une petite conſideration. Nous donnons tout au faſte de la decoration interieure, pendant que le dehors des Temples n'offre ſouvent que des ruines; bien eloignés de la façon de penſer de nos peres; de leur temps dans l'interieur tout reſſentoit la ſimplicité, tandis que le vaiſſeau etoit de la plus auguſte magnificence.

L'Auteur revient enſuite à l'etabliſſement des cimetieres hors des villes, & juge avec raiſon qu'on en peut faire en France comme en Italie, où l'on ne fait que depoſer les morts pendant quelque temps dans des ſoûterrains, d'où

les *Becamorti*, ou Foſſoyeurs, les tranſportent la nuit dans les cimetiéres ; uſage bizarre, qui coute ſouvent la vie à ces malheureux ; ce qu'on eviteroit ſi on portoit tout d'un coup les morts à leur dernier gîte.

On trouve après quelques autres reflexions la peinture d'une ville où il ne ſe fait plus d'enterremens. Nous allons la tranſcrire pour donner une idée du ſtyle de l'ouvrage. » J'apperçois de loin une Ville ; » ſes piramides dont la pointe ſe » perd dans les airs, m'annonçe ſa » religion : j'avance ; ſes remparts » m'expoſent ſes forces : j'appro- » che ; ſes edifices m'inſtruiſent de » ſon etendue, de ſon commerce, » de ſes richeſſes, de ſon goût Je » ſuis ſur d'y trouver par tout des » hommes vivans Je ſçais que les » morts ſont tous placés dans les » vaſtes contours de ces magaſins » funebres que j'ai apperçus ſur » ma route. Je vois, pour ainſi » dire, l'ancienne & la nouvelle

» ville ; l'ancienne, dans l'enceinte
» de ſimples murs, ſans tours, ſans
» fortifications, ſans ornemens am-
» bitieux, ainſi qu'il convient à des
» habitans pauvres, muets, gla-
» cés, ſans paſſions, ſans action &
» ſans mouvement. Dans la nou-
» velle j'apperçois par tout du
» concours, de l'activité, de la
» vie, & tout le mouvement dont
» les paſſions ſont ſuſceptibles. J'en-
» tre dans ſes Temples, je les trou-
» ve propres, éclairés, libres...
» les voutes ni les murs n'y ſont
» point noircis par la vapeur des
» tombeaux ; les jours ordinaires
» on n'y ſent aucune odeur fâcheu-
» ſe, & les jours de fête, on y
» reſpire les parfums qui ont ſervi
» de ſymbole à la priere des fide-
» les. Or, qui empeche, ajoute
» l'Auteur, que cet ouvrage de l'i-
» magination ne devienne l'ouvra-
» ge d'une ſage police? On eſt plus
» occupé que jamais à embellir les
» villes ; mais il manquera tou-
» jours une choſe eſſentielle à leur

» propreté, & à la ſanté de leurs » habitans, tant que les morts ſe- » ront renfermés dans leur en- » ceinte.

L'etendue de cet extrait nous empêche de nous arrêter à ce que l'Auteur dit ſur l'architecture funebre, ſur la ſuppreſſion des épitaphes, & ſur l'utilité dont elles ſeroient ſi elles étoient compoſées dans le goût Romain. Finiſſons, comme M. Porée, *avec un ardent deſir de voir au moins commencer une réformation ſi néceſſaire. C'eſt un ouvrage reſervé à ceux qui nous gouvernent, lorſqu'une heureuſe paix leur permettra de procurer les avantages interieurs du Royaume.*

C'eſt avec regret que nous ne parlons pas des *Reflexions ſur les Lettres precedentes*, que nous avons annoncées en commençant leur extrait; elles contiennent des réponſes ſolides à toutes les objections qu'on peut faire contre la prétendue nouveauté que l'Auteur voudroit introduire. Si l'habitude ne l'empor-

toit pas ſouvent ſur la raiſon, il n'eſt point douteux que l'abus qu'il attaque ne fût bientôt ſupprimé. Au reſte l'Auteur & M. Haguenot ne ſont point les premiers qui depuis un ſiécle ſe ſont élevés contre lui. On lit au milieu du cimetiere de S. Eſtienne du Mont à Paris, l'epitaphe d'un Medecin qui étoit ſi bien perſuadé du préjudice que les inhumations dans les egliſes portoient à la ſanté, qu'il voulut être enterré dans le cimetiere, *ut nemini noceret mortuus qui nemini nocuerat vivus.* Cette epitaphe peut ſervir à M. Porée de preuve de l'utilité qu'on pourroit retirer de ces inſcriptions, ſi elles étoient compoſées dans le bon goût.

VOYAGE EN TURQUIE & en Perſe, avec une Relation des expéditions de Thamas Kouli-Kan, par M. OTTER, *de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belle-Lettres.* A Paris, chez les freres Guérin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1748. deux volumes *in*-12. le premier de 415 pages, le ſecond de 386 pages.

DEUXIEME EXTRAIT.

CE fut peu de temps après ſon couronnement que Nadir-Chah prit la réſolution d'entrer dans l'Inde; nous avons appris dans le temps les principales circonſtances & le ſuccès de cette expédition, mais M. Otter nous en rapporte tous les détails, ſurtout il nous explique les cauſes qui y ont donné lieu, & que nous avions ignorées juſqu'ici.

L'Empereur Mogol Mehemed-Chah étoit un Prince borné, foi-

ble & indolent, qui ſe repoſoit ſur ſon Viſir de toutes les affaires, & qui ſe laiſſoit conduire aveuglément par Khan Dévran Généraliſſime de ſes armées & ſon favori. Le Viſir & Khan Dévran, à l'exemple de leur Maître, n'étoient occupés que de leurs plaiſirs; en ſorte que l'Empire n'étant point gouverné, le deſordre s'y mit de toute part. Il vint à un tel excès que l'Empereur fut forcé de rappeller à la Cour Niza-Mulmuck, un des Miniſtres d'Etat, & Gouverneur du Dekien, & de le faire *Vekil-Mutlak* : c'eſt-à-dire, Lieutenant abſolu, Charge qui le mettoit au-deſſus du Grand Viſir, & lui donnoit une autorité abſolue dans l'Empire. Mais dès que cet homme capable d'application & plein de fermeté, voulut ſe mettre en devoir de réformer les abus, & de rétablir toutes choſes ſur un meilleur pied, tous les Grands de la Cour s'appliquérent à le traverſer, & à rendre ſa capacité & ſes bonnes in-

tentions inutiles ; ſes avis ne paſſoient jamais, ſes repréſentations n'étoient point écoutées ; on alla même juſqu'à ſe moquer de lui ouvertement, & à le tourner en ridicule. Kan-Dévran ſurtout, jaloux des talens & de la faveur de Nizamulmulk, cherchoit tous les moyens de le dégoûter & de l'éloigner de la Cour ; il y réuſſit.

Nizamulmulk ſous quelque prétexte ſe retira dans ſon Gouvernement. Pour faire revenir l'Empereur de ſon indolence, & lui faire ſentir la mauvaiſe conduite de ſes flateurs, il engagea à la révolte les Merehés du Dekien. Ces Peuples naturellement portés au brigandage, ſaiſirent avec empreſſement cette occaſion de s'affranchir du joug ſous lequel ils vivoient, & de s'enrichir par le pillage ; ils ravagérent le Maleva. On ne fit à la Cour aucune diligence pour réprimer ces révoltés. Les Ganines autre Peuple du Dekien, ſuivirent l'exemple des Merehés, & ſe ré-

pandirent l'année ſuivante dans le Gutcherat où ils firent de grands ravages, & pouſſérent leurs courſes juſqu'aux environs de Gualiar. Enfin ils commirent tant de déſordres, qu'il ne fut plus poſſible aux Miniſtres de diſſimuler plus longtemps la grandeur du mal, ni de le cacher à Mehemmed-Chah.

Kan-Dévran, le Viſir & quelques autres Umeras, marchérent contre les Rebelles; mais quoi qu'ils euſſent une nombreuſe armée, & qu'ils fuſſent fort en état de les réduire, impatiens de retourner à leurs plaiſirs, ils firent un accommodement honteux avec les Ganines, & après leur avoir accordé pluſieurs conditions avantageuſes, à charge de quitter les armes, ils retournérent à la Capitale, où ils firent beaucoup valoir leurs exploits.

Mais les Rebelles ne tardérent pas longtemps à recommencer leurs brigandages; les Ganines firent des courſes juſqu'aux portes de la

Capitale. Le Viſir & Kan-Dévran marchérent contr'eux une ſeconde fois ; les Merehés de leur côté paſſérent le Tchoua, dans le deſſein de ravager l'Audit, Province gouvernée par Seaded-Kan. Ce Gouverneur leur livra bataille, les vainquit & les diſperſa : il joignit enſuite les deux Généraux de l'Empereur, & tous trois enſemble ſe mirent à la pourſuite des Rebelles ; on les batit de nouveau, & l'on étoit en état de les détruire entiérement, lorſqu'ils envoyérent propoſer de ſe ſoumettre. Le Viſir & Kan-Dévran toujours impatiens de retourner à la Cour, traitérent avec eux, & Seaded-Kan, piqué au vif, retourna dans ſon Gouvernement.

Quelque couleur que les deux Généraux employaſſent, pour déguiſer leur mauvaiſe conduite, l'Empereur la pénétra & perſuadé que Nizamulmulk étoit le ſeul Auteur de tous les troubles, il réſolut pour l'appaiſer de le faire reve-

nir auprès de lui ; il lui écrivit deux lettres de ſuite, & dans des termes ſi preſſans & avec de ſi belles promeſſes, que Nizamulmulk ſe rendit.

Il ſe flatoit qu'étant auprès de l'Empereur, il pourroit prendre le deſſus ſur ſes ennemis, s'en venger, & remédier aux maux de l'Etat, d'autant plus qu'il ſentoit le beſoin que l'on avoit de lui. Il revint donc à la Cour, mais bien loin d'y trouver plus d'agrément que par le paſſé, Kan-Dévran & les autres Grands, redoublérent d'inſolence avec lui. Un jour qu'il entroit chez l'Empereur, Kan-Dévran dit aſſez haut : voici *le Maimoundgi qui arrive*, ce terme ſignifie un Charlatan qui amuſe le Peuple en faiſant danſer des ſinges, & dans le figuré on l'employe pour déſigner un fourbe.

Nizamulmulk outré de ces inſultes, & voyant que les affaires ne changeoient point de face, crut qu'il falloit employer un reméde violent pour guérir un mal déſeſpéré.

péré. Il ſe propoſa donc d'augmenter un déſordre qu'il ne pouvoit arrêter, dans le deſſein de trouver l'occaſion de ſe défaire de ſes ennemis, & en particulier de Kan-Dévran. Il fit entrer dans ſes vûes Seadet-Kan, & de concert ils réſolurent d'engager Nadir-Chah à entrer dans l'Inde; telle fut la premiére cauſe de l'expédition de ce Roy dans l'Indoſtan.

Nadir-Chah venoit de ſoumettre la Ville & la Province de Candehar, lorſqu'il reçut les Lettres des deux Gouverneurs qui le ſollicitoient vivement de paſſer dans l'Inde à la tête d'une armée. Ce Prince leur fit une réponſe fort ample, où il leur repréſentoit les dangers & les difficultés qu'il prévoyoit dans l'exécution d'une pareille entrepriſe, & en effet ces obſtacles étoient ſi grands qu'ils paroiſſoient inſurmontables.

Les deux Gouverneurs lui écrivirent une ſeconde fois pour le raſſurer ſur tous ſes doutes, & lui

promirent ſi poſitivement de lui applanir toutes les difficultés, & de lui rendre facile ſon entrée dans l'Inde, qu'il ſe réſolut ſérieuſement à cette grande entrepriſe. Dans ce deſſein il attira à ſon ſervice des Kiurds, des Géorgiens, des Turcs, des Balkhis, des Afgans, tous gens déterminés & accoutumés aux fatigues de la guerre ; bientôt ſon armée ſe trouva forte de cent vingt mille hommes.

Les Afgans ſujets du Mogol occupoient les défilés de Montagnes eſcarpées, par leſquelles il falloit néceſſairement que paſsât Nadir-Chah, il falloit auſſi qu'il traversât pluſieurs Provinces, dont les Gouverneurs avoient de grandes forces ; & il y avoit pluſieurs grandes riviéres, où on pouvoit aiſément l'arrêter. Nizamulmulk & Seadet-Kan, écrivirent à tous ceux qui commandoient dans ces quartiers, la Lettre ſuivante.

» Ayant appris que Nadir-Chah, » informé de l'indolence de l'Em-

» pereur, & de la mauvaiſe con-
» duite de ſes Miniſtres, occupés
» continuellement de la danſe &
» de toutes ſortes de débauches,
» a formé le deſſein d'entrer dans
» l'Inde, nous croyons devoir vous
» avertir en amis que de tous les
» Seigneurs de la Cour, il n'y en a
» pas un ſeul qui ait le courage de
» ſe mettre à la tête d'une armée,
» pour vous aider à lui diſputer le
» paſſage. Vous ferez donc bien de
» profiter de cet avis pour ſauver
» votre vie & vos biens, en vous
» ſoumettant de bonne heure ſans
» vous amuſer à batailler inutile-
» ment avec lui.

Cette Lettre fit ſon effet ſur preſque tous les Gouverneurs : il n'y eut que celui du Fort de Kiabul qui fit une vigoureuſe réſiſtance ; mais ſa fidélité & ſon courage n'aboutirent qu'à le faire périr lui & ſon fils, on ne lui donna aucun ſecours, & ſa Place fut emportée d'aſſaut.

Pluſieurs petits Gouverneurs In-

diens, réunis aux Afgans de ce canton, s'étoient emparés des défilés des Montagnes qu'ils avoient fermés par des abbatis d'arbres : il falloit forcer ces paſſages & la choſe paroiſſoit impoſſible pour peu qu'ils fuſſent défendus.

Mais Nadir-Chah étoit raſſuré par les intelligences qu'il avoit à la Cour du Mogol, & ſes troupes étoient animées par l'eſpérance d'un grand butin ; ainſi étant arrivé à ces défilés, il commença les attaques avec beaucoup de vivacité, mais il fut repouſſé vigoureuſement, & quoi qu'il pût faire, & quoi qu'il renouvellât tous les jours les attaques, il paſſa un mois entier ſans pouvoir ſe faire jour. Enfin voyant ſon armée conſidérablement diminuée, & craignant de la ruiner entierement, il imagina cet expédient. Il envoya dire aux Afgans qu'ils avoient tort de l'arrêter dans ſa marche ; qu'il n'avoit formé aucun deſſein contr'eux ; que faiſant grand cas de leur va-

leur, il les invitoit à prendre parti avec lui, à l'exemple de leurs freres les Afgans de Kandehar, qu'il leur fourniroit de l'argent s'ils en avoient beſoin, & qu'il les méneroit juſqu'à Dilli pour partager avec eux les dépouilles de l'Inde.

Les Afgans ſe voyant abandonnés par les Gouverneurs des Provinces voiſines, & d'ailleurs mécontens de la Cour, écoutérent les propoſitions de Nadir-Chah, lui ouvrirent les paſſages & s'engagérent à ſon ſervice; par ce moyen toutes ſes pertes furent réparées, & ſon armée ſe trouva même plus forte qu'elle ne l'étoit quand il partit de Kandehar. Depuis ce moment Nadir-Chah ne trouva preſque plus d'obſtacles, ou il en vint aiſément à bout, & il s'avança vers la Capitale.

Cependant l'Empereur & toute ſa Cour étoit dans les plus vives allarmes, mais on ne prenoit aucune bonne meſure; ce n'étoit que diviſion, que défiance, qu'incer-

titude : on changeoit d'avis à chaque moment, on avançoit, on reculoit, on ne faiſoit rien à propos. Nizamulmulk augmentoit encore le trouble & la confuſion, par les conſeils artificieux qu'il ne ceſſoit de donner, & par ſes différentes menées. L'Empereur en perſonne marcha cependant au-devant de Nadir-Chah, avec une puiſſante armée. Il ſe donna une bataille, & la victoire paroiſſoit vouloir ſe déclarer en faveur des Indiens; mais Kan-Dévran ayant été bleſſé mortellement, la nouvelle de ſa mort ſe répandit dans toute l'armée & y cauſa un découragement général. Les Perſans profitérent de cet inſtant pour ſe rallier : ils retournérent à la charge & ſe battirent avec d'autant plus d'acharnement que les Indiens ſe défendirent plus foiblement. Le combat ne ceſſa qu'à la nuit, l'action ne fut pas déciſive, il périt beaucoup de monde de part & d'autre. La perte des Indiens fut plus grande que celle

des Perſans ; le Mogol abandonna le champ de bataille & ſe retira dans les retranchemens d'où il étoit ſorti pour combattre. On avoit rapporté Khan-Dévran dans une des tentes de l'Empereur, Nizamulmuk l'alla voir & après lui avoir demandé des nouvelles de ſa bleſſure, il ajouta d'un ton railleur : *je ſuis fâché que tu n'ayes pas le temps de voir comment je fais danſer les ſinges.* Khan-Dévran jetta ſur lui un regard furieux & pouſſant un profond ſoupir, il lui dit : *faut-il que dans l'état où je ſuis, je reçoive de toi une ſeconde bleſſure ! va, contente toi de t'être vengé de moi, & ſers à l'avenir ton Maître plus fidélement que tu ne l'as fait juſqu'à preſent.*

L'armée du Mogol étoit encore plus forte que celle du Perſan, & il pouvoit raſſembler encore de plus grandes forces ; il vouloit même livrer un ſecond combat, mais Nizamulmuk ne le voulut point, & moitié par perſuaſion, moitié

par force, il engagea l'Empereur à traiter de la paix avec Nadir-Chah & ſe chargea lui-même de cette négociation. Il convint avec le Perſan d'une entrevue avec l'Empereur : il fut dit qu'on lui feroit (à Nadir-Chah) un préſent de deux mille Kiurours, & que moyennant cette ſomme il ſortiroit des Etats du Mogol.

Seadet-Kan s'étoit repenti de ſa trahiſon, il avoit bien voulu ſe venger de ſes ennemis, mais il ne vouloit pas la perte de l'Etat, & il avoit combattu contre les Perſans avec une valeur diſtinguée. Cependant il ne put voir ſans jalouſie & ſans dépit, que Nizamulmulk remporta tout le fruit d'une trahiſon qui leur étoit commune ; il voulut avoir auſſi ſa part aux faveurs de Nadir-Chah ; dans cette vue il fit inſinuer à ce Prince que Nizamulmulk lui avoit manqué de reſpect en lui offrant un preſent ſi médiocre, & qui ne répondoit ni à l'opulence de l'Empereur des Indes, ni

à la grandeur du Roy de Perſe ; que s'il vouloit marcher juſqu'à Dilli il lui promettoit le double de ce que Nizamulmulk avoit offert, pourvu toutefois qu'il n'écoutât plus les conſeils de ce Miniſtre qui le trompoit, qu'il retint l'Empereur dès qu'une fois il l'auroit auprès de lui, & qu'il ſe fit rendre compte du tréſor.

Cette propoſition fut très-bien reçue. Dès ce moment Nadir-Chah réſolut de ne point obſerver le traité. Et l'Empereur étant venu à l'entrevue & ayant accepté avec une confiance inexcuſable un feſtin que lui offrit ſon ennemi, pendant qu'il étoit à table Nadir-Chah lui parla ainſi.

Eſt-il poſſible que vous ayez abandonné le ſoin de votre Etat au point de me laiſſer venir juſqu'ici ? Quand vous apprîtes que j'étois parti de Kandehar, dans le deſſein d'entrer dans l'Inde, la prudence n'exigoit-elle pas que quittant le ſéjour de votre Capitale vous marchaſſiez en perſonne

juſqu'a Lahour, & que vous n'envoyaſſiez quelqu'un de vos Généraux avec une armée juſqu'a Kiabul, pour me diſputer le paſſage? Mais ce qui m'étonne le plus, eſt de voir que vous ayez eû l'imprudence de vous engager dans une entre-vûe avec moi qui ſuis en guerre avec vous, & que vous ne ſçachiez pas que la plus grande faute qu'un Souverain puiſſe faire, eſt de ſe mettre à la diſcretion de ſon ennemi. Si, ce qu'à Dieu ne plaiſe, j'avois quelque mauvais deſſein ſur vous, comment pourriez-vous vous en défendre? Maintenant je connois aſſez vos ſujets pour ſçavoir que tous, grands & petits, ſont des lâches ou des traîtres; mon deſſein n'eſt pas de vous enlever la Couronne, je veux ſeulement voir votre Capitale, m'y arrêter quelque jour & enſuite retourner en Perſe.

On a vu dans les relations qui furent faites dans le temps, comment Nadir-Chah retint le Mogol priſonnier, comment il alla à Dilli, quelles richeſſes il emporta de cette

Capitale, les cruautés qu'il y exerça, & comment ſe termina cette fameuſe expédition. M. Otter a ajouté à ces Relations pluſieurs circonſtances intéreſſantes; nous y renvoyons nos Lecteurs ne voulant point paſſer les bornes preſcrites à nos extraits. Il nous ſuffira de remarquer que Seadet-Kan périt dans cette affreuſe révolution dont il étoit en partie l'Auteur: que Nizamulmulk fut mis à contribution comme les autres, & qu'il penſa y laiſſer ſa tête, & que la priſe de Dilli ne fut pas moins fatale à ceux qui avoient été les auteurs de la Trahiſon, qu'au reſte de la Nation.

M. Otter rapporte le traité que Mehemmed-Chah fit avec Nadir-Chah, par lequel il céda aux Perſans les Provinces de ſon Empire qui étoient à leur bienſeance, Nadir-Chah en conſidération de cette ceſſion, le rétablit ſur ſon Trône, après quoi il ne ſongea plus qu'à retourner en Perſe avec les richeſſes immenſes dont il s'étoit

emparé dans cette expédition.

Nous ne pouvons omettre un trait de Nadir-Chah, que raconte M. Otter, il eſt trop ſingulier & fait trop bien connoître ce célébre aventurier : il n'étoit pas encore ſorti des Etats du Mogol, qu'il fit publier un ordre de porter à ſon tréſor le butin fait par ſes troupes dans l'Inde, ſous prétexte de les ſoulager, en ſe chargeant de ce qui pouvoit les embarraſſer. On obéït, mais il alla plus loin. Ayant appris que les Officiers & les Soldats avoient caché des pierreries, & voulant tout avoir, il fit fouiller chacun d'eux en particulier & viſiter leurs bagages. Il s'empara de tout ce qu'on leur trouva, & fit diſtribuer à chaque Soldat cinq cens roupies, & aux Officiers quelque choſe de plus pour les conſoler de cette perte.

Il eſt aſſez étonnant, ajoute M. Otter que l'armée ne ſe ſoit pas ſoulevée contre lui, mais Nadir-Chah à toujours eu l'adreſſe de ſe-

mer dans l'eſprit de ſes ſujets, & principalement de ſes troupes, une grande défiance les uns des autres qui les empêcha alors de ſe communiquer leurs deſſeins. Il eſt vrai que pluſieurs penſérent à déſerter, mais la crainte d'être maſſacrés par les Indiens s'ils ſe débandoient les retint, & même ils ſervirent mieux qu'auparavant.

Nadir-Chah n'étoit point encore de retour à Iſpahan, lorſque M. Otter en partit le 12 Avril 1739. Il arriva à Baſra le 19 de Juin de la même année, & ne quitta cette Ville que le 9 de May 1743. C'eſt pendant le ſéjour que M. Otter y a fait, qu'il a appris ce qui ſe paſſa dans le Mogol après le départ de Nadir-Chah; il a eu auſſi occaſion d'y prendre de grandes lumiéres ſur les affaires des Turcs & des Perſans, il nous en parle en homme fort inſtruit & il ne faut pas s'en étonner, vu les liaiſons qu'il a eûs en ces pays-là avec un grand nombre de perſonnes en places, &

les Relations que lui ont données les affaires dont il étoit chargé, & les fonctions du Conſulat qu'il a exercé à Baſra pendant quelque temps.

En revenant à Conſtantinople M. Otter a pris depuis Bagdad, une autre route que celle qu'il avoit ſuivie en allant, & même depuis Diarbekir, il a traverſé des pays dont nous n'avions aucune relation, ce qui rend ſon voyage d'autant plus intéreſſant, par rapport à la Géographie.

Nous avons remarqué ſurtout les deſcriptions qu'il fait du Kurdiſtan, & en particulier du Khouſiſtan, du Mekran, du Sind, & de Lindoſtan. Son livre eſt d'autant plus néceſſaire à un Lecteur qui veut le ſuivre dans tous ces Pays-là, que M. Damville dans ſa Carte n'a pas jugé à propos de ſe conformer à l'ortographe de M. Otter.

Cette ortographe de M. Otter eſt la vraye maniére de prononcer des Orientaux, mais comme à l'é-

gard d'un grand nombre de mots, nous nous éloignons beaucoup de cette prononciation Orientale, & que notre prononciation, vicieuſe ſi l'on veut, eſt conſacrée parmi nous par l'uſage, nous croyons que M. Otter fera plaiſir à ſes Lecteurs, de mettre à la marge des Livres qu'il donnera au public dans la ſuite les mots Orientaux, ſuivant que nous les prononçons.

DISSERTATIONS SUR l'origine des Francs; ſur l'établiſſement & les premiers progrès de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, avec une Hiſtoire abregée des Rois de France en Vers. A Paris, chez Chaubert, à l'entrée du Quay des Auguſtins, à la Renommée & à la Providence, 1748. vol. *in*-12. pag. 193.

MONSIEUR Ribaud de la Chapelle qui s'eſt fait déja connoître avantageuſement par d'autres ouvrages qu'il a publiés, eſt

Auteur de ces Diſſertations ; elles ſont au nombre de ſept.

I.

Dans la premiére M. de la Chapelle recherche quelle eſt l'origine des Francs. L'Hiſtoire ne fait point mention des Francs, avant le milieu du troiſiéme ſiécle ; ces Peuples commencérent alors à ſe répandre dans les Gaules ; mais de quel pays étoient-ils originaires ? M. de la Chapelle infére d'un grand nombre de paſſages d'Auteurs anciens, les plus à portée de connoître bien les Francs, que ces Peuples habitoient le pays qui ſe trouve compris entre l'Elbe, la mer d'Allemagne, le Sud Jutland, & la mer Baltique, & qui forme aujourd'hui outre la Dithmarſe, tant Méridionale que Septentrionale, le Duché de Sleſwik & une partie de celui d'Holſtein, ce qui fait une étendue d'environ quarante lieues du Midi au Nord, & d'environ vingt lieues de l'Orient à l'Occi-

dent. M. de la Chapelle après avoir établi ſon ſentiment par les autorités les plus formelles & par les raiſons les plus fortes, paſſe à l'examen des trois principales opinions qu'on a propoſées ſur cette matiére, & qui font venir les Francs, de Scythie, de Pannonie & de Troye, & il fait voir qu'aucune de ces trois opinions n'eſt recevable. Il ne voudroit cependant pas nier abſolument que les Francs euſſent eu une origine Sythique, pourvû qu'on lui accordât qu'elle leur eſt commune avec tous les peuples qui habitent le continent de l'Europe, car tous ſont venus originairement du Septentrion qui étoit le Pays des Scythes. Mais quand il s'agit de remonter à l'origine des Peuples, il ſuffit de la fixer dans un pays qu'il ait habité de temps immémorial quoiqu'il ſoit vraiſemblable qu'ils y ſoient venus d'ailleurs.

Voici comment notre Auteur parle de l'opinion qui nous fait

venir de Troye. » Ce fut ſur le dé-
» clin de la premiére race que nos
» François peut-être pour ne point
» céder aux Romains qui ſe glori-
» rifioient d'être deſcendus des
» Troyens, ſe firent ſortir de la
» même nation, avec tant de con-
» fuſion dans les faits, tant d'ana-
» chroniſmes dans les dates, tant
» d'ignorance dans la Géographie
» & de barbariſmes dans le langa-
» ge, qu'on ne peut guéres lire de
» fable plus ridicule & plus mal
» digérée.... Une vanité mal enten-
» due a donné naiſſance à cette
» opinion, l'ignorance ſeule a pu
» lui donner cours.

M. de la Chapelle examine enſuite quelle a été l'origine du nom de *Francs*. C'eſt avec raiſon qu'il rejette toutes les étymologies de ce mot tirées de la langue Grecque, & de toute autre langue que de la Germanique. Cluvier croit que le nom de *Franc* eſt un nom de ligue, que pluſieurs peuples s'étant unis enſemble ſe donnérent

Il fait venir ce mot de l'Allemand *Frey*, qui ſignifie libre : mais M. de la Chapelle ne trouve point aſſez de reſſemblance entre *Frey* & *Francs*. D'ailleurs le mot *Franc* n'a déſigné en notre langue un homme libre & de condition oppoſée à celle du Serf que parce que les Francs ſeuls parmi nous, jouiſſoient de cet état. M. de la Chapelle penche plus à croire que le nom de *Francs*, eſt venu à la Nation de quelqu'un de ſes Rois qui s'appelloit ainſi. C'eſt l'opinion la plus ancienne : d'ailleurs nous voyons que ce nom, ou d'autres qui en dérivent, ont été de tout temps Patronimiques parmi nous.

Quoique dès le milieu du troiſiéme ſiécle, les Francs euſſent eſſayé à pluſieurs repriſes de s'établir ſur les bords du Rhin, ils ne purent s'y fixer que longtemps après. On lit ſur la table de Peutinger, le mot *Francia* ſur la droite du Rhin, entre les bouches de ce fleuve & Mayence. Le Duché

de Berg, le Comté de la Marck, le Duché de Cléves, & une partie de la Weſtphalie repréſentent aujourd'hui, ſuivant M. de la Chapelle, cette ancienne France tranſrhevane. Ces Francs étoient compoſés de pluſieurs peuples qui, à la dénomination générale de Francs, joignoient un nom particulier & diſtinctif comme Francs... Bructéres, Teuctéres, Anſivariens, Cattes, &c. Mais les principales dénominations données aux Francs ſont celles de Sicambres, de Saliens & de Ripuaires; M. de la Chapelle en recherche l'origine; le nom de Sicambre a été donné généralement à tous les Francs; notre Auteur en donne des preuves auxquelles on ne peut ſe refuſer; mais d'où avoient-ils pris ce nom, c'eſt ce qui eſt fort obſcur; à moins qu'on ne voulut dire avec quelques Sçavans que *Sicambri* & *Cimbri* ne ſont qu'un même mot différemment articulé. En effet ce nom convient fort à un Peuple qui comme

nous l'avons dit, étoit originaire des Marais qui occupent l'entrée de la Cherſonéſe Cimbrique. L'origine des noms de Saliens & de Ripuaires ne nous eſt pas plus connue. M. de la Chapelle rapporte les opinions des Sçavans ſur ces queſtions, il les diſcute & propoſe lui-même ſes conjectures; » n'y » auroit-il pas, dit-il, trop de har» dieſſe à tirer les Ripuaires de » l'Evêché de Ripen dans le Sud» Jutland, & les Saliens des Saba» lingiens que Ptolomée place à l'en» trée de la Cherſonéſe Cimbrique.

M. de la Chapelle finit cette Diſſertation en prouvant que les Francs étoient une nation Germanique. C'eſt ce qu'il fait voir démonſtrativement en comparant ce que nous ſçavons ſur la Religion, ſur la Langue, ſur les habillemens, & ſur tous les uſages des Germains & des Francs.

I I.

La ſeconde Diſſertation roule

ſur l'établiſſement des Francs dans les Gaules ; M. de la Chapelle y prouve que Clodion eſt le premier Roy des Francs qui ait régné en deçà du Rhin ; il réfute les opinions contraires à la ſienne, fondé ſur de très-bonnes preuves, ſurtout ſur l'autorité de Grégoire de Tours qui vivoit ſous les petits-fils de Clovis, qui fréquentoit leur Cour & qui n'a pu ignorer quel étoit le premier Fondateur de la Monarchie Françoiſe dans la Gaule, dans un temps où la mémoire en étoit ſi récente. *Les François*, dit cet Hiſtorien, *vantent beaucoup Claudion, Prince très-noble & très-vaillant qui régnoit dans ces temps-là ſur leur Nation. Il faiſoit ſa demeure au Château de Diſparq, ſur les confins des Thoringiens*, &c.

Grégoire de Tours ne fixe pas préciſément l'époque du commencement du régne de Clodion, ni celle de ſon paſſage dans la Gaule ; M. de la Chapelle croit devoir rapporter la premiére à l'an 427, & la

ſeconde à l'an 431. Vers ce temps-là Placidie gouvernoit l'Empire d'Occident ſous le nom de Valentinien. Boniface qui commandoit en Afrique refuſa de lui obéir, ce qui le fit déclarer ennemi de l'Etat; on envoya une armée contre lui; de ſon côté il attira en Afrique les Vandales d'Eſpagne. Cette révolte eut des ſuites longues & funeſtes, & fournit aux Francs une occaſion favorable de ſe fixer dans les Gaules, l'Empereur étant trop occupé d'ailleurs pour pouvoir les en empêcher.

Grégoire de Tours, comme nous venons de le voir, dit que Clodion habitoit le Château de Diſparq ſur les confins des Thoringiens; la plûpart de nos Chroniqueurs ont cru que cet Hiſtorien s'étoit mépris en cet endroit: mais M. de la Chapelle démontre qu'il y a eu une Thoringie autre que la Tranſrhénane, & que cette Thoringie s'étendoit depuis Mayence juſqu'aux territoires de Tréves & de

Mets, & par conſéquent que ce fut ſur les confins de Tréves, de Liége, & de Luxembourg, que les Francs s'établirent d'abord après avoir paſſé le Rhin. Tout ce que dit à cette occaſion M. de la Chapelle, eſt d'autant plus intéreſſant que ſon opinion eſt toute nouvelle, qu'elle contrarie preſque tous nos Auteurs, & que néanmoins elle eſt appuyée ſur de ſi bonnes preuves qu'on ne peut s'y refuſer. Clodion mourut en 447, laiſſant ſes Etats à Mérouée ſon plus proche parent. Les Provinces qu'il poſſéda dans la Gaule ſont le Duché de Luxembourg, une partie de l'Evêché de Liége, le Comté de Namur, le Hainaut, le Cambreſis, & l'Artois.

III.

Nous nous étendrons peu ſur la troiſiéme Diſſertation, parce que pour bien entendre ce qu'y dit M. de la Chapelle, il faut avoir ſous les yeux les figures gravées dont

dont il l'a accompagnée : nous dirons ſeulement en général ce qu'elle contient. En 1653, on découvrit à Tournay un Tombeau que l'on reconnut être celui de Childéric I. où l'on trouva outre un Squelette humain, un anneau à cachet, des médailles, des ferremens, un glaive & pluſieurs autres antiques dont Chiflet donna alors la deſcription dans un Livre intitulé : *Anaſtaſis Childerici I. Francorum Regis.* Les Sçavans ont été partagés ſur pluſieurs points de cette découverte. M. de la Chapelle après avoir prouvé que le Tombeau étoit véritablement celui de Childéric I. & non celui d'un autre Childéric, fils de Clotaire & d'Ingonde, comme Audigier & quelques autres l'ont prétendu, propoſe aux Antiquaires quelques réflexions qu'il a faites. 1°. Sur les médailles d'or & l'anneau à cachet : 2°. ſur la tête de Bœuf : 3°. ſur les prétendues Abeilles : 4°. ſur l'étui du ſtyle : 5°. ſur les deux crânes : 6°. ſur la tête &

le fer de cheval : 7°. ſur les divers ornemens : 8°. ſur le lieu & la matiére du Tombeau, à l'occaſion des prétendues abeilles que quelques-uns ont pris pour des fleurs de lys. M. de la Chapelle diſſerte ſur les fleurs de lys que portent nos Rois pour Armes, & ſoutient que ce ſont de vrayes fleurs de lys, telles qu'il en croît dans les Jardins.

I V.

M. Eccard *dans ſes origines de la Maiſon d'Autriche*, a avancé que nos premiers Rois étoient ſubordonnés aux Empereurs d'Orient, & qu'ils en dépendoient ; cet Auteur à cherché à appuyer ſon ſentiment ſur quatre raiſons principales. M. de la Chapelle entreprend dans ſa quatriéme Diſſertation de réfuter M. Eccard, & de répondre par ordre aux prétendues preuves que cet Ecrivain Allemand a données de ſon opinion. 1°. Dit M. Eccard, *les* Rois Francs, ſucceſſeurs de

Clovis, ne regardoient la poſſeſſion des Gaules comme ferme & ſtable, qu'autant que l'Empereur Juſtinien la confirmeroit par ſes Lettres, ſuivant le témoignage formel de Procope. M. de la Chapelle prouve, par Procope même, que l'objet de la ratification que les Francs demandoient à Juſtinien, n'étoit que la Provence & les autres lieux que les Oſtrogots poſſédoient en-deçà des Alpes, & qui avoient été cédés aux Francs par Théodat, & par Vitiges ſon Succeſſeur; mais les Provinces ſoumiſes à la domination de Clovis, ne firent point la matiére de cet acte & n'y furent point compriſes; c'étoit ſeulement de nouvelles acquiſitions dont on vouloit s'aſſurer la poſſeſſion, en s'en faiſant confirmer la ceſſion par l'Empereur. 2°. L'Empereur Anaſtaſe envoya des Ambaſſadeurs à Clovis, & lui fit remettre des proviſions de Patrice, & les ornemens de Conſul & d'Auguſte, & Clovis accepta ces honneurs. M. de la

Chapelle convient de ce fait, quoi qu'il y ait quelque doute ſur la dignité de Conſul accordée à Clovis par l'Empereur, à l'égard de celle de Patrice, il diſtingue après M. Gentile quatre ſortes de Patrices, les premiers & les plus ſublimes étoient appellés, *Peres des Empereurs*, *Tuteurs de l'Empire*, *ils étoient comme aſſociés à la dignité Impériale*. Zénon avoit fait une conſtitution qui ne permettoit pas de monter à cette dignité ſans avoir paſſé par les grandes Charges de l'Empire, & ce fut ſans doute cette raiſon qui engagea Anaſtaſe à accompagner le brevet de Patrice, qu'il envoya à Clovis, d'un brevet de Conſul honoraire, & pour plus de diſtinction d'un Diadéme avec le titre d'Auguſte. Mais quelque ſublime que fût la dignité des Patrices de la premiére claſſe, ce n'étoit qu'un Titre d'honneur, & comme une eſpéce d'Ordre de Chevalerie, & non une Magiſtrature. Quelle conſéquence peut-on tirer

contre l'indépendance de Clovis, de ce qu'il a accepté des honneurs qui le faiſoient aller de pair avec l'Empereur d'Orient?

3°. Selon M. Eccard, Théodebert, petit fils-de Clovis, a fait fraper des ſols d'or où l'on voit l'image & tous les attributs de Juſtinien, avec le nom du Roy Franc dans le contour. Mais c'eſt ſans aucun fondement que M. Eccard après quelques autres Auteurs, a prétendu que ces ſols d'or portoient l'empreinte de Juſtinien. Le Blanc dans ſon traité hiſtorique des Monnoyes, déclare qu'il ne voit pas qu'on puiſſe douter que ces piéces ne ſoient de Théodebert, puiſqu'elles portent ſon nom & ſon image, & ſi ces monnoyes ſont ſemblables à celles que Juſtinien & quelques autres Empereurs ont fait fraper, c'eſt que Théodebert qui ſe croyoit auſſi grand Seigneur qu'eux, étoit bien aiſe de faire ſentir cette égalité par les attributs

» ſes Rois qu'un tribut volontaire.
» Les Communautés des Villes,
» ſe cotiſoient proportionnément
» à leurs facultés & faiſoient au
» Roy un don gratuit en beſtiaux, &
» en denrées. L'Etat tiroit de ce
» fonds les ſecours qui lui étoient né-
» ceſſaires. Les Francs qui entrérent
» avec Clodion dans les Gaules
» jouirent de la même immunité,
» c'eſt l'origine des priviléges de la
» Nobleſſe Françoiſe; les Gaulois
» au contraire qui payoient un tri-
» but aux Empereurs y demeuré-
» rent aſſujettis ſous nos Rois, &
» furent compris dans des rôles
» nommés *deſcriptiones & Rotuli*,
» c'eſt ce qui a fait les Roturiers,
» *Rotularii*.

M. de la Chapelle expoſe enſuite toutes les différentes impoſitions que le Peuple payoit à nos premiers Rois, de là il paſſe aux Nobles & parle des dons gratuits qu'ils faiſoient aux Rois de temps en temps; il dit en quoi conſiſtoient ces dons gratuits, & qu'ils ſe

payoient ordinairement à la revûe générale du mois de Mars ; qu'on en faiſoit encore lorſque nos Rois marioient leurs filles & dans quelques autres occaſions.

VII.

M. De la Chapelle employe ſa ſeptiéme Diſſertation à prouver qu'une Lettre qui ſe trouve à la fin du Grégoire de Tours de Dom Ruinart, ſous le nom de S. Remy à Clovis, n'a pû être écrite par S. Remy, & n'a pu être adreſſée à Clovis. Les raiſons de notre Auteur ſont, que cette Lettre eſt inapplicable aux circonſtances du régne de Clovis, & que les expreſſions en ſont oppoſées au ſtyle & au caractére de Saint Remy.

Telles ſont les ſept Diſſertations dont eſt compoſé le Livre de M. de la Chapelle ; nous n'avons pû le ſuivre dans ſes recherches autant que nous l'aurions voulu, & le plus ſouvent nous n'avons

fait qu'indiquer les principaux objets qu'il a traités. Il régne dans toutes ſes Diſſertations beaucoup d'ordre & de clarté ; on n'y fait point parade d'une vaine érudition, mais les autorités ſont bien choiſies & les raiſonnemens ſolides & précis ; on y trouve quantité de vûes nouvelles qui plairont beaucoup aux amateurs de notre Hiſtoire.

Le Livre eſt terminé par un abregé de l'hiſtoire de France en Vers François. Nous en copierons ici une vingtaine de Vers, afin que nos Lecteurs s'en puiſſent faire une idée.

Hugues dont les François chériſſent
la mémoire,
Dut à la piété ſa principale gloire.
Robert s'eſt ſignalé parmi ſes deſcendans :
On a vu ſous ſon régne une paix de
trente ans ;
Mais ce Roy vit trois fois la famine &
la peſte,

Porter dans ſes Etats leur ravage funeſte.
Par ſa mere Henry longtemps perſécuté,
Calma par ſa valeur ſon Royaume agité ;
Sous Philippe ſon fils qui régne dès l'enfance,
Le Comte Baudouin fut Régent de la France,
Philippe adoleſcent devient voluptueux,
Et ſon cœur inconſtant forme de nouveaux nœuds.
Douze ans avant ſa mort une fameuſe armée
S'unit pour conquérir les plaines d'Idumée.
Le vaillant Godefroi conduit ces combattans ;
Six cens mille Chrétiens ſe croiſent en cinq ans.
Louis ſix, ou le Gros, Guerrier & Politique,
Abbattit des Seigneurs le pouvoir tyrannique ;

Il laiſſe la couronne à ſon fils le Pieux ;
Digne par ſes vertus du rang de ſes ayeux.

MEMOIRE SUR LA GOUTE, pour ſervir de reponſe à M.... qui demande ſi on peut la guerir radicalement, ou s'il y a quelques remedes dont on puiſſe recevoir du ſoulagement ſans aucun riſque, dans lequel on determine la cauſe phyſique & mechanique de cette maladie, & on indique les remedes dont tout Gouteux peut uſer de quelque temperament qu'il ſoit, tant pour la prevenir & en eviter les revolutions, que pour en abreger les accès, & en adoucir la douleur ; avec la conſultation que M. Piou de la Garde en a fait faire par les Medecins de Paris. A Nantes, de l'Imprimerie d'André Querro, Imprimeur-Juré de l'Univerſité, dans la Cour de la Poſte, brochure *in*-8°. de 48 pp. 1746.

DIALOGUE *ſur l'experience des re-*

medes indiqués dans le Mémoire ſur la goute, imprimé à Nantes chez André Querro, Imprimeur de l'Univerſité, 1746 ; dans lequel on explique les principales difficultés que peuvent propoſer les Gouteux ; les effets des remedes ſuivans les differentes conjonctures ; leurs proprietés & la maniere de les appliquer, avec le nom des drogues qui entrent dans leur compoſition. A Nantes, de l'Imprimerie de la Veuve P. Mareſchal, Imprimeur du Roy, vis-à-vis le Puits Lory, à la Vertu, 1747. brochure *in* 8°. de 52 pp. Ces deux brochures ſe trouvent à Paris, chez Briaſſon, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

POUR juger ſi la goute eſt ſuſceptible d'une cure eradicative, qui n'expoſe à aucune ſuite fâcheuſe, il faut ſe faire une idée juſte de cette maladie. Elle conſiſte moins dans le vice des fluides,

que dans l'affoibliſſement du ton des ſolides. C'eſt la doctrine du celebre Frederic Hoffmann, & ſi les pieds ſemblent être ſon principal theâtre, c'eſt que la circulation du ſang y eſt plus lente par elle-même, & qu'ils ſont plus expoſés à l'action des cauſes qui peuvent relâcher les ſolides.

Il s'enſuit de là que leurs vaiſſeaux excretoires s'obſtruant aiſement, ou s'affaiſſant, ne laiſſent paſſer que la partie la plus deliée de la matiere tranſpirable, & que la plus epaiſſe reſtant dans le ſang ne peut que l'epaiſſir.

Cette matiere tranſpirable eſt de deux eſpeces, ſuivant l'Auteur. L'une ſort dans l'interieur, l'autre par les pores de l'habitude du corps. La premiere gélatineuſe & aqueuſe, ſe repand dans toutes les parties interieures; c'eſt l'humide radical des anciens, l'Archée de Van-Helmont, le ſuc nerveux des modernes. C'eſt la matiere qui fournit le ſuc nourricier &

moteur à toutes les parties du corps.

Cette matiere agitée continuellement par le reſſort des ſolides, eſt pouſſée à la ſurface de la peau, d'où elle ſort ſous la forme d'une vapeur inſenſible, mêlée avec une liqueur extrémement deliée qu'y apportent les vaiſſeaux excretoires de cette partie; matiere pourtant beaucoup plus groſſiere, puiſqu'elle contient des parties ſalines, ſulphureuſes, mucilagineuſes, & terreuſes. L'Auteur dans la ſuite de ſon ouvrage nomme tranſpiration ſenſible, celle qui ſe fait par les pores de la peau, & tranſpiration inſenſible celle qui ſe fait dans l'intérieur du corps. Nous ne lui ferons pas de difficulté ſur les idées nouvelles qu'il attache à ces expreſſions; nous aurions ſeulement ſouhaité qu'il eut expliqué par quelles voyes la matiere de la tranſpiration intérieure eſt portée à la ſurface de la peau.

Il fait voir enſuite la neceſſité

des excretoires multipliés, & que la matiere des excretions eſt très-differente dans une partie de ce qu'elle eſt dans une autre ; & de plus qu'elle differe dans la même partie du corps, par exemple dans les pieds. Auſſi tous les remedes propres à retablir la tranſpiration, ne ſont-ils pas propres à guerir la goute. En effet on n'y peut parvenir qu'en attaquant ſa cauſe. *Or ſa principale cauſe eloignée, eſt la foibleſſe naturelle, ou acquiſe, des parties ſujettes a cette maladie ; ſa cauſe antecedente eſt la diminution de la tranſpiration ſenſible des parties les plus eloignées du principe du mouvement des liqueurs, & principalement de celle des pieds ; ſa cauſe prochaine formelle, eſt le ſpaſme de la partie affligée ; & ſa cauſe efficiente materielle, eſt l'amas qui s'eſt fait dans le ſang de la matiere de cette tranſpiration.*

L'Auteur deduit de cet amas, les ſymptômes avant-coureurs de l'accès de goute, & attribue la fin plus

prompte des accès les plus violens, & la plus longue intermiſſion dont ils ſont ſuivis, à la reſolution plus prompte & plus entiere de la matiere gouteuſe qui ſe fait dans la partie malade, où le ſang ſe broye & ſe diviſe le plus, & par conſequent où il paſſe plus promptement & en plus grande quantité.

Il nous paroit pourtant plus naturel d'expliquer ces effets des accès violens par la plus grande force du mouvement ſpaſmodique de tous les fibres du corps, ou par le mouvement fibrile plus conſiderable qui ſe remarque dans les accès lorſqu'ils ſont plus violens. Car on ne voit pas la raiſon pour laquelle tout le ſang viendroit ſucceſſivement ſe broyer & ſe diviſer dans le pied gouteux; d'autant plus que la circulation y etant embarraſſée par l'etranglement ſpaſmodique, eſt neceſſairement moins libre que dans toute autre partie.

Quoiqu'il en ſoit, le ſang à force de ſe diviſer devient capable de

circuler egalement, & en conſequence l'evacuation de la matiere tranſpirable ſe fait librement, & l'accès finit.

Telle eſt la marche de la goute reguliere. Mais ſi la force des ſolides eſt diminuée dans tout le corps, la tranſpiration ſenſible forme des dépôts dans differentes parties, comme les mains, les poignets, les genoux; & même dans les viſceres interieurs, où la circulation du ſang ſe trouve plus libre; & c'eſt ce que le vulgaire appelle goute remontée; maladie extrêmement dangereuſe, qui produit des ſymptômes de differentes natures ſuivant les parties qu'elle attaque, & qui ne cede qu'à un accès critique de goute reguliere.

Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que les plus grands Maîtres, c'eſt l'Auteur qui parle, *ont cherché la gueriſon de la goute dans les reſtaurans. Mais cela ne ſuffit pas, ſi on ne s'attache à en detruire autant qu'il eſt poſſible la principale cauſe eloignée*;

car tant qu'elle ſubſiſtera, la matiere de la goute ſera ſujette à ſe reproduire, & par conſequent à en cauſer un nouvel accès, ou à expoſer le Goutteux aux differens accidens que produit ſon reflux, ſi on n'apporte toutes ſes attentions à le prevenir.

C'eſt pourquoi ſa curation conſiſte à fortifier les parties affoiblies, à evacuer ſa matiere par les voyes convenables, & à rendre aux viſceres leur premiere vigueur.

L'Auteur propoſe enſuite deux curations, une pour prevenir & éloigner l'accès, & une autre pour l'accès même. L'on trouve auſſi dans cet article la maniere de ſe conduire s'il y a lieu de craindre le reflux de la matiere de la goute.

On prévient l'accès en ſe purgeant au commencement du mois de mai, de la maniere que l'Auteur l'explique, & en vivant très-ſobrement, ſurtout s'il y a plethore. Etant ſuffiſamment purgé, on prend le bain domeſtique, y mêlant pluſieurs remedes reſolutifs & to-

niques, & ſurtout une eau portant ce nom, dont l'Auteur ne donne pas la compoſition. Les bains finis; on reprend le purgatif employé en premier lieu, l'on uſe autant qu'il eſt beſoin du lavement des pieds & des jambes, & l'on avale tous les jours de l'eau balſamique de l'Auteur. Il promet au Public de lui donner un jour la compoſition des remedes dont il ſe contente d'indiquer les effets. Il ne veut pas qu'on ſe purge ſans neceſſité. Il veut qu'on ſe baigne ſouvent, parce que le bain eſt le remede le plus propre à diſſiper la matiere de la goute, en augmentant la tranſpiration ſenſible. Il conſeille par la même raiſon un exercice moderé. Quant au regime il eſt d'avis que chacun s'en tienne à ſa propre experience ſur le choix & la quantité des alimens; mais il veut toujours qu'on en uſe très-ſobrement, ſurtout les Gouteux etant peu en etat de faire beaucoup d'exercice. Il condamne l'uſage du vin nouveau,

& veut qu'on n'en boive pur qu'avec beaucoup de menagement. Employé de cette ſorte, il eſt auſſi ſalutaire que ſa quantité en ſeroit nuiſible. Enfin il recommande d'eviter les violentes paſſions de l'ame, le froid des pieds, le brouillard, le ſerein, & les vents froids. L'Auteur avertit que dans tout ce qu'il avance il ne parle que d'après ſa propre experience.

Lorſque l'accès de goute precede l'uſage des remedes, s'il eſt regulier & ſans accidens fâcheux, l'eau balſamique avec le ſirop de chardon benit & de chamédris, ſont les ſeuls remedes qu'il conſeille; à moins que la douleur ne ſoit exceſſive, auquel cas on fait uſage du ſirop de pavots blancs. Il blâme toute application exterieure, mais dans le cas où l'on auroit à craindre que la matiere ne s'epaiſſît, il ordonne un bain de vapeurs, dont on trouve la compoſition dans l'ouvrage. Il indique ce qu'il faut faire ſi la douleur s'opiniâtre, &

quand elle eſt calmée il conſeille l'uſage exterieur de ſon eau tonique. Il veut auſſi qu'on ſe tienne le ventre libre pendant l'accès.

Dans la goute compliquée il ne veut pas qu'on faſſe principalement attention aux ſymptômes, mais bien à la difficulté que trouve le ſang à paſſer dans les pieds. C'eſt pourquoi il veut qu'on ſaigne de cette partie autant que les accidens & la diſpoſition du malade le demanderont, & qu'on uſe de l'eau tonique, & de lavemens purgatifs comme il les decrit. Il preſcrit enſuite le regime qu'il faut ſuivre.

Dans le reflux de la goute, il veut qu'on ait promptement recours, conformement à l'experience de M. Frederic Hoffmann, au lavement des pieds dans l'eau de pluie ou de riviere, avec du ſon de froment & du lait, comme etant le remede le plus propre à rappeller aux pieds les douleurs de la goute; & à la ſaignée du pied le plus malade, ſi le lavement des

pieds ne produit pas l'effet deſiré. Mais il ne faut pas attendre pour la faire que les forces du malade ſoient epuiſées, parce qu'elle deviendroit inutile pour ſauver ſa vie, & qu'on lui attribueroit ſa mort.

Telle eſt l'idée que nous pouvons donner de la premiere brochure. Elle renferme trop de details pour qu'on puiſſe ſe diſpenſer de la lire après avoir lû notre extrait. Il nous ſera plus aiſé de rendre un compte exact de la ſeconde, qui renferme la reponſe aux principales difficultés qu'on peut faire contre la pratique de l'Auteur.

Il s'objecte 1°. que ſes remedes faiſant manquer l'accès de goute, expoſent les Gouteux aux revolutions ordinaires quand les accès manquent; à quoi il repond que cela ſeroit vrai ſi la goute ne manquoit pas à ſe declarer faute de matiere.

2°. Que le bain fait ſouvent declarer les accès de goute, & par

conſéquent qu'il eſt contraire ; à quoi il repond que ſi cela arrive, l'accès en ſera plus court, & ne ſera ſujet à aucun accident.

3°. Que le bain des jambes ne peut être que nuiſible à ceux à qui les pieds enflent. La reponſe eſt que l'enflure ne venant que de l'embarras de la circulation, elle ſe diſſipera par le bain fortifiant.

4°. S'il y avoit un ulcere à la jambe, le bain fortifiant en le deſſechant pourroit devenir nuiſible. On repond qu'en diviſant la lymphe qui circule dans cette partie, on aidera l'ecoulement, au lieu de l'arrêter, & d'ailleurs qu'on peut ne tremper les jambes que juſqu'à quelques doigts de l'ulcere.

5°. Quelle confiance peut-on avoir à l'eau balſamique & à l'eau tonique, dont l'Auteur ſe reſerve la connoiſſance ?

Pour inſpirer de la confiance à ſon eau balſamique, l'Auteur fait le detail de la gueriſon de pluſieurs maladies preſque deſeſperées qu'il

à operées par ſon moyen, & qu'il faut lire dans l'ouvrage même. Ce detail eſt ſuivi des noms des drogues qui entrent dans la compoſition de l'eau, mais il n'en donne point la manipulation, & il fait entendre qu'il a des methodes particuliéres pour tirer la vertu des differens ſimples. Ces remedes ſont tirés de la claſſe des fortifians, & paroiſſent fort propres à retablir la tenſion des parties affoiblies.

En conſequence il s'objecte 6°. que ces remedes etant echauffans ne peuvent convenir à la goute chaude; & il repond qu'il a l'experience du contraire, quoiqu'il ſoit d'une complexion très-delicate, & que le vin pur l'incommode en quelque petite quantité qu'il en boive. Et d'ailleurs le vehicule dans lequel on met l'eau balſamique en emouſſe l'activité. Ajoutons qu'il n'eſt beſoin d'en faire uſage qu'autant que l'eſtomac a beſoin d'être fortifié. Au reſte quoique ce remede ſoit, au dire de l'Auteur, un

des plus excellens fortifians qui exiſtent dans la nature, il ne faut pas s'attendre qu'il opere toujours avec un ſuccès egal, les diſpoſitions de l'eſtomac & celles des ſaiſons n'etant pas toujours les mêmes. Il paroit qu'elle n'opere jamais mieux que quand la diſpoſition de l'air & du corps eſt favorable à la tranſpiration.

La huitieme objection que ſe fait l'Auteur, eſt qu'on ne peut regarder comme une cure radicale celle où l'on eſt obligé d'entretenir ſa ſanté par l'uſage continué des remedes qui l'ont retablie. Il repond que rien n'etant plus difficile que de remettre les ſolides à leur ton naturel, ſurtout quand ils ſont affoiblis par l'âge, c'eſt au ſujet qu'il faut s'en prendre ſi l'on eſt obligé de recourir de fois à autre au remede.

Enfin il s'objecte que la goute eſt le ſeul remede que bien des perſonnes ayent trouvé contre des maladies dangereuſes; & par con-

ſequent que ce ſeroit s'expoſer aux maladies dont elle garantit, que de la guerir.

La reponſe eſt toute ſimple. Si on ne gueriſſoit que les ſymptômes de la goute ſans detruire ſa cauſe, il eſt certain qu'on expoſeroit le malade à toutes les maladies qui rendent ſi terrible la goute irréguliere; mais en detruiſant la cauſe on en previent tous les mauvais effets.

Le reſte de la brochure ne contient que quelques obſervations ſur le regime, ſur les purgatifs, & ſur l'uſage des remedes qui ſont particuliers à l'Auteur, ſur quoi nous renvoyons à l'ouvrage.

Comme nous n'en avons point vu d'experiences, nous ne pretendons adopter rien de ce qu'il contient; mais nous croyons que les Gouteux doivent nous ſçavoir gré de les avoir mis en etat de s'eclaircir d'une verité qui les touche de ſi près; & pour que ceux qui n'auront pas la facilité de lire les deux brochures ne ſoient pas privés de

celle de ſçavoir à quel point ils peuvent avoir confiance aux remédes indiqués, nous les avertirons que l'Auteur a donné ſon adreſſe chez M. le Moine, proche les Minimes à Nantes, & qu'il fait reponſe à tous ceux qui lui ecrivent port franc.

CONSIDERATIONS SUR les Cauſes de la Grandeur des Romains & de leur décadence; nouvelle édition, revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, à laquelle on a joint un Dialogue de Sylla & d'Eucrate, in-12. pp. 365. A Paris, rue S. Jacques, chez Huart & Moreau fils, Libraires de la Reine & de Monſeigneur le Dauphin, 1748.

COMME nous ne trouvons point qu'on ait juſqu'ici parlé dans nos Journaux de la premiére édition d'un ouvrage, qui doit être précieux à quiconque ſçait penſer & réfléchir, nous croyons en inſi-

ſtant principalement ſur ce qu'il y a de nouveau dans cette ſeconde édition, devoir en donner une idée générale. On ne peut trop faire connoître un ouvrage ſi utile, diſons même, ſi néceſſaire à ceux qui non ſeulement veulent lire avec fruit l'Hiſtoire Romaine, mais même tout livre d'Hiſtoire.

Quand on ſe contente d'entaſſer faits ſur faits dans ſa mémoire, ſans réfléchir profondément ſur toutes les circonſtances qui ont concouru à les produire, ou l'on donne ſon admiration à des choſes qui n'en méritent aucune, ou l'on ſe fait quelquefois une fort petite idée de certaines choſes qui ſont très-grandes en elles-mêmes, & qui ne paroiſſent peu importantes, que parce qu'on ignore les difficultés qu'il a fallu ſurmonter pour y parvenir. L'ouvrage dont il eſt ici queſtion apprendra à juger ſainement des unes & des autres, & mettra en état d'apprécier tout ce que nous liſons de frapant & d'ex-

traordinaire dans l'hiſtoire Romaine, & même dans toute autre Hiſtoire, ſoit ancienne, ſoit moderne.

» Les Hommes ayant eu dans » tous les temps les mêmes paſſions; » les occaſions, dit l'Auteur, qui » produiſent les grands change- » mens ſont différentes, mais les » cauſes ſont toujours les mêmes.

Cet ouvrage eſt diviſé en 23 Chapitres; dans le premier l'Auteur traite *des commencemens de Rome & de ſes guerres*, juſqu'à la priſe de cette ville par les Gaulois.

Il avertit d'abord qu'il ne faut pas prendre de la Ville de Rome dans ſes commencemens, l'idée que nous donnent les Villes que nous voyons aujourd'hui, à moins que ce ne ſoit de celles de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les fruits & les beſtiaux de la Campagne. Les noms anciens des principaux lieux de Rome ont, dit-il, tous rapport à cet uſage.

Mais il ajoute, & c'eſt la pre-

miére des augmentations dont il a enrichi cette nouvelle édition, que la grandeur de Rome parut bientôt dans ſes édifices publics; que les ouvrages qui ont donné, & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance, ont été faits ſous les Rois; on commençoit, dit-il, déja à bâtir la Ville éternelle.

Il renvoye la deſſus dans une note à Denis d'Halycarnaſſe, qui parle avec étonnement des égouts faits par Tarquin, ils ſubſiſtent encore. Nous remarquerons en paſſant que l'Auteur a fondu dans le corps de l'ouvrage même, la plus grande partie des notes qui ſe trouvent dans ſa premiére édition; il nous a paru, ce qui eſt très-rare en ce genre, que de celles qu'il a conſervées, il n'y en a aucune qui ne ſoit néceſſaire & qui ne contienne quelque choſe de curieux ou d'inſtructif. Quoi qu'il y ait dans ſes notes, comme dans le reſte de l'ouvrage, beaucoup de recherches

& d'érudition, on n'y en voit cependant nulle part aucune oſtentation. Un homme qui eſt ſur de ſes richeſſes, n'a pas beſoin d'en faire un pompeux étalage.

C'eſt ce qu'on remarquera dans le chap. ſecond, où il eſt queſtion *de l'art de la guerre chez les Romains.* L'Auteur y a raſſemblé tout ce que les Hiſtoriens nous apprennent de plus ſingulier ſur les ſoins extraordinaires que les Romains ſe donnoient pour former leurs Soldats, à tous les exercices militaires, & fait parfaitement ſentir la ſupériorité qu'ils acquirent par là ſur leurs ennemis.

Il remarque dans cette nouvelle édition, que nous n'avons plus une juſte idée des exercices du corps; » un homme, dit-il, qui s'y appli» que trop, nous paroit mépriſa» ble par la raiſon que la plûpart » de ces exercices n'ont plus d'au» tres objets que les agrémens, au » lieu que chez les anciens, tout » juſqu'à la danſe, faiſoit partie de » l'art militaire.

» Il eſt même arrivé parmi nous, » continue-t'il, qu'une adreſſe trop » recherchée dans l'uſage des ar- » mes, dont nous nous ſervons à » la guerre, eſt devenue ridicule: » parce que depuis l'introduction » des combats ſinguliers, l'eſcrime » a été regardée comme la ſcien- » ce des querelleurs ou des pol- » trons.

» Ceux qui critiquent Homére, » de ce qu'il reléve ordinairement » dans ſes Héros, la force, l'adreſ- » ſe, ou l'agilité du corps, doi- » vent trouver Salluſte bien ridicu- » le qui loue Pompée, de ce qu'il » couroit, ſautoit, & portoit un » fardeau auſſi bien qu'homme » de ſon temps.

Il examine dans le troiſiéme chap. *comment les Romains purent s'aggrandir*, & prouve très-bien, comme il en avertit, que cette matiére demande beaucoup de réflexions, ſans quoi on verroit les événemens ſans les comprendre, ce qui feroit que ne ſentant pas

bien la différence des ſituations ; le prodigieux accroiſſement de la puiſſance des Romains nous paroitroit inconcevable, & qu'en liſant leur Hiſtoire, nous croirions y voir d'autres hommes que nous.

Mais cet étonnement diminue à meſure, que dans le chap. quatre où il parle des *Gaulois*, *de Pyrrhus*, *de Carthage & de Rome*, *de la guerre d'Annibal*; il nous développe la conſtitution du Gouvernement des Romains, la ſageſſe de leur politique, le point de perfection, où ils avoient porté la ſcience de la guerre, & ſurtout cet amour paſſionné pour la Patrie, qu'ils avoient inſpiré à leurs Citoyens.

» Il n'y a rien, dit-il, de ſi puiſ-
» ſant qu'une République, où l'on
» obſerve les loix, non par crainte,
» non par raiſon; mais par paſſion,
» comme furent Rome & Lacédé-
» mone. Car pour lors il ſe joint à
» la ſageſſe d'un bon Gouverne-
» ment, toute la force que pour-
» roit avoir une faction.

„ Comme pour nous ſervir de „ ſes termes, il y a des choſes que „ tout le monde dit, parce qu'el- „ les ont été dites une fois ; « il fait voir contre l'opinion commune qu'Annibal ne pouvoit, & par conſéquent ne devoit pas marcher à Rome après la bataille de Canne ; & que quand on ajoute que ce grand Capitaine fit une faute inſigne en menant ſon armée à Capoue, on ne fait pas attention qu'on ne remonte pas à la vraye cauſe qui l'obligea de prendre ce parti.

Ce qu'il dit auſſi dans le même Chap. de l'imperfection de la marine des Anciens, eſt très-neuf & très-approfondi.

Il nous repréſente dans le cinquiéme, *l'état de la Gréce, de la Macédoine, de la Syrie, de l'Egypte, après l'abaiſſement des Carthaginois*, & trouve dans les vices du gouvernement de ces divers Etats, auſſi bien que dans le caractére des Peuples qui les habitoient, les

raiſons de la rapidité des conquêtes qu'y firent les Romains.

Ce chap. commence par un trait qu'on ne trouve point dans la premiére édition, & que nous placerons ici parce qu'il caractériſe bien l'Illuſtre Auteur : » je m'imagine, » dit-il, qu'Annibal diſoit très peu » de bons mots, & qu'il en diſoit » encore moins en faveur de Fa» bius & de Marcellus contre lui» même ; j'ai du regret de voir » Tite Live jetter ſes fleurs ſur ſes » énormes Coloſſes de l'antiquité, » je voudrois qu'il eut fait comme » Homére qui néglige de les parer, » & ſçait ſi bien les faire mouvoir : » encore faudroit-il que les diſ» cours qu'on fait tenir à Annibal, » fuſſent ſenſés, &c.

Il fait voir qu'après l'abaiſſement des Carthaginois, Rome n'eut preſque plus que de petites guerres & de grandes victoires, au lieu qu'auparavant elle avoit eu de petites victoires & de grandes guerres ; il montre que les ſuccès de

ceux qui commandoient ſes armées, doivent paroître d'autant moins ſurprenans, que ſi c'étoit une choſe commune de trouver parmi les ennemis du peuple Romain, des hommes qui ſçuſſent donner une bataille, il y en avoit bien peu, comme aujourd'hui, qui ſçuſſent faire une guerre ; qui fuſſent comme l'étoient la plupart des Généraux Romains, » également capables de » ſe ſervir de la fortune, & de l'attendre ; & qui avec cette diſ» poſition d'eſprit qui donne de la » méfiance avant que d'entrepren» dre, euſſent celle de ne plus » craindre rien après avoir entre» pris.

Le chap. ſixiéme mérite une attention particuliére ; il s'y agit de la *conduite que les Romains tinrent pour ſoumettre tous les peuples.* L'Auteur y expoſe avec autant de netteté que de préciſion, les maximes politiques des Romains, maximes invariables autant, que celles dont ils firent uſage contre

les petites Villes qui étoient autour d'eux. On ne peut lire la maniére dont il nous peint l'artificieuſe & cruelle politique de ce peuple, ſans rougir pour l'humanité, de ce qu'il y ait eu, d'un côté des hommes aſſez ambitieux, pour violer par principes toutes les loix de l'équité, tandis qu'ils ſe donnoient pour les vengeurs de l'Univers; & de l'autre qu'il s'en ſoit trouvé d'aſſez aveugles, pour être conſtamment la dupe des traités, des alliances, & du prétexte du bien Public, dont les Romains ſe ſervoient habilement pour exécuter les entrepriſes les plus injuſtes.

Ce chapitre & les ſuivans ne prouvent que trop, que ce n'eſt pas ordinairement la probité & l'honneur, mais l'apparence de ces vertus qui d'une origine foible & obſcure, fait monter les Etats & même les particuliers à une puiſſance & à une grandeur extraordinaire.

Entre les preuves qu'on trouvera

ici de l'adreſſe & de la profonde diſſimulation avec laquelle les Romains ſe conduiſirent dans le projet qu'ils avoient formé d'aſſervir tous les peuples, nous ne rapporterons que celle-ci. » Le traité, » dit notre Auteur, qu'ils firent » avec les Latins, après la victoire » du Lac de Régille, fut un des » principaux fondemens de leur » puiſſance; on n'y trouve cependant pas un ſeul mot qui puiſſe faire ſoupçonner l'Empire.

» C'étoit ſelon lui, une maniére » lente de conquérir; on vainquoit » un peuple & on ſe contentoit » de l'affoiblir: on lui impoſoit des » conditions qui le minoient inſenſiblement; s'il ſe relevoit, on » l'accabloit encore davantage, & » il devenoit ſujet, ſans qu'on pût » donner une époque de ſa ſujetion.....

» Si les Eſpagnols après la con» quête du Perou, ajoute t il, » avoient ſuivi ce Plan, ils n'au-

» roient pas été obligés de tout dé-
» truire pour tout conſerver.

Car c'eſt ainſi, afin de le dire une fois pour tout, que l'Auteur en faiſant de temps en temps la comparaiſon des événemens anciens avec ceux qui ſe ſont paſſés dans les derniers temps, & quelquefois même de nos jours, met le Lecteur en état de faire l'application des principes qu'il établit, & d'expliquer très-ſouvent ce qui s'eſt fait autrefois par ce qui ſe fait encore aujourd'hui.

Il expoſe dans les chapitres ſuivans les cauſes de la décadence des Romains Il montre (chap. 8.) qu'il ne faut point l'attribuer aux diviſions perpétuelles qui régnérent dans leur Ville, parce que la nature de leur gouvernement étoit telle, qu'elle pouvoit toujours en arrêter le mauvais effet. » Deman-
» der dans un état libre des gens
» hardis dans la guerre & timides
» dans la paix, c'eſt vouloir des
» choſes impoſſibles; & pour ré-

» gle générale, toutes les fois qu'on » verra tout le monde tranquille » dans un Etat qui ſe donne le nom » de République, on peut-être aſſu- » ré que la liberté n'y eſt pas. « Mais il trouve la vraye cauſe de la décadence des Romains dans la grandeur de leur Empire (chap. IX.) & ſurtout dans la grandeur même de la Ville de Rome.

Les Légions étant obligées de paſſer les Alpes & la Mer, les gens de guerre qu'on étoit contraint de laiſſer pendant pluſieurs campagnes dans les Pays que l'on ſoumettoit, perdirent peu à peu l'eſprit de Citoyens, & les Généraux qui diſpoſérent des armées & des Royaumes, ſentirent leurs forces & ne purent plus obéir. Dès lors les tumultes populaires ſe changérent en guerres Civiles, ce qui avec la perte de la liberté, entraîna celle de la République; & ſi malgré cela l'Empire ſe ſoutint encore, c'eſt que (chap. 10.) les Romains conſervérent encore long-temps les

vertus guerrieres après avoir perdu toutes les autres.

Il ſuit la même matiére (chap. 11) où il parle de *Sylla*, *de Pompée*, *de Cèſar*. Il examine comment & par quelles raiſons pendant les guerres civiles qui durérent ſi long-temps, la puiſſance de Rome s'accrut ſans ceſſe au-dehors, & que devenant toujours plus terrible, elle acheva de détruire tous les Rois qui reſtoient encore.

Sur quoi l'Auteur fait cette réflexion que nous placerons ici, parce qu'elle donnera une idée du caractére profond & réflechi, quoique brillant, qui régne dans tout l'ouvrage. Extrêmement concis, & nerveux dans ſes expreſſions, il en fait toujours entendre beaucoup plus qu'il n'en dit, & donne preſque par tout au-delà de ce qu'il paroit donner.

» Il n'y a point d'état, dit-il, » qui menace ſi fort les autres » d'une conquête, que celui qui eſt » dans les horreurs de la guerre

» civile. Tout le monde, Noble,
» Bourgeois, Artiſan, Laboureur
» y devient ſoldat, & lorſque par
» la paix les forces ſont réunies,
» cet état a de grands avantages
» ſur les autres qui n'ont guéres
» que des Citoyens. D'ailleurs dans
» les guerres civiles, il ſe forme
» ſouvent de grands hommes, par-
» ce que dans la confuſion, ceux
» qui ont du mérite ſe font jour;
» chacun ſe place & ſe met à ſon
» rang, au lieu que dans les autres
» temps, on eſt placé, & on l'eſt
» preſque toujours tout de travers.
» Et pour paſſer, ajoute-t'il, de
» l'exemple des Romains à d'autres
» plus récens : les François n'ont
» jamais été ſi redoutables au-de-
» hors, qu'après les querelles des
» maiſons de Bourgogne & d'Or-
» léans, après les troubles de la
» Ligue, après les guerres civiles
» de la minorité de Louis XIII.
» & celles de Louis XIV. L'An-
» gleterre n'a jamais été ſi reſpe-
» ctée que ſous Cromwel, après

» les guerres du long Parlement.
» Les Allemans n'ont pris la ſupé-
» riorité ſur les Turcs, qu'après
» les guerres civiles d'Allemagne.
» Les Eſpagnols ſous Philippe V.
» d'abord après les guerres civiles
» pour la ſucceſſion, ont montré
» en Sicile une force qui a étonné
» l'Europe : & nous voyons aujour-
» d'hui la Perſe renaitre des cen-
» dres de la guerre civile & humi-
» lier les Turcs.

Dans le douziéme chap. l'Auteur nous donne le tableau de *l'Etat de Rome après la mort de Céſar*. *Auguſte* eſt l'objet du treiziéme, *Tibére* du quatorziéme, *& les autres Empereurs depuis Caïus Caligula juſqu'à Antonin*, ſont la matiére du quinziéme. Le ſeiziéme roule *ſur l'état de l'Empire, depuis Antonin juſqu'à Probus*; le dix-ſeptiéme *ſur les changemens qui y arrivérent*, & le dix-huitiéme *ſur les nouvelles maximes priſes par les Romains*.

Nous ſentons que c'eſt faire

connoître très-imparfaitement un pareil ouvrage, que de rapporter ſimplement le titre des chapitres dans leſquels il eſt partagé ; mais il eſt ſi rempli, ſi médité, ſi ſerré : il dit tant en ſi peu de mots, qu'il n'eſt preſque pas poſſible d'en donner l'extrait. Otez un mot de Cicéron, diſoit un Ancien, vous gatez ſeulement le ſtyle : ôtez un mot de Démoſthéne, vous gâtez le feu : il en eſt preſque de même, lorſque ſans employer ſes propres termes, on veut rendre les penſées de notre Auteur ; ainſi pour donner quelque idée de ſa maniére de penſer & d'écrire, il ne nous reſtoit d'autre moyen que de donner en entier quelques morceaux de ſon ouvrage ; c'eſt par cette raiſon que pour montrer avec combien de fineſſe & de vérité, il ſçait peindre les hommes, nous allons placer ici le parallele qu'il fait (chap. 12.) de Cicéron & de Caton.

» Cicéron, dit-il, avec des par-

» ties admirables pour un ſecond » rôle, étoit incapable du pre- » mier ; il avoit un beau génie, » mais une ame ſouvent commu- » ne ; l'acceſſoire chez Cicéron, » c'étoit la vertu ; chez Caton, » c'étoit la gloire. Cicéron ſe voyoit » toujours le premier, Caton s'ou- » blioit toujours : celui-ci vouloit » ſauver la République pour elle- » même, celui-là pour s'en vanter. » Je pourrois, ajoute-t'il, conti- » nuer le parallele, en diſant que » quand Caton prévoyoit, Cicé- » ron craignoit ; que là où Caton » eſpéroit, Cicéron ſe confioit ; que » le premier voyoit toujours les » choſes de ſang froid, l'autre au » travers de cent petites paſſions.

Mais les portraits qu'il paroit avoir travaillé avec le plus de plaiſir, & qu'on lira de même, ſont ceux de ces Princes, nés pour le bonheur du genre humain, tels que Trajan, Antonin, Marc-Aurèle. On ſent, comme diſent les Italiens, qu'il les a peints *con amore*,

& avec ce ſentiment qui nous porte à louer principalement dans les autres, ce que nous aimons le plus dans nous-mêmes. Ce qu'il dit de l'impreſſion que fait ſur le cœur la lecture de la vie de M. Auréle, on le peut dire du portrait qu'il fait lui-même de cet Empereur & des deux autres que nous venons de nommer ; » on ne peut lire ces » morceaux ſans une eſpéce d'at- » tendriſſement ; tel eſt l'effet qu'ils » produiſent, qu'on a meilleure » opinion de ſoi-même, parce » qu'on a meilleure opinion des » hommes.

Dans les cinq derniers chapitres, il donne une idée courte, mais préciſe *de la grandeur d'Attila, de l'établiſſement des Barbares ; il apporte les raiſons pour leſquelles l'Empire d'Occident fut le premier abattu* ; il parle des *conquêtes de Juſtinien, de ſon Gouvernement.* Il nous peint les *déſordres de l'Empire d'Orient, ſa foibleſſe* ; enfin le dernier de tout contient *les raiſons de la durée de*

Parmi les différentes augmentations qu'on remarque dans cette nouvelle édition, & qui ſont d'autant plus intéreſſantes, comme nous l'avons déja inſinué, qu'elles roulent pour la plûpart ſur le paralléle de la Police, tant civile que militaire des Romains & des Anciens, avec celle qui eſt aujourd'hui en uſage, nous n'avons garde d'oublier un morceau qui eſt entiérement neuf & qui paroit ici pour la premiére fois; il eſt intitulé *Dialogue de Sylla & d'Eucrate*; on le trouvera à la fin du volume, l'ame de Sylla, ſa cruelle politique pendant ſa Dictature, ſa prodigieuſe ſécurité après qu'il s'en fut démis, la confiance qu'il avoit en lui-même, y ſont peintes avec une force & une fierté qui tout à la fois élévent & effrayent l'imagination.

HISTOIRE

HISTOIRE GENERALE d'Allemagne, par le Pere BARRE, *Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Univerſité de Paris, Tome IV. qui comprend les régnes depuis l'an* 1039, *juſqu'en* 1152. *in*-4°. *pp.* 708. *non compris la table des matiéres.* A Paris, rue S. Jacques, chez Charles-Jean-Baptiſte del'Epine, & Jean-Thomas Hériſſant, 1748.

CE quatriéme tome commence au régne de Henry III. L'élection de ce Prince, ſe fit avec une unanimité, dont on n'avoit point encore vu d'exemple, & d'autant plus ſurprenante, qu'on y ôta le Sceptre aux Saxons pour le donner à la maiſon de Franconie. Cet Empereur poſſédoit, ſelon le P. Barre, toutes les qualités néceſſaires à un Souverain pour travailler en même temps à ſa gloire & au bonheur de ſes Peuples. Rien ne

fait mieux voir la grande autorité qu'il s'étoit acquiſe par ſa probité & ſes talens, que l'obéiſſance qu'on lui rendit en Italie & ſurtout à Rome. Il paroit par la peinture que l'Auteur nous en fait, que tout y étoit pour lors dans la plus étrange confuſion ; la ſimonie étoit la voye ordinaire par laquelle on parvenoit au Pontificat : le temporel de l'Egliſe Romaine avoit été tellement diſſipé, qu'il ne lui reſtoit plus que quelques Villages dans la *Banlieue* de Rome ; & trois Papes, quelques-uns diſent même quatre, dont la vie au rapport de tous les Hiſtoriens, étoit très-ſcandaleuſe, s'y diſputoient la Chaire de Saint Pierre.

Pour remédier à ces déſordres, Henry aſſembla une armée, & étant entré en Italie, il reçut la Couronne de fer à Milan ; delà ayant marché à Rome, Grégoire VI. dont le droit à la Papauté paroiſſoit le plus juſte, n'ayant pu ſe purger du crime de Simonie dont il étoit ac-

cuſé, fut dépoſé auſſi bien que ſes Antagoniſtes; & les Romains s'en étant rapportés au jugement de l'Empereur pour le choix d'un Pape, Henry nomma Suideger qui prit le nom de Clément II. Ayant été ſacré le jour de Noël, il fit le même jour la cérémonie du couronnement de l'Empereur & de l'Impératrice. Mais ce Pape vécut peu auſſi bien que ſon Succeſſeur, & Rome, comme on le verra dans l'Auteur, redevint bientôt le théâtre du vice & de la confuſion.

La conſidération qu'on avoit pour ce Prince étoit ſi grande, que dans une aſſemblée générale qui ſe tint à Tibur, Ville autrefois célébre du Diocèſe de Mayence ſur le Rhin, & qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui, quoique ſon fils aîné n'eut encore que trois ans, tous les Seigneurs lui déférérent le titre de Roy des Romains, & le reconnurent unanimement pour le futur ſucceſſeur à l'Empire; c'eſt à cette aſſemblée que pluſieurs

Hiſtoriens rapportent le commencement de l'uſage, de donner la dignité de Roy des Romains aux Princes deſtinés par les Etats de l'Empire à la ſucceſſion de la Couronne Impériale.

D'autres remontent plus haut, dit le P. Barre, & prétendent que cette qualité fut donnée au fils de l'Empereur Othon II. qui n'oſant le revêtir du titre d'Empereur, l'honora de celui de Roy des Romains; » dans la ſuite plu-
» ſieurs Empereurs quoi qu'élûs
» légitimement & revêtus de la di-
» gnité Impériale, n'ont pris que
» la qualité de Roy des Romains
» juſqu'au temps de leur couron-
» nement par le Pape. La Bulle
» d'Or fait mention de ce titre
» donné à celui qui a été élû Em-
» pereur, & que ce Pape n'a pas
» couronné; mais comme depuis
» Charles V. les Souverains d'Al-
» lemagne ont négligé d'aller à
» Rome pour y recevoir la Cou-
» ronne des mains du Pape, le

» titre de Roy des Romains n'a » plus aujourd'hui la même ſigni- » fication qu'il a dans la Bulle » d'Or, & on qualifie le Roy d'Em- » pereur, ſi le Trône Impérial eſt » vacant dans le temps de ſon » Election.

Henry III. mourut à l'âge de 38 ans, & ne vécut que deux ans après avoir aſſuré l'Empire à ſon fils. Il fut, au jugement du P. Barre, le dernier des Empereurs qui maintint la Grandeur & la Majeſté de l'Empire à Rome & en Italie : ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'un changement ſi funeſte paroît avoir pris ſa ſource dans les meſures mêmes, que Henry avoit priſes pour en ſoutenir la ſplendeur.

Ce Prince avoit paru, dit notre Hiſtorien, fonder le Gouvernement Germanique ſur les Diétes, » ces auguſtes Aſſemblées tenues » peut-être trop fréquemment ſous » ſon régne, inſpirérent aux Sei- » gneurs un goût d'autorité, qui

» prit rapidement un accroiſſement » conſidérable. Loin de travailler » de concert au bien de l'Etat, » chacun d'eux ne penſa qu'à ſa » propre élévation. Alors on ne » reſpira que l'indépendance: l'am- » bition fut ſans bornes, & l'on » ſacrifia tout pour la ſatisfaire.

» Rome elle-même au lieu d'em- » ployer ſa médiation, pour en- » gager des Sujets rebelles à ren- » trer dans le devoir, crut trou- » ver dans leur révolte, l'occaſion » favorable de former les préten- » tions les plus hardies; les Papes » ſecouérent d'abord le joug des » Empereurs, bientôt après ils en- » treprirent de diſpoſer de leurs » Etats.

L'orage commença à ſe former ſous la minorité de Henry, qui n'avoit que 5 ou 6 ans, lorſqu'il fut reconnu Empereur ſous la Régence de l'Impératrice Agnès ſa mere. Cette Princeſſe qui avoit eu aſſez d'habileté pour ſe la faire déférer, n'en eut pas aſſez pour la

garder ; car après quelques années d'une régence assez tranquille, les Seigneurs de l'Empire jaloux de l'autorité de Henry, Evêque d'Ausbourg, qu'elle avoit rendu le Maître absolu de la Cour, trouvérent le moyen de tirer par adresse le jeune Empereur des mains de la Régente & de le mettre entre celles de l'Archevêque de Cologne & de l'Archevêque de Brême qu'ils chargérent de la Tutelle & de l'éducation du Prince, aussi bien que de l'administration des affaires de l'Empire.

Ce fut pendant cette minorité que les Princes Normands, Roger & Robert Guiscard pour s'assurer la possession de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile qui relevoient de l'Empire, & dont ils avoient enlevé une partie aux Sarazins, en firent hommage au S. Siége, par un acte que le P. Barre rapporte en entier.

» Cet acte est, dit-il, le fonde-
» ment des prétentions de la Cour

» de Rome, ſur les Royaumes de
» Naples & de Sicile. Les Nor-
» mands, Princes de ces deux Etats
» ont voulu relever des Papes pour
» avoir des protections contre
» les Empereurs de Germanie qui
» pouvoient reclamer ces conquê-
» tes, ou du moins obliger les
» Normands à leur en faire hom-
» mage; & ils n'ont fait aucune
» difficulté de ſe déclarer Vaſſaux
» du Siége de Rome, quoi qu'ils
» le fuſſent naturellement de l'Em-
» pire, afin que les Germains ne
» puſſent leur faire la guerre, ſans
» s'expoſer aux foudres du Va-
» tican.

Il eſt remarquable, comme le P. Barre le rapporte, ſous le régne de l'Empereur Lothaire, que Roger ne s'étant pas contenté de la qualité de Duc de Sicile, en obtint encore de l'Antipape Anaclet, le titre de Roy, titre qui lui fut confirmé en 1139. par Innocent II. Pape légitime. Or, quoique dit notre Auteur, » ni l'un ni l'au-

» tre n'eût aucun droit d'ériger la » Sicile en Royaume, nous voyons » cependant que depuis ce temps-» là, les Princes de Sicile ont tou-» jours pris le nom de Roy, & » que les Princes Etrangers pour » la plûpart ne leur ont pas enſuite » refuſé cette qualité : c'eſt ainſi, » ajoute-t'il, que les actes les plus » équivoques dans leur naiſſance, » deviennent légitimes par des actes » juridiques qui les confirment.

Le P. Barre qui ne manque jamais, lorſqu'il en trouve l'occaſion, d'inſtruire ſes Lecteurs, de l'eſprit, des mœurs, des coutumes, & des uſages des temps, dont il écrit l'Hiſtoire, n'oublie pas de parler des Tournois, amuſement guerrier, fort ordinaire parmi la Nobleſſe de ces temps-là : elle s'y exerçoit à manier adroitement la lance & l'épée, à bien ſe ſervir du bouclier, à ſe tenir ferme à cheval, à ſoutenir les plus violens aſſauts ſans ſe laiſſer déſarçonner : c'étoit là le point capital pour la Cavalerie

dans les combats ; les Cavaliers avoient de ſi bonnes armes défenſives, qu'ils étoient preſqu'invulnérables ; » mais ils devoient » craindre d'être renverſés de Che- » val, parce que la peſanteur de » leurs armes les empéchoit de ſe » relever : alors ils étoient foulés » aux pieds des Chevaux, & aſſom- » més par les Ennemis ſans pouvoir » ſe défendre.

Il nous apprend dans une note ſur cet endroit, que l'uſage des Armoiries, ſelon les Chroniqueurs les plus exacts, n'a commencé que vers le onziéme ſiécle à l'occaſion des Tournois, que juſques-là les Grands Seigneurs, même les Souverains, n'étoient diſtingués dans les armées que par des marques ſymboliques, ou par des emblémes ou des deviſes, qu'ils prenoient à leur fantaiſie, & qu'ils quittoient de même. Rarement ces marques diſtinctives, ajoute-t'il, paſſoient-elles à leurs enfans ; s'il paroit des armes ſur les tombeaux des Em-

pereurs qui ont vécu avant le dix ou le onziéme ſiécle, ces monumens ſont conſtamment des ouvrages modernes, & qui ont été faits longtemps après la mort de ces Princes. Il aſſure qu'on ne voit point en France d'Armoiries avant le douziéme ſiécle. Philippe Auguſte eſt le premier qui ſe ſoit ſervi d'une fleur de Lys ſeule au contre-ſcel de ſes Chartres, dans la ſuite on a mis dans l'écu des armes de France des fleurs de Lys ſans nombre; enfin ſelon l'opinion commune, elles ont été réduites à trois ſous le régne de Charles VI.

Cela ne l'empêche pas en parlant de la premiére Croiſade publiée dans le Concile de Clermont en 1095. d'avertir encore dans une aſſez longue note, qu'on attribue l'invention des armoiries aux Seigneurs Croiſées. » Ils prirent, » dit-il, chacun des marques diſtinctives pour ſe reconnoître dans » les combats, parce que les caſ-

» ques, dont ils ſe couvroient la
» tete empéchoient qu'on ne vît
» leurs viſages. De là ce nombre
» de Croix de toutes les ſortes
» dans les armes des anciennes
» maiſons : d'autres prirent la cou-
» leur, ou la matiére, ou la dou-
» blure de leurs manteaux ; de là
» encore les divers émaux, les
» pals, les ondes, les faſces, &c.
» Il y en eut qui aimérent mieux
» certaines marques qui avoient
» rapport à leurs Terres ou à leurs
» Châteaux, à leurs faits d'armes,
» ou à ceux de leurs Ancêtres :
» quelques-uns prirent des ani-
» maux remarquables par leur gran-
» deur, leur beauté & leur courage,
» comme l'Aigle, le Lyon, le Léo-
» pard, &c. La galanterie, ajoute-
» t'il, & les Tournois, contribué-
» rent auſſi beaucoup à l'invention
» & à la perfection des Armoiries ;
» il fallut dans ces nobles exerci-
» ces ſe diſtinguer par les couleurs,
» par les deviſes, par les ſupports,
» par les piéces de l'écu.

Un autre article ſur lequel le P. Barre s'étend encore beaucoup, & qui revient ſouvent dans ſon Hiſtoire, eſt l'origine des grandes & illuſtres Maiſons; il en rapporte les généalogies, ou plutôt ce que les Auteurs les plus eſtimés diſent de plus certain ſur ces généalogies. Car une vanité auſſi ſouvent outrée, qu'ignorante, les a chargées de Fables & de chimères; nous renvoyons là deſſus à ce qu'il dit, pag. 98, ſur l'origine des Maiſons de Saxe, de Lorraine & d'Autriche; on y verra que ſi leur ancienneté eſt inconteſtable, leurs premiers commencemens ſont pour la plûpart inconnus. Mais c'eſt cette obſcurité-là même qui fait la grandeur de ces Maiſons.

Sans parler des Généalogiſtes qui font venir les Archiducs d'Autriche de Jules-Céſar, ou des Anices de Rome, Sandoval s'eſt imaginé beaucoup honorer Charles V. en le faiſant deſcendre d'Adam en ligne directe & maſculine;

il a dreſſé une Généalogie de la Maiſon d'Autriche, qui comprend 118. ſucceſſions, depuis Adam juſqu'à Philippe III. Au reſte » cette » illuſtre Maiſon tire moins, dit » notre Hiſtorien, ſon luſtre de » ſon antiquité que de ſes Empe- » reurs, qui ſont au nombre de » quinze; & Charles V. avoit rai- » ſon de dire, qu'il faiſoit plus » d'état de la vertu & de la gloire, » que d'une longue ſuite d'Ayeux, » dont l'origine eſt incertaine.

Mais pour revenir au corps de l'Hiſtoire, & en particulier à celle de Henry IV. tout ce que les bornes qui nous ſont preſcrites nous permettent d'en dire, c'eſt qu'à peine ce Prince fut ſorti de minorité, & qu'il eut pris en main le Gouvernement, on le vit ſouffrir tout ce que la fortune a de plus fâcheux, de plus bizarre, & de plus humiliant. » On fait des pein- » tures fort différentes de ſon ca- » ractére, dit le P. Barre; ſes enne- » mis le font paſſer pour un Tyran

» & pour un débauché ; ſes parti-
» ſans au contraire parmi leſquels
» on peut compter l'Auteur, le
» repréſentent comme un Prince
» modéré, & qui réuniſſoit en ſa
» perſonne les plus belles qualités
» de l'eſprit & du cœur ; il auroit,
» dit-il, gouverné heureuſement
» & glorieuſement, ſi l'ambition
» des Papes, & la jalouſie des Prin-
» ces Saxons, contre la Maiſon
» de Franconie, n'euſſent point
» traverſé ſon régne par les guer-
» res les plus injuſtes & les plus
» cruelles.

Le P. Barre ne diſſimule cependant pas, que ce Prince ne fût extrêmement bizarre, qu'il n'ait eu des vices conſidérables, que dans ſa jeuneſſe il ne mit aucunes bornes à ſon incontinence, & qu'on l'a accuſé avec juſtice d'avoir vendu les Bénéfices de l'Empire ; mais ce vice, dit-il, » ne lui étoit pas
» particulier ; les autres Souverains
» de ſon temps en étoient infectés,
» & Philippe I. Roy de France plus

» que tout autre. Rome même » voyoit ordinairement ſes Ponti- » fes, n'obtenir la Thiarre, qu'à » prix d'argent; Henry ſuivit ce » mauvais exemple, que l'igno- » rance de ſon ſiécle ſembloit au- » toriſer.

Nous laiſſons à décider au Lecteur, ſi le jugement que notre Hiſtorien (page 307.) porte d'après Naudé, & qu'il forme lui-même du caractére perſonnel de Grégoire VII. principal Auteur des diſgraces de Henry, eſt auſſi bien fondé que celui qu'il porte de l'étrange abus que ce Pape fit de ſon autorité en dépoſant Henry III. en prétendant à ſon gré diſpoſer des Couronnes, en étendant ſon pouvoir ſur le temporel des Souverains, en prétendant qu'ils étoient les Feudataires du S. Siége, en voulant pour ainſi dire, être regardé comme le ſeul Monarque de toute la Chrétienté, & en jettant le trouble dans l'Egliſe & dans l'Empire, par l'excès où il porta la puiſſance Eccléſiaſtique.

Ce fut à la faveur de ces troubles, comme le remarque notre Hiſtorien, toujours attentif à nous faire ſentir les changemens importans arrivés dans l'Empire, que les Princes qui en étoient membres, s'aſſurérent de la qualité de *Coimperantes*, conjoints au Gouvernement : Othon III. la leur avoit diſputée dans une Diéte générale ; mais leur puiſſance s'étant accrue par leur révolte, ſous le régne de Henry IV. ils prirent tous le titre de Souverain, & l'ont conſervé depuis, malgré quelques Empereurs qui le leur ont encore conteſté, ne reconnoiſſant entre ce Prince & eux qu'une différence de Rang.... & prétendant que le pouvoir de faire la guerre ou la paix, de mettre des impôts, de faire de nouvelles loix, d'abreger les anciennes, de diſpoſer des fiefs vacans & de juger les Princes, ne dépendoit point de l'Empereur, mais du Corps Germanique, repréſenté dans les Aſſemblées générales.

On verra avec autant de ſurpriſe que d'indignation dans l'Hiſtoire même, dans quel excès de calamité l'Empereur Henry IV. finit ſes jours, & toutes les indignités que ſon propre fils exerça contre lui. Cet Empereur qui ſoutenu de la faveur du S. Siége avoit oſé profiter de l'excommunication lancée contre ſon Pere, pour lui enlever la Couronne Impériale, ne s'en vit pas plutôt tranquille poſſeſſeur par la mort de ce malheureux Prince, qu'il entreprit comme lui de donner l'inveſtiture aux Evêques, & que par là, il attira ſur ſa tête toutes les foudres du Vatican.

L'Auteur a cru devoir expoſer ici en quoi conſiſtoit la difficulté qui diviſoit ſur ce point l'Empire & le Sacerdoce, & ce qu'il y avoit de juſte ou d'exceſſif dans les prétentions des deux Puiſſances.

Il faut voir auſſi ce qu'il dit de l'accord qui fut fait entre Henry I. Roy d'Angleterre, & le Pape Paſchal II. au ſujet de ces mêmes in-

veſtitures, & ſur l'uſage qu'on ſuivoit en France par rapport à la même matiére ; mais principalement la maniére dont, pour ce qui concernoit l'Empire, cette grande affaire fut enfin terminée dans l'aſſemblée de Worms en 1122. Henry V. s'y déſiſta de donner l'inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe, & rendit aux Egliſes la liberté des élections Canoniques ; mais en même temps le Pape lui réſerva, & aux Empereurs ces Succeſſeurs, le droit d'aſſiſter à ces Elections, & en cas de partage, de ſe déclarer en faveur de celui qui, au jugement du Métropolitain & de ſes Comprovinciaux, auroit été canoniquement élû avec pouvoir de lui donner les régales par le Scéptre.

L'Auteur ſoutient dans une note, que ce traité qu'il rapporte en entier, loin d'être, comme pluſieurs Modernes le prétendent, beaucoup plus favorable aux Princes qu'aux Eccléſiaſtiques, faiſoit au contraire perdre à l'Empereur

tout ce qu'il pouvoit perdre, & ruinoit toutes ſes prétentions.

On ne ſera pas fâché de voir ici ce qu'il dit encore dans une autre note, du temps où les Papes ont commencé à porter la Thiare & des changemens qu'ils y ont faits.

» Les Mitres & la Thiare Papa-
» les ont environ 800 ans d'anti-
» quité ; les premiéres n'étoient pas
» ſi élevées qu'elles le ſont aujour-
» d'hui. Au commencement la
» Thiare du Pape n'avoit qu'une
» bande de pourpre en broderie,
» comme un diadême au tour du
» front, pour montrer la Royauté
» du Sacerdoce. Depuis, cette ban-
» de fut enrichie de fleurons d'Or
» & appellée Couronne. Enfin on
» en a mis trois, une ſur deux au-
» tres, pour ſignifier la Juridiction
» que le Pape prétend avoir ſur
» les trois parties du Monde qui
» étoient alors connus, les Souve-
» rains Pontifes croyant qu'il n'y
» en avoit point d'autres ſur la

» Terre : mais l'Amérique ayant » été connue depuis, & n'étant » point impoſſible, qu'avec le » temps on ne découvre d'autres » terres, ils ont fait ſurmonter les » Couronnes d'un globe pour ne » rien omettre, & comprendre ain- » ſi tout l'Univers.

Le régne de Lothaire II. Duc de Franconie, fut beaucoup plus tranquille que celui de Henry V. Il eſt remarquable que l'Abbé Suger aſſiſta à la Diéte, qui ſe tint à Mayence pour l'élection de ce Prince ; il y fut envoyé par le Roy avec une ſuite nombreuſe, pour empêcher que le choix des Seigneurs ne tombât ſur le Duc de Souabe ou le Duc de Franconie, qui prétendoient à la Couronne Impériale, & qui n'étoient pas bien intentionnés pour la France.

Lothaire II. ne régna que 15 ans, mais il régna avec autant de piété que de ſageſſe. » Il veilloit » beaucoup, prioit ſouvent & avec » abondance de larmes : il enten-

» doit tous les jours trois Meſſes.
» Cette dévotion ne diminuoit
» point ſon application aux affai-
» res civiles ou militaires. Il fut le
» Général le plus heureux de ſon
» ſiécle, & peut-être auſſi le plus
» brave; mais il regardoit le cou-
» rage, comme la moindre qualité
» d'un Général: il s'attachoit ſur-
» tout à ſaiſir & à ménager le mo-
» ment dans les occaſions eſſen-
» tielles.

L'Auteur à la fin de ce régne, expoſe en peu de mots l'état de la puiſſance du Clergé & des Villes Impériales, ſous l'Empire de Lothaire II. & celui de ſes prédéceſſeurs, Henry IV. & Henry V. mais quelque curieux que ſoit ce morceau, auſſi bien qu'une infinité d'autres de cette nature, qu'on trouvera répandus dans ce quatriéme Tome, bien-loin de pouvoir ſeulement en donner une idée, à peine nous reſte-t'il du temps pour dire un mot de Conrard III. dont l'Hiſtoire termine ce volume. C'eſt ſous

le régne de cet Empereur que les femmes de la Ville de Veinſberg, donnérent le rare exemple d'amour conjugal qui ſauva tout à la fois leur Ville & leurs maris. Ce régne eſt encore mémorable par la fameuſe Croiſade que prêcha S. Bernard, & par les malheurs qu'elle cauſa à l'Empire, à l'Empereur, à Louis le Jeune, & aux autres Princes qui s'engagérent dans cette hazardeuſe & funeſte expédition.

Quoique nous n'ayons rien touché de ce qui a rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Allemagne, nous ne devons pas nous diſpenſer d'avertir ici, que cet article forme un des morceaux les plus travaillés de ce volume, & qu'on y trouve ſur tout un détail très-intéreſſant, ſur les différens moyens que les Empereurs & les Evêques employérent pour établir la Religion Chrétienne parmi les Bohémiens, les Hongrois, les Sclaves, les Vandales, & différentes autres Nations du Nord; on y verra les

fréquentes révolutions qu'elle y eſſuya parmi ces Peuples, & avec quelle fureur ils revenoient quelquefois au culte des Idoles.

Il nous ſuffira de dire que plus nous avançons dans la lecture de cette Hiſtoire, & plus l'Auteur nous y paroit fidéle à remplir les engagemens qu'il a pris avec le Public.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Rome.

BENEDICTI XIV. Pont. Opt. Max. Olim Proſperi Cardinalis de Lambertinis, primùm Anconitanæ Eccleſiæ Epiſcopi, deinde Bononienſis Archiepiſcopi, de Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canoniſatione lib. I. & II. Editio tertia auctior & caſtigatior, ad uſum Academiæ Liturgicæ Conimbricenſis. Romæ, typis Nic. & Marc. Palearinorum, 1747. Tel eſt le titre des

des deux premiers tomes de la nouvelle édition du recueil entier des ouvrages du Pape régnant, qui s'imprime actuellement en douze tomes *in*-4°. chez les freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires de cette Ville. Cette édition eſt la troiſiéme. La premiére a été donnée en 4 vol. *in-fol.* à Boulogne en 1734, 35, 37, & 1738. La ſeconde à Padoue en 1743, à laquelle on a ajouté en 1745 un cinquiéme tome, qui contient le Traité du Pape *de D. N. Jeſu Chriſti Matriſque ejus feſtis & de ſacrificio Miſſæ.* Le P. de Azevedo, Jéſuite Portugais, qui prend ſoin de la troiſiéme que nous annonçons, y fera entrer les ouvrages du Pape qui n'avoient point encore été imprimés, ou qui l'avoient été ſéparément. Il donnera en Latin ceux qui avoient été compoſés en Italien. Nous avons appris depuis peu qu'il y en a cinq tomes actuellement imprimés, que les quatre premiers comprennent le

traité de la Béatification & de la Canoniſation des Saints, & le cinquiéme le traité du Pape *de Synodo Diecœſanâ*, qui paroit pour la premiére fois, & qui eſt fort eſtimé. Nous avons encore appris que les Libraires qui font cette entrepriſe, en publient tous les trois mois un tome, & que l'édition entiére ſera achevée dans le courant de l'année 1749, ou au commencement de 1750.

Les mêmes Libraires ont encore publié un Programme du même Auteur, d'une feuille d'impreſſion *in-fol.* en date du mois de Janvier dernier, ſous ce titre : *Synopſis Theſauri Liturgici antiquiora monumenta complectentis ad ſacros Ritus pertinentia; viris eruditis ac rerum Liturgicarum ſtudioſis.* On voit par ce Programme que le P. de Azévedo a formé le deſſein de donner une collection auſſi complette qu'il lui ſera poſſible, de tous les anciens monumens qui regardent la Liturgie, & en général tous

les Rites & les Cérémonies de l'Egliſe. Pluſieurs Auteurs célébres des deux derniers ſiécles, avoient fait d'amples collections ſur le même ſujet; mais ils y avoient mêlé des matiéres différentes, ou des Traités & des Diſſertations étendues, qui interrompoient trop la ſuite des monumens liturgiques. L'Auteur au contraire, n'embraſſe dans ſa collection que les monumens de l'antiquité, qui ont été compoſés pour la Liturgie & les Cérémonies Sacrées de l'Egliſe, dont pluſieurs n'ont point encore paru; de les revoir les uns & les autres, avec la plus grande exactitude ſur les manuſcrits originaux, ou ſur les meilleures éditions qu'on en a données, & d'y joindre les remarques & les animadverſions qui lui paroîtront néceſſaires, ſoit pour en faire voir l'authenticité, ſoit pour mettre encore plus ſenſiblement ſous les yeux des Lecteurs, les cérémonies qui ſe pratiquent aujourd'hui dans l'Egliſe, dans le tableau

qu'il entreprend de tracer des anciens. Au reſte il ne néglige aucun moyen de rendre ſa collection auſſi entiére & auſſi parfaite qu'il lui eſt poſſible. Outre les ſecours qu'il a tirés des Sçavans des deux derniers ſiécles, & même du courant, qui ont raſſemblé des monumens anciens ſur la Liturgie; ſon ſéjour à Rome, où l'on trouve plus que partout ailleurs, tout ce que l'antiquité nous fournit de plus curieux & de plus intéreſſant, le met en état de faire uſage, par rapport à ſon objet, de tous les dépôts qui s'y trouvent. Il a examiné tout ce qu'il y a de relatif à la Liturgie dans les plus célébres Bibliothéques, dans celle du Pape Benoît XIV. dans celle du Cardinal Paſſionei, & particuliérement dans celle du Vatican. De plus on lui promet de lui communiquer tout ce qui regarde les Rites de l'Egliſe Patriarchale d'Aquilée: on lui promet encore de lui communiquer tout ce qui ſe trouve

ſur le même ſujet dans deux célébres Bibliothéques du Portugal, qui ſont très-bien fournies de ce genre de monumens, l'une du Monaſtére d'Alcobat, de l'Ordre de Citaux, l'autre du Monaſtére des Chanoines Réguliers de Sainte Croix de Conimbre. Pluſieurs Sçavans, ſoit parmi les amis de l'Auteur, ſoit parmi ſes Confreres, concourent auſſi avec empreſſement par leurs lumiéres & par leurs conſeils, à l'exécution de cette grande entrepriſe. Le grand avantage que l'Auteur ſe propoſe de procurer à l'Egliſe par ſon travail, c'eſt de faire connoître nos cérémonies ſacrées, & de les repréſenter dans ſon corps de Liturgie; & de faire voir en même temps que les changemens qui y ont été faits, n'altérent en rien la ſubſtance du culte ſacré, & que l'utilité, & la néceſſité les exigeoient. Ainſi l'ordre que l'Auteur a cru devoir ſuivre dans la diſpoſition des monumens Liturgiques qu'il donne, eſt celui qui

lui a paru le plus propre à faire connoître les Cérémonies qui ſe pratiquent dans l'Egliſe, & le mieux aſſorti aux Livres qui les contiennent. Ces Livres ſont au nombre de cinq : le Miſſel, le Bréviaire, le Pontifical, le Cérémonial, & le Rituel. Le plan de l'Auteur eſt de partager ſa collection en cinq claſſes, diviſées en douze tomes, dont pluſieurs ſeront encore ſubdiviſés en pluſieurs volumes. Il marque les piéces qu'il compte, quant à preſent, faire entrer dans chacun de ces tomes. Nous les indiquerons ici ſommairement d'après l'Auteur.

» Tom. I. Miſſal. lib. 1°. *Sacra-*
» *mentarium Leonianum* ; 2°. *Sa-*
» *cramentarium Gelaſianum* ; 3°.
» *Miſſa Latina, quæ olim ante*
» *Romanam circa an.* 700. *Domini*
» *in uſu fuit, bonâ fide ex vetuſto*
» *authenticoque codice deſcripta.*

» Tom. II. 1°. *Lectionarium S.*
» *Hieronymo tributum* ; 2°. *Anti-*
» *phonarium S. Gregorii, &c. ad*
» *manuſcriptos Codd. emendat.*

» Tom. III. *Liturgiæ præcipuæ à*
» *Romanâ diverſæ*: 1°. *Ambroſiana*;
» 2°. *Aquileienſis*; 3°. *Hiſpana*;
» 4°. *Gothica*; 5°. *Iſidoriana*; 6°.
» *Moſarabica*; 7°. *Miſſale Moſa-*
» *rabum*; 8°. *Pſalmodia*, & *Bre-*
» *viarium olim à Cardinali Ximene*
» *editum*.

» Tom. IV. Curſus Canonicus:
» 1°. *Pſalmodia Ambroſiana*; 2°.
» *Aquileienſis*; 3°. *Gallicana*, &c.

» Tom. V. *Ordines Romani au-*
» *cti*, *recenſiti*, & *correcti ad Mſſ.*
» *Codd.*

» Tom. VI. *Rituum Eccleſia-*
» *ſticorum libri aucti & emendati.*

» Tom. VII. *Liber diurnus Ro-*
» *mani Pontificis recenſitus & locu-*
» *pletatus.*

» Tom. VIII. *Pontificale Roma-*
» *num cum appendice monumento-*
» *rum anecdotorum.*

» Tom. IX. *Rituale Romanum*
» *auctum cum appendice anecdoto-*
» *rum.*

» Tom. X. *Libri pœnitentiales*
» *ad manuſcriptorum codd. fidem pri-*

» *mùm editi, vel ſecundis curis ad* » *eosd. Codd. exacti.*

» Tom. XI. *Ritus in Sacramen-* » *torum adminiſtratione olim adhi-* » *biti ad Mſſ. Codd. exacti; quibus* » *accedunt novi nondum evulgati.*

» Tom. XII. *Ritus ad ſacras Be-* » *nedictiones, & Eccleſiaſticam diſ-* » *ciplinam ſpectantes cum additio-* » *nib.* « Mais le P. de Azévedo avertit en même temps, que comme dans le cours de ſes recherches, il pourra recouvrer des piéces importantes qui n'ont point encore paru, ou qui méritent d'entrer dans ſa collection, il fera auſſi du changement dans ſa diſpoſition; & il ſe propoſe d'en donner avis au Public par un nouveau Programme encore plus détaillé, dont nous ne manquerons pas d'informer nos Lecteurs, dès qu'il viendra à notre connoiſſance.

De Florence.

Nous avons annoncé en pluſieurs occaſions dans les nouvelles de ce

Journal, qu'on préparoit ici une édition de tous les ouvrages de Meurſius, & que ce qui retardoit l'exécution de cette entrepriſe, venoit de la difficulté de recouvrer tout ce qui eſt ſorti de la plume de cet Auteur. Comme nous ne ſçavons pas ſi les Editeurs ont encore raſſemblé tout ce qu'ils ont deſſein de faire entrer dans leur édition, nous croyons qu'il pourroit être de quelque utilité d'avertir que M. l'Abbé Joſeph-André Comte de Zaluski, Grand Référendaire de la Couronne de Pologne, poſſéde à Warſovie dans ſa Bibliothéque tous les ouvrages de Meurſius, & qu'il offre aux Editeurs de Florence tous ceux dont ils pourront avoir beſoin, pour completer leur collection; nous donnerons ici les titres de ceux qui leur manquoient encore il y a quelques années, ſuivant le programme Latin qu'ils avoient fait publier à la Haye, pour annoncer cette nouvelle édition. *Jo. Meurſii Poe-*

mata, ubi Iamborum lib. 3. Elegiarum unus; Epiſtolarum Heroidum lib. 6; Epigrammatum lib. 1; & Farrago variorum. Lugd. Batav. 1602. *in*-12.

Panegyricus dictus Jacobo 1. in auſpiciis Regni. Lugd. Bat. 1603, *in*-8°.

Meditationes Chriſtianæ in Pſal. CXVI. & tres priores partes Pſalmi. CXIX. 1604. *in*-12. le lieu de l'édition de cet ouvrage qui n'eſt point marqué, eſt Heidelberg.

Apuleii apologia cum caſtigationibus Jo. Meurſii. Lugd. Bat. 1607. *in*-8°.

Idem *cum commentario Scipionis Gentilis.* Hanoviæ, 1607. *in*-8°.

Philoſtrati Epiſtolæ aliquot græcæ cum diſſertatione de Philoſtratis. Lugd. Bat. 1616. *in*-4°.

Theophylacti Bulgariæ Archiepiſcopi Epiſtolæ græc. cum notis Jo. Meurſii. Lugd. Bat. 1617. *in*-4°.

Herodis inſcriptio græca, totidem verſibus Latinis expreſſa (ſine loco & anno.) in-4°.

Variorum divinorum liber, ſive Oraiones Patrum nunquam edita, videlicet, *Anaſtaſii Antiochiæ Epiſcopi in lætum nuncium immaculatæ Dei-paræ allatum; Andreæ Hieroſolymitani Cretæ Archiepiſcopi in vitam humanam & defunctos; Methodii de Libero Arbitrio; Timothei Preſbyteri Conſtantinopolitani de accedentibus ad S. Eccleſiam, & de duabus Chriſti naturis; Hilarionis Monachi de pane myſtico Græcorum, & azymo Latinorum, Græc. cum notis.* Lugd. Bat. 1619. *in*-4°.

Porphyri Philoſophi opera, græc. cum notis Joannis Meurſii. Lugd. Bat. 1620 *in*-4°.

FRANCE.

D'ANGERS.

» L'Académie Royale d'Angers » n'a pas cru devoir accorder aux » piéces qui lui ont été préſentées, » les deux prix annoncés pour l'an- » née 1748, & elle s'eſt détermi-

» née à propoſer les mêmes ſujets
» pour l'année 1749.

» Le premier ſujet eſt : *les Animaux ne deviennent-ils électriques* » *que par communication ? Pourquoi* » *ne le deviennent-ils pas par les* » *moyens que l'on employe pour rendre* » *les autres corps électriques ?*

» Le ſecond ſujet : *le progrès des* » *Sciences & des beaux Arts, ſous* » *le régne de Louis XV.* Les prix » ſont deux médailles d'or, chacune de la valeur de deux cens liv. » Ceux qui travailleront ſur le premier ſujet, pourront écrire en » François ou en Latin. On aura » la liberté de compoſer en Vers » ou en Proſe ſur le ſecond ſujet. » Les Auteurs des piéces n'y mettront point leur nom, mais ſeulement une ſentence ou une deviſe; ils pourront encore y attacher un billet cacheté, où ſeront » avec la deviſe leurs noms, leurs » qualités, & leurs adreſſes. On » n'ouvrira ce billet que dans le

» cas où la piéce ſera couronnée. » Ils les affranchiront de port, & » les adreſſeront, ou les feront » remettre à M. le Corvaiſier, l'un » des trente de l'Académie d'An- » gers, rue de la Croix Blanche, » à Angers. Les ouvrages ſeront » reçus juſqu'au premier jour de » May 1749. L'Académie pro- » clamera les piéces qui auront » remporté le prix, ſur les deux » ſujets, à ſon Aſſemblée publique » du mardi qui précédera imméd- » diatement la Fête-Dieu. Les » prix ſeront délivrés aux Auteurs, » ou aux porteurs d'une procura- » tion de leur part.

DE SOISSONS.

» L'Académie de Soiſſons ayant » jugé à propos de varier les ſujets » du prix qu'elle annonce pour » chaque année, donnera alterna- » tivement un ſujet d'Eloquence, » & un ſujet tiré de l'Hiſtoire.

» Comme elle n'a rien trouvé » qui répondît à ſes vûes ſur le ſu-

» jet du prix d'Hiſtoire qu'elle avoit
» propoſé pour la préſente année
» 1748, elle avertit que dans l'Aſ-
» ſemblée publique qu'elle tiendra
» le Lundi 14 Avril 1749, elle dé-
» livrera deux prix, l'un ſur l'Hi-
» ſtoire, & l'autre d'Eloquence,
» qui ſeront chacun d'une Médail-
» le d'or de la valeur de 300 liv.
» données par Monſeigneur le Duc
» de Fitz-James, Pair de France,
» Evêque de Soiſſons; elle propo-
» ſe pour ſujet d'Hiſtoire celui qui
» a été ci-devant annoncé.

» *Quelle a été la ſuite des Evêques*
» *de Soiſſons, depuis le commence-*
» *ment du cinquiéme ſiécle, juſqu'en*
» *l'an* 754.

» Depuis l'établiſſement de la
» Religion dans le Soiſſonnois, juſ-
» qu'à la fin de la premiére race de
» nos Rois.

» 1°. Quels Conciles ou Aſſem-
» blées notables d'Eccléſiaſtiques
» ont été tenus dans le Soiſſonnois?
2°. Quelles ont été les Egliſes

» Cathédrale, Collégiales, Paroiſ-
» ſiales & autres de la Ville de Soiſ-
» ſons ? Quelles ont été les Collé-
» giales & les Maiſons de Séminai-
» re du Diocèſe ?

3°. Quels Monaſtéres y ont été
» fondés ? Les noms de leurs Fon-
» dateurs, l'époque, le lieu de leur
» fondation & de leur tranſlation,
» s'ils en ont eûe, la régle qu'ils
» ont ſuivie dans leur origine ?

» 4°. Quelles Reliques conſidé-
» rables ont été honorées dans le
» Diocèſe, leurs différentes tranſ-
» lations ?

» 5°. Quels hommes célébres
» dans l'Egliſe (& même dans les
» Lettres) ſont nés dans le Soiſ-
» ſonnois, ou y ont vécu, ou y
» ſont morts ?

» Enfin tout ce qu'on pourra dé-
» couvrir de nouveau dans l'hiſtoi-
» re Eccléſiaſtique, qui ait rapport
» au Soiſſonnois, juſqu'en l'an
» 754.

» Dans l'examen des ouvrages

» on aura égard, non ſeulement » au nombre & à l'étendue des re- » cherches, mais encore à la pureté » du ſtyle & à la beauté du langage.

» Les Auteurs ſont avertis de » mettre à la marge, ou à la ſuite » de leurs Ouvrages, les preuves » des faits qu'ils auront avancés, » & les ſources où ils les auront » puiſés.

» Ceux qui envoyeront des Diſ- » ſertations Latines, auront ſoin » de mettre en marge les noms » François des perſonnes, ou des » lieux dont ils feront mention.

» Et pour ſujet d'éloquence cette » queſtion.

» *Quelles peuvent être dans tous* » *les temps les cauſes de la décaden-* » *ce du goût dans les Arts & les* » *Sciences?*

» Le deſſein de l'Académie eſt » d'engager les perſonnes qui tra- » vailleront ſur ce ſujet, à le traiter » d'une maniére plus directe, plus » étendue, & plus philoſophique » qu'il ne l'a été juſqu'ici.

» Elle croit auſſi devoir avertir » que dans les Jugemens qu'elle » portera ſur les ouvrages préſen- » tés au concours, elle aura égard » aux nouvelles découvertes, & » ſurtout à celles qui ſeront pro- » pres au ſiécle & aux pays où nous » vivons.

» Le diſcours d'éloquence ſera » d'une demi-heure ou trois quarts » d'heure de lecture au plus, & la » Diſſertation hiſtorique, d'une » heure ou une heure & demie au » plus.

» On adreſſera à M. de Beyne, » Préſident au Préſidial de Soiſ- » ſons & Secretaire perpétuel de » l'Académie, les ouvrages deſtinés » au concours, port franc, & avant » le premier Février, ſans quoi ils » ne ſeront pas retirés.

» Ils ſeront écrits liſiblement & » ſans abbréviations; les Auteurs » ne mettront point leurs noms au » bas, mais ſeulement une Senten- » ce; ils indiqueront une adreſſe,

» à laquelle M. le Secretaire puiſſe
» leur faire tenir ſon récépiſſé.

» On les prie de prendre les me-
» ſures néceſſaires pour n'être point
» connus juſqu'au jour de la déci-
» ſion, de ne point ſigner les let-
» tres qu'ils pourroient écrire à M.
» le Secretaire ou à tout autre Aca-
» démicien, les avertiſſant que s'ils
» ſont découverts par leur faute,
» ils ſeront exclus du concours.

» Les Auteurs qui auront rem-
» porté les prix viendront les rece-
» voir dans la Séance publique du
» Lundy 14 Avril 1749, ſinon ils
» envoyeront à une perſonne con-
» nue leur procuration, pour être
» remiſe à M. le Secretaire avec le
» récépiſſé de l'Ouvrage.

» M. Gouye de Longuemarre,
» Greffier au Baillage Royal de Ver-
» ſailles, eſt Auteur de la Diſſerta-
» tion à laquelle a été adjugé le prix
» de 1746; elle s'imprime actuel-
» lement & ſera en état de pa-
» roître dans le courant du mois de

» Juin, chez Chaubert, Libraire à » Paris, Quay des Auguſtins à la » Renommée & à la Prudence. Il » y fixe ſuivant les vûes de l'Aca- » démie *l'époque du commencement* » *& de la fin du régne de chacun des* » *derniers Rois de la premiére Race,* » *tant ſur le Royaume de Bourgogne* » *& de Neuſtrie, ou ſur celui d'Au-* » *ſtraſie, que ſur toute la Monarchie,* » *à commencer après la mort de Da-* » *gobert I. que l'on ſuppoſe être arri-* » *vée l'an 638. juſqu'à l'Election &* » *Couronnement de Pepin Chef de* » *la ſeconde race.*

» M. l'Abbé Bellet, Prêtre Pré- » bendier de l'Egliſe Cathédrale de » Montauban, & l'un des Membres » de l'Académie des Belles-Lettres » de ladite Ville, eſt Auteur du » Diſcours qui a remporté le prix » d'éloquence en 1747, dont le » ſujet étoit : Un Auteur doit tou- » jours ſe conformer au goût du » ſiécle dans lequel il écrit.

» Comme l'Académie fait impri-

» mer tous les ans l'Ouvrage qui » remporte le prix, elle exige des » Auteurs qu'ils ne les faſſent point » imprimer de leur côté, que ſix an- » nées révolues après la date de » l'impreſſion que l'Académie en » aura fait faire.

De Paris.

Principes de la perfection Chrétienne & Religieuſe, diviſés en deux parties. La premiére traite de la perfection Chrétienne; la ſeconde de la perfection religieuſe. On y a joint des ſupplémens pour les Vierges Chrétiennes, qui ſervent Dieu dans le monde. Chez la Veuve Rondet, & Labottiere, Libraires, rue S. Jacques, & J. Deſaint, & C. Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1748. *in*-12.

Le coup d'œil des Dictionnaires François, où l'orthographe de chaque mot eſt prouvée par régle. Par M. Jacquier, chez le Gras, au Palais; la Veuve Piſſot, Quay de Conty;

Briaſſon, rue S. Jacques; & Chaubert, Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, 1748. *in*-12.

Le Chrétien fidéle à ſa vocation, ou réflexions ſur les principaux devoirs du Chrétien, diſtribuées pour chaque jour du mois, & utiles pour les retraites. Chez Lottin & Buttard, rue S. Jacques; Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais; & la Veuve Robinot, Quay des Auguſtins, 1748. *in*-12. L'Auteur a mis à la fin de ce Livre un autre ouvrage qui en eſt comme la ſuite, ou le complement ſous ce titre: *Tableau d'un vrai Chrétien, compoſé de paſſages choiſis des Saints Docteurs de l'Egliſe.* Chez Ph. Nic. Lottin, & Jacq. Hub. Buttard, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1748.

Il paroitra au commencement du mois de Septembre, chez le ſieur le Rouge, Ingénieur-Géographe du Roy, rue des Auguſtins, un Atlas général *in*-4°. contenant 91 Cartes, où l'on trouvera les quatre par-

ties du Monde, les Empires, les Royaumes, les Provinces de France, de Hollande, & d'Allemagne; les principales Iſles, un Plan de Paris, les Pavillons des Vaiſſeaux, & une petite introduction à la Géographie. Les Cartes de cet Atlas ſont proprement gravées.

Le Tome XV. *de l'hiſtoire générale des Auteurs Sacrées & Eccléſiaſtiques*, &c. par le R. P. Dom. Remy Ceillier, Benedictin de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe, paroît depuis peu chez Ph. Nic. Lottin, Imprimeur Libraire, & J. H. Buttard, rue S. Jacques, à la Vérité, & chez la Veuve Pierres auſſi rue S. Jacques, & Paulus du Meſnil, au Palais, 1748. *in*-4°. On ne manquera pas de rendre compte de ce volume, dans quelqu'un des Journaux ſuivans.

Les délices d'Apollon. Chez Jacques Clouſier, Libraire, rue S. Jacques, à l'Ecu de France, 1748. *in*-8°. Cet ouvrage eſt un petit re-

cueil d'Odes de 48 pag. d'impreſſion.

On a publié depuis peu un *Dictionnaire des Proverbes François, & des façons de parler Comiques, Burleſques & familiers, avec l'explication, & les étymologies les plus avérées.* De l'Imprimerie de Giſſey, chez Savoye, Libraire, rue S. Jacques, à l'Eſpérance, 1748. *in*-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTEN

dans le Journal de Sept. 174

LEÇONS Elémentaires d'Aſtronomie, &c. 15
Bibliothéque Françoiſe, &c. 15
Aſſemblée Publique, &c. 15
Voyage en Turquie & en Perſ &c. 16
Diſſertations ſur l'origine des Fran &c. 16
Mémoire ſur la Goute, &c. 16
Conſidérations ſur les cauſes de grandeur des Romains, &c. 16
Hiſtoire générale d'Allemagne, & 16
Nouvelles Littéraires, &c. 17

Fin de la Table.